



RAPPORT ANNUEL 2015

Assemblée Générale
Ordinaire du 24 juin 2016



Rapport

Annuel 2015

**SOCIETE INTERNATIONALE
DE PLANTATIONS D'HEVEAS SA
« S.I.P.H. »**

Société Anonyme au Capital
de 11.568.965,94 €

Siège social :

53 rue du Capitaine Guynemer
92400 COURBEVOIE

R.C.S. Nanterre B 312 397 730



SIPH

**SOCIETE INTERNATIONALE
DE PLANTATIONS D'HEVEAS**



S I P H

Société Internationale de Plantations d'Hévéas

Attestation du Responsable du rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, ci-joint, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Bertrand VIGNES
Directeur Général



RAPPORT ANNUEL 2015

SOMMAIRE

ORGANE DE DIRECTION AU 31 DECEMBRE 2015	4
ORGANIGRAMME DES SOCIETES AU 31 DECEMBRE 2015	5
<u>RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES SOCIAUX ET LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015</u>	6
<input type="checkbox"/> FAITS MARQUANTS ET PERSPECTIVES	6
<input type="checkbox"/> LE MARCHE EN 2015	8
<input type="checkbox"/> ANALYSE DE L'ACTIVITE	10
<input type="checkbox"/> BILAN ET RESULTAT	19
<input type="checkbox"/> SIPH EN BOURSE	24
<input type="checkbox"/> CONSEIL D'ADMINISTRATION	25
<input type="checkbox"/> HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	30
<input type="checkbox"/> INFORMATIONS SUR LES CHARGES NON FISCALEMENT DEDUCTIBLES (ART. 39-4 DU C.G.I.)	30
<input type="checkbox"/> INFORMATIONS SUR LES CONVENTIONS CONCLUES ENTRE LES DIRIGEANTS (OU PRINCIPAUX ACTIONNAIRES) ET UNE FILIALE (ART. L. 225-102-1 DU CODE DE COMMERCE)	30
<input type="checkbox"/> RAPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2015	31
COMPTES SOCIAUX	61
<input type="checkbox"/> BILAN AU 31 DECEMBRE 2015	62
<input type="checkbox"/> COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2015	63
<input type="checkbox"/> ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015	64
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	81
<input type="checkbox"/> BILAN CONSOLIDE	82
<input type="checkbox"/> COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	83
<input type="checkbox"/> ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL	84
<input type="checkbox"/> TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	85
<input type="checkbox"/> TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	86
<input type="checkbox"/> NOTE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	87
RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	155
<input type="checkbox"/> PREMIERE PARTIE :	158
<input type="checkbox"/> DEUXIEME PARTIE :	169
<input type="checkbox"/> TROISIEME PARTIE :	196
RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	197
<input type="checkbox"/> RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS	197
<input type="checkbox"/> RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDES	200
<input type="checkbox"/> RAPPORT SPECIAL	203
<input type="checkbox"/> RAPPORT SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE	210
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2016	212
TEXTE DES RESOLUTIONS	213

**SOCIETE INTERNATIONALE
DE PLANTATIONS D'HEVEAS**

SIPH



*PRODUCTION, USINAGE ET
COMMERCIALISATION DE CAOUTCHOUC NATUREL
A USAGE INDUSTRIEL*



ORGANE DE DIRECTION AU 31 DECEMBRE 2015

CONSEIL D'ADMINISTRATION	Début	Mandat (*) (Exercice)	Fin
M. Pierre BILLON <i>Président du Conseil d'administration</i>	2014		2017
M. Alassane DOUMBIA	2014		2017
IMMORIV (Côte d'Ivoire) <i>Administrateur Représentée par Mme Lucie BARRY-TANNOUS</i>	2014		2017
SIFCA (Côte d'Ivoire) <i>Administrateur Représentée par Mme Frédérique VARENNES</i>	2014		2017
MFPB « Michelin Finance » (Pays-Bas) <i>Administrateur Représentée par M. Thierry SERRES</i>	2014		2017
TRANSITYRE BV <i>Administrateur Représentée par M. Jacques-Philippe Hollaender</i>	2014		2017
M. Olivier de SAINT SEINE	2014		2015
M. Bernard DIGUET <i>Censeur</i>	2012		2015

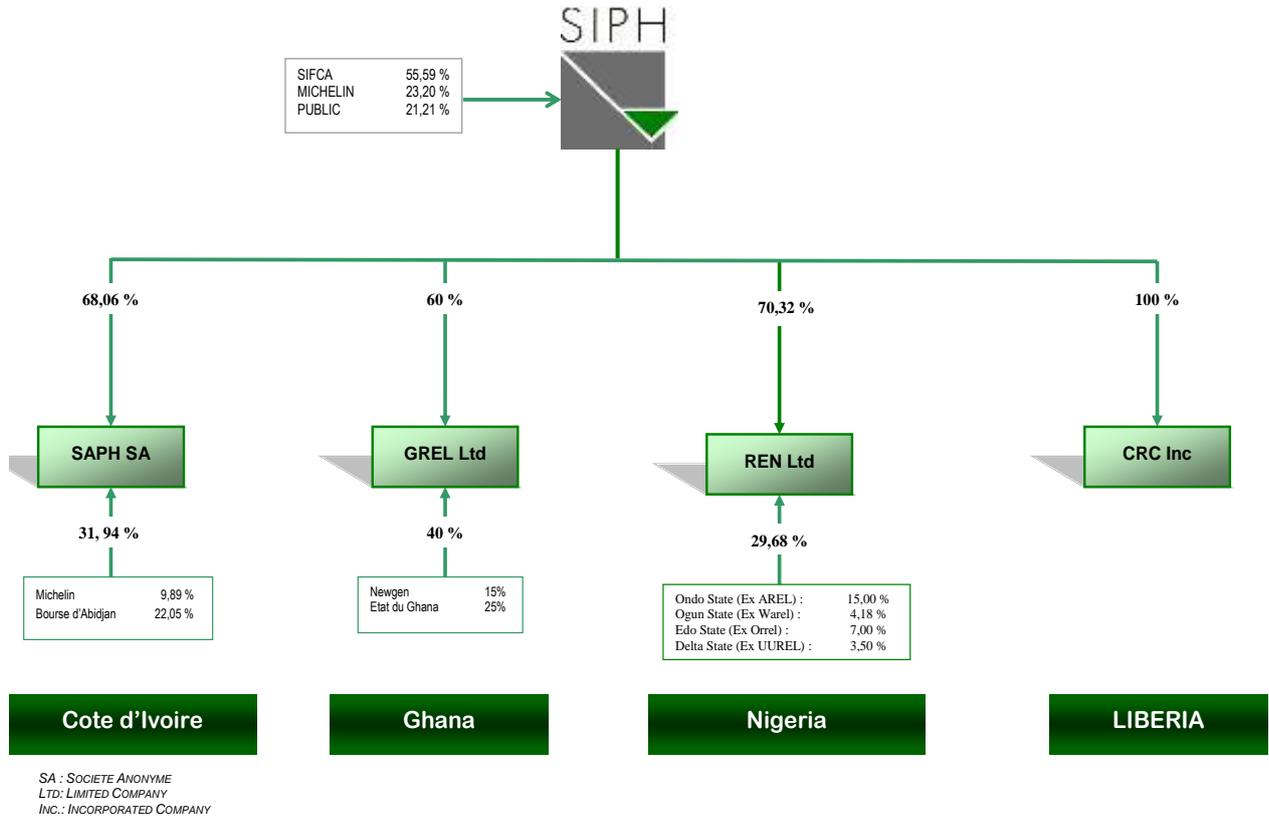
DIRECTION

M. Pierre BILLON	Président du Conseil d'administration
M. Bertrand VIGNES	Directeur Général
Mme Frédérique VARENNES	Secrétaire Général

COMMISSAIRES AUX COMPTES		Fin
DELOITTE	Titulaire	2016
MAZARS	Titulaire	2020
BEAS	Suppléant	2016
Guillaume POTEL	Suppléant	2020

(*) Le mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer les comptes de l'exercice mentionné ci-dessus

ORGANIGRAMME DES SOCIETES AU 31 DECEMBRE 2015



RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES SOCIAUX ET LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire pour soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice 2015, vous permettre de prendre connaissance des rapports de vos Commissaires aux Comptes et de décider de l'affectation du résultat.

Nous vous donnons d'abord quelques informations relatives au contexte économique dans lequel évolue SIPH et sur les faits marquants de l'exercice 2015.

FAITS MARQUANTS ET PERSPECTIVES

FAITS MARQUANTS

► Un bas de cycle (-20% sur le cours moyen en dollars)

La tendance baissière des cours constatée, depuis les deux dernières années, s'est poursuivie en 2015: le Sicom 20, qui cotait au-delà de 1,42 \$/kg début janvier 2015 s'établissait à 1,17 \$/kg en fin d'année.

Exprimé en Dollars, le cours moyen 2015 est en forte baisse de 20% par rapport à 2014 (1,37 \$/Kg contre 1,71 €/Kg en 2014).

Exprimé en euros, le cours moyen 2015 est en baisse de 5% par rapport à l'an dernier (1,23€/kg contre 1,29€/kg en 2014), atténuée du fait de la forte appréciation du dollar US par rapport à l'euro (1,11 en moyenne sur 2015 contre 1,33 en 2014).

► Un impact relativement limité des évaluations d'actifs en 2015

En 2014, les évaluations d'actifs par cash-flow projetés avaient été significativement revues à la baisse, reflétant le retournement des cours du caoutchouc ; ainsi, l'application de l'IAS 41 avait eu un effet négatif de 65,9 millions d'euros tandis que les actifs de CRC avaient été dépréciés de 6,2 millions d'euros ; soit un impact total négatif de 72,1 millions d'euros sur le résultat opérationnel.

En 2015, sur la base des dernières prévisions disponibles des prix du caoutchouc et de leurs conversions dans les monnaies fonctionnelles des sociétés, l'application de l'IAS 41 a eu un effet négatif de 5,1 millions d'euros sur le résultat opérationnel. Les actifs de CRC enregistrent un complément de dépréciation de 1,4 millions d'euros. L'impact d'ensemble de ces évaluations d'actifs est donc négatif de 6,5 millions d'euros en 2015.

Avec un chiffre d'affaires caoutchouc de 225 millions d'euros, le résultat consolidé du groupe SIPH avant application de la norme IAS 41 est de 1,5 million d'euros (*contre une perte de 11 millions d'euros en 2014*). Il ressort finalement en perte de 3,8 millions d'euros après application de la norme IAS 41 relative aux actifs biologiques.

► Equilibres financiers 2015

L'activité a généré un flux de trésorerie de 24,2 millions d'euros.

La mobilisation de 31,5 millions de prêts nouveaux par les filiales du Groupe a permis d'assurer le déploiement du programme de développement (*35,5 millions en 2015 contre 51,1 millions en 2014*).

La trésorerie nette de dette passe ainsi de -61,2 millions d'euros fin 2014 à -80,3 millions d'euros fin 2015.

PERSPECTIVES

► Marché du caoutchouc

Le creux de cycle s'est accentué au début de l'année 2016, avec un cours moyen du caoutchouc de 1,09 \$/kg en janvier et février, mais une légère récupération en mars, où le cours s'établit autour de 1,30 \$/kg. (*1,10€/kg en moyenne respectivement au T1 2016 et au T4 2015*).

Malgré un rééquilibrage progressif de l'offre et de la demande, et une diminution des stocks, les cours du pétrole continuent à impacter négativement les cours de l'ensemble des matières premières, et en particulier le caoutchouc.

Malgré cela, SIPH écoule facilement sa production auprès des acheteurs et entend donc poursuivre l'augmentation de sa production globale - estimée à environ +25% en 2016 -, ainsi que la baisse de ses prix de revient, et le contrôle de ses investissements.

► Développement et financement

Si le Groupe SIPH s'organise afin de traverser le bas de cycle actuel, par prudence, il demeure confiant dans la reprise des cours actuel, avec l'infléchissement de la production asiatique et la reprise de la croissance de la demande.

Même si le niveau des investissements est adapté au contexte économique et que le rythme de croissance est donc réduit, SIPH maintiendra ses investissements stratégiques de croissance progressive des surfaces, de renouvellement et d'adaptation des capacités industrielles pour disposer de tous les atouts nécessaires en vue d'une reprise potentielle du marché, et décalera certains investissements dans le temps.

EVENEMENTS POST CLOTURE

Néant

LE MARCHE EN 2015

La production mondiale de caoutchouc naturel :

Entre 2000 et 2014, la récolte de caoutchouc naturel a enregistré une progression de près de 80% correspondant à une production supplémentaire de 5,3 millions de tonnes.

Entre 2007 et 2014, la production additionnelle s'est élevée à 1,2 million de tonnes soit une croissance de 20%.

L'offre de caoutchouc naturel s'est avérée excédentaire par rapport à la demande sur la période 2011-2013. En 2014 et 2015 la **production mondiale** de caoutchouc, défavorisée par des prix très faibles, stagne à **11,9 millions de tonnes en 2015**.

Malgré un ralentissement de l'économie, le marché asiatique assure plus de 90% de la production de caoutchouc naturel en 2015. Cette production est à la fois très parcellisée du fait d'un nombre élevé de petits planteurs et géographiquement concentrée.

La part de marché des grands pays producteurs, la Thaïlande (4,4 millions de tonnes) et l'Indonésie (3,1 millions de tonnes), représente plus de 62% de la production mondiale en 2015.

L'Afrique, avec 586.000 tonnes produites en 2015, n'assure que 5% de la récolte mondiale, mais couvre néanmoins plus de 20% de la demande française. Au sein de cette zone, la Côte d'Ivoire demeure le premier producteur avec plus de 60 % de la récolte Africaine.

La consommation mondiale de caoutchouc naturel :

Constatée sur des périodes longues, de 5, 10 ou 15 ans la croissance de la consommation de caoutchouc naturel augmente d'environ 3%. Un coup d'arrêt est constaté dans cette croissance régulière en 2012, qui reprend dès 2013 et 2014 (avec 4,5 % et 5 %).

Si la consommation mondiale de caoutchouc naturel s'est avérée soutenue sur la période 2013-2014 avec un taux de croissance supérieur à sa moyenne de long terme (4%/an) appréciée sur la période 2000-2014. Les données de l'année 2015 traduisent un net coup de frein sur la croissance de la demande qui s'est contractée de -0,8 %.

La part de la Chine dans la consommation mondiale, après une forte croissance jusqu'en 2014, est en léger recul en 2015, passant de 40% en 2014 à 39% en 2015.

(Source LMC 4^e trim. 2015)

(Source Intelligence caoutchouc 2015 – SNCP)

Evolution du SICOM 20

La tendance baissière des cours constatée, depuis les deux dernières années, s'est poursuivie en 2015 : le Sicom 20, qui cotait au-delà de 1,42 \$/kg début janvier 2015 s'établissait à 1,17 \$/kg en fin d'année.

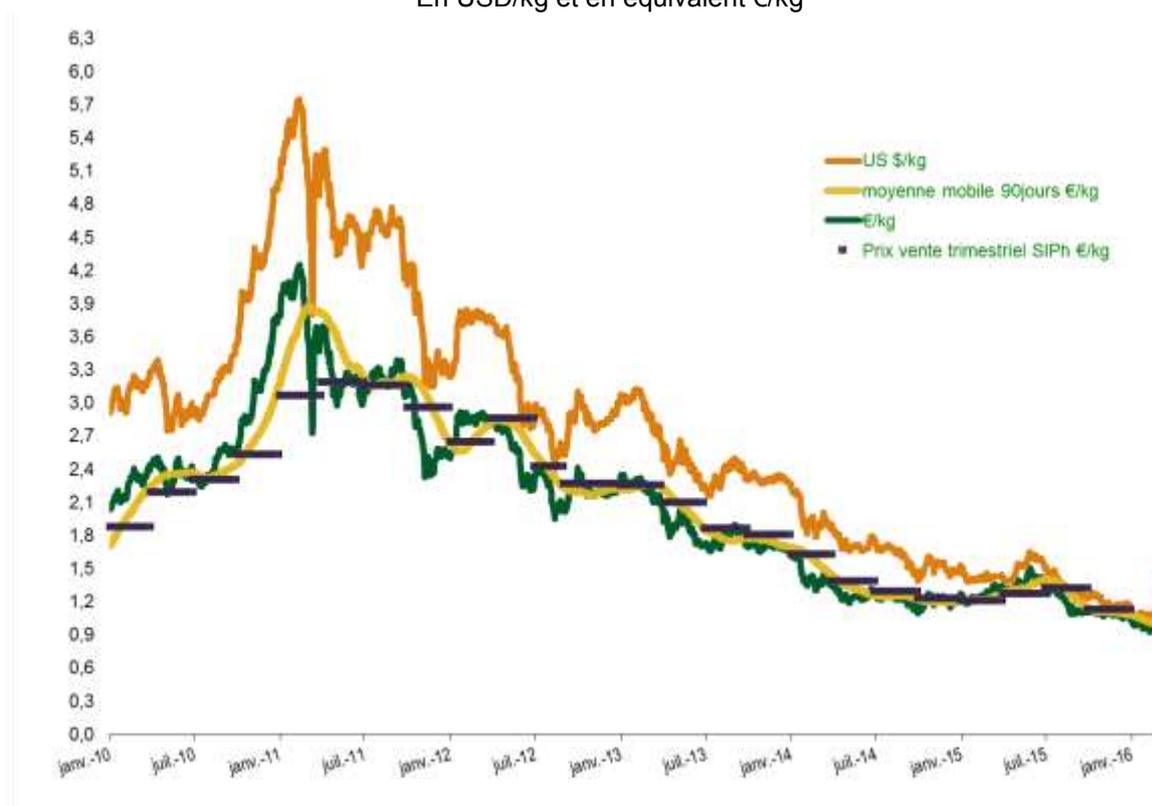
Exprimé en Dollars, le cours moyen 2015 est en forte baisse de 20% par rapport à 2014 (1,37 \$/Kg contre 1,71 €/Kg en 2014).

Exprimé en EURO, le cours moyen 2015 est en baisse de 5% par rapport à l'an dernier (1,23€/kg contre 1,29€/kg en 2014), atténuée du fait de la forte appréciation du dollar US par rapport à l'euro (1,11 en moyenne sur 2015 contre 1,33 en 2014).

Au cours de l'année, l'EURO a fortement chuté face à l'US Dollar, la moyenne des cours de la BCE 2015 s'établissant à 1.11 USD contre 1.33 USD en 2014.

La qualité « TSR 20 » cotée en \$ à Singapour (SICOM 20) est représentative de la majeure partie des productions du groupe SIPH.

EVOLUTION DU SICOM 20 de janvier 2010 à début mars 2016 : En USD/kg et en équivalent €/kg



ANALYSE DE L'ACTIVITE

1°) PRODUCTION 2015 : 191,5 MILLIERS DE TONNES

PRODUCTIONS EXERCICE 2015					
En Milliers de tonnes DRC	SAPH	GREL	RENL	CRC	TOTAL
Production propre	31	16	22	5	73
Achats	103	15	0	0	118
TOTAL	135	30	22	5	191
% Achats/total	76,8%	48,9%	0,8%	0,0%	61,9%

PRODUCTIONS EXERCICE 2014					
En Milliers de tonnes DRC	SAPH	GREL	RENL	CRC	TOTAL
Production propre	32	14	21	5	72
Achats	75	12	0	0	88
TOTAL	107	26	21	5	160
% Achats/total	70,3%	46,2%	1,5%	0,0%	54,9%

La production de caoutchouc en 2015 est en hausse de 20% par rapport à celle de 2014, du fait essentiellement des tonnages achetés.

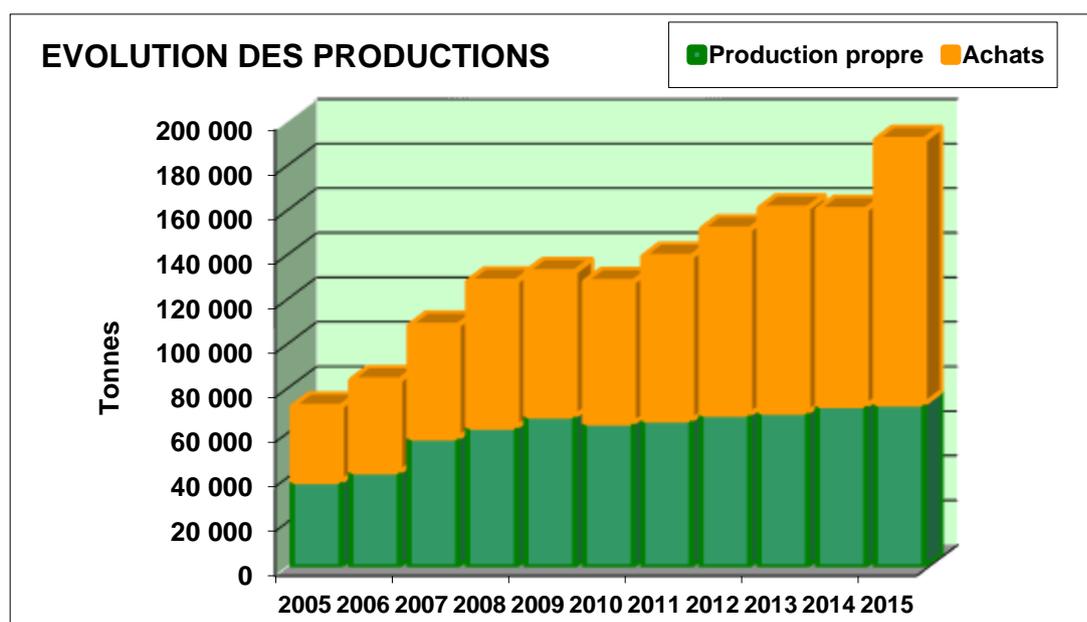
SAPH a relancé ses achats extérieurs en Côte d'Ivoire, pour accompagner la croissance de la production des planteurs, et tirer profit des augmentations de capacités de ses usines.

Depuis 2011, la part des achats du Groupe SIPH est supérieure à celle des productions propres, et s'établit à 61,9% en 2015.

La production du Groupe a augmenté de 120.000 T en 10 ans, soit + 166%:

En 2005, SIPH produisait 72 milliers de tonnes de caoutchouc (*dont 47 % de caoutchouc achetés*).

En 2015, la production totale de SIPH est de 191,5 milliers de tonnes, dont 118 milliers de tonnes de caoutchouc acheté, confortant le Groupe comme leader de la production africaine.



2°) CHIFFRE D'AFFAIRES ET COMMERCIALISATION DU CAOUTCHOUC

Dans un contexte de bas de cycle, SIPH réalise un chiffre d'affaires caoutchouc de 225 M€, en léger repli de 0,8%. L'augmentation de la production vendue a compensé en grande partie la baisse des prix de ventes (-11,1% sur l'exercice).

En intégrant les activités connexes, le chiffre d'affaires total est quasi-stable à 247,0 M€.

SIPH achète le caoutchouc exporté par ses filiales pour le commercialiser auprès de ses clients. Le risque client est géré et supporté par SIPH.

L'objectif est d'assurer la meilleure rémunération possible et de sécuriser les marges sur la matière première achetée et les transactions. La connaissance du marché du caoutchouc par SIPH, sa compétence dans les domaines du fret et de la logistique ainsi que sa localisation européenne lui permettent de remplir ce rôle.

3°) RENOUVELLEMENT ET EXTENSION DES PLANTATIONS : Augmentation de +7 % de superficies dédiées à l'hévéaculture en 3 ans

Le Groupe SIPH continue d'augmenter le potentiel de production de ses propres plantations : de 2013 à 2015, les superficies dédiées à l'hévéaculture ont augmenté de 1.695 hectares (+3% en 2 ans, +7% en 3 ans).

Ces plantations couvrent désormais 57,2 milliers d'hectares dont 59 % sont des plantations immatures ou exploitées depuis moins de 15 ans et 41 % sont des arbres exploités depuis plus de 15 ans.

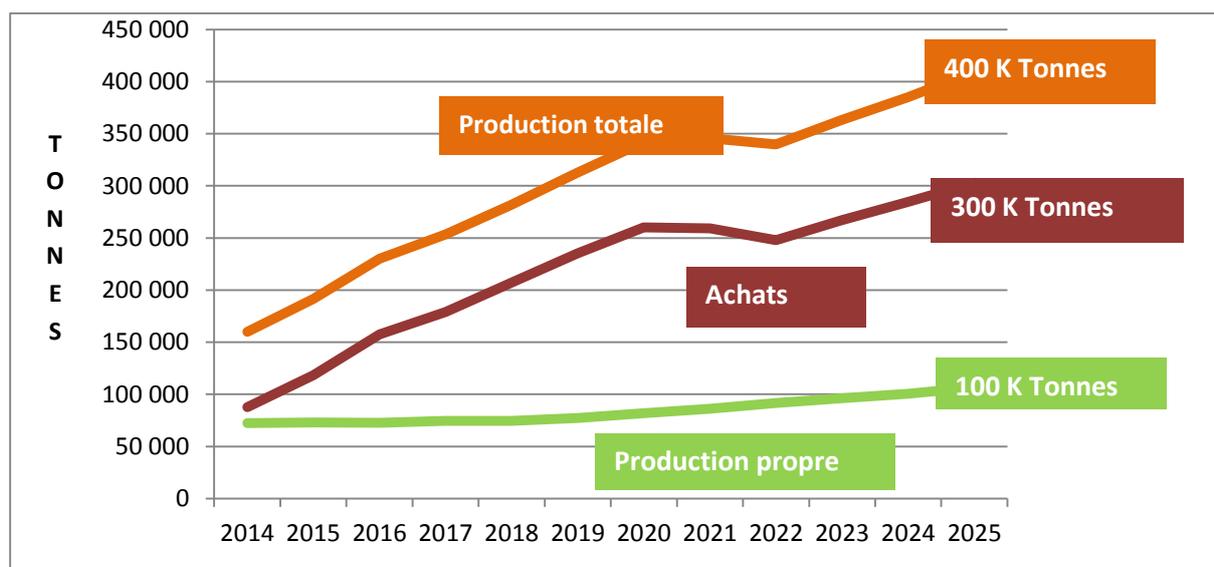
Le groupe continue également sa politique de rajeunissement des vieilles parcelles et d'extension sur tous ses sites.

HECTARES PLANTES	2015	2014	2013	2012
Matures	39 185	38 603	38 405	38 613
Matures < 15 années d'exploitation	15 990	16 857	18 309	17 405
Matures > 15 années d'exploitation	23 196	21 745	20 096	21 209
Terrains en préparation	1 376	2 228	2 865	1 987
Immatures	16 606	15 285	14 202	13 029
Total	57 177	56 117	55 472	53 630
% cultures plus de 15 années d'exploitation	41%	39%	36%	40%

4°) UN POTENTIEL DE 400 Milliers de tonnes dans 10 ans : 1/3 de production propre et 2/3 de caoutchouc acheté

La production actuelle de 190 milliers de tonnes atteindra 400 milliers de tonnes dans 10 ans :

- Avec l'effort de renouvellement et d'extension des cultures, la production propre de 73 milliers de tonnes atteindra 105 milliers de tonnes en 2025.
- Portés par le dynamisme des planteurs Ivoiriens et Ghanéens, les achats qui représentent actuellement 118 milliers de tonnes pourraient atteindre plus de 300 milliers de tonnes dans 10 ans.



5°) SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS (SAPH)

CÔTE D'IVOIRE		
Monnaie	CFA (Monnaie locale)	1 € = 655,957 CFA
Capital	14 593 millions FCFA (En monnaie fonctionnelle)	composé de 5 111 601 actions de 2 855 CFA de nominal
Participation SIPH	68,06 %	
Activité	Plantations d'hévéas, usines de transformation de caoutchouc	

► Exploitation

Les superficies dédiées à l'hévéa sont de 22 564 hectares à fin 2015, dont 5 560 hectares de jeunes plantations immatures et 752 hectares préparés pour le planting 2016.

Les surfaces dédiées au palmier à huile sont de 1.775 hectares, dont 1.629 ha immatures à Rapides Grah, suite au programme d'utilisation des zones de la concession qui n'étaient pas propices au planting de l'hévéa.

Avec une production de 31 157 tonnes et des achats de 103 382 tonnes, SAPH demeure le premier acteur hévéicole de Côte d'Ivoire.

La croissance rapide de la production de Côte d'Ivoire, qui passe de 159 milliers de tonnes de 2006 à 326 milliers de tonnes en 2015, est liée au dynamisme des planteurs indépendants, fortement appuyés par les sociétés agro-industrielles.

Dans un contexte de plus en plus concurrentiel, SAPH a su conserver sa place de premier acheteur de caoutchouc de Côte d'Ivoire, et même augmenter sa part de marché des caoutchoucs vendus aux usiniers en Côte d'Ivoire.

La proportion des caoutchoucs achetés est devenue prépondérante dans la production de SAPH : les achats, qui représentaient moins de 50% de la production en 2000, constituent désormais plus de 76,8% du caoutchouc produit par SAPH.

Cette évolution induit également des modifications dans le contrôle de la qualité de la matière première : les process industriels continuent d'être adaptés afin de continuer à produire les grades de produits finis les plus recherchés de l'industrie pneumatique.

L'adaptation en capacité de traitement des 5 usines de SAPH a suivi progressivement cette croissance. De nouvelles adaptations de capacité des usines existantes sont déployées depuis 2013, notamment avec les augmentations effectives de capacité des usines de Rapides Grah en 2014 et celle de Bongo en 2015, passant de 27 000 T/an à environ 55 000 T/an. Avec ces extensions, la capacité d'usinage annuelle de la SAPH est passée de 120 000 tonnes à 180 000 tonnes.

Cette année encore, la taxe à l'exportation, ne s'est pas appliquée, le cours moyen du SICOM demeurant en dessous du seuil de 1 000 FCFA/kg.

Les objectifs de SAPH sont désormais de :

- Réduire le coût de revient des caoutchoucs achetés, mais également de ses productions propres ;
- Améliorer les qualités produites par ses usines, malgré l'hétérogénéité des matières premières.

► Investissements et financement :

Les investissements se sont élevés à 22,1 millions d'euros contre 31,6 millions d'euros en 2014 et 23,4 millions d'euros en 2013.

Les investissements ont été essentiellement consacrés à l'adaptation des usines (8,2 M€), mais également au renouvellement et l'entretien des plantations (6,7 M€), et l'implémentation du logiciel SAP (2,0 M€).

Au regard du niveau bas des cours, les investissements sociaux ont été réduits. Mais ce programme sera adapté selon l'évolution des cours du caoutchouc, les années à venir.

Aucune distribution de dividende n'a été effectuée au cours de l'année, la trésorerie nette de dette de SAPH s'établit à -67,4 millions d'euros contre -50,0 millions d'euros fin 2014.

Un décaissement supplémentaire de 15 millions d'euros a été mobilisé en 2015, correspondant à la seconde tranche de l'emprunt total de 45 millions d'euros conclu auprès d'Ecobank en fin d'exercice 2014.

Le programme de SAPH est désormais de :

- Poursuivre l'augmentation de ses capacités industrielles pour faire face à la croissance de la production ivoirienne, et s'adapter aux exigences de qualité de ses clients ;
- Poursuivre son programme de renouvellement des anciennes parcelles ;

6°) GHANA RUBBER ESTATES LTD (GREL)

GHANA		
Monnaie	CEDI (Monnaie locale)	1 € = 3,8651 cedis au 31/12/2014 et 4,1580 cedis au 31/12/2015
Capital	2 346 956 € (En monnaie fonctionnelle)	composé de 1 000 actions de 2 346,956 € de nominal
Participation SIPH	60,00 %	
Activité	Plantations d'hévéas, usine de transformation de caoutchouc, création et encadrement de projets de développement villageois (Hévéas)	

► Exploitation

Les superficies dédiées à l'hévéa sont de 14 735 hectares (*contre 14 660 hectares fin 2014*), dont 9 354 hectares en saignée auxquels s'ajoutent 5 250 hectares de cultures immatures et 131 hectares préparés pour le planting 2016.

GREL poursuit depuis 15 ans le rajeunissement de ses cultures et augmente ses superficies cultivées depuis quelques années.

Des terres nouvelles et des planteurs dynamiques : un potentiel de 70 000 tonnes en 2020, et de 130 000 tonnes en 2030.

▪ Un potentiel productif de 20 000 tonnes sur les plantations détenues en propre en 2020 :

La production propre s'est élevée à 15 557 tonnes contre 14 136 tonnes en 2014. Du fait du rajeunissement des cultures, le potentiel productif à moyen et long terme de GREL sera progressivement augmenté, jusqu'à atteindre 20 000 tonnes en 2020, avec une amélioration notable des rendements agricoles et 45 000 tonnes en régime de croisière à partir de 2030.

▪ Un potentiel d'achats extérieurs de 50 000 tonnes en 2020

Le volume des achats de caoutchouc villageois s'est élevé à 14 916 tonnes contre 12 121 tonnes en 2014 : l'augmentation régulière de ces achats reflète le succès de la promotion de l'hévéaculture faite par GREL auprès des planteurs indépendants.

▪ Promotion de l'hévéaculture auprès des petits planteurs :

- Projet ROU : En 2015, le reliquat des surfaces pour la phase V (552 hectares) a été planté, le projet global de 7 000 hectares environ de cette phase V a donc été achevé.
- Projet « self financed » : GREL continue de fournir des plants et de l'assistance technique à des planteurs indépendants qui autofinancent leur investissement.

GREL contribue ainsi fortement au développement économique et social de la région et est reconnu comme un acteur majeur de promotion du développement durable.

► Investissements et financement :

Pour faire face à cette augmentation programmée de la production, GREL a débuté depuis 2010 un programme graduel d'augmentation de capacité de son usine, qui s'est poursuivi sur 2015.

En 2015, l'acquisition de nouvelles terres, les travaux de planting en hévéas et l'augmentation de la capacité d'usinage, ont créé des besoins en investissement. Néanmoins, les investissements 2015 ont été limités à 7,2 millions d'euros contre 7 millions d'euros en 2014 et 12,9 millions d'euros en 2013.

Les investissements agricoles (3,6 millions d'euros) constituent l'essentiel des investissements avec 2,3 millions d'euros pour le planting, 0,8 millions d'euros pour l'acquisition de nouvelles terres et 0,4 millions d'euros pour la préparation de terrain.

Les investissements usine, qui portent essentiellement sur les travaux d'extension des entrepôts et d'optimisation ont engendré des dépenses totales de 2,6 millions d'euros en 2015.

Pour son financement, GREL a pu obtenir le prêt supplémentaire PROPARCO d'un montant de 17,5 millions d'euros ; ce qui a permis le remboursement du reliquat de l'avance sur compte courant octroyée par SIPH entre 2012 et 2013, soit 7,5 millions d'euros.

Aucun dividende n'a été versé par GREL sur 2015.

7°) NIGERIA (RENL)

NIGERIA		
Monnaie	NAIRA (Monnaie locale)	1 € = 219,980 au 31.12.2014 et 215,545 au 31.12.2015
Capital	491 875 000 Nairas (En monnaie fonctionnelle)	composé de 491 875 000 actions de 1 NGN de nominal
Participation SIPH	70,32%	
Activité	Plantations d'hévéas, usine de transformation de caoutchouc	

► Exploitation :

▪ Extensions des plantations :

Fin 2015, les superficies dédiées à l'hévéa représentaient 14 060 hectares (contre 13 682 hectares en 2014) dont 9 866 hectares en saignée auxquels s'ajoutent 3 700 hectares de cultures immatures et 493 hectares préparés pour le planting 2016.

▪ Production propre qui atteindra 30 000 tonnes dans 10 ans :

La production propre s'est élevée à 21 699 tonnes, contre 20 914 tonnes en 2014. Compte tenu de la progressive arrivée à maturité des jeunes cultures, de la qualité des parcelles, et des excellentes conditions d'exploitation, cette production augmentera régulièrement pour dépasser les 30 000 tonnes dans dix ans.

Les achats ne sont pas significatifs, dans un marché actuellement peu structuré, mais RENL appuie un programme de développement des plantations familiales à proximité de ses sites, qui permettra un développement des achats à l'avenir.

► Investissements et financement :

Les investissements en 2015 se sont élevés à 2,6 millions d'euros (*contre 7,2 millions d'euros en 2014*), dédiés essentiellement aux investissements agricoles (*1,6 millions d'euros*), matériels agricoles (*0,4 millions d'euros*), aux infrastructures sociales (*0,2 millions d'euros*) et frais généraux (*0,2 millions d'euros*).

Aucun dividende n'a été versé par RENL sur 2015.

RENL est financé depuis 2011 par un prêt sur 8 ans, dont le capital restant dû représente 4,9 millions d'euros fin 2015.

8°) CAVALLA RUBBER CORPORATION (CRC)

LIBERIA		
Monnaie	Dollar Libérien (Monnaie locale)	1 € = 110,609 Dollars Libériens au 31.12.2014 et 96,143 Dollars Libériens au 31.12.2015
Capital	58 295 408 USD (En monnaie fonctionnelle)	composé de 58 295 408 actions de 1 USD de nominal
Participation SIPH	100,00 %	
Activité	Plantations d'hévéas, usine de transformation de caoutchouc	

Localisé au sud-est du Liberia, à la frontière avec la Côte d'Ivoire, CRC dispose d'un verger ancien, mais les possibilités d'extension sont importantes, et le programme de déploiement est en cours.

► Exploitation :

Fin 2015, 5 809 hectares (*contre 5 630 hectares en 2014*) sont dédiés à l'hévéaculture, dont 2 096 hectares d'immatures.

La production 2015 a été de 4 610 tonnes (*contre 5 330 tonnes en 2014*) essentiellement liée au vieillissement du verger.

La relance de la production sera, comme prévue, longue et progressive car issue d'extension puis de replantation, mais devrait confirmer à terme tout le potentiel stratégique de cette acquisition dans un pays qui demeure le deuxième producteur de caoutchouc en Afrique de l'Ouest.

► Investissements et financement :

Les investissements nécessaires pour la réhabilitation des plantations et la reconstruction des infrastructures sont en cours, tandis que la constitution et la formation des équipes évoluent favorablement.

Les investissements réalisés au cours de l'exercice 2015 se sont élevés à 3,8 millions € (*contre 2,7 millions € en 2014*) essentiellement dédiés au planting (3,3 millions d'euros).

CRC est financé en totalité par SIPH : Fin 2015, ce financement se situe à 16,5 millions \$ (soit 15,1 millions d'euros)

Le Libéria représente un véritable potentiel de croissance pour la production long terme du Groupe et une opportunité de diversification géographique.

9°) AUTRES ACTIVITES

Activité « General Trade » de SIPH

Cette activité de fourniture de matériels, de pièces détachées et de consommables industriels optimise et sécurise l'approvisionnement des filiales du Groupe par son expérience d'exportateur et sa connaissance des fournisseurs mondiaux.

Le chiffre d'affaires est essentiellement réalisé avec les filiales de SIPH ou des sociétés du Groupe SIFCA, son actionnaire majoritaire.

10°) GESTION DES RISQUES

Les risques et les moyens de gestion et de contrôle mis en œuvre par SIPH sont décrits en détail dans l'annexe des comptes consolidés à la note 30.

11°) DEVELOPPEMENT DURABLE

SIPH publie les informations à caractère extra financier, en application de la Loi dite « Grenelle II » (*Art L225-102-1 & R.225-104 C.Com, 225 de la loi du 12 juillet 2010, 12 de la loi 22 mars 2012 et 1&2 du décret*).

Les principales déclarations et indicateurs clés font l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant.

Cf. Chapitre « Développement Durable » du rapport annuel.

► Engagement des actionnaires de référence de SIPH

Les actionnaires de référence de SIPH (SIFCA & MICHELIN) partagent les mêmes convictions en matière de Responsabilité sociale, environnementale et sociétale.

SIPH bénéficie de l'expérience de Michelin en matière de RSE, dans le cadre de son assistance technique. La Politique RSE de SIPH et son déploiement sont pilotés et mis en œuvre par SIFCA, qui a créé en 2007 une direction du développement durable et un comité de pilotage.

SIPH inscrit son action dans les axes de progrès fixés par cette direction, Ces axes de progrès sont :

- Hygiène sécurité et conditions de Travail,
- Conditions de vie des employés du Groupe ;
- Promotion de plantations responsables ;
- Intégration dans les communautés locales
- Préservation de l'environnement.

Découlant de ces 5 axes de progrès, 6 engagements prioritaires ont été retenus à ce jour :

1. Diffuser et appliquer la politique hygiène et sécurité et mettre en place un suivi performant des accidents du travail ;
2. Assurer un équipement et des outils de travail sécurisés et veiller à ce que les sous-traitants travaillent dans le respect des réglementations ;
3. Loger les employés permanents et saisonniers et leur famille dans le respect des standards de qualité du groupe. S'assurer que les logements comprennent en particulier un point d'eau potable, l'assainissement et l'électricité ;
4. Déployer une politique active de prévention des maladies infectieuses, notamment le VIH SIDA et le paludisme, dans le respect du secret médical et de l'équité des conditions de travail ;
5. Prévenir les pollutions accidentelles des sols, identifier et hiérarchiser les impacts environnementaux de nos activités ;
6. Adopter un dialogue fort et continu avec les communautés locales et déployer les actions propres à améliorer leur condition de santé, d'éducation et de revenus monétaires.

Le groupe SIPH place l'intégration des enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux au cœur de sa recherche d'innovation et de performance économique. Compte tenu de l'activité du Groupe, sa performance financière, dépend de sa performance extra-financière et développement durable.



SIPH dépend en effet, pour ses activités, de deux écosystèmes dont la gestion conditionne sa performance économique :

- L'un est naturel car ses activités impliquent l'exploitation et la gestion des services rendus par l'environnement: la culture de l'hévéa permet au Groupe de vendre ses produits semi-finis à ses clients.
- L'autre est social et sociétal car ses activités dépendent...
 - De ses collaborateurs dont les compétences, la formation et les conditions de travail participent aux résultats du Groupe.
 - Des relations existant entre SIPH (et ses filiales) et les planteurs locaux.
 - De ses parties prenantes locales qui doivent accepter les activités du Groupe et bénéficier des retombées économiques à un échelon local.

Le développement dans la durée de l'activité du Groupe dépend de sa capacité à gérer ces enjeux. Notre secteur requiert une planification à long terme et doit se projeter bien au-delà des événements actuels. Par l'envergure de nos activités, nous exerçons un impact important sur les communautés locales et leur développement.

Le Groupe travaille à des innovations permettant d'améliorer les relations et les conditions de travail des employés, travailleurs temporaires et prestataires sur l'ensemble de ses filiales en Afrique de l'Ouest. Des progrès sont également poursuivis en matière de gouvernance, de droit de l'homme, de loyauté des pratiques, de qualité des produits, d'environnement et du développement durable des communautés locales.

La stratégie du Groupe s'appuie tout spécialement sur le développement et l'accompagnement des plantations indépendantes. Assurer une croissance harmonieuse entre l'agro-industrie et les planteurs indépendants est un enjeu majeur pour SIPH et un fantastique levier de développement économique pour les pays d'Afrique de l'Ouest. Le Groupe veille non seulement à gérer de manière optimale les impacts de ses activités sur l'ensemble de ses parties prenantes, mais également à transformer ceux-ci en opportunités de développement de l'entreprise.

BILAN ET RESULTAT

1°) COMPTES CONSOLIDES

En application du règlement européen 16/06/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers consolidés du Groupe SIPH au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ont été établis conformément au référentiel IFRS, tel que publié par l'IASB et approuvé par l'Union Européenne.

Il faut noter que l'évaluation des plantations à la juste valeur imposée par la norme IAS41 pourrait être sensiblement différente de leur valeur de réalisation. En effet, l'incertitude inhérente associée à l'évaluation de la juste valeur des actifs biologiques (plantations) est due principalement :

- à l'absence d'un marché liquide pour les plantations d'hévéas ;
- à la volatilité des prix et à la sensibilité aux hypothèses de cours futurs du caoutchouc ;
- à la difficulté d'évaluer un actif biologique indépendamment de son contexte spécifique.

Extraits du Compte de résultat consolidé Résumé du compte de résultat consolidé en K euros

En k€	2015			2014		
	TOTAL	IAS 41*	Avant IAS 41	TOTAL	IAS 41*	Avant IAS 41
Ventes de caoutchouc	224 980		224 980	226 749		226 749
Autres ventes	22 005		22 005	23 383		23 383
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	246 984		246 984	250 132		250 132
<i>Coûts des caoutchoucs produits & frais sur ventes</i>	-177 980		-177 980	-158 129		-158 129
<i>Variation stock matières 1ères & produits finis</i>	2 849	-2 525	5 374	-20 833	-4 284	-16 549
<i>Coûts des autres ventes</i>	-22 103		-22 103	-24 187		-24 187
Coûts des marchandises vendues	-197 234	-2 525	-194 709	-203 149	-4 284	-198 865
Marge sur coûts directs	49 750	-2 525	52 275	46 983	-4 284	51 267
Frais généraux	-25 139		-25 139	-36 312		-36 312
Autres produits et charge d'exploitation	-		-	-		-
Amortissements	-14 283	2 578	-16 860	-12 966	2 561	-15 527
Application IAS 41 sur plantation (β)	-5 286	-5 286	-0	-64 181	-64 181	0
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	5 042	-5 234	10 276	-66 476	-65 904	-572
+/- value cession, autres produits et charges opérationnels	-4 839	181	-5 020	-10 810	9	-10 819
RESULTAT OPERATIONNEL	203	-5 053	5 256	-77 286	-65 896	-11 390
Coût de l'endettement financier net	-4 751		-4 751	-34		-34
Impôt sur résultat	779	-218	997	15 388	15 008	381
RESULTAT	-3 769	-5 271	1 502	-61 931	-50 888	-11 043

(*) Application de la norme IAS 41 sur les plantations et les stocks : Cf. Note 26-1 de l'annexe aux comptes consolidés

(β) Hors retraitement des dotations aux amortissements sur les matures

→ Chiffre d'affaires caoutchouc 225.0 M€

Le **chiffre d'affaires caoutchouc** de l'année ressort à 225 M€, contre 227 M€ en 2014, avec un prix de vente en recul de -11,1%.

Les tonnages vendus s'élèvent à 183,5 milliers de tonnes (*164,4 milliers de tonnes au 31 décembre 2014*) en progression de +11,63% sur l'exercice.

Le **chiffre d'affaires total** ressort à 247 M€ contre 250 M€ en 2014.

Le « **chiffre d'affaires autres** » recouvre les activités connexes au caoutchouc.

→ Coût des marchandises vendues. Résultat Opérationnel

La **production totale** de caoutchouc a augmenté de +20% à 191,5 milliers de tonnes (*contre 160,1 milliers de tonnes en 2014*), due à la hausse des achats extérieurs particulièrement en Côte d'Ivoire qui s'explique par la hausse de la production nationale. La part des achats extérieurs sur la production totale est de 62% (*contre 55% en 2014*).

La **variation de stocks** de caoutchouc (*matière première et produits finis*) pèse pour +2,8 M€ sur les résultats, contre -20,8 M€ en 2014.

La **marge sur coût direct** s'établit à 49,8 M€, contre 47,0 M€ au 31 décembre 2014.

Avant application de l'IAS 41, le résultat opérationnel courant s'établit à 10,3 M€ contre -0,6 M€ en 2014. En 2015, l'application de l'IAS 41 a eu un effet négatif de -5,2 M€ (*soit -2,7 M€ sur la valeur des plantations et -2,5 M€ sur les stocks*).

En 2014, l'application de l'IAS 41 avait eu un effet négatif de -65,9 M € (*soit -61,6 M€ sur la valeur des plantations et -4,3M€ sur les stocks*).

Depuis 2011, l'évaluation des plantations est externalisée et confiée à un expert indépendant. La méthode retenue au 31 décembre 2015 est identique à celle utilisée les années précédentes, par actualisation des flux nets attendus des actifs biologiques.

Après application de l'IAS 41 et dépréciation de CRC, le **résultat opérationnel ressort quasiment à l'équilibre (+0,2 M€)**, contre une perte opérationnelle de -77,3 M€ en 2014.

La dépréciation de CRC pèse pour -1,4 M€ sur le résultat opérationnel, les actifs immobilisés hors palme de la filiale étant désormais entièrement provisionnés au 31 décembre 2015.

Le **produit net d'impôt** enregistré sur l'exercice 2015 est de 0,8 M€, contre 15,4 M€ en 2014. Il s'explique principalement par l'incidence des produits d'impôts différés, de l'ordre de 3,5 M€, constatés essentiellement chez SAPH, et neutralisant la charge d'impôts exigibles de l'exercice de -2,7 M€.

Après la prise en compte de l'impôt, la **perte de l'ensemble consolidé s'élève à -3,77 M€**, contre une perte consolidée de **-61,93 M€** en 2014.

Le **cash-flow généré par l'activité** est de 24,2 M€ contre 32,2 M€ en 2014.

Le total des capitaux propres consolidés est de 157,5 M€ contre 159,3 M€ au 31 décembre 2014.

Les **écarts d'acquisition** s'élèvent au total à 15,42 M€ au 31 décembre 2015 contre 15,34 M€ à la clôture de l'exercice précédent.

Les écarts d'acquisition ont résulté de la différence positive entre le prix d'acquisition et la juste valeur des filiales acquises ; celle-ci provenant notamment de l'évaluation des plantations valorisées dans les actifs biologiques (IAS41), et de la prise en compte du potentiel des achats extérieurs.

Les **investissements s'élèvent** à 35,5 M€ contre 51,1 M€ en 2014.

Les **flux nets de financements** représentent 22,8 millions d'euros en 2015 contre 15,9 millions d'euros en 2014. La **dette financière est de 109,5 M€** contre **78,6 M€** au 31 décembre 2014, dont 51,9 M€ à moins de 1 an et 57,6 M€ à plus de 1 an.

La dette nette du groupe s'élève à 80,3 M€, en hausse en raison des financements obtenus en Côte d'Ivoire et au Ghana pour la poursuite des investissements stratégiques du Groupe, soit un niveau de gearing maîtrisé de 50,98 % (la dette à plus d'1 an représente 52,6% de la dette totale).

Le Groupe SIPH n'a procédé à aucune distribution de dividendes en 2015. Les dividendes distribués en 2014 représentaient 7,6 M€ dont 5,0 M€ aux actionnaires de SIPH et 2,6 M€ aux minoritaires de ses filiales.

La **trésorerie nette**, en augmentation de 11,8 M€, s'élève à 29,0 M€ au 31 décembre 2015 contre 17,2 M€ au 31 décembre 2014.

2°) COMPTES SOCIAUX

» ACTIONNARIAT

Actionnaires	31/12/2013			31/12/2014			31/12/2015		
	Nb d'actions	% du capital	% de Droits de vote	Nb d'actions	% du capital	% de Droits de vote	Nb d'actions	% du capital	% de Droits de vote
SIFCA	2 813 410	55,59%	63,26%	2 813 410	55,59%	63,26%	2 813 410	55,59%	63,10%
CFM	1 033 516	20,42%	23,00 %	1 061 431	20,97%	23,31%	1 174 094	23,20%	24,76%
Public	1 213 864	23,99%	13,74%	1 185 949	23,43%	13,43%	1 073 286	21,21%	12,14%
TOTAL	5 060 790			5 060 790			5 060 790		

» COMPTES SOCIAUX

Le **résultat social** de SIPH pour l'exercice 2015 est en perte de (3.177) K€, contre une perte de (11.482) K€ en 2014.

Le **résultat de l'exercice** est impacté par la provision de 7.457 K€ constituée sur les actifs détenus par SIPH sur CRC.

D'autre part, il n'a pas été reçu de dividendes des filiales, contre 5.187 K€ en 2014.

Les **échéances des comptes fournisseurs** sont présentées en note 11 dans l'annexe des comptes sociaux.

Le **compte fournisseur** au 31/12/2015 représente 22.745 K€, avec des échéances n'excédant pas 6 mois, et comprend 21.385 K€ dus aux filiales de SIPH au titre des achats de caoutchouc.

Au titre de l'exercice 2015 une avance supplémentaire pour le financement a été accordé à CRC pour un montant de 6 649 K€. Ce qui porte le compte d'avance de CRC à un montant total de 15.116 K€, contre 8.467 K€ en 2014.

La **trésorerie nette** de dette est positive de +9 858 K€, contre + 3 990 K€ en 2014, et se compose de :

- *Emprunts et dettes financières* : 6.643 K€ au 31/12/2015 contre 9.429 K€ au 31/12/2014. Cette dette financière se compose de 2 emprunts contractés pour le rachat des parts de SRI dans CRC ainsi que le financement des activités de CRC :
 - » 3.429 K€, solde sur un emprunt de 8 M€ obtenu en septembre 2011;
 - » 3.214 K€ solde sur un emprunt de 7.5 M€ obtenu en octobre 2011.
- *La trésorerie* au 31/12/2015 représente 16 501 K€ contre 13.418 K€ au 31/12/2014.

RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2011	2012	2013	2014	2015
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital Social K€	11 569	11 569	11 569	11 569	11 569
Nombre d'actions émises	5 060 790	5 060 790	5 060 790	5 060 790	5 060 790
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires HT K€	408 528	404 456	360 531	253 259	246 313
Résultat net après impôts K€	50 544	54 749	(15 884)	(11 482)	(3 177)
RESULTAT en € / ACTION					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	10,04	11,71	3,42	1,49	0,76
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	9,99	10,82	(3,14)	(2,27)	(0,63)
RESULTAT en € / ACTION après division du nominal					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	10,04	11,71	3,42	1,49	0,76
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	9,99	10,82	(3,14)	(2,27)	(0,63)

3°) AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil examine ensuite l'affectation du résultat.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de proposer à l'assemblée générale d'affecter la perte de l'exercice 2015, qui s'élève à (-3.177.065,35) €, au report à nouveau qui passera de 16.878.856,52 € à 13.701.791,17 €.

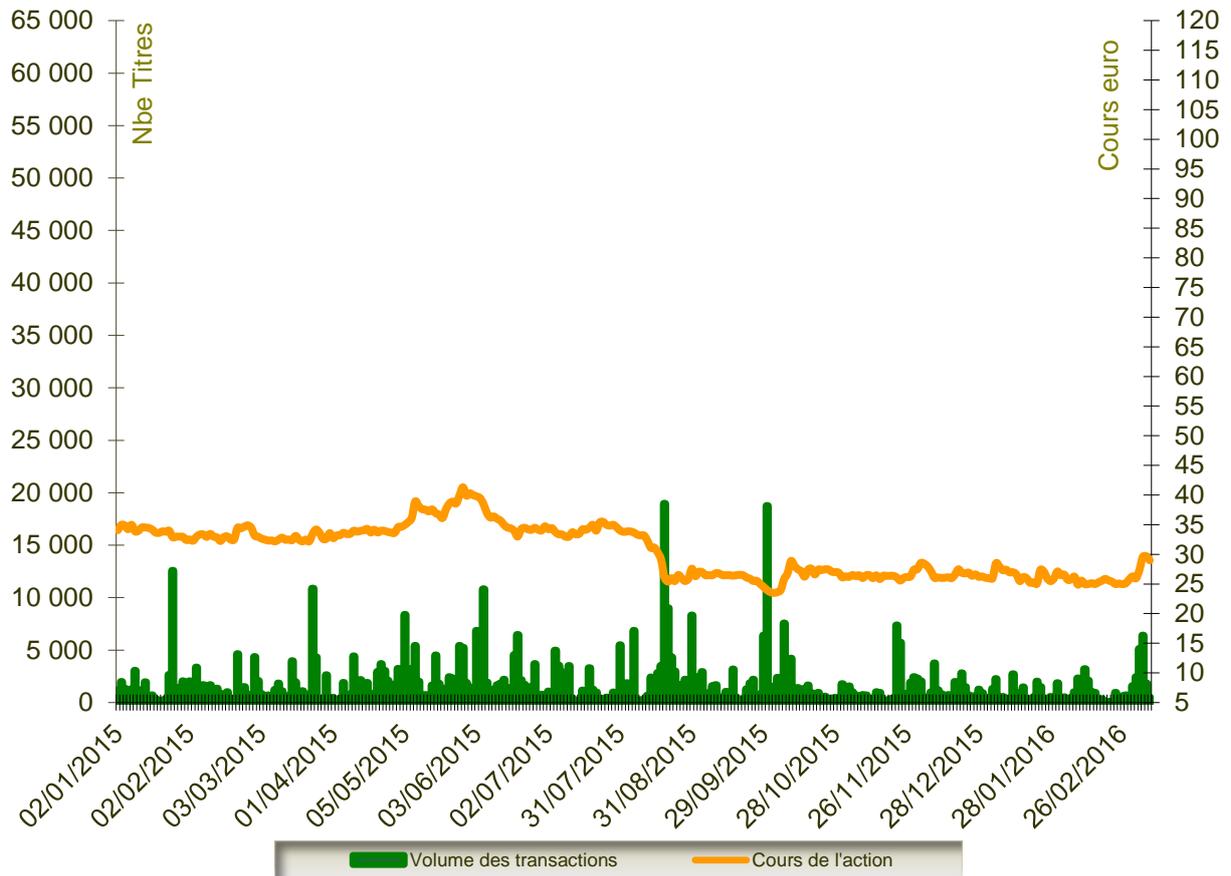
Le dividende mis en distribution au titre des quatre derniers exercices :

- 2014 0 K€ aucune distribution de dividendes
- 2013 4 960 K€ soit 0,98 € brut par action
- 2012 : 20 243 K€ soit 4,00 € brut par action
- 2011 : 40 487 K€ soit 8,00 € brut par action

SIPH EN BOURSE

En date du 09 mars 2016, l'action SIPH s'établit à 29,02 €, soit une capitalisation boursière de 147 millions d'euros.

Evolution de l'action SIPH du 02/01/2015 au 09/03/2016



Aucune des sociétés contrôlées par votre société ne détient de part du capital de votre société.

Conformément à l'article L. 225.209, nous vous informons que nous n'avons procédé à aucun rachat ou revente sur des actions de la société.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

»» ADMINISTRATEURS :

Au 31 décembre 2015, le Conseil d'administration est composé de 7 administrateurs dont un administrateur indépendant :

- Pierre BILLON, Président du Conseil d'administration
- Alassane DOUMBIA, administrateur
- IMMORIV (*Représentant permanent* : Mme Lucie BARRY-TANNOUS)
- SIFCA (*Représentant permanent* : Mme Frédérique VARENNES)
- SARL TRANSITYRE B.V. (*Représentant permanent* : M. Jacques Philippe HOLLAENDER)
- SARL MFPB "Michelin Finance" B.V. (*Représentant permanent* : M. Thierry SERRES)
- Olivier de SAINT SEINE, administrateur indépendant

»» CENSEUR :

M. Bernard DIGUET est au Conseil d'administration du Groupe en qualité de censeur indépendant.

(Pour plus de détail cf. Rapport du Président point 1.1 – Composition du Conseil)

»» SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS :

Le Conseil examine la situation des mandats des administrateurs et constate qu'il convient de soumettre à l'assemblée générale le renouvellement de M. Olivier de SAINT SEINE, administrateur indépendant.

»» SITUATION DU MANDAT DE CENSEUR :

Le Conseil examine la situation du mandat de censeur et constate qu'il convient de soumettre à l'assemblée générale le renouvellement de M. Bernard DIGUET, censeur.

»» CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conformément à l'ordonnance du 31 juillet 2014 et du décret du 18 mai 2015, relative au droit des sociétés, les conventions et engagements conclus et autorisés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice ont été examinés par le conseil d'administration du 17 décembre 2015 en application de l'article L. 225-40-1, ainsi que, le cas échéant, toutes indications permettant aux actionnaires d'apprécier l'intérêt qui s'attache au maintien des dites conventions et engagements énumérés pour la société, l'importance des fournitures livrées ou des prestations de service fournies et le montant des sommes versées ou reçues au cours de l'exercice, en exécution de ces conventions et engagements.» :

Les conventions suivantes ont ainsi été réexaminées :

■ **Conventions d'assistance technique :**

- Entre SIPH & **RENL** convention applicable depuis le 1^{er} janvier 2014 (*un avenant prolongeant la convention pour une durée de 3 ans a été approuvé par le Conseil du 28/08/2015*)
- Entre SIPH & **GREL** convention applicable depuis le 1^{er} janvier 2012
- Entre SIPH & **SAPH** convention applicable depuis le 1^{er} janvier 2012
- Entre SIPH & **CRC** convention applicable depuis le 1^{er} janvier 2008 (*filiale détenue à 100 %*)
- Entre SIPH & **MICHELIN** convention applicable depuis le 1^{er} janvier 2012
- Entre SIPH & **SIFCA** convention applicable depuis le 1^{er} janvier 2012

■ **Contrats de commercialisation :**

- **SAPH** confié à la SIPH la commercialisation de ses productions de caoutchouc depuis 1999 (*la convention est renouvelable par tacite reconduction annuelle*) ;
- **GREL** confié à la SIPH la commercialisation de ses productions de caoutchouc (*incluant les couvertures*) applicable jusqu'au 1^{er} janvier 2016 puis par tacite reconduction par période de 2 ans.
- **RENL** confié à la SIPH la commercialisation de ses productions de caoutchouc (*renouvelable annuellement*)

■ **Contrats de couvertures :**

- SAPH confié à SIPH la gestion de ses couvertures

■ **Convention de trésorerie :**

- Entre SIPH & CRC convention approuvée par le Conseil du 09 avril 2015 (*filiale détenue à 100 %*)

Le Président précise que les Commissaires aux comptes en ont été régulièrement informés pour l'établissement de leur rapport spécial.

►► **MANDATS EXERCES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La description complète des mandats exercés par les membres du Conseil d'administration de SIPH est intégrée au rapport du Président du Conseil d'Administration sur le Contrôle Interne, établi conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce.

►► **REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX :**

Les rémunérations brutes versées dans le groupe SIPH (*ou par les sociétés qui la contrôlent ou qu'elle contrôle*) aux membres du Conseil d'administration et de la Direction Générale au titre des années 2015 et 2014 ressortent comme suit :

Tableau 1

I -Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social			
		Exercice N-1	Exercice N
Pierre BILLON	Présidence du Conseil d'administration depuis déc. 2012		
	* Rémunérations dues au titre de l'exercice détaillées dans les tableaux II et III	224 903	201 598
Bertrand VIGNES	Directeur Général de SIPH depuis le 31/08/2009		
	* Rémunérations dues au titre de l'exercice détaillées en tableau II	265 694	275 253
Total		490 597	476 851

Il n'y a pas d'options, ni d'attribution d'action au cours de l'exercice, ni au cours des exercices précédents. Certaines données de N-1 ont été corrigées.

Tableau 2

II a - Tableau Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
	Exercice N-1		Exercice N	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Pierre BILLON				
Rémunération fixe	174 772	174 772	158 436	158 436
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	27 157	27 157	27 049	27 049
Avantages en nature (logement-voiture...)	22 974	22 974	16 114	16 114
TOTAL	224 903	224 903	201 598	201 598
Bertrand VIGNES				
Rémunération fixe	203 738	203 738	215 469	215 469
Rémunération variable	14 359	14 359	14 666	14 666
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	3 157	3 157	3 049	3 049
Avantages en nature (logement-voiture...)	44 439	44 439	42 068	42 068
TOTAL	265 694	265 693	275 253	275 253

II b - Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
	Exercice N-1		Exercice N	
	montants dus	montants versés	montants dus	montants versés
Pierre BILLON				
Présidence du Conseil d'Administration SIPH (à partir de décembre 2012)				
Total rémunération	224 903	224 903	201 598	201 598
* Rémunération SAPH	197 746	197 746	174 549	174 549
* Rémunération SIFCA				
* Couverture sociale expatrié (1)	0	0	0	0
* Jetons de présence	27 157	27 157	27 049	27 049
**dont SIPH	24 000	24 000	24 000	24 000
**dont SAPH	3 157	3 157	3 049	3 049
Bertrand VIGNES				
Directeur Général				
Total rémunération	265 694	265 694	275 253	275 253
* Rémunération SIFCA	262 537	262 537	272 204	272 204
* Couverture sociale expatrié (1)	0	0	0	0
* Jetons de présence	3 157	3 157	3 049	3 049
**dont SIPH	0	0	0	0
**dont SAPH	3 157	3 157	3 049	3 049
Total	490 597	490 597	476 851	476 851

(1) Rémunération uniquement constituée d'une couverture sociale expatriée (Santé, Retraite & Prévoyance)

Tableau 3

III - Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
	Montants versés au cours de l'exercice N-1	Montants versés au cours de l'exercice N
Alassane DOUMBIA		
Jetons de présence	11 157	7 049
* dont SIPH	8 000	4 000
* dont SAPH	3 157	3 049
Autres rémunérations (1)	41 861	41 686
IMMORIV		
Représentant permanent :		
- Lucie BARRY-TANOUS (Début de mandat 19 décembre 2012)		
Jetons de présence	11 157	9 049
* dont SIPH	8 000	6 000
* dont SAPH	3 157	3 049
Autres rémunérations		
SIFCA		
Représentant permanent :		
- Frédérique VARENNES		
Jetons de présence	8 000	4 000
* dont SIPH	8 000	4 000
* dont SAPH	0	-
Autres rémunérations (1)	174 668	167 102
TRANSITYRE		
Représentant permanent :		
- Jean-Philippe HOLLAENDER (Début de mandat : 21 avril 2011)		
Jetons de présence	6 000	6 000
Autres rémunérations		
MBFP		
Représentant permanent :		
- Thierry SERRES		
Jetons de présence	9 157	5 016
* dont SIPH	6 000	4 000
* dont SAPH	3 157	1 016
Autres rémunérations	-	-
Total	262 000	239 902
Il n'y a pas d'avantages en nature		

(1) Rémunération brute due au titre d'un contrat de travail préexistant aux mandats exercés, et indiquée pour la période couvrant les mandats.

Il n'y a pas de rémunération sous forme de couverture sociale (santé, retraite et prévoyance)

Aucune des modalités suivantes de rémunération n'est applicable par SIPH :

- **Il n'existe pas de plan de souscription ou d'achat d'action** (les tableaux 4, 5, 8 et 9 ne sont pas applicables), ni pour les mandataires sociaux, ni pour les salariés. En conséquence, aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été attribuée aux dirigeants « mandataires sociaux » de SIPH au cours de l'exercice 2015, et aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été levée par les dirigeants « mandataires sociaux » de SIPH au cours de l'exercice 2015.
- **Il n'existe pas de plan d'attribution d'action de performance** (les tableaux 6, 7 et 10 ne sont pas applicables). En conséquence, aucune action de performance n'a été attribuée aux dirigeants « mandataires sociaux » de SIPH au cours de l'exercice 2015, et aucune action de performance n'est devenue disponible pour les dirigeants « mandataires sociaux » de SIPH au cours de l'exercice 2015.

TABLEAU 11

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite complémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Pierre BILLON Président du Conseil d'Administration à partir de décembre 2012		x		x		x		x
Bertrand VIGNES Directeur Général		x		x		x		x

(*) Régime de retraite expatrié classique (IRCAFEX, CRE)

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Mazars				Deloitte				Total			
	Montant (HT) K€		%		Montant (HT) K€		%		Montant (HT) K€		%	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
-Emetteur	130	170	65%	73%	130	170	57%	64%	260	340	61%	68%
-Filiales intégrées globalement	64	64	32%	27%	69	69	30%	26%	133	133	31%	27%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes												
-Emetteur	5	0	2%	0%	5	0	2%	0%	10	0	2%	0%
-Filiales intégrées globalement												
<i>Sous-total</i>	199	234	100%	100%	204	239	89%	90%	403	473	94%	95%
Autres prestations rendues par le réseau aux filiales intégrées globalement												
Juridique, fiscal, social												
Autres					25	26	11%	10%	25	26	6%	5%
<i>Sous-total</i>	0	0	0%	0%	25	26	11%	10%	25	26	6%	5%
Total	199	234	100%	100%	229	265	100%	100%	428	499	100%	100%

INFORMATIONS SUR LES CHARGES NON FISCALEMENT DEDUCTIBLES (ART. 39-4 DU C.G.I)

Néant.

INFORMATIONS SUR LES CONVENTIONS CONCLUES ENTRE LES DIRIGEANTS (OU PRINCIPAUX ACTIONNAIRES) ET UNE FILIALE (ART. L. 225-102-1 DU CODE DE COMMERCE)

Néant.

EVENEMENTS MARQUANTS EN 2015

- Certification ISO 9001 version 2008 de tous les sites de SAPH
- Construction d'une 2^{ème} grande usine (Bongo) à SAPH
- Certification ISO 9001 version 2008 de GREL
- Diffusion du code de conduite du Groupe SIFCA
- Renforcement des règles de biodiversité

CHIFFRES CLES

5	Pays d'implantations
13.091	Collaborateurs
39.185	ha de Plantations industrielles matures
73.023	tonnes en productions propre
88.489	Planteurs encadrés sur 182.735 ha
246.684	K€ de chiffres d'affaires
2.749	K€ d'impôts sur les bénéfices
41.245	K€ de salaires, traitement et charge sociales
5.235	K€ de charges financières
30.304	K€ d'investissement dont 1.268 K€ en infrastructures sociales
2.480	K€ (1 % du CA) consacré au Développement Durable
684.248	€ investis dans les projets communautaires
92.154	K€ de matière première achetée (118.473 tonnes DRC)
8.761	logements existant dont 559 en Brique de Terre Comprimée et 1342 WC secs
34	dispensaires et infirmeries, 12 ambulances, 124 Personnel de santé
35	écoles primaires et préscolaires ; 276 enseignants ; 9.989 enfants scolarisés ; 2082 kits scolaires distribués
80	Accidents de Travail ; Taux de Fréquence: 2,73 Taux de Gravité: 0,03
4.139	personnes dépistées volontairement du VIH-SIDA
131.518	consultations médicales dont 12.999 issues des communautés locales dans les centres de santé du Groupe
1.200	naissances dont 311 issues des Communautés Locales dans les centres de santé du Groupe

MESSAGE DU DIRECTEUR GENERAL, BERTRAND VIGNES



En 2015, notre Groupe a continué l'ensemble de ses actions afin d'atteindre et de respecter les objectifs qu'il s'est formellement fixé, et en particulier les

priorités qui étaient les suivantes :

- **Intensifier** la sensibilisation et la formation, et en particulier sur la sécurité au travail, le respect de l'environnement, et les maladies infectieuses.
- **Développer** les échanges d'expériences et de bonnes pratiques entre les sites.
- **Mesurer** les résultats, par la mise en place d'un mode de collecte, d'analyse, et de reporting des indicateurs, qui soit fiable, exhaustif, et dans un délai raisonnable.
- **Vérifier** le respect des engagements, et la fiabilité des indicateurs en intensifiant les audits internes.

Nous confirmons que des progrès réels ont été réalisés sur ces points, mais que nous devons maintenir des efforts constants afin de parvenir à la pleine atteinte de nos objectifs.

En 2015, nous sommes sortis de la crise Ebola, en démontrant notre capacité à réagir et mettre en place une organisation préventive rigoureuse face aux menaces sanitaires.

Mais c'est surtout dans le **domaine de l'environnement et de la protection de la biodiversité** que nous avons nettement progressé, par l'établissement de **critères très précis** concernant la mise en valeur des terres, afin de préserver les espaces forestiers.

Dans le domaine de la sécurité du travail, même si le nombre des accidents du travail continue à diminuer et les taux de fréquence à baisser, nous déplorons deux accidents mortels, montrant ainsi l'importance d'intensifier les actions autour des « hauts risques », comme les transports en particulier.

En 2016, nous continuerons donc nos actions dans les domaines de la sécurité du travail, de la santé, de la protection de la biodiversité, et sans oublier l'ensemble des actions RSE, que nous souhaitons maintenir malgré les difficultés économiques actuelles.



1 - RENFORCER LES CONDITIONS DE VIE, D'HYGIENE, DE SANTE ET DE SECURITE DES EMPLOYES

Le Groupe SIPH prête une attention particulière à ses salariés, en les mettant au centre d'une politique sociale ambitieuse. Ils bénéficient d'heures de travail leur permettant une adéquation vie privée et vie professionnelle, participent au dialogue social, font l'objet d'une attention particulière en matière de santé et de sécurité, de développement des compétences. Le Groupe SIPH s'engage également à respecter les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives aux conditions de travail et d'emploi.

Répartition de l'effectif par zone géographique

Filiales \ Désignation	Travailleurs permanents 2015	Travailleurs temporaires et prestataires 2015	Travailleurs permanents 2014	Travailleurs temporaires et prestataires 2014	Evaluation travailleurs permanents 2015/2014
SIPH (France)	19	1	19	1	0%
SAPH (Côte d'Ivoire)	4 861	1 351	4 664	2 203	4%
GREL (Ghana)	553	2 746	560	3 081	-1%
RENL (Nigeria)	2 197	130	2 348	0	-6%
CRC (Liberia)	1 199	37	1 260	121	-5%
TOTAL	8 829	4 265	8 851	5406	0%

Répartition de l'effectif par catégorie et par sexe

Désignation	2015	2014	2015/2014 Evolution
Effectif-Hommes	7 899	8 000	-1%
Effectif- Femmes	930	851	9%
Cadres- Total	304	231	24%
Cadres- Hommes	261	198	32%
Cadres- Femmes	43	33	30%
Femmes dans le Comité de direction	5	5	0%

Répartition de l'effectif par âge

Désignation	2015	2014	2015/2014 Evolution
Age ≤ 25ans	604	705	-14%
25 < Age ≤ 50	7 525	7 531	0%
Age > 50 ans	700	615	14%

Embauches

Désignation	2015	2014	2015/2014 Evolution
Total (CDI, CDD)	776	1 184	-34%

Répartition des licenciements et départs

Désignation	2015	2014	2015/2014 Evolution
Nombre de licenciements (CDI, CDD)	572	532	8%
Nombre de démissions - CDI, CDD	122	121	1%
Nombre total de départs, CDI et CDD (licenciement, démissions, départ en retraite et autres)	1 009	1 007	0%
Départs de l'entreprise, CDI et CDD (licenciements, démissions, départs en retraites et autres)-FEMMES	93	146	-36%

Etant conscient de l'importance de la ressource humaine, le Groupe a continué ses recrutements tout en tenant compte du contexte économique difficile de la filière hévéa. Les embauches sont donc en recul dans une politique d'optimisation des ressources à la fois humaines et financières. Le Groupe a donc supprimé provisoirement certains postes mais entend maintenir son rôle économique dans les pays d'implantation à travers la création et le maintien des emplois.

Favoriser le dialogue social et la liberté d'association et du droit de négociation collective

Le dialogue social participe à la conservation d'un équilibre crucial entre les parties en présence. Cela se traduit notamment, au sein de notre Groupe, par la poursuite d'intenses négociations à tous les niveaux.

- Existence d'un **cadre réglementaire** et **d'organes représentatifs du personnel**. (*code du travail, Règlement intérieur, Délégué du personnel et syndicats des travailleurs, Comité Santé Sécurité,...*) ;
- Développement de **canaux de communication** accessibles : Communication interne, Sernamby, infoboard, GREL News, réunion mensuelle, réseaux, Journées Annuelles du Management... ;
- **Implication du personnel** dans la définition des objectifs : Réunion de revue budgétaire, Groupe de travail sur divers thématiques... ;
- Eléments permettant de motiver le personnel: Meilleur contributeur, Rémunération Variable des Employés et Ouvriers, Rémunération variable, idées progrès, cérémonies de vœux, Assurance/retraite complémentaire, mutuelle, bilan annuel de santé ... ;
- **Formation du personnel** et de leurs représentants au management, à la connaissance des procédures disciplinaires, au code du travail, conventions collectives.....

La démarche de prévention des accidents de Travail et des Maladies professionnelles privilégie également le dialogue social :

- Implication des salariés (*les associer à la détection des risques liés à leurs activités, être à l'écoute de leur proposition, les associer au choix des solutions retenues...*) ;
- Implication des instances représentatives du personnel (*Comité Santé Sécurité au Travail, délégués du personnel*).

A **GREL**, l'**accord collectif** signé en 2012 pour une durée de 3 années entre l'entreprise et l'Union des travailleurs agricoles comprend 39 articles regroupés en 7 parties (*General agreement ; Entering the service of the company ; Working rules of service company ; Rights and privileges in service ; Remuneration in service ; Leaving the service ; Obligations of the parties*).

Effectif depuis 2006, l'**accord collectif** entre la National Association of Agricultural and Allied Employers (NAAAE) et the Agricultural and Allied Workers Union of **Nigeria** (AAWUN) comprend 57 articles.

En vigueur de 2011 à 2014, le **collective agreement** à **CRC** comprend dans ses grandes lignes les mêmes points contenus dans celui de GREL.

Le **nouveau code du travail en Côte d'Ivoire** a été largement expliqué au Personnel de la SAPH avec des sessions particulières pour les représentants du personnel.

Le respect des droits de l'homme est le socle des valeurs et du code de conduite du Groupe SIFCA.

Rémunérations et avantages sociaux

SIPH gère les évolutions des salaires en tenant compte de l'augmentation du coût de la vie et évalue régulièrement l'adéquation entre les niveaux de rémunérations appliquées par postes et celles offertes par le marché du travail.

Les évaluations individuelles sont faites régulièrement au sein du Groupe et permettent de gérer les évolutions des carrières et des rémunérations.

SIPH s'attache également à appliquer les principes de non-discrimination dans sa politique de rémunération et d'évolution de carrière.

L'ensemble des entités du Groupe respecte leurs obligations sociales et fiscales sur les rémunérations versées et les avantages au personnel.

Tous les cadres disposent d'une part variable individuelle dans leur rémunération et d'un plan de retraite. Parmi les avantages proposés, les employés bénéficient d'une prévoyance, une assurance maladie. 100 % des salariés disposent d'une couverture sociale par l'intermédiaire du Groupe.

Désignation	2015 (€)	2014	2015/2014
Rémunération Totale	41 245 000	42 048 120	-2%

Élimination et abolition du travail forcé ou obligatoire et du travail des enfants

Ce risque est faible au sein du Groupe. Nous nous efforçons à garantir des relations de travail librement choisies et exemptes de menace, conformément aux législations nationales. Chaque employé dispose d'une fiche de poste décrivant ce qui est attendu de lui. Dans le cas contraire, la loi lui donne la possibilité de porter plainte.

SIPH s'engage à ne pas employer d'enfants ni dans ses usines ni dans ses plantations.

Toutes les filiales du Groupe disposent d'un code de lutte contre le travail des enfants et la vigilance est de mise d'autant que l'école est obligatoire au Ghana et en Côte d'Ivoire.

A la SAPH, une formation sur le travail des enfants a été réalisée en direction des gestionnaires des zones hévéicoles de la Côte d'Ivoire. Ils sont en charge du conseil et de l'achat de caoutchouc. La formation avait pour objectifs de :

- Initier les participants aux concepts de base associés au Travail des enfants ;
- Prévenir et éliminer le travail des enfants, et en particulier le travail dangereux des enfants dans l'agriculture ;
- Présenter une démarche simple permettant d'intégrer la lutte contre le TEF dans le mandat et les activités des participants.

Les prochaines étapes sont les suivantes :

- Diffusion du code de conduite contre le travail des enfants ;
- Formation des moniteurs en charge du conseil et la formation des planteurs privés dans une des localités couverte par les gestionnaires de zones ;
- Célébration de la journée mondiale de lutte contre le travail des enfants sur tous les sites ;
- Sensibilisation des planteurs privés notamment les plantations gérées par la SAPH ;
- Signature par les planteurs privés du code de lutte contre le travail des enfants.

Les cours de vacances organisés pour les enfants des communautés locales à GREL ont également pour objectif d'éviter de les retrouver dans les plantations durant cette période. En dehors de celle-ci l'école est obligatoire.

Développement des collaborateurs

Le Groupe adapte ses besoins en formation en tenant compte de ses objectifs, de ses ressources internes et du marché externe.

Malgré le difficile contexte économique, le développement des collaborateurs s'est poursuivi.

Les **formations à GREL** ont porté sur :

- Les formalités administratives ;
- Les domaines d'activités du Groupe et de ses filiales ;
- Le Rôle et importance des relations de travail ;
- La finance et le contrôle de gestion ;
- Le Système de Management de la Qualité Santé Sécurité et l'Environnement ;
- Le SIFCA Standard ;
- Les opérations de terrain à l'usine et en plantation.

A la SAPH, la Direction Technique, la Direction de la Qualité et de la Programmation Industrielle, la Direction des Opérations agricoles et la Direction des Ressources Humaines ont été les principaux bénéficiaires des formations en 2015.

Désignation	2015	2014	2015/2014 Evolution
Nombre total heures de formation	114 627	203 684	-44%
Nombre de salariés formés	2 701	5 853	-54%

Le nombre de salariés formés connaît une chute drastique en raison d'une surévaluation des données de 2014.

Organisation du temps de travail et Absentéisme

Dans les entreprises du Groupe, le travail est organisé dans le cadre des durées légales ou conventionnelles, variables d'un pays à l'autre. Ci-après les statistiques des heures de travail et des jours d'absence pour maladie.

Heures travaillées

Désignation	2015	2014	2015/2014 Evolution
Heures totales travaillées	29 355 258	31 114 975	-6%

Répartition des jours d'absence par motif

Désignation	Filiales					2015	2014	2015/2014 Evolution
	SIPH	SAPH	GREL	RENL	CRC			
Nombre de jours d'absence liés à la maladie	93,5	13 702	2152	2 656	8 012	26 616	19 730	35%
Nombre de jours d'absence liés au paludisme	0	1 567	725	217	525	3034	2647	15%

Progresser vers une excellence en Santé Sécurité

Les Accidents du Travail ne sont pas une fatalité et en aucun cas acceptables d'un point de vue éthique car ils portent atteinte à l'intégrité physique de nos employés. Ceux-ci doivent nous quitter en vie et dans le même état physique depuis le premier jour de leur embauche.

Pas d'accord signé avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail mais le respect scrupuleux des dispositions légales en matière de Santé Sécurité est de mise.

Répartition des Accidents de Travail, Taux de Fréquence et de Gravité

Désignation / Filiales	SIPH	SAPH	GREL	RENL	CRC	2015	2014	2015/2014 Evolution
Nombre d'accidents du travail ayant généré au moins 1 jour d'arrêt - USINE	2	15	2	1	1	21	31	-32%
Nombre d'accidents du travail ayant généré au moins un jour d'arrêt - PLANTATION	0	29	22	0	8	59	157	-62%
Nombre total d'accidents de Travail	2	44	24	1	9	80	188	-57%
Nombre de jours d'arrêt liés aux accidents du travail - USINE	143	316	105	5	3	572	424	35%
Nombre de jours d'arrêt liés aux accidents du travail - PLANTATION	0	183	116	0	19	318	1366	-77%
Total de jours d'arrêts liés aux accidents	143	499	221	5	22	890	1790	-50%
Heures totales travaillées	35 266	14 746 467	6 197 702	5 670 578	2 705 245	29 355 258	31 114 975	-6%
Taux de Fréquence des Accidents (TF)	56,71	2,98	3,87	0,18	3,33	2,73	6,04	-55%
Taux de Gravité des Accidents (TG)	4,05	0,03	0,04	0,00	0,01	0,03	0,06	-47%

Nous déplorons 2 morts à SAPH. Un scieur percuté à l'abdomen par l'arbre qu'il venait de scier et un acheteur de caoutchouc victime d'un accident de la route dans le cadre du travail.

Le Groupe présente encore toutes ses condoléances aux familles. Notre engagement doit être renouvelé jour après jour par chacun de nos employés, à commencer par nos dirigeants. En effet, la santé et la sécurité sont avant tout des questions de leadership.

Les maladies professionnelles

En Côte d'Ivoire, la liste des maladies professionnelles reconnues par l'organisme de la sécurité sociale (*Caisse Nationale de Prévoyance Sociale*) est au nombre de 45 tableaux à ce jour. Sur l'ensemble de ces tableaux de maladies professionnelles indemnisables (MPI), seuls 7 tableaux couvrent le champ d'activités de la SAPH :

- **Tableau N°4** : Affections professionnelles provoquées par le benzène... (*Carburant, réactifs de laboratoire*) ;
- **Tableau N°7** : Tétanos professionnel (*travaux agricoles et industriels exposant au bacille tétanique*) ;
- **Tableau N°40** : Affections dues au bacille tuberculeux (*personnel de soins*) ;
- **Tableau N°42** : surdit   provoqu  e par des bruits l  sionnels (*scieurs, ouvriers fabrication, standardiste, ateliers m  caniques*) ;
- **Tableau N°43** : Affections professionnelles provoqu  es par le bois (*scieurs*) ;
- **Tableau N°44** : Affections p  ri-articulaires provoqu  es par certains gestes et postures de travail (*culture, usine*) ;
- **Tableau N°45** : Affections chroniques du rachis lombaire provoqu  es par la manutention manuelle de charges lourdes (*culture, usine, services de sant  *).

Les mesures de prévention (*sensibilisation, visites annuelles systématiques, surveillance du milieu de travail, équipements de protection, etc.*) mises en œuvre et le suivi périodiquement par les services de santé au travail (*avec des médecins du travail sur l'ensemble des sites*) et les chargés de sécurité ont pour objectif de maintenir de bonne condition de travail. A ce jour, nous n'avons connaissance d'aucune maladie professionnelle enregistrée et reconnue par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) et couvrant le champ d'activité de la SAPH.

Nos priorités: La sécurité routière

Les accidents de la route demeurent une préoccupation pour le Groupe. 7 accidents de déplacement à GREL avec 1 mort, 32 (véhicules : 10, moto : 11, vélo : 11) à SAPH avec 1 mort. Des employés à moto ayant percuté un véhicule.

2 040 heures (1 176 à GREL et 864 à SAPH) de formation au bénéfice de 238 employés (147 à SAPH et 91 à GREL) ont été consacrées à la conduite défensive en 2015.

Les points de la **formation** en conduite de **moto** sont les suivants :

- historique et définition ;
- présentation de la moto, et ses différentes parties ;
- rappel du code de la route ;
- entretien de la moto ;
- contrôle avant utilisation ;
- démarrage-arrêt-position du corps-trajectoire-prise de virage-contre braquage-anticipation-freinage ;
- consignes de sécurité.

Les thématiques suivantes sont abordées au cours de la **formation** sur le **véhicule** :

- présentation du véhicule ;
- vérifications sécuritaires ;
- vérifications quotidiennes ;
- présentation et caractéristiques de la boîte de transfert ;
- utilisation de la boîte de transfert ;
- rôle du différentiel ;
- conseils de sécurité.

Encadré : SIFCA Standard

SIFCA Standard outil basique industriel qui améliore la sécurité, l'ergonomie, la qualité, la productivité et le bien-être, à travers la mise en œuvre d'un standard sur une zone de travail est toujours en vigueur. La méthode se résume en 6 étapes : Diagnostiquer, trier, ranger, nettoyer pour inspecter, verrouiller, soutenir. 80 zones de travail ont fait l'objet de chantiers depuis 2013.

Un enjeu local particulier à gérer : VIH et paludisme

A la SAPH, il faut noter la baisse progressive et constante de l'incidence du VIH de 5,4% (2007) à 1,7% (2015) alors même que le taux national est de 3.7%. Cette performance constante dans la réduction de l'impact du VIH est notamment due aux actions de prévention (*sensibilisations, dépistage annuelle des agents, etc.*).

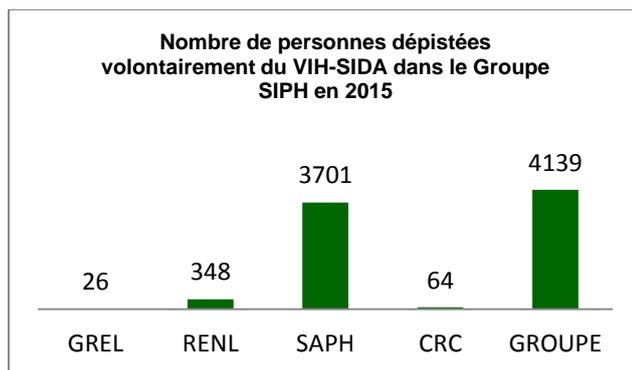
Sur le volet de l'élimination de la transmission de la mère à l'enfant, sur 126 enfants nés de mères séropositives et testés, 122 sont séronégatifs; soit **96,8% de taux de réussite**.

Depuis 2013, tous les enfants nés de mères séropositives suivies sont négatifs dans la partie ETME. A fin 2015, on recense 281 personnes vivantes avec le VIH dont 183 (65%) sont sous médicaments ARV.

Les perspectives pour 2016 :

- Renforcement du dépistage des familles (*amélioration de l'élimination de la transmission mère enfant (ETME)*) ;
- Amélioration du fonctionnement du comité central et des comités sur les UAI pour l'animation des UAI sites y compris les zones hors UAI.

91 actions de sensibilisation contre le VIH-SIDA ont été organisées à l'attention de 2.841 personnes. 29.393 préservatifs (*achetés, dons d'ONG, don de Ministère de la santé...*) ont été distribués en 2015. 8 personnes qui ont bénéficiés du fonds VIH-SIDA (GH ¢ 700.00) à GREL. A SAPH le fonds de solidarité VIH-SIDA et PALUDISME est à 57 699 804 F CFA à la fin décembre 2015.



Les perspectives en 2016 :

- Sensibilisation des travailleurs à l'usage des MIILDA (*y compris les sites hors UAI*) ;
- Recyclage du personnel soignant dans la prise en charge (PEC) du paludisme ;
- Renforcement de l'implication des pairs éducateurs dans la sensibilisation (*y compris les sites hors UAI*) ;
- Redynamisation des concours villages propres sur tous les sites.

La lutte contre le paludisme a été faite au travers de 42 sensibilisations réunissant 9 758 personnes. 14 261 moustiquaires imprégnées ont été distribuées. Les jours perdus pour le paludisme ont connu une hausse. De 2 647 en 2014 à 3 034 en 2015. Avec l'acquisition d'Awodua ce sont de nouveaux cas qui sont enregistrés à GREL. A Bettié et Rapide Grah sont des zones marécageuses favorables aux gîtes larvaires.

Encadré : La lutte contre EBOLA

En 2015, la vigilance a été de rigueur : l'évaluation des niveaux de risques, le lavage des mains et la prise de température aux endroits des sites agro-industriels.

Des logements pour tous sur les sites

Mettre nos collaborateurs dans des conditions adéquates de travail est une exigence autant morale que professionnelle pour leur épanouissement et pour la pérennité des activités. Cette exigence est réaffirmée dans la charte sociale du Groupe. 8 761 logements sont mis à la disposition des salariés sur les UAI. Les infrastructures sociales de bases (*écoles, centre de santé...*) pour leurs familles sont également disponibles.

En 2015, les investissements en infrastructures sociales se sont élevés à 1 268 K€. Le Groupe totalise maintenant 559 logements (*dont 68 construits à SAPH*) en Briques de Terres Comprimés avec des propriétés écologique, et économique.

2 - UNE GESTION ATTENTIVE DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET LA MISE EN ŒUVRE DE PRATIQUES DURABLES

Le déploiement des Systèmes de Management Environnemental (SME) conformément à la charte du Groupe et selon la norme ISO 14001 est en marche dans le Groupe.

GREL est en **déploiement de son Plan de Gestion environnemental** qui est régulièrement audité par ERM Paris dans le cadre des Critères de Performance Environnementale et Sociale de la Société Financière Internationale.

SAPH ayant obtenu les arrêtés d'autorisation d'exploiter de ses UAI en 2015 a entamé ses **actions de conformité réglementaire** avec pour objectif 2016:

- Rédaction des procédures Santé Sécurité et Environnement
- Réalisation d'un Plan d'Opération Interne de l'Usine de Bongo
- Construction d'incinérateur des déchets médicaux sur toutes les UAI
- Analyse environnementale en vue d'un Plan de Gestion Environnemental

Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions sont intégrés dans le budget Groupe consacré à l'environnement qui s'élève à 190.548 €.

Des programmes de sensibilisation sont effectifs sur tous les sites de GREL avec une réunion mensuelle consacrée à la Santé Sécurité et environnement.



Pollution et gestion des déchets

Sur les sites de Bongo et de Rapide Grah à SAPH, les installations «reclaim rubber» permettent de réincorporer des granulés contaminés qui étaient auparavant jetés ou vendus comme déchet.

Dans l'ensemble des usines, les eaux moins chargées en aval du process sont réutilisées à nouveau. Des mécanismes sont mis en œuvre dans chacune des filiales afin de trier les déchets, les diriger pour certaines vers les filières externes de traitement et de valorisation et pour d'autres, servir pour le compostage. Des aires de stockage d'huiles usagées sont aménagées sur les UAI.

Les lagunages pour le traitement des eaux usées sont opérationnels dans toutes les usines. La performance du lagunage dépend cependant des aménagements et investissements destinés à compenser l'augmentation des niveaux de production.

Analyse des effluents 2015

ENTITE	SAPH	GREL	RENL	CRC
pH	6,37	6,89	7,77	7,55
DCO	225,00	47,70	256,00	162,00
DBO	99,50	19,70	81,00	53,00
MES	113,00	43,90	106,00	16,20



La surveillance continue des rejets autour et à l'intérieur de l'usine de GREL avec :

- Formation sur l'application de produits chimiques en plantation et dans l'usine ;
- Assainissement et traitement des sols contaminés ;
- Suivi mensuel des paramètres de traitement des eaux usées ;
- Construction d'un nouveau bio-filtre et épurateur d'air pour réduire l'impact olfactif des gaz à proximité des usines de caoutchouc ;
- Surveillance du bruit à l'usine.

L'activité de **production de chips de bois** d'hévéa à SAPH pour l'année 2015 a été réalisée uniquement sur le site d'Ousrou (25.000 T). Cette production a été essentiellement vendue à SANIA et à SUCRIVOIRE (750 t), filiales de SIFCA, qui les utilisent comme combustible pour leurs chaudières. Ainsi le pouvoir calorifique contenu dans ces arbres est récupéré pour produire de la vapeur ou de l'énergie électrique. Cela permet de couvrir le coût de l'abattage et de préparation de terrain, de baisser des émissions de CO2 par l'arrêt de la pratique du brûlage et d'augmenter les revenus du Groupe par la vente de la biomasse. Les populations sont libres d'accéder aux parcelles abattues pour prélever du bois utilisé comme bois de chauffage ou autre. Notons que le bois en fin de vie de RENL est utilisé pour la fabrication de panneaux de particules. Les déchets valorisés des entités de SIPH sont cédés à des établissements agréés qui les recyclent et les réutilisent dans des produits de traitement du bois contre les insectes.

La conception et l'exploitation des usines sont faites de manière à limiter la génération d'odeurs. Conjointement avec le CIRAD, GREL a accueilli de 2011 à 2013 pour 30 000 euros, des travaux de recherche sur les mécanismes de **formation des odeurs** (*étude des micro-organismes présents dans le latex, le sérum et les coagula*). Ces travaux visaient également à tester des traitements ou des modes de stockage qui empêcheraient leur développement et donc réduirait l'impact olfactif des gaz à proximité des usines de caoutchouc. Les résultats ne sont pas encore applicables, mais les connaissances ont progressé sur ce sujet. Cette étude a permis de se rendre compte de la fonctionnalité des bio-filtres qui ont été installés ou qui étaient déjà opérationnels sur le site.

Une **consultation ORL** et une audiométrie sont réalisées pour les travailleurs exposés aux nuisances sonores lors des visites médicales annuelles.

L'utilisation d'engrais enrobé permet de réduire par 4 la quantité d'apport d'engrais type NPK et de maintenir la croissance des hévéas en raison de la meilleure efficacité de ce type d'engrais. Cela n'est valable que pour l'année de planting. Le gain est de l'ordre de 150 tonnes d'engrais NPK par an à l'échelle de la SIPH.

Les **jachères et rotations** en pépinière sont également une réalité ainsi que les fossés de drainage, la couverture végétale (*Pueraria*), le planting en courbe de niveaux ou terrasses, pour limiter l'érosion des sols. Les déchets organiques (feuilles, branches, souches) laissés sur places et réincorporés au sol ou en décomposition (incorporation de Matière Organique), et la réduction des traitements phytosanitaires, améliorent les propriétés physiques et biologiques du sol.

Des **technologies innovantes** (*selective packing or limited packing pour limiter les mouvements d'engins lourds lors de l'abattage et de la préparation de terrain pour transporter de lourdes charges*) limitent les dommages sur le sol.

Déchets produits et valorisés (T)

Désignation	2015	2014	2015/2014 Evolution
Déchets non dangereux produits	930	817	14%
Déchets dangereux produits	39	38	2%
Déchets non dangereux valorisés	699	702	0%
Déchets dangereux valorisés	24	28	-15%

L'augmentation des tonnages de déchets s'explique principalement par un suivi plus exhaustif en 2015.

Utilisation durable des ressources

En dehors de nos plantations propres, nous soutenons et encourageons des pratiques agricoles durables.

Consommation d'énergie

Désignation	2015	2014	2015/2014 évolution
Consommation d'électricité (kWh)	34 213 305	33 134 873	3%
Essence des véhicules (kWh PCS)	3 448 503	4 686 760	-26%
Diesel des véhicules (kWh PCS)	26 191 471	33 026 434	-21%
Diesel pour les générateurs et sécheurs (kWh PCS)	69 226 406	68 051 301	2%
GPL (kWh PCS)	51 443 426	53 095 089	-3%

Un gros effort à RENL pour améliorer la génération et l'utilisation du courant sur le site d'Araromi, ce qui a provoqué quelques économies, en plus de celles provenant de l'optimisation de plusieurs petites centrales sur les autres sites.

L'évaluation topographique des flux hydrauliques et le planting en courbes de niveau (contour lines) ou en terrasses, ainsi que l'irrigation gravitaire (keyline design) permettent une optimisation de l'utilisation de l'eau.

Consommation d'eau

Désignation	2015	2014	2015/2014 Evolution
Consommation d'eau (m3)	4 827 242	3 839 621	25,72%
Consommation d'eau de forage	1 767 267	1 413 117	25,06%
Consommation d'eau de surface	3 059 975	2 426 204	26,12%

La consommation d'eau n'est pas exhaustive. Les compteurs sont effectifs à SAPH mais disponibles uniquement pour une partie de l'irrigation et des zones d'habitation du personnel au Nigeria. La disponibilité de quelques compteurs à RENL explique la hausse des consommations en 2015.

Emissions directes et indirectes de gaz à effet de serre (t CO2e)

Désignation	2015	2014	2015/2014 Evolution
Emissions Totales	46 993	48 718	-4%
Emissions directes	33 154	35 104	-6%
Essence	808	1 098	-26%
Diesel	6 266	7 902	-21%
Diesel pour les générateurs et sécheurs	16 563	16 281	2%
GPL	9 517	9 823	-3%
Emissions indirectes	13 840	13 614	2%
Liées à la consomma° d'électricité achetée	13 840	13 614	2%

Le **programme logement BTC** de SIFCA permet de **réduire l'empreinte carbone** causée par la production et le transport du ciment, de contribuer à l'efficacité énergétique des bâtiments, et d'optimiser les coûts de construction.

Les **logements en Brique de Terre Comprimée (BTC)** sont des mesures prises en vue de **réduire la consommation d'énergie** via des technologies ou des équipements innovants.

L'activité de **production des wood chips** qui permet **d'éviter le brulis** et de **remplacer du combustible fossile** par du combustible renouvelable dans les chaudières participe également à notre action en faveur de la réduction des émissions de CO2.

En 2016, un plan d'action de **réduction des quantités de produits phyto** grâce à des applications raisonnées est en cours à la SAPH :

- **Réduction** des doses herbicides sur cultures, faire un bilan des consommations 2015 et surfaces traitées (*culture et pépinières à analyser séparément*), mise en place de nouveaux standard, vérification de bonne mise en œuvre, calcul du gain ;
- **Construction** du projet de pulvérisation raisonnée sur pépinière.
- Un travail de **recherche** sur l'optimisation des apports de fertilisants en fonction des analyses de sol a débuté dans le cadre des études financées par un groupement lié à l'Institut Français du Caoutchouc qui associe la SIPH à d'autres sociétés de plantations (SOCFIN, MICHELIN).



Les **WC secs** continuent à se mettre en place d'autant qu'ils font partie intégrante du standard des logements BTC à SAPH : ils évitent la consommation d'eau, et la pollution de la nappe phréatique, et ils génèrent des fertilisants par le compost, pour les cultures vivrières. Le Groupe en comptabilise 1 342 à la fin 2015.

Changement climatique

Les plantations jouissent de **conditions favorables à la culture de l'hévéaculture**: des pluviométries moyennes au-delà de 1 400 mm par an avec une répartition sur une ou deux saisons des pluies. La saison sèche de 3 mois au maximum ne pénalise pas le potentiel de l'hévéa, cette saison sèche correspond à l'hivernage de l'arbre.

Le risque climatique porte sur **trois aspects** :

- Le vent et la casse qu'il peut générer ;
- La saison sèche – risque incendie et perte de production ;
- L'évolution climatique.



En ce qui concerne la **casse au vent**, la prévention est mise en place lors du choix des clones d'arbre à développer. L'ensemble des clones recommandés ont été testés dans nos conditions de plantation et les clones présentant de fortes sensibilités au vent sont exclus des recommandations. Depuis 2006 pour les clones présentant un niveau de sensibilité avérée, la mise en exploitation a été retardée. Ce qui permet d'avoir des arbres plus gros qui résistent mieux au vent. D'autre part, les plantations sont composées d'un ensemble clonale – afin de limiter les risques liés à une faiblesse non relevée sur un clone.

Pour la **saison sèche**, des mesures de prévention de l'incendie sont mises en place et sont adaptées à chaque plantation selon le contexte. Il y a un vrai savoir-faire sur les plantations de la gestion des incendies et le risque est limité à la perte de quelques ha par an.

L'évolution climatique, par définition, n'est pas connue à l'avance, l'ensemble des plantations sont aujourd'hui en zone favorable à l'hévéaculture ; il faudrait des évolutions extrêmes pour que les plantations soient impactées.

Les évolutions extrêmes que l'on peut envisager :

- Des périodes pluvieuses très prononcées : de tels épisodes impacteraient la possibilité de récolter lors de ces périodes de façon optimale, des moyens de prévention sont déjà utilisés: les parapluies, la préservation, la récolte en latex (*même pour la production de slab*), au besoin ils pourraient être renforcés.
- Une période sèche plus prononcée : dans le cas d'une augmentation importante de la saison sèche – c'est-à-dire avoir une saison sèche de 4 mois ou plus mènerait à modifier le système d'exploitation : au lieu d'avoir une saignée continue on serait amené à faire un arrêt de saignée de l'ordre d'un mois – la perte de production serait de l'ordre de 5 à 7%, en pratique cette période d'arrêt mènerait à réduire les effectifs de saigneurs puisqu'ils prendraient leurs congés de façon groupée, la perte de production serait en partie compensée par la réduction des effectifs.

Les risques sanitaires sont connus et maîtrisés.

La **prévention** passe par la sélection clonale et les recommandations clonales. La sélection est un travail continu avec :

- La poursuite de l'évaluation des clones IRCA ; mise en place de champs clonaux en 2013 au Ghana, en 2016 prévu au Nigéria et le suivi des champs en place (15 dans le groupe),
- La participation au sein de l'IFC à un programme de création variétale avec des champs de sélection au Libéria, en Côte d'Ivoire, au Ghana et au Nigéria,
- La participation à un programme d'échange au sein de l'IRDB,
- La mise à jour régulière de la recommandation clonale avec pas moins de 10 clones.

Il y a aussi un programme de recherche auquel participe SIPH sur le corynespora toujours au sein de l'IFC. Ce programme a pour objectif d'intégrer un test de résistance au corynespora précocement dans le processus de sélection/création clonale.

Le contrôle des maladies de racines est assuré par les méthodes d'implantation des plantations et par un **suivi sanitaire annuel**.

Pour la mise en place des plantations, les pratiques de préparation de terrain garantissent l'élimination de bois morts dans le sol :

- Les arbres ou la brousse sont dessouchés.
- Les lignes de planting sont décomptées pour ameublir le sol et extirper les racines résiduelles.

Le suivi sanitaire annuel, fait partie des pratiques courantes des plantations, des instructions spécifiques sont en place. Globalement le taux de formés des plantations oscillent entre 0,05 et 0,25% ce qui garantit la pérennité des plantations.

Préserver et restaurer la biodiversité

Le Groupe a défini **4 étapes** dans la **mise en œuvre des critères de préservation** de la **biodiversité** sur les Unités Agricoles Intégrées (UAI).

Ces dispositions concernent les **nouvelles acquisitions**, les **extensions** et les **replantations**.

Etape 1 : Formation

- Former le personnel sur les critères de préservation de la Biodiversité et leur mise en œuvre par l'équipe Qualité Hygiène Sécurité Environnement SIFCA et/ou Développement Durable (DD) filiale.

Etape 2 : Commission Biodiversité

- Mettre en place une Commission Biodiversité par UAI
- Composition
 - ✚ Le Directeur UAI
 - ✚ Le Chef de Plantation
 - ✚ Le Responsable DD filiale ou son représentant
 - ✚ Le Géomètre filiale ou son représentant

La Commission est chargée de veiller à l'application des Critères de Préservation de la Biodiversité sur l'UAI.



Etape 3 : Mise en œuvre

- En accord avec les membres de la commission, le Géomètre accompagné du Responsable DD filiale ou leurs Représentants feront les différentes délimitations par marquage à la peinture rouge.
- Les agents chargés de la préparation des terrains travailleront en fonction des marquages : zones à préserver selon les critères de préservation.

Etape 4 : Suivi

- Un plan d'action biodiversité par UAI est élaboré avec l'appui du Département QHSE SIFCA.
- La commission biodiversité de l'UAI est responsable de la mise en œuvre du plan d'action Biodiversité.

En 2015, les actions de GREL à Awodua ont consisté à :

- » La mise à jour de l'étude HCV pour identifier les habitats naturels et les habitats critiques et la faune / flore protégées espèces vulnérables
- » La mise à jour du plan de gestion environnementale Awodua pour inclure des mesures d'atténuation spécifiques au site en vue d'éviter, minimiser et compenser l'impact, avec une cartographie détaillée des zones à protéger.

En 2016, sur la base des études de HVC, les perspectives sont les suivantes:

- » Étiquetage des espèces rares et le rapport de la cartographie.
- » Plan de gestion durable de la réserve forestière dédiée.
- » Protection sur les corridors écologiques pour relier les écosystèmes aux plans d'eau.
- » Plan du reboisement en partenariat avec la Commission forestière du Ghana

Au Nigeria, 430 ha de réserve forestière sont protégés à Iguobazuwa (RENL).

47 aires protégées ont été identifiées à la SAPH. Il s'agira de planifier l'identification avec un panneau dédié pour chaque site écologique et définir des actions pour une gestion efficace desdites réserves conformément aux 4 étapes dans la mise en œuvre des critères de préservation de la biodiversité sur les Unités Agricoles Intégrées (UAI).

3 - PLANTEURS PRIVES ET COMMUNAUTES : UNE RELATION A LONG TERME

201 communautés autour des territoires d'implantation de SAPH (46), RENL (49), GREL (91) et CRC (15).

Le **dialogue** avec ces parties prenantes est **régi par les outils** suivants :

- une procédure définissant la création et le fonctionnement d'un Cadre Permanent de Dialogue (CPD) entre la SAPH représentée par son Unité Agricole Intégré (UAI) et les communautés de sa zone opérationnelle ;
- des procédures d'acquisition des terres au Ghana, Liberia et Nigeria ;
- une procédure pour les bénéficiaires de projets agricoles à GREL ;
- des politiques réaffirmant les relations avec les communautés et les mécanismes de règlement de conflits avec celles-ci ;
- une procédure pour le financement du festival Kundum célébré par les peuples Nzema et Ahanta de la région occidentale du Ghana ;
- une procédure instituant les cours de vacances pour les enfants des communautés locales à GREL ;
- des réunions régulières avec les représentants des communautés locales, leaders traditionnels, représentants des jeunes.... ;
- Les consultations des communautés sur les questions qui les préoccupent ;
- La non-ingérence dans les affaires des communautés.

Malgré la baisse des cours du caoutchouc le Groupe continue à prendre une part active au développement économique, social, culturel et environnemental de ses voisins.

Les actions de développement communautaire autour des sites de SIPH se sont élevées à 684 248 € en 2015.

L'impact du Groupe se résume en deux points :

- **Acheter** le caoutchouc à travers la promotion de plantations locales encadrées par nos collaborateurs ;
- **Améliorer** l'accès aux infrastructures et services sociaux de base et permettre de générer des possibilités d'activités rémunératrices pour les populations.

L'achat de caoutchouc et l'encadrement des planteurs locaux sont synthétisés dans le tableau ci-après.

FILIALES	Plantations industrielles matures		Plantations villageoises (PV)		Plantations villageoises (PV) encadrées				% Achats / total 2015	% Achats / total 2014	Evolution 2015/2014
	Superficie (ha)	Production (T)	Production Achetée (T)	Montant (en K€)	Plantations immatures		Plantations matures				
					Superficie (ha)	Nombre de planteurs	Superficie (ha)	Nombre de planteurs			
GREL	9 354	15 557	14 916	11 051	29,831.91	6 028	9 761	2 822	49,95	46,16	8%
RENL	9 866	21 699	175	144	3 659	896	537	137	0,8	1,54	-48%
SAPH	16 252	31 157	103 382	80 959	35 256	81 505	35 462	84 000	76,84	70,28	9%
CRC	3 713	4 610	0	0					0	0	0%
TOTAL	39 185	73 023	118 473	92 154	38 915	88 429	143 820	86 959	61,87	54,86	13%

A **GREL** le programme de sécurité alimentaire s'est poursuivi par le biais du Rubber Outgrower Plantations Project avec :

17	parcelles de démonstration sur 10,7ha pour un montant de 3 358,13 €
1 020	agriculteurs formés pour un cout de 21 767,20 €
420	bénéficiaires de variétés certifiées et améliorées de semences sur 168 ha plantés

A la **SAPH** l'on enregistre :

343	(Ouvriers d'intervention, moniteurs, Contrôleurs, Contrôleurs formation saignée, Chefs secteur) pour une assistance technique mensuelle sur 10 secteurs, concernant 57 150 planteurs
13	centres de collecte, qui assurent une meilleure proximité avec les planteurs
542	contrats ont été enregistrés en 2015 pour 131 plantations concernées dans le cadre du Plan Epargne Planteur
1 314	contrats en 2015 pour une couverture de 5 256 dans le cadre du Plan de Prévoyance du Planteur d'Hévéa

La contribution au développement communautaire s'établit comme suit :

GREL

- Fourniture de 4 réservoirs d'eau potable d'une capacité de 20.000 l chacun aux communautés de ASIKASU - ASIKASU-ODUMASE – GYABENKROM - ESAAMANG
- Reprofilage de route au profit de la communauté d'Israël
- 315 kits scolaires remis
- 4 climatiseurs aux communautés de ABURA – ADEAWOSO - ADUM BANSO et EGYAMBRA
- 2 dispositifs de lavage des mains avec des pompes à TETREM et KYEKYEWERE
- Construction d'un centre communautaire à NTAARKROM
- L'extension de la clinique communautaire d'ABURA (phase 1)
- 2 salles de classe à EGYAMBRA

CRC

- Contribution à la cérémonie d'installation du surintendant du Comté de Maryland
- Don de bac à ordures à Harper City Corporation
- Don de Groupe électrogène au poste frontière de Dakay
- Don de climatiseur au surintendant du comté de Maryland
- Contribution à l'élection des jeunes du Comté de Maryland
- Don d'une moto à l'association des jeunes du comté
- Soutien à l'Université de Tubman Beauty Pargeant

RENL

- 133 bourses
- Reprofilage de 10 km de route à Okeyuyu & Ikoka
- Reprofilage de 11 km de route à Efire
- Construction de la mairie à in Ugolo Phase 1
- Construction de la mairie à Ugolo Phase 1
- 120 tables bancs offerts
- Reconstruction du centre civile phase 1 de Araromi
- Construction du marché de nuit à illusin phase 2
- Construction de magasins à Lukogbe

SAPH

- Dispensaire DAGROM s/s Préfecture de Divo
- Foyer polyvalent de GAGNY s/s Préfecture de DOBA
- Maternité NABOVILLE s/s Prefecture Gabiadj
- Logement instituteur FAHE s/s Préfecture Gabiadj
- Aménagement du terrain de football de DAGADJI
- Construction d'un château d'eau à Niamiambo (Toupah)
- Achèvement d'un dispensaire à Yassap A (Toupah)
- Réalisation forage à Petit Badien (Toupah)
- Construction de deux salles de classes à Lopou (Toupah)
- Achèvement logement infirmier à Niguinanou (Toupa)
- Construction de salle de laboratoire et de bureau à Bongo Village
- Réalisation de puits perdu et fosse septique à Allosso 2
- Réhabilitation du logement du Directeur de l'Ecole Primaire Publique Allosso 2
- Don de 50 tables bancs à l'Ecole Primaire Publique Koutoukro
- Equipements, réparation et entretien du Bac de Bettié
- Entretien de la route Adzopé - Bettié
- Excepté à Toupah, les EFA occupent des bâtiments provisoires. Jusqu'en juin 2015, toutes ne disposaient que d'une seule salle de classe – suffisante pour 2 promotions, dans la mesure où les rythmes d'alternance leur permettent d'occuper successivement la classe. L'accueil d'une 3^{ème} promotion dans toutes les EFA à la rentrée 2015 a conduit les écoles à aménager de nouvelles salles. Pour rappel, l'EFA Toupah a pu construire un poulailler en 2014 grâce à un appui du Conseil Régional. Une formation modulaire sur l'aviculture a été dispensée aux parents d'élèves.
- L'EFA de Naboville occupe un bâtiment situé au milieu du village et en bordure de la piste qui traverse le village. Ce bâtiment est loué à un habitant du village et le loyer est pris en charge par l'UAI de Rapides Grah.
- Un terrain, donné par le village pour construire un bâtiment pour l'EFA, a été aménagé pour les ateliers pédagogiques : un jardin didactique, ainsi qu'un poulailler en cours de construction.

L'investissement du Groupe dans l'éducation est marqué par la présence d'écoles sur les UAI afin de permettre aux enfants des employés de bénéficier d'une éducation pour tous.

36 écoles 2015, 326 enseignants et 11.785 élèves. Ces derniers bénéficient de kits scolaires de la part de SIFCA. Les quantités sont désignées par le tableau ci-après :

FILIALES	SITES	KITS				SACS		TROUSSES
		CP2 F	CE	CM	6e	MOYEN	GRAND	
SAPH	TOUPAH	15	30	25	2	30	27	57
	BONGO	15	30	40	4	30	44	74
	BETTIE	6	8	12	1	8	12	20
	RAPIDES-GRAH	15	30	40	4	30	44	74
	YACOLI	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL	51	98	117	11	98	127	225
GREL	GREL	15	30	30	0	45	30	75
CRC/MOPP	CRC/MOPP	15	30	30	0	45	30	75
RENL	RENL	30	60	90	0	90	90	180
TOTAL		456	678	876	72	738	935	1 681

La contribution du Groupe à l'accès à la santé des salariés aussi bien des populations locales à travers ses infrastructures sanitaires s'établit comme suit :

Naissances totales dans les infrastructures	1 200
Naissances issues de Communautés locales	311
Consultations totales	131 518
Consultations issues de communautés locales	12 999
Effectif du Personnel médical	124
Centre de santé, infirmerai et maternité	42
Ambulances	10

La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Plus de 61% de la production du Groupe est achetée auprès de planteurs indépendants. Cela dénote de l'importance des fournisseurs des matières premières dans l'atteinte des résultats du Groupe. Des actions en vue d'intégrer la RSE dans la politique d'achat du Groupe sont en cours.

Le transport des conteneurs pour l'exportation du caoutchouc, la construction de logements et de bâtiments sont sous-traités. La construction des deux grandes usines à SAPH en 2014 (Rapide Grah) et 2015 (Bongo) a été faite par des sous-traitants. L'agrandissement de l'Usine de GREL a également été fait par des sous-traitants. D'énormes travaux sont dédiés à la sous-traitance dans le respect de plan de prévention en matière de sécurité et des politiques d'achats du Groupe.

A SAPH, un code de conduite des fournisseurs a été finalisé. Il indique les attentes sociales et environnementales de l'entreprise vis-à-vis de ses fournisseurs et sous-traitants :

Etape 1 : Plantations en gestion

Il s'agit des planteurs ayant signé des contrats avec la SAPH pour la gestion de leur plantation. Un agent leur est donc mis à disposition pour l'encadrement. A l'occasion du point annuel avec chaque planteur, il lui sera présenté le code de conduite des fournisseurs à signer. Une évaluation de la situation de sa plantation lui sera proposée afin d'élaborer un plan d'action qu'il s'engagera à respecter dans des délais qu'il aura librement déterminé. Il s'agira de lui apporter un appui sur ces thématiques de façon progressive.

Dans la nouvelle version du manuel du planteur SAPH, des bonnes pratiques RSE seront incluses en version illustrée comme c'est le cas du manuel du planteur de cacao élaboré par le Conseil Café Cacao.

Etape 2 : Assistance technique

Lors des prochaines discussions avec le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA) il sera question d'introduire des clauses RSE dans le contrat entre le FIRCA et SAPH. SAPH demandera au FIRCA la possibilité de faire ce qui est mis en œuvre avec les plantations dont elle a la gestion.

Etape 3 : Fournisseurs intermédiaires de caoutchouc

- Profiter du passage dans leur localité ainsi que leur livraison, pour présenter la version illustrée du code de conduite des fournisseurs ;
- Profiter des réunions également pour en parler et leur faire signer le code ;
- Pour ceux qui livrent directement le caoutchouc, il y a la possibilité de les sensibiliser en quelques minutes et leur faire signer le code ;
- Reproduire les images du code de conduite des fournisseurs sur des panneaux géants aux ponts bascules.

GREL a également un document décrivant la politique de l'entreprise en direction des fournisseurs de caoutchouc gérés par le ROU.

Ce document couvre les questions suivantes :

- Sélection des fournisseurs (agriculteurs / planteurs privés)
- Titre foncier
- Le travail des enfants
- Utilisation de pesticides
- Formation
- Processus de surveillance
- Conditions d'emploi

Droits de l'Homme, Egalité de traitement, Prévention de la corruption et des discriminations

Le respect des droits Humains a toujours guidé la conduite des affaires au sein du Groupe. Une **charte sociale** a d'abord été mise en place et en 2015 des valeurs et un **code de conduite** adoptés et diffusés. Les valeurs fondamentales qui ont été définies par le Groupe SIFCA sont les suivantes :

- Responsabilité,
- Ethique,
- Qualité.

Le Groupe SIFCA veut s'assurer que l'ensemble de son personnel partage les mêmes valeurs, afin de créer le meilleur cadre possible à l'amélioration de ses performances. L'ambition de SIFCA est de s'assurer, en permanence, qu'il agit en conformité avec les quatre engagements essentiels compris dans sa **déclaration Qualité**, à savoir :

- Le Respect des personnes,
- Le Respect des partenaires et clients,
- Le Respect de l'environnement,
- Le Respect des actionnaires.

Afin d'assurer que les valeurs du Groupe sont effectivement incarnées par l'ensemble du personnel, SIFCA a adopté un *Code de Conduite*, avec les principaux **objectifs** suivants :

- Formaliser les attentes du Groupe SIFCA en matière de conduite professionnelle,
- Promouvoir l'éthique en vue de faciliter l'atteinte des objectifs du Groupe SIFCA, de maintenir et consolider son image de marque,
- Encadrer et uniformiser la conduite professionnelle du personnel du Groupe SIFCA,
- Mettre en place un cadre formel et transparent d'échange et de prise de décision sur les questions liées à l'éthique.

Le **Code de Conduite** du Groupe SIFCA comprend **huit principes** essentiels :

- Respect des lois et règlements,
- Vol, fraude et corruption,
- Conflits d'intérêts et occasions d'affaires pour la société,
- Confidentialité, conservation et fiabilité des informations,
- Protection des actifs et des ressources de la société,
- Aptitude au travail,
- Discrimination et harcèlement,
- Contrôle interne.

A travers l'adoption des Valeurs et du Code de Conduite, les instances de gouvernance du Groupe SIFCA ont affirmé un engagement fort en faveur de l'éthique et de la lutte contre la corruption.

Le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général du Groupe SIFCA ont conjointement rédigé un « *mot de la direction* », présenté à la page 3 du Code de Conduite et qui comprend, notamment, le passage suivant : « (...) *Tout le personnel du Groupe SIFCA doit partager les mêmes valeurs et observer chaque jour, dans le cadre professionnel, les mêmes règles de conduite. Nous comptons sur chacun de vous pour faire du respect individuel et collectif de ce Code de Conduite, un devoir quotidien* ».

Le lancement officiel du Code de Conduite a été effectué par la Direction Générale du Groupe SIFCA, en Septembre 2015, dans le cadre d'une cérémonie officielle réunissant les directions de toutes les sociétés du Groupe. L'objectif de cette cérémonie était d'assurer que ce projet est porté au plus haut niveau par les directions des sociétés du Groupe SIFCA.

Le Code de Conduite prévoit la mise en place de Comités d'Ethique dans toutes les entités du Groupe SIFCA. Ces Comités d'éthique, aux termes du Code de Conduite, doivent être composés « *d'employés jouissant d'une crédibilité et reconnus pour leur intégrité* ».

Les activités des Comités d'Ethiques des entités sont supervisées par le Comité d'Ethique du Groupe SIFCA.

Le Code de Conduite précise que « *toute personne qui a connaissance d'un fait ou d'une situation irrégulière ou susceptible de constituer une infraction à la loi, au (...) Code de Conduite ou aux procédures du Groupe, a l'obligation et le devoir d'en aviser, dans les plus brefs délais, le Comité d'Ethique Filiale concerné. (...). SIFCA s'engage à maintenir en place des procédures adéquates pour assurer la confidentialité des informations reçues et l'anonymat de toute personne qui soumettrait, à un Comité d'Ethique, une plainte relative à un acte répréhensible* ».

La SAPH, filiale la plus importante de SIPH, a été choisie comme entité pilote pour démarrer la mise en place opérationnelle du Code de Conduite. Cette filiale a mis en place son Comité d'Ethique dès Septembre 2015. Ce Comité d'Ethique a tenu 9 réunions entre Septembre 2015 et février 2016. Les membres du Comité d'Ethique ont signé un engagement spécifique pour déclarer leur volonté ferme d'incarner les valeurs du Groupe et son Code de Conduite, en vue d'inspirer la confiance de l'ensemble du personnel.

Les Comités d'Ethique des autres entités sont en cours de mise en place sur le modèle de la SAPH. Le Code de Conduite est obligatoirement signé par tous les dirigeants et salariés du Groupe SIFCA, sans égard à leur titre.

En tant qu'entité pilote, la SAPH a obtenu, à ce jour, de l'ensemble de son personnel, la signature effective du Code de Conduite, avec une copie des engagements archivée au dossier du personnel. La signature du Code de Conduite est en cours dans les autres filiales du Groupe.

Tout le personnel du Groupe SIFCA doit obligatoirement déclarer, au moment de la signature du Code de Conduite et pendant la durée de son emploi dans le Groupe, tous les conflits d'intérêts réels ou potentiels auxquels il est exposé. Ces déclarations sont effectuées à travers deux annexes essentielles : l'Annexe « *9.3 – Déclaration d'un Conflit d'intérêt réel ou potentiel* » et l'Annexe 9.4 « *Engagement de déclaration en cas de possession de plantation(s) par le salarié ou ses proches* ». Tout le personnel de la SAPH a signé l'engagement sur les conflits d'intérêts. Les agents exposés à des conflits d'intérêts réels ou potentiels ont déclaré, de bonne foi, l'ensemble de ces situations. Sur la base de ces déclarations, le Comité d'Ethique contacte chacun des agents pour discuter des mesures de mitigation à mettre en œuvre pour gérer les conflits d'intérêts déclarés. Ce processus est en cours dans les autres filiales du Groupe.

L'annexe 9.6 du Code de Conduite dénommée « *Annexe sur les cadeaux et invitations* » définit les seuils autorisés par le Groupe SIFCA pour les cadeaux, repas et divertissements, ainsi que les voyages. Cette annexe définit également des conditions pour l'acceptation des cadeaux et invitations. Cette annexe s'étend aux contributions politiques, dons et parrainages.

Cette annexe précise que « *le Groupe entend que toute décision prise par ses collaborateurs, clients et fournisseurs le soit uniquement sur des critères d'ordre commercial, essentiellement fondés sur la compétitivité, la performance et la qualité des produits et des technologies proposés, et non sur une forme quelconque d'avantages cachés ou de conflits d'intérêts.* »

Le principe 3.2 du Code de Conduite est intitulé « *Vol, fraude et corruption* ». Ce principe précise, notamment ce qui suit : « *Les directeurs, responsables et employés veilleront à :*

- *Ne jamais voler un bien de SIFCA, de ses filiales ou de toute autre personne dans l'exercice de leurs fonctions ou en dehors ;*
- *Ne jamais s'engager dans des activités frauduleuses dans le cadre de leur travail,*
- *Ne jamais se faire corrompre ou corrompre autrui, offrir des pots-de-vin ou en recevoir, ni tolérer la corruption de la part des autres dans le cadre de leur travail ;*
- *Toujours s'assurer que tous les contrats de biens et services sont conclus à un taux qui reflète les conditions raisonnables du marché.* »

Le Groupe SIFCA a initié un plan de formation de l'ensemble de son personnel aux Valeurs et au Code de Conduite du Groupe SIFCA. Ce plan de formation s'appuie notamment sur les outils suivants :

- **L'édition du Code de Conduite en deux formats** : un format intégral pour les cadres et les agents de maîtrise, et un format simplifié pour les autres agents (employés et ouvriers). Cette approche est destinée à simplifier la compréhension du Code de Conduite par les employés et ouvriers. L'objectif est également de marquer des attentes plus fortes chez le personnel d'encadrement que chez les employés sur le respect du Code de Conduite.
- **La définition et la mise en œuvre d'un plan de communication sur le Code de Conduite** : Le Groupe SIFCA a défini, à travers sa Direction de la Communication, un plan de communication sur le Code de Conduite, avec des supports et outils de communication variés.
- **L'accessibilité du Code de Conduite** : Bien que le Code de Conduite ait fait l'objet d'une distribution physique au personnel du Groupe SIFCA, une version électronique de ce Code est disponible en téléchargement libre, sur l'intranet du Groupe SIFCA.
- **Des supports de formation adaptés aux catégories de personnel** : Les formations sur le Code de Conduite sont données à l'ensemble du personnel, à partir de supports adaptés aux catégories socio-professionnelles et niveaux de responsabilité du personnel. Un accompagnement spécifique a été mis en place pour le personnel analphabète.

En matière de discrimination « *SIFCA ne veut tolérer aucune discrimination, ni harcèlement quel qu'il soit fondé, notamment, sur la race, l'ethnie, le sexe, l'âge, la religion, ou les opinions politiques ou syndicales* ». Pour ce faire les directeurs, responsables et employés veilleront à :

- Toujours traiter tous leurs collègues et collaborateurs avec respect et courtoisie ;
- Toujours s'abstenir de toute forme de violence et de harcèlement sur le lieu de travail, c'est-à-dire de tout comportement qu'un individu raisonnable pourrait considérer comme dégradant, humiliant, discriminatoire ou comme une forme d'intimidation (*utilisation d'insulte, de plaisanteries grivoises, d'un langage vulgaire, de moqueries*) ;
- Ne pas diffuser, afficher ou promouvoir des messages ou images offensants ;
- Ne pas faire de remarque indécente concernant le corps ou l'apparence physique d'un employé ;
- Ne jamais permettre que des facteurs comme la race, la religion, la couleur de la peau ou encore l'orientation sexuelle déterminent des décisions d'offre d'emploi, d'embauche, de classification, de formation, d'apprentissage, de promotion, de taux de salaire, de transfert, de mise à pied ou de licenciement (*ni tolérer que d'autres prennent des décisions en fonction de tels facteurs*) ;
- Ne jamais permettre que des handicaps physiques déterminent des décisions relatives au travail, à moins que de tels handicaps n'empêchent une personne de faire son travail en toute sécurité et que le poste ne puisse être adapté.

Actions réalisées :

- Recrutement de femme à tous les postes (*saignée, greffage, usine, bureau PH,*)
- Des personnes avec handicaps font partie de l'effectif du Groupe.



4 - METHODOLOGIE DE REPORTING

Les procédures du Groupe sont composées :

- d'un guide méthodologique de reporting social et environnemental Groupe, intégrant deux guides de définition des indicateurs communs SIPH et déclinable par les entités en procédures de reporting social et environnemental ;
- d'un guide de collecte des informations qualitatives sociales, sociétales et environnementales.

Périmètre

Le périmètre du reporting a pour objectif d'être représentatif des activités du Groupe. Les différentes filiales sont consolidées en Intégration Globale, conformément au périmètre financier. Le reporting social et environnemental couvre depuis 2012, la totalité des activités du Groupe. Cependant, des filiales pour des raisons d'organisation n'ont pu disposer de certaines données.

- Les données environnementales de filiale CRC au Libéria ont été exclues du reporting 2015 car le système de reporting n'est pas encore mature.
- Le Groupe mesure ses consommations d'eau à travers la mise en place de compteurs dont ne disposent pas CRC et RENL. Raison pour laquelle ces sites n'ont pas communiqué de données en la matière. Le Groupe ne suit cependant pas ses consommations au regard des contraintes hydriques dans les zones de prélèvements.
- Le nombre de jour d'absence pour raisons familiales, personnelles et maladies professionnelles est diversement suivi. Compte tenu du caractère spécifique et strictement encadré des Maladies Professionnelles Indemnissables (MPI), à ce jour, nous n'en avons recensé aucune qui respecte les critères définis dans le tableau des MPI en Côte d'Ivoire par exemple. Par contre, il existe bien des maladies à caractère professionnel (*dermatoses, troubles musculo-squelettiques...*) non inscrit au tableau des MPI et donc non indemnissables sur lesquelles le Groupe tient à mener des plans d'actions. Le Groupe entend atteindre un niveau de maturité relatif aux absences pour raison de maladie et de paludisme avant de suivre ces données.
- La consommation d'essence et diesel pour les véhicules ne prend en compte que le combustible utilisé pour des véhicules dont SIPH est propriétaire ou que SIPH loue. Le combustible revendu aux sous-traitants n'est pas inclus.

Choix des indicateurs

Le choix des indicateurs s'effectue au regard des impacts sociaux et environnementaux de l'activité des sociétés du Groupe et des risques associés aux enjeux des métiers exercés.

Le socle commun des indicateurs sociaux et environnementaux se base sur les indicateurs des articles R. 225-104 et R. 225-105 du Code de commerce français.

Précisions et limites méthodologiques

- Le Groupe n'a pas de provisions pour risques environnementaux.
- Les « contractors » (personnel mis à disposition par des tiers) sont pris en compte pour le calcul des indicateurs santé sécurité et formation à GREL alors que seuls les employés directs sont pris en compte par les autres filiales. Cette différence de méthode est justifiée par le fait que GREL a fortement recours aux « contractors » (près de six fois plus nombreux que les employés directs).
- Nombre de jours d'absence liés à la maladie et au paludisme : le nombre de jours d'absences liés au paludisme est inclus dans les jours d'absences liées à la maladie. Il s'agit des jours ouvrés.
- Nombre de jours d'absence liés à la maladie et au paludisme : les populations PH et PCAM ne sont pas prises en compte dans ces indicateurs. Ces populations représentent environ 10% des effectifs permanents.
- SIPH ne distribuant pas de produits pouvant impacter directement la santé et la sécurité des consommateurs, la thématique Grenelle 2 n'est pas jugée applicable.
- Embauches et départs : les données publiées incluent uniquement les mouvements des travailleurs permanents, les occasionnels étant exclus.
- Licenciements : Il s'agit des fins de contrats de travail du fait de l'employeur entraînant la sortie définitive du Groupe, quel que soit le motif : faute grave, motifs économiques et/ou pour réorganisation, abandon de poste. Les fins de CDD ne sont pas des licenciements. Cet indicateur comprend également les départs négociés (dont commun accord).
- Les déchets des zones d'habitations (logements construits par SIPH pour ses travailleurs et leurs familles) et du siège ne sont pas inclus dans les indicateurs déchets. Cependant, les consommations d'énergie et d'eau des zones d'habitation sont incluses dans les données consolidées publiées.
- L'indicateur de la consommation d'électricité n'inclut que la quantité d'électricité achetée des réseaux externes.

Consolidation et contrôle interne

Les données sociales, environnementales et sociétales sont collectées auprès de la holding ainsi que de chaque filiale grâce aux coordinateurs qui les remontent, incluant des contrôles automatiques. Les données sont contrôlées et validées par les entités du Groupe elles-mêmes. Leur consolidation est réalisée en deux phases :

- première phase, les filiales : chaque responsable en charge de développement durable dans les filiales consolide les données sur l'intégralité de son périmètre. Lors des consolidations, des contrôles de cohérence sur les données sont effectués. Les données consolidées et contrôlées au niveau de la filiale sont ensuite mises à la disposition du Département Hygiène Qualité Sécurité Environnement Logement (HQSEL) du Groupe SIFCA;
- deuxième phase, le HQSEL du Groupe : Il consolide les données sur l'intégralité du périmètre et veille à leur cohérence.

Des comparaisons avec les résultats des années précédentes sont effectuées. Les écarts jugés significatifs font l'objet d'une analyse et d'un traitement approfondi.

5 – RAPPORT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT



Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
Télécopieur : + 33 (0) 1 40 88 28 28
www.deloitte.fr

Société Internationale de Plantations d'Hévéas

« SIPH »

Société Anonyme

53, rue du Capitaine Guynemer
92400 Courbevoie

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de Société Internationale de Plantations d'Hévéas (ci-après « SIPH ») désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1048¹, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015 (ci-après les « Informations RSE »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du Code de commerce, conformément aux procédures utilisées par la société, (ci-après le « Référentiel ») dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponibles sur demande auprès de la Direction Développement Durable du groupe SIPH.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

¹ dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes et se sont déroulés entre février et avril 2016 sur une durée d'environ cinq semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé sur la sincérité, à la norme internationale ISAE 3000².

1. Attestation de présence des Informations RSE*Nature et étendue des travaux*

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe « Méthodologie de Reporting » du chapitre « Rapport de développement durable 2015 » du rapport de gestion.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, notamment en ce qui concerne la consommation d'eau, nous attestons la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

² ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes³ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;

³ Informations sociales quantitatives : Effectif – travailleurs permanents, Répartition de l'effectif par zone géographique, Répartition de l'effectif par catégorie et par sexe, Répartition de l'effectif par âge, Répartition des embauches, Nombre de licenciements (CDI,CDD), Nombre de démissions (CDI,CDD), Heures travaillées, Nombre de jours d'absence liés à la maladie, Nombre de jours d'absence liés au paludisme, Taux de fréquence et de gravité, Nombre d'accidents mortels, Nombre total d'heures de formation, Nombre de salariés formés
Informations environnementales quantitatives : Consommation d'électricité, Essence et Diesel des véhicules, GPL, Diesel des générateurs et sècheurs, Consommation d'eau, Déchets dangereux et non-dangereux produits et valorisés et Emissions directes et indirectes de gaz à effet de serre
Informations sociales qualitatives : Politique de santé au travail groupe et Diffusion de la charte Hygiène et Sécurité, Travail forcé et travail des enfants : gestion des risques associés pour le groupe
Informations environnementales qualitatives : Existence d'analyses des rejets liquides et de systèmes de lagunage, consommation d'eau et gestion des contraintes locales, analyse de vulnérabilité par rapport aux conséquences du changement climatique, biodiversité : politique générale et déploiement de la charte biodiversité
Informations sociétales qualitatives : politique générale en matière d'emploi et de développement régional, impact sur les populations locales, politique d'achat responsable et relations avec les fournisseurs et sous-traitants, diffusion du Code éthique

- au niveau d'un échantillon représentatif de sites que nous avons sélectionnés⁴ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 29% des effectifs et en moyenne 34% des informations quantitatives environnementales présentées.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnage ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Le dispositif de reporting mis en place ne permet pas une traçabilité satisfaisante, ni un niveau de contrôle suffisant pour garantir la fiabilité des indicateurs « Nombre total d'heures de formation », « Nombre de salariés formés », « Nombre de jours d'absence liés à la maladie » et « Nombre de jours d'absence liés au paludisme ».

Nous avons constaté un risque d'erreur significatif pour les indicateurs « Répartition des embauches », « Nombre de licenciements (CDI, CDD) » et « Nombre de démissions (CDI, CDD) », en raison d'un faible niveau de contrôle sur ces données.

Sur la base de nos travaux, à l'exception de l'incidence des constats mentionnés ci-dessus, nous n'avons pas relevé d'autre anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2016
L'un des commissaires aux comptes
Deloitte & Associés



Thierry Billac
Associé

⁴ Bettie (Côte d'Ivoire), RENL (Nigeria), Rapide Grah (Côte d'Ivoire) uniquement pour les indicateurs « Consommation d'eau », « Production de déchets », « Effectifs de travailleurs temporaires », « Répartition des accidents de travail », GREL (Ghana) uniquement pour l'indicateur « Répartition des accidents de travail ».

COMPTES SOCIAUX

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT ANNEXE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

L'exercice a une durée de douze mois
recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

SOCIETE INTERNATIONALE DE PLANTATIONS D'HEVEAS

Société Anonyme au capital de 11 568 965,94 €
53, rue du Capitaine Guynemer – 92400 COURBEVOIE
RCS Nanterre B 312 397 730

BILAN AU 31 DECEMBRE 2015

Exercice social du 01/01/2015 au 31/12/2015

	au 31 Décembre 2015			au 31/12/14		au 31/12/15	au 31/12/14
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net		Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	€	€	€	€	CAPITAUX PROPRES	€	€
Autres immobilisations incorporelles	538 485,07	503 586,78	34 898,29	82 786,46	Capital social	11 568 965,94	11 568 965,94
Immobilisations incorporelles en cours	242 800,00		242 800,00	119 520,00	Primes d'émission, fusion, d'apport	25 179 034,08	25 179 034,08
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	<i>781 285,07</i>	<i>503 586,78</i>	<i>277 698,29</i>	<i>202 306,46</i>	Réserve Légale	1 156 896,59	1 156 896,59
Installations générales	191 133,17	136 612,08	54 521,09	70 243,50	Réserves indisponibles	2 780,22	2 780,22
Installations informatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	Autres Réserves		
Matériel de bureau	6 918,00	6 918,00	0,00	0,00	Report à nouveau	16 878 856,52	28 360 433,61
Autres matériel informatique	58 202,65	51 383,90	6 818,75	5 230,17	RESULTAT DE L'EXERCICE	(3 177 065,35)	(11 481 577,09)
Mobilier de bureau	106 309,97	75 367,85	30 942,12	35 129,48	Provisions réglementées	610 110,88	599 372,93
Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	Total capitaux propres	52 219 578,88	55 385 906,28
<i>Total immobilisations corporelles</i>	<i>362 563,79</i>	<i>270 281,83</i>	<i>92 281,96</i>	<i>110 603,15</i>	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Autres participations	95 205 874,30	46 405 376,21	48 800 498,09	48 800 498,09	Provisions pour risques	0,00	0,00
Créances rattachées à des participations	15 115 699,54	15 115 699,54	0,00	0,00	Provisions pour charges	627 578,55	1 171 673,97
Prêts	44 877,61		44 877,61	52 153,09	Total provisions	627 578,55	1 171 673,97
Autres immobilisations financières	14 714,00		14 714,00	28 942,00			
<i>Total immobilisations financières</i>	<i>110 381 165,45</i>	<i>61 521 075,75</i>	<i>48 860 089,70</i>	<i>48 881 593,18</i>			
Total actif immobilisé	111 525 014,31	62 294 944,36	49 230 069,95	49 194 502,79			
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stock et en cours : marchandises	100 626,83		100 626,83	254 717,57	Emprunts et dettes auprès des ét. de crédits		
<i>Total stock</i>	<i>100 626,83</i>	<i>0,00</i>	<i>100 626,83</i>	<i>254 717,57</i>	- dont à plus d'un an	0,00	0,00
Avances et acomptes versés	127 268,02		127 268,02	824 447,49	- dont à moins d'un an	6 664 318,52	9 453 861,83
Clients et comptes rattachés	20 616 629,80	1 489 685,95	19 126 943,85	26 855 482,27	Emprunts et dettes financières divers		
Autres créances	344 287,06	4 620,80	339 666,26	8 054 936,54	Avances acomptes reçus sur commande en cours	115 641,50	645 356,30
<i>Total créances</i>	<i>21 088 184,88</i>	<i>1 494 306,75</i>	<i>19 593 878,13</i>	<i>35 734 866,30</i>	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 744 894,49	29 053 952,74
Valeurs mobilières de placement	11 024 161,56		11 024 161,56	11 595 495,94	Dettes fiscales et sociales	651 751,91	998 153,60
Disponibilités	5 605 403,00		5 605 403,00	1 998 466,02	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,00	6 500,92
Charges constatées d'avance	70 795,28		70 795,28	80 593,10	Autres dettes	294 744,13	1 033 382,29
Total actif circulant	37 889 171,55	1 494 306,75	36 394 864,80	49 664 138,93	Produits constatés d'avance	537 049,54	453 864,70
					Total dettes	31 008 400,09	41 645 072,38
COMPTE DE REGULARISATION					COMPTE DE REGULARISATION		
Ecart de conversion Actif	502,55		502,55	16 892,74	Ecart de conversion Passif	1 769 879,78	672 881,83
TOTAL GENERAL	149 414 688,41	63 789 251,11	85 625 437,30	98 875 534,46	TOTAL GENERAL	85 625 437,30	98 875 534,46

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2015

Exercice social du 01/01/2015 au 31/12/2015

	au 31/12/15	au 31/12/14
PRODUITS D'EXPLOITATION	€	€
Ventes de marchandises	240 080 657,63	246 153 985,77
Prestations de services	6 232 291,87	7 104 537,63
Divers		
<i>Montant net du chiffre d'affaires</i>	246 312 949,50	253 258 523,40
Reprises sur amortissements, provisions, transferts charges	756 082,23	1 596,64
Autres produits	27 121,06	39 481,15
<i>Total des produits d'exploitation</i>	247 096 152,79	253 299 601,19
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	228 009 372,98	235 583 374,64
Variation de stock (marchandises)	154 090,74	351 334,68
Autres achats et charges externes	9 780 179,62	10 407 551,96
Impôts, taxes et versements assimilés	309 563,63	304 007,56
Salaires et traitements	1 274 824,82	1 332 894,97
Charges sociales	710 703,64	725 483,36
Dotations sur immobilisations (amortissements)	78 439,60	101 972,50
Dotations sur actif circulant (provisions)	807 628,89	0,00
Dotations sur risques et charges (provisions)	228 377,00	881 580,80
Autres charges	59 303,36	58 222,18
<i>Total des charges d'exploitation</i>	241 412 484,28	249 746 422,65
RESULTAT D'EXPLOITATION	5 683 668,51	3 553 178,54
OPERATIONS FAITES EN COMMUN		
Bénéfice attribué, perte transférée	0,00	0,00
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	3 895,60	5 189 972,44
Autres intérêts et produits assimilés	449 233,92	384 266,03
Reprises sur provisions, transferts charges	16 892,74	816 700,47
Différences positives de change	673 684,10	328 858,75
Produits nets sur cessions de V.M.P.	15 050,28	18 796,21
<i>Total des produits financiers</i>	1 158 756,64	6 738 593,90
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	6 649 691,46	18 828 779,58
Intérêts et charges assimilées	271 020,60	506 227,02
Différences négatives de change	638 229,49	191 999,15
Charges nettes sur cessions de V.M.P.		
<i>Total des charges financières</i>	7 558 941,55	19 527 005,75
RESULTAT FINANCIER	(6 400 184,91)	(12 788 411,85)
RESULTAT COURANT	(716 516,40)	(9 235 233,31)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	0,00	0,00
Sur opérations en capital	0,00	11 879,03
<i>Total des produits exceptionnels</i>	0,00	11 879,03
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	0,00	13 658,10
dotation amortissements et provisions	10 737,95	17 380,71
<i>Total des charges exceptionnelles</i>	10 737,95	31 038,81
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(10 737,95)	(19 159,78)
Impôt sur les bénéfices	2 449 811,00	2 227 184,00
<i>TOTAL DES PRODUITS</i>	248 254 909,43	260 050 074,12
<i>TOTAL DES CHARGES</i>	251 431 974,78	271 531 651,21
RESULTAT	(3 177 065,35)	(11 481 577,09)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

1./ FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1./ Cycle baissier du caoutchouc

Le cours du caoutchouc (Sicom 20) qui se situait à 1,42 \$/kg en début d'année 2015, a enregistré une baisse régulière pour atteindre 1,17 \$/kg en fin d'année (la moyenne sur 2014 était de 1,71\$/kg). Cette baisse a été atténuée du fait de la forte appréciation du dollar US par rapport à l'euro (1,11 en moyenne sur 2015 contre 1,33 en 2014).

Exprimé en euros, le cours moyen 2015 recule de 4% par rapport à l'an dernier (1,23 €/kg contre 1,28 €/kg en 2014).

Ce contexte a entraîné une légère baisse du chiffre d'affaires qui s'établit à 246 millions d'euros contre 253 millions d'euros en 2014.

La production totale de caoutchouc en 2015 a augmenté de +20% à 191.5 milliers de tonnes (contre 160.1 milliers de tonnes en 2014). Cette performance est due à la hausse des achats aux planteurs privés.

Sur l'année 2015, les volumes de vente ont augmenté de +12% par rapport à l'exercice précédent pour atteindre 182 milliers de tonnes. Cette hausse des volumes a permis en partie de compenser la baisse des prix. Ainsi le chiffre d'affaires annuel ressort avec une quasi-stabilité.

1.2./ Financement de CRC

SIPH assure toujours le financement de sa filiale CRC. A fin 2015, ce financement s'est élevé au total à 15,116 millions d'euros contre 8,467 millions d'euros à fin 2014.

Après l'analyse des tests basés sur les dernières prévisions de la banque mondiale, le Groupe a décidé de comptabiliser une dépréciation complémentaire de 7,457 millions d'euros sur les éléments d'actifs détenus par SIPH sur CRC (*créances commerciales, créances rattachées aux participations*).

1.3./ Résultats des filiales

En 2015 – il n'y a pas eu ni dividendes distribués aux actionnaires ni dividendes reçus des filiales, suite au cycle baissier du cours du caoutchouc qui impacte tout le Groupe.

2./ PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan comptable Général, comme pour l'exercice précédent.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

2.1./ Actif immobilisé

2.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de logiciels informatiques acquis.

La société ne réalise pas de programme de recherche. Les coûts de développement liés à l'amélioration des logiciels sont directement intégrés dans les charges en cours de période et ne font donc pas l'objet d'une capitalisation.

Les dotations aux amortissements sont calculées sur la durée d'utilisation estimée des logiciels soit sur 5 ans.

Depuis 2014 la société SIPH travaille sur la mise en place d'un ERP (SAP) qui sera effectif au cours du deuxième trimestre 2016. D'où les coûts qui sont imputés en immobilisations en cours pour un montant total de 242 800 €.

2.1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), ou à leur valeur d'apport.

Les amortissements sont calculés linéairement selon la durée de vie estimée des immobilisations et selon des durées d'utilisation suivantes:

	Durée
Installation et matériel informatique	3 ans
Installations générales	10 ans
Matériel de bureau	5 ans
Mobilier de bureau	10 ans

2.1.3 Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition augmenté des frais d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée dès que nécessaire. L'estimation est faite sur la base de la valeur d'utilité des titres en fonction des prévisions de flux de trésorerie futurs (tenant compte d'éléments d'appréciation tels que, les perspectives de résultat et de développement, environnement concurrentiel, et risques pays...).

Dans les « créances rattachées à des participations » figurent des avances de trésorerie en compte courant, faites aux filiales sur du moyen et long terme.

2.2./ Actifs et passifs circulants

2.2.1 Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués à leur prix de revient. Une dépréciation est constatée lorsque le prix de revient est supérieur à la valeur de réalisation.

2.2.2 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les provisions liées aux créances douteuses ou litigieuses sont basées sur une évaluation du risque créance par créance, en fonction de la situation du débiteur ou du désaccord et des éléments factuels tels que la mise en redressement du client, relances écrites répétées, ou encore la notification d'un litige.

Les avances de trésorerie aux filiales (en dehors des avances en comptes courants) sont enregistrées en autres créances.

2.2.3 Opérations en devises

Les créances et dettes en monnaies étrangères font l'objet d'un ajustement sur la base des cours de devises concernées au 31 décembre de chaque année.

Lorsque le taux de change appliqué à l'arrêté des comptes a pour effet de modifier les contre-valeurs euros, on constate les différences de conversion en comptes de régularisation. Un écart de conversion au passif correspond à un gain latent.

Un écart de conversion à l'actif correspond à une perte latente et entraîne la constitution d'une provision pour risques.

Des opérations de couverture de change à terme de devises sont utilisées pour couvrir une exposition aux risques de variation des taux de change.

2.2.4 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à la valeur d'acquisition ou à la valeur de marché si celle-ci est inférieure.

2.3./ Provisions

2.3.1 Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont constituées conformément aux possibilités fiscales.

Cette rubrique est constituée d'amortissements dérogatoires c'est-à-dire de l'excédent des amortissements fiscaux sur les amortissements économiques.

2.3.2 Provisions pour risques et charges

La provision pour engagements en matière de retraite est actualisée chaque année.

La provision pour indemnités de départ à la retraite couvre les droits potentiels de l'ensemble des salariés. Elle est calculée sur une base actuarielle en prenant en compte l'ancienneté et la rémunération des intéressés ainsi que les probabilités de départ ou de décès avant l'âge de la retraite.

L'engagement au titre des médailles du travail n'est pas provisionné compte tenu de son caractère non significatif.

3./ NOTES SUR LE BILAN

Immobilisations

Natures	Valeur brute début exercice	Acquisition ou virement de poste à poste	Diminution par cession mises hors service	Valeur brute fin d'exercice
Immobilisations incorporelles :	538 840	0	0	538 840
Immobilisations incorporelles en cours :	119 520	123 280	0	242 800
Immobilisations corporelles :	354 837	12 230	4 503	362 564
Immobilisations incorporelles en cours :	0	0	0	0
Immobilisations financières :				
*Participations mises en équivalence				
*Autres participations	95 205 874	0	0	95 205 874
*Créances rattachées à des participations	8 466 511	6 649 189	0	15 115 700
*Prêts et autres immobilisations financières	81 095	0	21 503	59 592
	103 753 480	6 649 189	21 503	110 381 165
Total général	104 766 677	6 784 699	26 006	111 525 369

Amortissements

Natures	Valeur brute début exercice	Dotations de l'exercice	Diminution par cession mises hors service	Valeur brute fin d'exercice
Immobilisations incorporelles :	456 054	47 888	0	503 942
Immobilisations corporelles :	244 233	30 551	4 503	270 282
Total	700 287	78 440	4 503	774 224

Dépréciations

Natures	Valeur brute début exercice	Dotations de l'exercice ou virement de poste à poste	Reprise de l'exercice	Valeur brute fin d'exercice
Immobilisations financières :				
*Participations mises en équivalence				
*Autres participations	46 405 376	0	0	46 405 376
*Créances rattachées à des participations	8 466 511	6 649 189	0	15 115 700
*Prêts et autres immobilisations financières				
Total	54 871 887	6 649 189	0	61 521 076

Note 1 - immobilisations incorporelles et corporelles

Il n'y a pas eu d'augmentation particulière sur les immobilisations incorporelles. Ce poste comporte principalement les logiciels GTE pour la gestion de l'activité « General Trade » et EVA pour la gestion de l'activité Caoutchouc.

Le programme ERP est toujours en cours de développement, il devrait être mis en application en 2016. D'où l'augmentation du poste immobilisations en cours.

Le poste immobilisations corporelles s'explique essentiellement par l'acquisition de matériels informatiques et de mobiliers de bureau.

Note 2 - Immobilisations financières

La valeur nette des titres de participation s'élève à 48 800 498 € au 31/12/15

Les créances rattachées à des participations concernent CRC et leurs montants bruts s'élèvent à 15 115 700 € contre 8 466 511 € au 31/12/14. Ces créances comprennent les avances en compte courant et les intérêts facturés.

Le tableau de renseignements des filiales et participations se présente comme ci-dessous :
(selon les liasses de consolidation des filiales)

TABLEAU DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS
(en milliers d'unités monétaires)

Filiales et Participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts & Avances consentis par la Sté et non encore remboursés	Montant des cautions et aval donnés par la Sté	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé	Résultats (Bénéfice ou Perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la Sté au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
A - Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la Société astreinte à la publication :											Exercice arrêté au :
1) Filiales (détenues à + 50%)											
<i>Filiales françaises :</i>											
<i>Filiales étrangères :</i>											
Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH)	<i>F.CFA</i>	<i>F.CFA</i>		€	€			<i>F.CFA</i>	<i>F.CFA</i>	€	
Siège social : 01 BP 1322 - Abidjan Côte d'Ivoire	14 593 620	41 746 488	68,06%	26 190	26 190	0		97 449 044	(1 779 526)	0	31/12/2015 (1)
Rubber Estates Nigeria Limited (REN) ex MDC	<i>NGN</i>	<i>NGN</i>		€	€	€		<i>NGN</i>	<i>NGN</i>	€	
Osse River Estata, Udo, Ovia, South-West, Local government Area - Edo State Nigeria	491 875	6 862 131	70,32%	19 662	19 662	0		5 549 196	178 504	0	31/12/2015 (1)
Ghana Rubber Estates Limited (GREL)	€	€		€	€	€		€	€	€	
Siège social : Takoradi Ghana	2 347	47 620	60,00%	2 817	2 817	0		38 320	910	0	31/12/2015 (1)
Cavalla Rubber Corporation Inc. (CRC)	<i>USD</i>	<i>USD</i>		€	€	<i>USD</i>		<i>USD</i>	<i>USD</i>		
Siège Social : Libéria	58 295	(39 013)	100,00%	46 405	0	10 290		11 121	(5 758)	0	31/12/2015 (1)
2) Participations (détenues entre 10 et 50%)											
<i>Participations à l'étranger :</i>											
B - Renseignements globaux concernant les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la Société astreinte à la publication											
<i>Participations :</i>											
. Dans les autres Sociétés françaises				€	€	€				€	
. Dans les Sociétés étrangères				0	0	0				0	31/12/2015 (1)
C - Renseignements globaux les titres											
c'est-à-dire A+B											
Filiales étrangères				€	€	€					
Participations dans les Sociétés françaises				95 074	48 669	0					
Participations dans les Sociétés étrangères				131	131						
				0	0						
				95 205	48 800	0					

(1) 1.00 € = 655.957 F.CFA ; 1.00 € = 215,545 NGN (Naira) ; 1.00 € = 1,09254 USD

Note 3 - Stocks et en cours

Il s'agit de marchandises en transit qui ont fait l'objet d'une commande ferme, et qui seront facturées lors de leur livraison prévue au 1er trimestre 2016.

Note 4 – Créances

- **Avances aux fournisseurs** : 127 268 € contre 824 447 € au 31/12/14.
Ce poste comprend les avances sur commandes en cours de marchandises, et les appels de marges liés aux opérations de couverture (Ventes à terme de caoutchouc). La baisse des prix du caoutchouc en 2015 n'a pas nécessité d'appel de marge.
- **Clients nets** : 19 126 944 € contre 26 855 482 € au 31/12/14.
La totalité des créances est considérée recouvrable, sauf pour les créances commerciales sur CRC où une provision pour dépréciation été constitué à hauteur de 100%
- **Autres créances** : 339 666 € contre 8 054 937 € au 31/12/14.
Ce poste comprend notamment 140 491 € de TVA récupérable et une créance sur l'IS 2015 pour 137 080 €.

Note 5 - Valeurs mobilières de placement

Le montant des valeurs mobilières de placement s'élève à 11 024 162 € contre 11 595 496 € au 31/12/14. Au 31/12/15 les valeurs mobilières de placement comprennent :

- des placements à court terme

	Montant au 31/12/15	Prix moyen d'achat	cours au 31/12/15	Valeur boursière au 31/12/15
Sicav SG Monétaire Plus Société Générale	32 474	9 725	10 180	33 993
Sicav SG Monétaire Premier Jour A Société Générale	5 484	23 689	23 895	5 532
Sicav SG Monétaire Premier Jour A Société Générale	7 717 994	23 895	23 895	7 718 003
FCP Palatine institution	963 013	2 554	2 554	963 016
FCP BNP Paribas Fortis Money Prime	1 632 850	1 023	1 023	1 632 855
FCP Crédit Agricole Fbt Sequin	544 653	10 474	10 474	544 655
	10 896 467			10 898 054

- et la valorisation au marché d'une prime sur l'instrument financier CAP contracté auprès de la banque Palatine (cf. Note 10).

Note 6 – Disponibilités

Ce poste s'élève à 5 605 403 € contre 1 998 466 € au 31/12/14.

Note 7 - Charges constatées d'avance

Ce poste s'élève à 70 795.28 € contre 80 593 € au 31/12/14.
Il comporte notamment des charges de location et de maintenance.

Note 8 - Capitaux propres : 52 219 579 €

(en euros)

Capitaux propres	Solde d'ouverture	Affectation du résultat 2014	Résultat de l'exercice	Autres	Solde de clôture
Capital	11 568 966				11 568 966
Prime d'émission	1 644 907				1 644 907
Prime de fusion	1 695 669				1 695 669
Prime d'apport	16 886 202				16 886 202
Prime de conversion d'obligation en actions	4 952 256				4 952 256
Réserves légales	1 156 897				1 156 897
Autres réserves	2 780				2 780
Report à nouveau	28 360 434	-11 481 577			16 878 857
Résultat de l'exercice	-11 481 577	11 481 577	-3 177 065		-3 177 065
Provisions réglementées	599 374			10 738	610 112
Distribution du dividende		0			
Total	55 385 906	0	-3 177 065	10 738	52 219 579

La provision réglementée de 610 111 € correspond à l'amortissement dérogatoire des frais d'acquisition des titres SAPH en 2010 calculé sur une période de 5 ans.

Le capital social s'élève à 11 568 966 €, se composant de 5 060 790 actions de 2,286 € de nominal.

La répartition du capital de SIPH est la suivante :

	Actions	% de capital	% de droits de vote
SIFCA	2 813 410	55,59%	63,10%
CFM	1 174 094	23,20%	24,76%
Flottant	1 073 286	21,21%	12,14%
Total	5 060 790	100,00%	100,00%

Les titres détenus au nominatif depuis plus de 2 ans donnent un droit de vote double.

Note 9 - Provisions pour risques et charges : 627 579 €

Ce poste comprend une provision pour litige de 30 000 €, la provision sur écart de conversion actif de 503 €, la provision pour contrôle fiscale de 15 664 € et de la provision pour indemnités de départ en retraite, charges sociales comprises, de 581 412 €.

Les indemnités de départ à la retraite sont calculées, avec actualisation, sur la base du salaire au 31 décembre 2015. Le calcul tient compte de l'ancienneté prévue à la date théorique du départ à la retraite, modulée par la probabilité de présence.

L'évolution de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	Solde d'ouverture	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	Solde de clôture
Provision pour indemnités de départ en retraite	368 699 €	212 713 €			581 412 €
Provision pour contribution de 3%	756 082 €			756 082 €	0 €
Provision pour contrôle fiscal	0 €	15 664 €			15 664 €
Provision pour écart de conversion Actif	16 893 €	503 €		16 893 €	503 €
Provision pour litige	30 000 €	0 €		0 €	30 000 €
Total des provisions	1 171 674 €	228 880 €	0 €	772 975 €	627 579 €

Note 10 - Emprunts auprès des établissements de crédit

Ce poste s'élève à 6 664 K€ contre 9 453 K€ au 31/12/14. Il se compose des emprunts suivants :

En K€	2015	2014
Emprunt Société Général à moins d'un an		571 K€
Emprunt Banque Palatine à moins d'un an	3 429 K€	4 571 K€
Emprunt Crédit Agricole à moins d'un an	3 214 K€	4 286 K€
Découvert Société Générale		0 K€
Intérêts et frais bancaires courus à payer	21 K€	25 K€
Total des provisions	6 664 K€	9 454 K€

2 785 K€ a été réglé au titre des emprunts en cours sur l'exercice 2015.

Deux emprunts, ont été contractés en 2011, pour financer l'acquisition des 40% de CRC et les développements de CRC au Liberia :

L'un auprès de la Banque Palatine, contracté le 01/09/11. Il porte sur 8 millions d'euros, remboursable sur 7 ans et couvert par un instrument financier CAP. Le taux maximum applicable au prêt capé est de 3.20 %.

L'autre auprès du Crédit Agricole, contracté le 30/09/11. Il porte sur 7,5 millions d'euros, remboursable sur 7 ans. Le taux variable a été immédiatement fixé par un swap : le taux d'intérêt effectif après swap de taux est de 3,99 %.

Les emprunts bancaires du groupe font l'objet dans certains cas de covenants.

- Au 31 décembre 2014 deux emprunts (Crédit Agricole et Palatine) ont fait l'objet d'un bris de ratios. L'encours total qui s'élevait à 8 857 milliers d'euros a été reclassé en Emprunts Bancaires Courants.
- Au 31 décembre 2015 les deux emprunts (Crédit Agricole et Palatine) ont fait l'objet de bris de ratios. L'encours de ces deux emprunts s'élève à 6 643 milliers d'euros et reste reclassé en Emprunts Bancaires Courants.

Les deux banques concernées ont chacune émis un waiver au cours du premier trimestre 2016 afin de sursoir au cas de défaut et renoncer au remboursement anticipé des dettes concernées.

Note 11 - Dettes fournisseurs

Ce poste représente 22 744 894 € contre 29 053 952 € au 31/12/14. Il se compose de :

avant le 01/12/15	du 01/12/15 au 31/12/15	FNP au 31/12/15	du 01/01/16 au 31/01/16	du 01/02/16 au 28/02/16	du 01/03/16 au 31/03/16	du 01/04/16 au 30/04/16	du 01/05/16 au 30/06/16	TOTAL
23 638	66 928	708 237	18 257 364	1 674 306	1 845 444	771	168 206	22 744 894

Les échéances antérieures au 31/12/15 pour un montant de 90 626 € correspondent principalement à des opérations intragroupes en cours de régularisation.

Les échéances à partir de décembre 2015 sont pour l'essentiel les fournisseurs de caoutchouc, filiales de SIPH qui contribuent ainsi au financement des appels de marges sur les contrats de couvertures destinés à protéger le prix de vente de leurs stocks de caoutchouc.

Note 12 - Dettes fiscales et sociales

Ce poste s'élève à 651 752 € contre 998 154 € au 31/12/14.

Il se compose de dettes sociales pour 577 949 € et de dettes fiscales pour 73 803 €.

Note 13 - Autres dettes

Ce poste s'élève à 294 744 € contre 1 033 382 € au 31/12/14.

Il se compose notamment d'avoir à établir pour 105 312 € et de charges à payer pour 178 500 €.

Note 14 – Produits Constatés d'Avance

Ce poste s'élève à 537 050 € au 31/12/15 et concerne des contrats de couverture débouclés devant s'appliquer sur des ventes de caoutchouc qui seront facturées au premier trimestre 2016.

Note 15 – Compte de Régularisation

Ce poste s'élève à 1 769 880 € et concerne l'écart de conversion passif constaté sur les ajustements de cours des devises et principalement le dollar.

Note 16 – Etat des créances et dettes

État des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	15 115 700		15 115 700
Prêts et autres immobilisations financières	59 592		59 592
Créances clients	20 616 630	20 616 630	
Autres créances	344 287	344 287	
Charges constatées d'avance	70 795	70 795	
	36 207 004	21 031 712	15 175 292
État des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 7 ans au plus
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 664 319	6 664 319	
Emprunts et dettes financières divers	0	0	
Fournisseurs et comptes rattachés	22 744 894	22 744 894	
Dettes sociales et fiscales	651 752	651 752	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0	
Autres dettes	294 744	294 744	
Produits constatés d'avance	537 050	537 050	
	30 892 759	30 892 759	

Note 17 - Engagements hors bilan

Les engagements donnés :

- Engagement de blocage de SICAV à hauteur de 32 500 € chez la Société Générale, en garantie d'une caution donnée par la Société Générale au profit du bailleur des bureaux occupés par SIPH à Courbevoie.
- Pour l'emprunt de 8 Millions d'euros contracté auprès de la Banque Palatine en 2011 SIPH s'est engagé à maintenir la situation nette sociale à un niveau au moins équivalent à 90% de celui existant au 31-12-11, à maintenir un endettement ajusté consolidé sur capacité d'autofinancement consolidée inférieur ou égal à 2, à maintenir un rapport entre l'endettement ajusté consolidé sur les fonds propres consolidés inférieur ou égal à 0,5. Le non-respect des ratios prudentiels a conduit le groupe à reclasser les dettes financières non courantes de SIPH holding vis-à-vis de la Palatine (soit 3.4M€) en dette à court terme.
- Pour l'emprunt de 7,5 Millions d'euros contracté auprès du Crédit Agricole en 2011, SIPH s'est engagé à maintenir un rapport entre l'endettement net consolidé sur EBITDA inférieur à 1, et un rapport entre endettement net consolidé sur les fonds propres consolidés inférieur ou égal à 0,7. Le non-respect des ratios prudentiels a conduit le groupe à reclasser les dettes financières non courantes de SIPH holding vis-à-vis du Crédit Agricole (soit 3.2 M€) en dette à court terme.
- Engagement au profit de Theodoro GONZALES de payer tous les coûts et indemnités occasionnés par la perte de documents par DHL, qu'ils soient dus à DELMAS dans le cas où la garantie serait appelée. Cet engagement prend fin le 07/05/2018.
- Le 30/12/13, une lettre de confort a été établie pour l'emprunt que la filiale GREL a contracté pour un montant de 7 500 000 € sur une durée de 10 ans.
- Engagements donnés à Société Générale pour couvrir les achats en dollars de l'activité Caoutchouc : 4 242 519 USD à échéance 3 à 6 mois.
- Le 21/04/2011, une lettre de confort a été établie pour l'emprunt que la filiale RENL a contracté pour un montant de 2 milliards de nairas sur une durée de 7 ans. Le capital restant dû au 31/12/2015 s'élève à 1 milliard de nairas.
- Engagements donnés sur des contrats à terme de caoutchouc au 31 décembre 2015
 - Contrats SWAP EUR portant sur 6 550 tonnes

Les engagements reçus :

- Garanties d'actifs et de passifs consenties à SIPH par la Compagnie Financière Michelin dans le cadre de l'opération d'apport des titres de la société REN à SIPH :
 - Garantie spécifique concernant les déficits fiscaux des filiales AREL, ORREL et WAREL imputables sur des résultats futurs; ces déficits ressortaient au 1^{er} janvier 2006 à environ 1,6 millions d'euros. Cette garantie n'est soumise à aucune limitation de durée;
 - Garantie spécifique concernant certains risques fiscaux identifiés à hauteur d'un montant d'environ 2,8 millions d'euros. Cette garantie n'est soumise à aucune limitation de durée.
 - Ces garanties n'ont pas été mises en jeu au cours de l'exercice 2015.
- Couverture de taux d'intérêt (cap de taux) consenti par la Banque Palatine suite à la mise en place en 2011 d'un emprunt de 8 millions d'euros (taux variable). Le taux effectif de cet emprunt après couverture est de 3,20% maximum.
- Couverture de taux d'intérêt (swap de taux) consenti par le Crédit Agricole suite à la mise en place en 2011 d'un emprunt de 7,5 millions d'euros (taux variable). Le taux effectif de cet emprunt après couverture est de 3,99%
- Engagements reçus des filiales de SIPH sur des contrats de couverture SWAP, en parallèle des engagements donnés :
 - Contrats SWAP EUR portant sur 6 550 tonnes

4./ NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Note 18 - Produits d'exploitation : 247 096 153 € contre 253 229 601 € au 31/12/14

Le chiffre d'affaires provenant de la commercialisation du caoutchouc naturel est en diminution suite à la baisse régulière du cours du caoutchouc enregistré au cours de l'année 2015. La société évoluant dans un marché cyclique, le prix de vente est corrélé aux cours du caoutchouc.

Les autres activités de négoce de matières premières n'apportent qu'une contribution marginale au résultat.

Les produits d'exploitation s'analysent comme suit :

En €	2015	2014
Chiffre d'affaires activités Caoutchouc	223 356 982	223 424 809
Chiffre d'affaires Autres Activités	16 723 676	22 729 177
Facturation de prestations de services	6 232 292	7 104 538
Produits de gestion courante	27 121	41 078
Reprise sur contribution de 3% sur dividendes distribués	756 082	0

Zone géographique	Chiffre d'affaires par zone géographique
Côte d'Ivoire	15 383 685
Europe	58 608 211
Autres pays	172 321 053
Total	246 312 950

La répartition du chiffre d'affaires a été faite d'après le pays d'origine des clients.

Note 19 - Charges d'exploitation : 241 412 484 € contre 249 746 423 € au 31/12/14

La diminution de 8 333 939 € provient essentiellement de la baisse des achats de marchandises, dont le prix est corrélé aux cours du caoutchouc.

Les achats de marchandises s'élèvent à 228 163 464 € contre 235 934 709 € en 2014.

Les charges externes représentent 9 780 180 € contre 10 407 552 € en 2014, et intègrent notamment les prestations d'assistance technique fournies à SIPH par SIFCA et Michelin.

En €	2015	2014
Honoraires SIFCA	7 204 550	7 289 598
Honoraires MICHELIN	878 283	927 012

Note 20 - Opérations faites en commun

Une participation dans un GIE est détenue par SIPH à 50%. Ce GIE n'a plus d'activité, mais est maintenu afin de récupérer une créance dépréciée en totalité. Aucun résultat n'a été constaté en 2015.

Note 21 - Résultat financier : perte de 6 400 185 € contre une perte de 12 788 412 € au 31/12/14

Le résultat financier s'analyse principalement comme suit :

3 896 €	dividendes divers exercice 2014
35 455 €	différence de change
15 050 €	produits nets sur cessions de titres de placement
449 234 €	revenus des autres créances
16 893 €	reprise sur provisions
-6 649 189 €	provision s/dépréciation des titres et créances ratt. à des participations
-503 €	dotations s/provisions charges financières - Ecart de change actif
-271 021 €	intérêts et charges assimilées
-6 400 185 €	

Note 22 - Résultat exceptionnel : Perte de 10 738 € contre une perte de 19 160 € au 31/12/14

Ce résultat exceptionnel comprend essentiellement :

0 €	Valeurs des éléments d'actif cédés sur immobilisations corporelles
-10 738 €	Amortissements dérogatoires sur frais d'acquisition de titres SAPH en 2010.
-10 738 €	

(cf. Note 8 – Capitaux Propres)

Note 23 - Impôt sur les bénéfices : 2 449 81 € contre 2 227 184 € au 31/12/14

Le montant de l'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2015 s'élève à 2 449 811 €.

	Base imposable	Montant IS 33,33%	Montant IS 10,70%	Montant IS Total	Base contrib. sociale (1)	Taux contrib. sociale	Montant contrib. sociale	Montant Total de l'IS
Résultat courant	-716 516	-238 839		-238 839	-1 001 839	3,3%	-33 061	-271 899
Résultat exceptionnel	-10 738	-3 579		-3 579	-3 579	3,3%	-118	-3 697
Réintégrations – Déductions fiscales	8 023 261	2 674 420		2 674 420	2 674 420	3,3%	88 256	2 762 676
Montant de l'IS au titre de 2015				2 432 002			55 077	2 487 079
Crédit Impôt recherche régul IS 2014								-43 756 6 488
IS TOTAL 2015								2 449 811

5./ AUTRES INFORMATIONS

5.1./ Éléments concernant les entreprises liées et les participations

La société SIPH est consolidée au sein du Groupe SIFCA. Elle fait l'objet d'une intégration globale. Les transactions entre les parties liées ont été conclues aux conditions normales de marché.

Montant concernant les entreprises liées et les participations		
Participations	95 075 300,11	SAPH - GREL - REN - CRC
Créances rattachées à des participations	15 115 699,54	CRC
Créances clients et autres créances	5 341 121,80	SAPH - GREL - REN - SIFCA - PALMCI - SUCRIVOIRE - SANIA
Emprunts et dettes financières divers	0,00	
Dettes fournisseurs et autres dettes	21 129 365,01	SAPH - GREL - REN - SIFCA - MICHELIN
Charges d'exploitation	807 628,89	CRC
Autres charges financières	6 649 188,91	CRC
Autres produits financiers	449 233,92	GREL - CRC

5.2./ Rémunérations des mandataires sociaux

Les rémunérations brutes versées dans le Groupe SIPH (ou par les sociétés qui la contrôlent ou qu'elle contrôle) aux membres du Conseil d'administration et de la Direction Générale au titre des années 2015 et 2014 ressortent comme suit :

I - Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice N-1	Exercice N
Pierre BILLON Président du Conseil d'Administration depuis décembre 2012		
* Rémunérations dues au titre de l'exercice détaillées en tableau II et III	224 903	201 598
Bertrand VIGNES Directeur Général de SIPH depuis le 31/08/2009		
* Rémunérations dues au titre de l'exercice détaillées en tableau II	265 694	275 253
Total	490 597	476 851

Il n'y a pas d'options, ni d'attribution d'action au cours de l'exercice, ni au cours des exercices précédents.

II a - Tableau Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

	Exercice N-1		Exercice N	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Pierre BILLON				
Rémunération fixe	174 772	174 772	158 436	158 436
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	27 157	27 157	27 049	27 049
Avantages en nature (logement-voiture...)	22 974	22 974	16 114	16 114
TOTAL	224 903	224 903	201 598	201 598
Bertrand VIGNES				
Rémunération fixe	203 738	203 738	215 469	215 469
Rémunération variable	14 359	14 359	14 666	14 666
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	3 157	3 157	3 049	3 049
Avantages en nature (logement-voiture...)	44 439	44 439	42 068	42 068
TOTAL	265 694	265 693	275 253	275 253

II b - Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

	Exercice N-1		Exercice N	
	montants dus	montants versés	montants dus	montants versés
Pierre BILLON				
Présidence du Conseil d'Administration SIPH (à partir de décembre 2012)				
Total rémunération	224 903	224 903	201 598	201 598
* Rémunération SAPH	197 746	197 746	174 549	174 549
* Rémunération SIFCA	-	-	-	-
* Couverture sociale expatrié (1)	0	0	0	0
* Jetons de présence :	27 157	27 157	27 049	27 049
**dont SIPH	24 000	24 000	24 000	24 000
**dont SAPH	3 157	3 157	3 049	3 049
Bertrand VIGNES				
Directeur Général				
Total rémunération	265 694	265 694	275 253	275 253
* Rémunération SIFCA	262 537	262 537	272 204	272 204
* Couverture sociale expatrié (1)	0	0	0	0
* Jetons de présence :	3 157	3 157	3 049	3 049
**dont SIPH	0	0	0	0
**dont SAPH	3 157	3 157	3 049	3 049
TOTAL	490 597	490 597	476 851	476 851

(1) Rémunération uniquement constituée d'une couverture sociale expatriée (Santé, Retraite & Prévoyance)

III - Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

	Montants versés au cours de l'exercice N-1	Montants versés au cours de l'exercice N
Alassane DOUMBIA		
Jetons de présence :	11 157	7 049
■ dont SIPH	8 000	4 000
■ dont SAPH	3 157	3 049
Autres rémunérations (1)	41 861	41 686
IMMORIV		
Représentant permanent :		
- Lucie BARRY-TANOUS (Début de mandat 19 décembre 2012)		
Jetons de présence :	11 157	9 049
■ dont SIPH	8 000	6 000
■ dont SAPH	3 157	3 049
Autres rémunérations		
SIFCA		
Représentant permanent :		
- Frédérique VARENNES		
Jetons de présence :	8 000	4 000
■ dont SIPH	8 000	4 000
■ dont SAPH	0	-
Autres rémunérations (1)	174 668	167 102
TRANSITYRE		
Représentant permanent :		
- Jean-Philippe HOLLAENDER (Début de mandat : 21/04/2011)		
Jetons de présence	6 000	6 000
Autres rémunérations	-	-
MBFP		
Représentant permanent :		
- Thierry SERRES		
Jetons de présence :	9 157	5 016
■ dont SIPH	6 000	4 000
■ dont SAPH	3 157	1 016
Autres rémunérations	-	-
TOTAL	262 000	239 902
Il n'y a pas d'avantages en nature		

(1) Rémunération brute due au titre d'un contrat de travail préexistant aux mandats exercés, et indiquée pour la période couvrant les mandats.

Il n'y a pas de rémunération sous forme de couverture sociale (santé, retraite et prévoyance)

Aucune des modalités suivantes de rémunération n'est applicable par SIPH :

- **Il n'existe pas de plan de souscription ou d'achat d'action** (les tableaux 4, 5, 8 et 9 ne sont pas applicables), ni pour les mandataires sociaux, ni pour les salariés. En conséquence, aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été attribuée aux dirigeants « mandataires sociaux » de SIPH au cours de l'exercice 2015, et aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été levée par les dirigeants « mandataires sociaux » de SIPH au cours de l'exercice 2015.
- **Il n'existe pas de plan d'attribution d'action de performance** (les tableaux 6, 7 et 10 ne sont pas applicables). En conséquence, aucune action de performance n'a été attribuée aux mandataires sociaux de SIPH au cours de l'exercice 2015, et aucune action de performance n'est devenue disponible pour les mandataires sociaux de SIPH au cours de l'exercice 2015.

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite complémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Pierre BILLON Président du Conseil d'Administration à partir de décembre 2012		X		X		X		X
Bertrand VIGNES Directeur Général		X		X		X		X

(*) Régime de retraite expatrié classique (IRCAFEX, CRE)

5.3./ Effectif au 31/12/2015

- cadres salariés 15
- employés salariés 4

5.4./ Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes : MAZARS et DELOITTE comptabilisé au titre de l'exercice 2015 s'élève à 280 000 €.

5.5./ Informations diverses

SIPH établit des comptes consolidés. Les filiales entrant dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

- SAPH
- GREL
- REN
- CRC

5.6./ Evénements post-clôture

NEANT

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

SOCIETE INTERNATIONALE DE PLANTATIONS D'HEVEAS

Société Anonyme au capital de 11 568 965,94 €
53, rue du Capitaine Guynemer – 92400 COURBEVOIE
RCS Nanterre B 312 397 730

BILAN CONSOLIDE

ACTIF <i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Actif non courant			
Ecart d'acquisition et autres immobilisations incorporelles	<i>Note 6</i>	19 725	17 974
Immobilisations corporelles	<i>Note 7</i>	105 527	96 651
Actifs biologiques	<i>Note 8</i>	57 829	52 185
Immobilisations financières	<i>Note 9</i>	906	1 051
Impôts différés	<i>Note 22</i>	11 315	9 376
Autres actifs long terme	<i>Note 10</i>	3 309	2 871
		198 613	180 108
Actif courant			
Stocks et en-cours	<i>Note 11</i>	50 683	47 290
Clients et autres débiteurs	<i>Note 12</i>	34 400	44 555
Autres actifs financiers courants	<i>Note 13</i>	503	791
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<i>Note 14</i>	29 190	17 386
		114 777	110 022
TOTAL ACTIF		313 390	290 130
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES <i>(en milliers d'euros)</i>			
	<i>Notes</i>	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
CAPITAUX PROPRES			
Capital et réserves revenant aux actionnaires de la Société			
Capital apporté	<i>Note 15</i>	11 569	11 569
Primes d'émission	<i>Note 15</i>	25 179	25 179
Réserves consolidées		75 736	124 415
Résultat de l'exercice		- 2 613	- 44 966
		109 871	116 197
Intérêts minoritaires		47 625	43 076
Total des Capitaux propres		157 496	159 272
Passif non courant			
Emprunts	<i>Note 18</i>	57 606	44 754
Impôts différés passifs	<i>Note 22</i>	3 870	5 745
Engagements de retraite et avantages assimilés	<i>Note 19</i>	5 779	7 837
Autres passifs long terme	<i>Note 20</i>	1 816	1 486
		69 071	59 823
Passif courant			
Fournisseurs et autres créditeurs	<i>Note 16</i>	34 414	35 310
Dettes d'impôt sur le résultat	<i>Note 17</i>	65	75
Emprunts	<i>Note 18</i>	51 875	33 854
Autres passifs financiers courants	<i>Note 13</i>	-	832
Provisions pour autres passifs	<i>Note 21</i>	468	964
		86 822	71 035
Total du passif		155 893	130 858
Total du passif et des capitaux propres		313 390	290 130

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Ventes de caoutchouc		224 980	226 749
Autres ventes		22 005	23 383
Total chiffre d'affaires		246 984	250 132
Total coûts des marchandises vendues		-197 234	-203 149
Marge sur coûts directs		49 750	46 983
Frais généraux		-25 139	-36 312
Dotations aux amortissements		-14 283	-12 966
Investissements nets agricoles		-10 880	-16 024
Variation de juste valeur des actifs biologiques		5 593	-48 157
Résultat opérationnel courant		5 042	-66 476
Plus et moins-value de cessions d'immobilisations		46	-144
Autres produits et charges opérationnels	<i>Note 28</i>	-4 885	-10 666
Résultat opérationnel		203	-77 286
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		484	1 990
Coût de l'endettement financier brut		-5 235	-2 024
Coût de l'endettement financier net	<i>Note 24</i>	-4 751	-34
Charge ou produit d'impôt sur le résultat	<i>Note 25</i>	779	15 388
Résultat net		-3 769	-61 931
revenant			
- Résultat du groupe		-2 613	-44 966
- Résultat des minoritaires		-1 156	-16 966
		<u>-3 769</u>	<u>-61 931</u>
Résultat par action: résultats revenant aux Actionnaires de la Société (en euros par action)			
- de base		<u>-0,52</u>	<u>-8,89</u>
- dilué		<u>-0,52</u>	<u>-8,89</u>

ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Résultat net de la période	-3 769	-61 931
<i>I. Eléments ultérieurement recyclable en compte de résultat:</i>		
Variation de juste valeur des instruments de couverture	654	-1 248
<i>Effet d'impôt</i>	-155	286
Ecart de conversion	62	-792
<i>Sous-total I</i>	560	-1 754
<i>II. Eléments non reclassables en compte de résultat:</i>		
Gain / perte - Actuarielle sur engagement de retraite	-100	480
<i>Effet d'impôt</i>	194	-75
<i>Sous-total II</i>	94	405
Résultat global consolidé au titre de la période, net d'impôt	-3 114	-63 281
<u>Revenant:</u>		
Aux actionnaires de la société	-2 401	-46 256
Aux intérêts ne conférant pas le contrôle	-713	-17 025
	-3 114	-63 281

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(en milliers d'euros)	Notes	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'ACTIVITE			
Résultat net total consolidé		-3 769	-61 931
Dotations nettes aux amortissements et provisions		15 423	20 432
Profits et pertes de réévaluation à la juste valeur	<i>Note 26.1</i>	7 630	68 457
Autres produits et charges calculés		-	-
Produits de dividendes		-4	-3
Plus et moins-values de cession		109	152
Coût de l'endettement financier net		6 597	3 260
Charge d'impôt		-779	-15 388
Elimination de l'étalement des dérivés		48	48
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		25 255	15 027
Impôts payés		-2 969	-11 102
Variation du besoin en fonds de roulement	<i>Note 26.2</i>	1 895	28 264
FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'ACTIVITE		24 182	32 189
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-35 471	-51 066
Cessions d'immos corp. (net de la var. des créances)		52	111
(Augmentation) / réduction des immobilisations financières		138	535
Incidence des variations de périmètre, nette de la trésorerie acquise		-	-
Dividendes reçus		4	3
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		-35 277	-50 416
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		-	-2 651
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-	-4 960
Emissions d'emprunts		31 456	38 194
Remboursements d'emprunts		-4 621	-8 334
Intérêts financiers nets versés		-6 402	-3 097
Variation nette des comptes courants d'associés		-	-
Autres flux liés aux opérations de financement à court terme		2 338	-3 291
Autres flux liés aux instruments financiers (dérivés)		-	-
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		22 771	15 862
Incidences des variations des cours de devise		85	185
VARIATION DE LA TRESORERIE		11 761	-2 180
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE			
	<i>Note 26.3</i>	17 218	19 399
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE			
	<i>Note 26.3</i>	28 979	17 218

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Revenant aux actionnaires de la Société						Intérêts mino-ritaires	TOTAL Capitaux propres
	Capital	Primes	Réserves Groupe	Diff. de conv.	Résultat de l'exercice	Capitaux propres part du Groupe		
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2014	11 569	25 179	168 966	-3 531	-35 180	167 003	62 569	229 571
Affectation du résultat 2013 en réserves			-35 180		35 180	-	-	-
Dividendes versés			-4 960			-4 960	-2 651	-7 611
Résultat 2014			0		-44 966	-44 966	-16 966	-61 931
Différences de conversion			0	-889		-889	97	-792
Juste valeur des instruments financiers			-669			-669	-294	-962
Gain actuariels			268			268	137	405
Autres			409			409	183	592
Capitaux propres au 31 décembre 2014	11 569	25 179	128 834	-4 420	-44 966	116 197	43 076	159 272

Capitaux propres au 1^{er} janvier 2015	11 569	25 179	128 834	-4 420	-44 966	116 197	43 076	159 272
Affectation du résultat 2014 en réserves			-44 966		44 966	-	-	-
Dividendes versés			0		0	0	0	0
Résultat 2015			0		-2 613	-2 613	-1 156	-3 769
Différences de conversion			0	-5 021	0	-5 021	5 083	62
Juste valeur des instruments financiers			355			355	144	499
Gain actuariels			49			49	46	94
Autres			906			906	433	1 338
Capitaux propres au 31 décembre 2015	11 569	25 179	85 177	-9 442	-2 613	109 871	47 625	157 496

Le capital social est composé de 5 060 790 actions, entièrement libérées, d'une valeur nominale de 2,286 euros chacune et n'a fait l'objet d'aucune modification au cours de l'exercice 2015.

Au 31 décembre 2015, les deux plus importants actionnaires sont :

- SIFCA, détenant 55,59 % du capital et 63,10 % des droits de vote ;
- Compagnie Financière Michelin, détenant 23,20% du capital et 24,76% des droits de vote.

Aucun dividende n'a été versé en 2015, suite à la tenue de l'assemblée générale mixte du 19 juin 2015
Les dividendes versés en 2014 et 2013 se sont élevés à :

- 4,96 millions d'euros en 2014, soit 0,98 euros par action, conformément à la 5^{ème} résolution de l'AGM du 06 juin 2014.
- 20,24 millions d'euros en 2013, soit 4,00 euros par action, conformément à la 8^{ème} résolution de l'AGO du 21 juin 2013.

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

NOTE 1 : INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE

SIPH est une société anonyme française, constituée en date du 1^{er} janvier 1900, cotée sur le marché d'Euronext Paris (compartiment B), et dont le siège social est 53 rue du Capitaine Guynemer, 92400 Courbevoie. L'expiration de la société est fixée au 7 janvier 2056.

SIPH est la société mère d'un Groupe international ayant pour activité principale la production et la commercialisation de caoutchouc naturel. Ce caoutchouc est obtenu dans les usines situées en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Nigéria, et au Libéria, à partir de latex en provenance, soit de l'exploitation des plantations d'hévéas du Groupe, soit d'exploitations villageoises et de planteurs indépendants.

Accessoirement, le Groupe réalise des opérations commerciales sur d'autres types de produits avec les entités rattachées à l'actionnaire principal.

En date du 7 avril 2016, le Conseil d'administration a arrêté les comptes consolidés au 31 décembre 2015, et autorisé leur publication. Ils sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

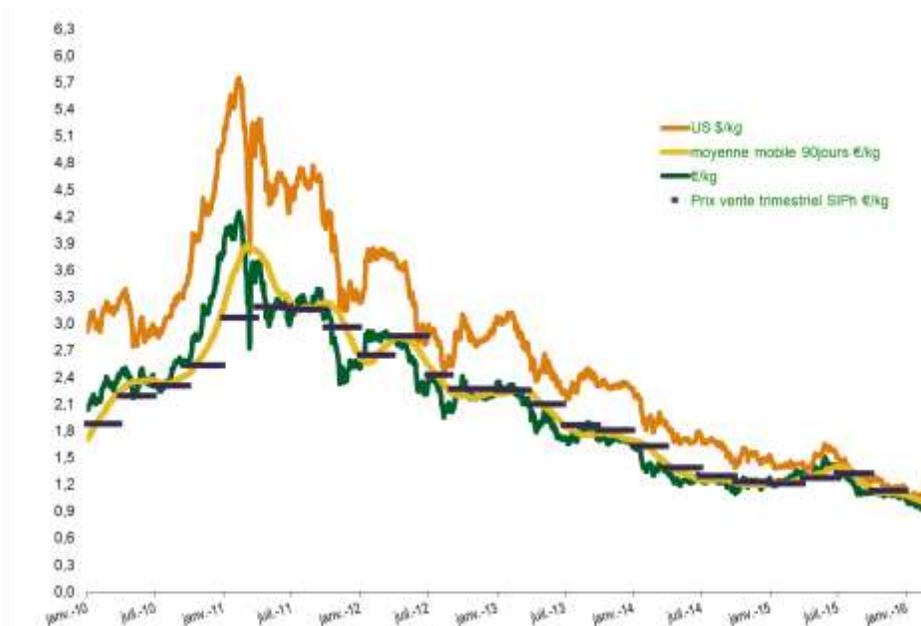
NOTE 2 : PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS de l'EXERCICE

► Un bas de cycle (-20% sur le cours moyen en dollars)

La tendance baissière des cours constatée, depuis les deux dernières années, s'est poursuivie en 2015: le Sicom 20, qui cotait au-delà de 1,42 \$/kg début janvier 2015 s'établissait à 1,17 \$/kg en fin d'année.

Exprimé en Dollars, le cours moyen 2015 est en forte baisse de 20% par rapport à 2014 (1,37 \$/Kg contre 1,71 €/Kg en 2014).

Exprimé en EURO, le cours moyen 2015 est légèrement en repli de 5% par rapport à 2014 (1,23€/kg contre 1,29€/kg en 2014), ce faible écart s'expliquant par la baisse de l'euro.



Dans un contexte de bas de cycle, SIPH réalise un chiffre d'affaires caoutchouc de 225,0 M€, en léger repli de 0,8%. L'augmentation de la production vendue a compensé en grande partie la baisse des prix de ventes (-11,1% sur l'exercice).

En intégrant les activités connexes, le chiffre d'affaires total est quasi-stable à 247,0 M€.

La production totale de caoutchouc a augmenté de +20% à 191,5 milliers de tonnes (contre 160,1 milliers de tonnes en 2014), due à la hausse des achats extérieurs particulièrement en Côte d'Ivoire qui s'explique par la hausse de la production nationale.

La proportion des caoutchoucs achetés passe ainsi à 62 % de la production totale contre 55% en 2014.

► Un impact relativement limité des évaluations d'actifs en 2015

En 2014, les évaluations d'actifs par cash-flow projetés avaient été significativement revues à la baisse, reflétant le retournement des cours du caoutchouc ; ainsi, l'application de l'IAS 41 avait eu un effet négatif de 65,9 millions d'euros tandis que les actifs de CRC avaient été dépréciés de 6,2 millions d'euros ; soit un impact total négatif de 72,1 millions d'euros sur le résultat opérationnel.

En 2015, sur la base des dernières prévisions disponibles des prix du caoutchouc et de leurs conversions dans les monnaies fonctionnelles des sociétés, l'application de l'IAS 41 a eu un effet négatif de 5,1 millions d'euros sur le résultat opérationnel. Les actifs de CRC enregistrent un complément de dépréciation de 1,4 millions d'euros. L'impact d'ensemble de ces évaluations d'actifs est donc négatif de 6,5 millions d'euros en 2015.

Avec un chiffre d'affaires caoutchouc de 225 millions d'euros, le résultat consolidé du groupe SIPH avant application de la norme IAS 41 est de 1,5 million d'euros. Il ressort en perte de 3,8 millions d'euros après application de la norme IAS 41 relative aux actifs biologiques.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente par rapport à tous les exercices présentés.

3.1 PRINCIPES DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

En application du règlement européen 16/06/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers consolidés du groupe SIPH au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, ont été établis conformément au référentiel IFRS, tel que publié par l'IASB et adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2015. Ils comprennent, à titre comparatif, des données relatives à l'exercice 2014, présentées selon les mêmes règles.

Ces normes sont disponibles sur le site :

[HTTP://EC.EUROPA.EU/INTERNAL_MARKET/ACCOUNTING/IAS_FR.HTM#ADOPTED-COMMISSION](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission)

Les principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés pour la préparation des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Par ailleurs, il y a lieu de préciser que les normes et interprétations suivantes, d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015, sont sans incidence significative sur les Comptes du groupe SIPH.

Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans les comptes consolidés au 31 décembre 2015 sont identiques à celles adoptées dans les comptes consolidés au 31 décembre 2014 à l'exception de :

- Interprétation IFRIC 21 « Droits ou taxes (*applicable pour les périodes annuelles commençant au 17 juin 2014*). »
- Améliorations annuelles des IFRS cycle 2010-2012 et cycle 2011-2013 (applicables pour les périodes annuelles commençant au 1er juillet 2014).
- Amendement à la norme IAS 19 – Cotisations des membres du personnel (*applicable pour les périodes annuelles commençant au 1er juillet 2014*).

Ces normes, amendements ou interprétations publiées et applicables au 1^{er} janvier 2015 n'entraînent pas de changement sur les comptes consolidés au 31 décembre 2015.

En outre, le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée d'autres normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne avec une date d'application postérieure au 31 décembre 2015.

- Les amendements à **IAS 1** "Présentation des états financiers" - Initiative Informations à fournir. Ces amendements sont destinés à clarifier l'application des notions de « matérialité » et de « jugement personnel » (applicable pour les périodes annuelles commençant au 1er janvier 2016).
- Les amendements à **IAS 16** (immobilisations corporelles) et IAS 38 (immobilisations incorporelles). Ces amendements, tout en clarifiant les modes d'amortissement acceptables, posent comme principe de la base d'amortissement, la consommation des avantages économiques futurs d'un actif (applicable pour les périodes annuelles commençant au 1er janvier 2016).

- Les amendements à **IAS 16 et IAS 41** « Agriculture : actifs biologiques producteurs ». Ces amendements auront une incidence sur la comptabilisation des plantes productrices. Celles-ci entreront désormais dans le champ d'application de la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », et seront donc comptabilisées soit selon le modèle du coût, soit selon le modèle de la réévaluation (applicable pour les périodes annuelles commençant au 1er janvier 2016).
- Les améliorations annuelles des IFRS Cycle 2012 – 2014 (applicable pour les périodes annuelles commençant au 1er janvier 2016).

Le groupe analyse les éventuelles incidences de ces textes sur les comptes consolidés, ainsi que celles des textes publiés par l'IASB mais non encore adoptés par l'Union Européenne, dont les principaux sont :

- La norme **IFRS 9** « Instruments financiers : classement et évaluation des actifs et passifs ». Cette norme pourrait avoir une incidence sur la reconnaissance des actifs et passifs financiers ainsi que sur le résultat.
- La norme **IFRS 15** « Produits venant des contrats avec les clients ». Cette norme pourrait avoir une incidence sur le montant et le calendrier de reconnaissance des revenus du Groupe.
- La norme **IFRS 14** « Comptes de report réglementaires » concerne les entités primo-adoptantes des IFRS ayant des activités à tarifs réglementés et ayant enregistré des soldes de comptes de report réglementaires dans leurs états financiers en application de leur précédent référentiel comptable.
- La norme **IFRS 16** « Contrats de location » en remplacement de la norme IAS 17 « Contrats de locations » ainsi que les interprétations correspondantes (IFRIC 4, SIC 15 et SIC 27) vise une représentation plus fidèle des actifs et passifs des sociétés, une transparence accrue et une comparabilité améliorée entre les sociétés qui utilisent la location pour disposer d'un actif et celles qui empruntent pour acquérir un actif.

Enfin, le Groupe n'a pas appliqué par anticipation de normes, amendements et interprétations dont la date d'application obligatoire est postérieure au 1er janvier 2015.

3.2 HYPOTHESES ET ESTIMATIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers consolidés conformément au cadre conceptuel des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers, tels que les amortissements et les provisions. Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en termes de jugement ou de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives au regard des états financiers consolidés concernent l'évaluation des actifs biologiques (Note 3-12 et 8), les engagements de retraite (Note 3-20 et Note 19), l'ensemble des actifs soumis à des tests de dépréciation (Note 3-10, et 6-1) et l'évaluation des stocks (note 3-13 et 11).

Dans une moindre mesure, des estimations et des hypothèses sont également formulées dans les domaines suivants :

- Impôts sur le résultat, notamment les estimations sur la recouvrabilité des impôts différés (Note 3-22 et Note 22),
- La valorisation des instruments financiers (Note 3-15),
- L'évaluation des provisions pour autres passifs (Note 3-21).

3.3 METHODES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de SIPH et de ses filiales. Les filiales sont consolidées à partir du moment où le Groupe en exerce une influence notable et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe.

Le contrôle est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les filiales pour lesquelles le Groupe détient un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Le coût d'une acquisition correspond à la juste valeur, à la date d'acquisition, des éléments de rémunération remis au vendeur par SIPH en échange du contrôle de l'acquise en excluant tout élément qui rémunère une transaction distincte de la prise de contrôle. Les éléments du prix d'acquisition comprennent :

- les actifs remis au vendeur ;
- les passifs encourus ou éventuels ;
- les instruments de capitaux propres émis par SIPH ; et
- les ajustements éventuels du prix d'acquisition.

Les ajustements éventuels du prix d'acquisition qui en substance ne sont pas représentatifs de charges de personnel, sont inclus dans le coût d'acquisition, en contrepartie d'une dette, d'un actif ou d'un instrument de capitaux propres, dès la date d'acquisition. Les ajustements éventuels du prix d'acquisition sont constitués de tous les paiements qui dépendent d'événements futurs et, notamment, du maintien ou de l'atteinte d'un résultat spécifié de la cible. La variation ultérieure de la juste valeur des ajustements de prix classés en actifs ou en dettes ne peut être comptabilisée en contrepartie du goodwill qu'en cas de nouvelles informations liées à des faits et circonstances existant à la date d'acquisition et dans la mesure où cette évaluation intervient lors de la période intercalaire (12 mois). Dans tous les autres cas, les variations ultérieures de la juste valeur des ajustements éventuels de prix classés en actifs ou en dettes et intervenant après le délai d'affectation sont comptabilisées en résultat. Les ajustements éventuels de prix classés en capitaux propres ne varient pas.

Les coûts directs liés à l'acquisition sont comptabilisés en charge de la période au cours de laquelle ils sont encourus dans le poste « frais généraux », à l'exception :

- des frais d'émission d'instruments de capitaux propres émis en rémunération d'un regroupement d'entreprises qui sont déduits des capitaux propres, et
- des coûts liés aux dettes financières contractées dans le cadre d'un regroupement d'entreprises qui sont déduits des dettes financières correspondantes.

Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables ainsi que les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition.

Pour chaque regroupement d'entreprises, SIPH doit évaluer les intérêts ne conférant pas le contrôle soit :

- sur la base de leur quote-part dans l'actif net identifiable de la société acquise évalué à la juste valeur à la date d'acquisition et donc sans comptabilisation d'un goodwill au titre des intérêts ne conférant pas le contrôle (méthode du goodwill partiel) ;
- à la juste valeur à la date d'acquisition avec, en conséquence la comptabilisation d'un goodwill à la fois pour la part groupe et pour les intérêts ne conférant pas le contrôle (méthode du goodwill complet).

L'écart d'acquisition déterminé à la date de prise de contrôle correspond sur ces bases à la différence entre :

- Le prix d'acquisition au titre de la prise de contrôle constaté à la juste valeur à la date d'acquisition, plus le cas échéant le montant des intérêts ne conférant pas le contrôle et pour les acquisitions par étapes, la juste valeur, à la date d'acquisition de la quote-part d'intérêts antérieurement détenue ;
- Le montant net des actifs acquis et passifs assumés évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition est affecté à chaque Unité Génératrice de Trésorerie susceptible de bénéficier du regroupement d'entreprise.

Ultérieurement, ces écarts d'acquisition sont évalués à leurs coûts diminués d'éventuelles pertes de valeurs, conformément à la méthode décrite en Note 3-10 « Perte de valeur des actifs corporels et incorporels immobilisés ».

Lors d'une prise de contrôle par achats successifs de titres, la quote-part d'intérêts détenue par l'acquéreur dans l'acquise avant la date de prise de contrôle est réévaluée en contrepartie du résultat sur la base des justes valeurs déterminées à la date de prise de contrôle.

Les effets des augmentations ou diminutions de pourcentages d'intérêt sans conséquence sur le contrôle d'une filiale sont constatés en capitaux propres.

La perte de contrôle exclusif donne lieu à la comptabilisation d'un résultat global de cession quand bien même un intérêt résiduel serait conservé.

Tous les actifs et les passifs pour lesquels la juste valeur est soit reconnue, soit donnée en information sont classés dans des catégories selon une hiérarchie de juste valeur, telle qu'elle est décrite ci-dessous, fondée sur la donnée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble :

- Niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur un marché actif pour des actifs ou des passifs identiques
- Niveau 2 : techniques d'évaluation (pour lesquelles la donnée au niveau le plus fin, qui est significative pour la détermination de la juste valeur, est observable directement ou indirectement)
- Niveau 3 : techniques d'évaluation (pour lesquelles la donnée au niveau le plus fin, qui est significative pour la détermination de la juste valeur, n'est pas observable).

En cas de transfert vers ou depuis les différents niveaux de juste valeur, la date de clôture des comptes est utilisée comme date effective de comptabilisation des transferts entre différents niveaux de juste valeur.

3.4 DATE DE CLOTURE DES COMPTES

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes annuels au 31 décembre 2015.

3.5 INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle du Groupe se décompose respectivement :

- En « secteur d'activité » ou « secteur opérationnel » (*Caoutchouc et Autres activités*) et
- En « secteur géographique », composé des pays d'Afrique de l'Ouest où le Groupe est implanté et de la France, où est assurée toute la commercialisation.

Un secteur d'activité est une composante d'une entité :

- qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges (*y compris des produits des activités ordinaires et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la même entité*) ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et d'évaluer sa performance ; et
- pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Les données sectorielles du reporting interne et celles présentées dans les notes annexes suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés.

Un secteur d'activité est une composante distincte de l'entreprise qui est engagée dans la fourniture d'un produit ou service unique ou d'un groupe de produits ou services liés, et qui est exposée à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité.

Un secteur géographique est une composante distincte de l'entreprise engagée dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et exposée à des risques et une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs géographiques opérant dans d'autres environnements économiques.

Le chiffre d'affaires est présenté par secteur géographique sur la base de l'origine géographique de la production vendue à l'exception de la zone France qui correspond aux ventes « General Trade » réalisées essentiellement à l'export avec les sociétés du groupe SIFCA.

Le secteur « Autres activités » regroupe les fournitures de produits ou de services réalisées de façon accessoire à l'activité principale « Caoutchouc ». Ces activités présentent une rentabilité distincte de celle du secteur « Caoutchouc ». Les « Autres activités » comprennent notamment :

- les prestations de services,
- la fourniture de plants aux planteurs indépendants,
- la production de palmier à huile
- la vente d'huile de palme et dérivés
- les ventes de bois,
- l'exportation de matériel, de consommables et de pièces détachées,
- le négoce de matières premières, susceptible d'entraîner des fluctuations importantes de chiffre d'affaires mais ne contribuant au résultat que de façon marginale. Ces opérations sont pour l'essentiel réalisées pour des sociétés du groupe SIFCA.

Les actifs sectoriels sont les actifs opérationnels utilisés par un secteur dans le cadre de ses activités opérationnelles. Ils comprennent les écarts d'acquisition attribuables, les immobilisations corporelles, les actifs biologiques ainsi que les actifs courants utilisés dans les activités opérationnelles du secteur. Ils n'incluent pas les immobilisations incorporelles (hors goodwill), les impôts différés actifs, les autres actifs financiers non courants, les autres actifs non courants et les charges comptabilisées d'avance. Ces actifs sont identifiés dans la ligne « Actifs non alloués ».

Les passifs sectoriels sont les passifs résultant des activités d'un secteur, qui sont directement attribuables à ce secteur ou qui peuvent raisonnablement lui être affectés. Ils comprennent les passifs courants et non courants, à l'exception des impôts différés passifs et des passifs financiers non courants. Ces passifs sont identifiés dans la ligne « Passifs non alloués ».

3.6 CONVERSION DES ETATS FINANCIERS ETABLIS EN DEVICES ETRANGERES

La devise de fonctionnement de chacune des entités du Groupe est la devise de l'environnement économique dans lequel l'entité opère. La devise de fonctionnement et de présentation des comptes du Groupe est l'euro.

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la devise de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture en euros, devise de présentation des comptes consolidés. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique "Différences de conversion" des capitaux propres consolidés.

Les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro sont traités comme des actifs et des passifs de l'activité à l'étranger et sont convertis en euros au cours de clôture. Les actifs biologiques (juste valeur des plantations et stocks de caoutchouc) sont évalués en devise lors de l'acquisition.

Les différences de change dégagées lors de la conversion de l'investissement net dans les filiales étrangères sont comptabilisées dans les capitaux propres.

Lors de la cession d'une entité étrangère, ces différences de change sont reprises dans le compte de résultat comme élément du profit ou de la perte de cession.

Le Nigéria, le Libéria, la Côte d'Ivoire et le Ghana n'ont pas été considérés comme des pays hyper inflationnistes eu égard aux critères définissant le phénomène d'hyper inflation et ne sont donc pas soumis aux dispositions de la norme IAS 29.

Les cours de change utilisés pour la préparation des états financiers consolidés sont rappelés en Note 5. Le taux de clôture est utilisé pour la conversion du bilan et le taux moyen de la période pour la conversion du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie.

3.7 CONVERSION DES OPERATIONS EN DEVICES

Les éléments repris dans les états financiers de chaque entité individuelle du Groupe sont évalués en utilisant la devise de l'environnement économique principal dans lequel l'entité opère (devise de fonctionnement). En conséquence, les transactions libellées en devises autres que la monnaie de fonctionnement sont enregistrées dans les comptes de l'entité sur la base du cours de change en vigueur à la date de la transaction. A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis dans la devise de fonctionnement de l'entité au taux de change en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en résultat opérationnel courant, à l'exception des éléments qui, en substance, font partie de l'investissement net dans les filiales étrangères qui sont comptabilisés dans les capitaux propres.

3.8 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (HORS ECARTS D'ACQUISITION) ET CORPORELLES

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les actifs dont le coût peut être déterminé de façon fiable, et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficient au Groupe sont comptabilisés en immobilisations incorporelles.

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété de l'immobilisation ont été transférés ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa vente.

Les immobilisations incorporelles du Groupe (hors écart d'acquisition) correspondent principalement à des logiciels (Note 6-2).

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles" seuls les actifs dont le coût peut être déterminé de façon fiable, et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe, sont comptabilisés en immobilisations corporelles.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété de l'immobilisation ont été transférés ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa vente.

Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat l'année de la décomptabilisation de l'actif.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition ou de production, diminué des amortissements cumulés (hors terrains) et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement est comptabilisé en charges sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité de l'actif. Ces durées sont principalement les suivantes :

Type d'immobilisations	Durée
Constructions et infrastructure	De 10 à 25 ans
Matériel industriel	8 ans
Matériel de bureau et informatique	8 ans
Matériel de transports	3 ans
Logiciels	De 1 à 3 ans

Les durées d'utilisation initiales et résiduelles des actifs sont revues à chaque clôture et ajustées en cas de changement significatif.

3.9 ECARTS D'ACQUISITION

Conformément à la norme IFRS 3R révisée «Regroupements d'entreprises», l'écart entre le coût d'acquisition d'une entreprise et la quote-part du Groupe dans ses actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en écart d'acquisition (goodwill). A ce jour l'ensemble des écarts d'acquisition du groupe SIPH a été comptabilisé selon la méthode du goodwill partiel.

Les goodwills sont rattachés aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) du Groupe, qui sont identifiées en fonction du pays dans lequel les activités sont exercées et du secteur d'activité, comme indiqué en Note 6-1 « Ecarts d'acquisition ».

Conformément à la norme IFRS 3R révisée, les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur et a minima une fois par année.

Conformément à la norme IAS 36 «Dépréciations d'actifs», la méthodologie utilisée par le Groupe afin de déterminer d'éventuelles pertes de valeur de ces actifs consiste à comparer les valeurs recouvrables des Unités Génératrices de Trésorerie à la valeur comptable de leurs actifs respectifs.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat opérationnel. Les dépréciations comptabilisées sont irréversibles.

Les principales modalités et conclusions issues de la réalisation de ces tests à l'occasion de la clôture 2015 sont présentées en Note 6-1 « Ecart d'acquisition ».

3.10 PERTE DE VALEUR DES ACTIFS CORPORELS ET INCORPORELS IMMOBILISES

Les écarts d'acquisition et les actifs incorporels, dont la durée de vie est indéfinie et qui ne sont pas amortis, font l'objet d'un test de dépréciation annuel ou lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur. De même, lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur, les immobilisations incorporelles ou corporelles amortissables font l'objet d'un test de dépréciation afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable. Lorsque ce test met en évidence que la valeur ainsi déterminée est inférieure à leur valeur nette comptable, le Groupe prend en compte l'effet sur les flux de trésorerie futurs de stratégies alternatives relatives aux investissements. Dans le cas où un écart subsisterait, une provision est comptabilisée afin de ramener la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles et corporelles à la valeur déterminée suivant les flux de trésorerie opérationnels futurs actualisés ou la juste valeur si elle existe.

En particulier, au 31 décembre 2015, les tests de dépréciation concernent les actifs non courants. La valeur au bilan est comparée à leur valeur recouvrable. Cette dernière est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie sur un peu plus de trente ans selon le cycle de maturité des cultures.

La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'UGT est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé de l'écart d'acquisition et des actifs économiques (immobilisations corporelles, besoin en fonds de roulement et quote-part des actifs supports). Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan est supérieure à la valeur recouvrable de l'UGT et est imputée en priorité aux écarts d'acquisition.

Afin de déterminer leur valeur d'usage, les actifs immobilisés auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent. Les UGT correspondent à des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie identifiables.

3.11 REGROUPEMENT DES ACTIFS BIOLOGIQUES (PLANTATIONS MATURES ET IMMATURES, PEPINIÈRES ET STOCKS)

Le regroupement des superficies des actifs biologiques effectué dans le cadre de la détermination de la juste valeur des plantations (actifs biologiques) et l'estimation des stocks de production en volumes sont réalisés sur la base d'inventaires physiques à la clôture de l'exercice.

Dans la culture de l'hévéa, des plants sont préparés dans des pépinières pendant 2 à 3 ans. Les plants sont ensuite mis en terre : l'arbre n'est pas saigné (productif) pendant une période de l'ordre de 6 à 7 ans. Passé cette période, l'arbre est suffisamment résistant pour pouvoir être saigné (exploité), pendant une période de l'ordre de 30 ans.

Les actifs biologiques regroupent trois catégories : les cultures matures et immatures et les pépinières. Les cultures matures correspondent aux hévéas dont la saignée a commencé. Les cultures immatures correspondent aux hévéas non saignés. Les pépinières, quant à elles, comprennent les jeunes plants, non encore plantés, greffés ou à greffer, ainsi que le jardin de bois de greffe (clones d'hévéas). Les superficies "replanting" sont celles en cours d'abattage ou en préparation de terrain, elles ont généralement été saignées dans l'année écoulée et sont destinées à être replantées au cours de l'année suivante, elles ne sont pas valorisées dans les actifs biologiques.

En ce qui concerne la production agricole, on distingue la matière première seule issue des plantations propres, non encore transformée à la clôture (fonds de tasse) et la matière première comprise dans les stocks de produits finis (caoutchouc prêt à la vente). Ces stocks font l'objet d'un inventaire à chaque clôture.

3.12 ACTIFS BIOLOGIQUES

Le Groupe SIPH n'a pas opté pour une application anticipée de la norme IAS 41 révisée au 1er janvier 2015.

PLANTATIONS D'HEVEAS

La norme IAS 41 « Agriculture » préconise l'évaluation des actifs biologiques immobilisés lors de leur comptabilisation initiale et à chaque date de clôture, selon la méthode de la juste valeur, diminuée des coûts estimatifs de vente, sauf lorsque la juste valeur ne peut être mesurée de manière fiable.

Cette norme précise également que si un marché actif existe pour des actifs biologiques ou une production agricole, le prix de cotation sur ce marché doit servir de base pour déterminer la juste valeur de ces actifs. En l'absence de marché actif organisé, le Groupe peut retenir une autre méthode d'évaluation en se fondant sur des valeurs de transactions récentes, sur des prix de marché pour des actifs similaires ou sur des références du secteur. Si les prix ou les valeurs de marché ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée en actualisant les flux nets de trésorerie attendus des actifs biologiques.

Il est admis qu'il n'existe pas de marché actif pour les plantations d'hévéas et les transactions ne sont pas fréquentes, surtout pour des plantations sans usine de transformation. C'est pourquoi le groupe SIPH, dans le cadre de son information financière consolidée, évalue depuis son passage aux normes IFRS ses plantations sur la base des flux nets de trésorerie actualisés, lesquels sont déterminés à l'aide des programmes agricoles de ses filiales.

Cependant la volatilité des cours du caoutchouc, et l'absence de marché liquide pour les plantations d'hévéa, génèrent une incertitude sur ces estimations, susceptible d'entraîner un ajustement du montant des actifs biologiques au cours des exercices suivants. Par ailleurs, les valeurs ainsi retenues ne sont pas forcément représentatives des valeurs de transaction qui s'appliqueraient à une exploitation combinée « plantation agricole + usine de transformation ».

La méthode retenue est identique à celle utilisée les années précédentes : il s'agit de la méthode des Discounted Cash Flows (DCF), en l'absence de marché actif et compte tenu du fait que les transactions comparables ne sont pas fréquentes, surtout pour des plantations sans usine de transformation. En conséquence, la juste valeur des actifs biologiques est une juste valeur de niveau 3.

Depuis le 31 décembre 2011, la société a recours à un évaluateur externe, contrairement aux clôtures antérieures pour lesquelles les évaluations étaient réalisées par le management.

→Les revenus

Le cycle économique des arbres

La construction des revenus issus des plantations (cultures matures et immatures) existantes au 31/12/2015, excluant toute replantation au-delà, conformément à l'IAS 41, est établie en considérant une phase d'immaturité (1ère à 6ème année après le planting) et de saignée « normale » (7ème à 36ème année) et d'une saignée « additionnelle » éventuelle (37ème à 43ème année). Le principe fondamental est que les projections sont arrêtées dès lors que l'exploitation d'une année supplémentaire réduit la valeur actuelle de la parcelle.

Ces calculs prennent en compte les réalités et pratiques du management de chacune des plantations en matière de saignée.

Les projections de prix de ventes

- **Prix de vente du caoutchouc sec**

Il est recouru aux projections officielles publiées par la Banque Mondiale pour les principales matières. L'information utilisée pour l'évaluation au 31 décembre 2015 est celle publiée en date du 22 janvier 2016, relative aux projections du caoutchouc de type RSS3 (Malaisie). Le caoutchouc commercialisé par SIPH est essentiellement la référence TSR20 (SICOM). Le *spread* entre les évolutions moyennes annuelles de ces deux références est relativement limité et constant sur un horizon long. Aussi, le management a-t-il décidé valablement de retenir les publications les plus récentes de la Banque Mondiale et disponibles à la date d'arrêté des comptes.

- **Valorisation de la matière première non transformée (fonds de tasse)**

Il est retenu le rapport mensuel moyen pondéré entre les prix mensuels effectivement payés aux planteurs privés et le SICOM du mois précédent du caoutchouc sec, qui est appliqué aux cours annuels prévisionnels du caoutchouc sec RSS3 publiés par la Banque Mondiale.

- **Hypothèses de rendements prévisionnels**

Les données de productivité théoriques en fonction des degrés de maturité sont ajustées en fonction des productivités réelles constatées parcelle par parcelle.

→Les coûts

Les coûts retenus demeurent ceux relatifs aux plantations, et excluent de ce fait les coûts de transformation industrielle des fonds de tasse.

Les coûts agricoles sont répartis en :

- coûts de maintenance et entretien agricole, qui évoluent en fonction de l'âge de la plantation, selon son degré d'immaturité, ou selon qu'elle soit mature.
- coûts de récolte
- coûts de transport jusqu'à l'usine
- frais généraux agricoles
- coûts de maintien agricoles. Il n'est donc pas tenu compte de l'amortissement dans le coût de production agricole.

Ces coûts connaissent une inflation régulière durant les périodes de projection, en fonction des zones d'activité. Le facteur inflationniste appliqué aux coûts agricoles projetés correspond aux projections publiées par la Banque Mondiale.

→La valeur des terrains et des autres actifs non biologiques

L'approche DCF retenue permet, après déduction des actifs corporels qui concourent à la production agricole que sont les infrastructures, les bâtiments, les équipements et matériels, d'aboutir à la valeur de l'actif « combiné » terre + arbres.

Afin de déterminer la stricte valeur de l'actif biologique, la valeur des terrains est retranchée afin d'évaluer celle des actifs biologiques immobilisés.

Il aurait été possible de traiter cette situation en impactant les cash out projetés des coûts de loyers payés pour l'exploitation de ces terres. Cependant, les loyers issus des privatisations de ces sociétés à participation publique ou encore des accords de jouissance des terres dans certains pays, ne sont guère représentatifs d'une juste valeur de loyer. De plus, il n'a pas été possible d'approcher cette juste valeur de loyer par toute autre approche pouvant être opposable.

En revanche, il existe des références convergentes sur la valeur des terres destinées à être cultivées :

- La Banque Mondiale a publié des fourchettes de transactions par pays ;
- Un schéma d'extension de plantations industrielles, en cours de développement, permet de déterminer une fourchette de valeurs représentative d'un coût d'accès à la terre ;
- Les entretiens menés par l'évaluateur avec le management local lui ont permis d'appréhender des fourchettes de valeur pour des transactions entre personnes physiques et selon le droit coutumier.

La priorité est donc accordée à la stricte valeur de l'actif biologique en isolant la valeur des actifs non biologiques, dont les terrains. Plus précisément, la méthodologie retenue consiste à déterminer une valeur actuelle des flux opérationnels, de laquelle sont déduites les valeurs des actifs non biologiques. La juste valeur des actifs biologiques est de ce fait une valeur résiduelle.

→Le taux d'actualisation

L'approche de calcul des taux d'actualisation par l'expert indépendant est basée sur les tables publiées par le Professeur Damodaran et les données observables spécifiques au secteur tels que ratio dettes/equity et beta leverage sont ceux du groupe de sociétés du même secteur d'activité que SIPH.

Les taux d'actualisation retenus tiennent compte du niveau de l'inflation de chacun des pays, et sont de ce fait cohérents avec les projections de revenus et de coûts.

Les taux d'actualisation utilisés par l'expert indépendant sont après effet d'impôt, et sont appliqués à des revenus nets opérationnels de plantations, après prise en compte de l'impôt sur les sociétés applicable dans chacun des pays concernés.

PLANTATIONS DE PALMIER

Au 31 décembre 2015, les plantations de palmier sont toutes au stade d'immature. Par conséquent, le groupe a choisi de les conserver à leur coût historique pour la présentation de ses comptes consolidés. Ces actifs ne connaissent pas de transformation biologique importante à ce stade.

3.13 STOCKS ET EN-COURS

Conformément à la norme IAS 2, les stocks en provenance d'achats externes (auprès des planteurs privés) sont valorisés à leur coût d'achat.

Quant aux stocks en provenance des plantations propres, ils sont valorisés à la juste valeur à la date de la récolte (IAS 41) représentée par le prix d'achat pratiqué auprès des planteurs privés sur le mois donné. Ce prix d'achat est considéré comme la juste valeur à la date d'évaluation. Ce prix d'achat payé aux planteurs est égal au coût d'achat, utilisé pour valoriser les stocks en provenance d'achats externes, duquel sont déduits les commissions d'achats et les subventions de transports.

Les stocks de marchandises sont évalués à leur coût d'achat.

Les produits finis sont évalués au coût de production, lequel comprend le coût des matières premières ainsi que les coûts de transformation.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'une perte de valeur est constatée.

3.14 ACTIFS FINANCIERS ET PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe définit ses actifs financiers selon les catégories suivantes : actifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, actifs détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, actifs disponibles à la vente, et dettes en coût amorti. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

→Actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Les actifs financiers évalués à leur juste valeur en contrepartie du résultat sont les actifs financiers détenus à des fins de transaction. Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement dans le but d'être revendu à court terme. Les instruments financiers dérivés sont également désignés comme détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont qualifiés de couvertures.

→Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, sont classés en qualité de placements détenus jusqu'à leur échéance, dès lors que le Groupe a l'intention manifeste et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat quand ces investissements sont sortis des comptes ou dépréciés.

→Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis leur part dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture. Celle-ci est classée dans les actifs non courants.

Les prêts et créances sont comptabilisés à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

→Actifs disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les instruments non dérivés rattachés à cette catégorie ou ceux qui ne sont rattachés à aucune autre catégorie. Ils sont inclus dans les actifs non courants, sauf si la direction compte les vendre dans les douze mois suivants la date de clôture. Ces actifs sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, majorée des frais de transaction et les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres.

→Compensation des actifs et passifs financiers

Un actif et un passif financier sont compensés et le montant net est présenté au bilan lorsque le Groupe dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention, soit de les éteindre sur une base nette, soit de réaliser l'actif et d'éteindre le passif simultanément.

3.15 INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES ET OPERATIONS DE COUVERTURE

SIPH utilise des instruments financiers dérivés sur le caoutchouc (contrats de vente à terme et swaps) pour sécuriser son prix de vente, ainsi que pour couvrir le risque de taux d'intérêt.

Les instruments financiers dérivés qui répondent aux critères de la comptabilité de couverture selon IAS 39 sont classés en instruments de couverture. Les instruments dérivés qui ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture, bien que mis en place dans une perspective de gestion des risques, sont comptabilisés comme des instruments détenus à des fins de transactions.

Les instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur. La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et dans les actifs ou passifs courants lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à 12 mois.

Les instruments dérivés détenus à des fins de transactions sont classés en actifs et passifs courants.

3.16 CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis éventuellement évaluées par la suite à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des provisions pour dépréciation. Une dépréciation des créances clients est constatée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans des conditions initialement prévues lors de la transaction.

Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. Le montant de la dépréciation représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif initial.

Les dotations et reprises relatives aux dépréciations des créances figurent dans la rubrique « Autres produits et charges opérationnelles » au compte de résultat consolidé.

3.17 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan consolidé comprennent la trésorerie en banque, la caisse, les dépôts à court terme ayant une échéance de moins de trois mois et tout placement monétaire à court terme liquide et facilement convertible en un montant déterminable de liquidités.

Conformément à la norme IAS 39 "Instruments financiers", les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur à la date de clôture. Pour les placements considérés comme détenus à des fins de transaction, les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat financier.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants. Les découverts bancaires étant assimilés à un financement figurent au passif courant du bilan, dans les « Emprunts ».

3.18 EMPRUNTS

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », les emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur du montant reçu, net des coûts de transaction encourus.

Postérieurement à leur première comptabilisation, les emprunts portant intérêt sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui permet d'égaliser la trésorerie nette de l'emprunt avec l'ensemble des flux de trésorerie engendrés par le service de l'emprunt. Le coût amorti est calculé en prenant en compte tous les coûts d'émission et toute décote ou prime de remboursement.

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum douze mois après la date de clôture, auquel cas ces parts d'emprunts sont classés en passifs non courants.

3.19 FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS

Les dettes commerciales et les autres passifs courants sont enregistrés à leur juste valeur et ultérieurement évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

3.20 PENSIONS, INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE ET AUTRES AVANTAGES ACCORDES AU PERSONNEL

Selon les lois et usages en vigueur au sein de chaque pays où il opère, le Groupe accorde à ses salariés différents régimes de retraite, prévoyance et frais médicaux.

En France, chaque employé du Groupe bénéficie d'une indemnité de fin de carrière. Pour les autres pays, les régimes dépendent de la législation locale du pays et de l'activité et des pratiques historiques de la filiale concernée.

Au-delà des régimes de bases, les régimes complémentaires peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies, et dans ce dernier cas, totalement ou partiellement couverts par des placements dédiés (*actions, obligations, contrats d'assurance ou autres formes de placements dédiés, etc.*).

→Régimes de base

Dans certains pays, et plus particulièrement en France, le Groupe participe à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'Etat.

→Régimes à cotisations définies

Les prestations versées aux bénéficiaires de ces régimes dépendent uniquement du cumul des cotisations versées et du rendement des placements de ces dernières. L'engagement du Groupe est donc limité aux cotisations versées, qui sont enregistrées en résultat sur l'exercice auquel elles sont liées.

→Régimes à prestations définies

La valorisation de l'engagement du Groupe au titre de ces régimes est calculée annuellement par des actuaires indépendants en utilisant, conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », la méthode «Projected Unit Credit» (unités de crédit projetées).

Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité supplémentaire de droit à prestations, chacune de ces unités étant évaluée séparément, pour évaluer l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses :

- de dates de départ à la retraite,
- de rotation du personnel,
- de mortalité,
- d'augmentation des salaires futurs et d'inflation,
- de rendements futurs des actifs de couverture, le cas échéant
- et enfin, d'actualisation.

Les prestations futures probabilisées sont actualisées en utilisant des taux spécifiques pour chaque pays. Les taux d'actualisation sont déterminés par référence au taux de rendement des obligations émises par l'Etat et les entreprises de premier rang, à l'exception du taux retenu chez SAPH. En effet, En Côte d'Ivoire, la pratique des actuaires retient comme référence le taux de rendement des placements à court terme.

Les régimes complémentaires de retraite mis en place au sein du groupe respectivement pour la France (SIPH), la Côte d'Ivoire (SAPH), le Libéria (CRC), le Nigéria (REN) et le Ghana (GREL) se présentent comme suit :

Régimes complémentaires	SIPH	SAPH	CRC	REN	GREL
■ Prestation définie	✓	✓	✓	✓	✓
■ Cotisation définie	x	x	x	x	x

Les actifs dédiés à la couverture des obligations sont évalués à leur juste valeur (niveau 3) à la clôture de l'exercice.

Dans le cadre de la remontée des comptes consolidés à fin décembre 2015, le montant retenu au titre des indemnités de fin de carrière est le montant net entre l'actif de régime évalué à leur juste valeur et la provision comptabilisée au titre des prestations définies. A ce jour, les comptes consolidés du groupe ne présentent aucun montant d'actif net de régime.

Des écarts actuariels se créent lorsque des différences sont constatées entre les données réelles et les prévisions effectuées antérieurement, ou suite à des changements d'hypothèses actuarielles ; ces écarts actuariels sont comptabilisés en capitaux propres conformément à la norme IAS 19 révisée.

La charge nette de l'exercice, correspondant à la somme du coût des services rendus, du coût de l'actualisation moins la rentabilité attendue des actifs du régime, est entièrement constatée en résultat opérationnel courant.

3.21 PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS

Conformément à la norme IAS 37 «Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels», des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision correspond à la valeur actuelle des dépenses attendues que l'on pense nécessaires pour régler l'obligation.

Néanmoins, les provisions ne sont pas actualisées compte-tenu de leur caractère non significatif.

Les provisions pour litiges font l'objet d'une analyse au cas par cas et sont évaluées sur la base des avis formulés par les avocats en charge des dossiers.

Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total du montant provisionné, par exemple du fait d'une couverture d'assurance ou d'une garantie de passif, le remboursement est comptabilisé uniquement lorsqu'il est certain.

3.22 IMPOTS DIFFERES

Conformément à la norme IAS 12 «Impôts sur le résultat», des impôts différés sont calculés sur les différences temporaires entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs.

Les différences temporaires imposables proviennent principalement :

- de l'élimination, dans les comptes consolidés, des écritures constatées dans les états financiers des filiales en application d'options fiscales dérogatoires,
- des retraitements effectués sur les états financiers de filiales consolidées pour aligner les principes comptables utilisés avec ceux du Groupe.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués selon la méthode du report variable, sur la base des taux et des réglementations fiscales en vigueur ou quasi adoptés à la date de clôture, et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés sont constatés et maintenus au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures, c'est à dire qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporelles. De même, les actifs d'impôt différés sur le report en avant des pertes fiscales non utilisées sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que la société ayant généré les déficits reportables disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

L'appréciation par le Groupe de sa capacité à récupérer ces actifs, repose principalement sur les éléments suivants :

- les prévisions de résultats fiscaux futurs ;
- l'existence de différences temporaires taxables ;
- l'analyse de la part des charges exceptionnelles ne devant pas se renouveler à l'avenir, incluses dans les pertes passées ;
- enfin, l'historique des résultats fiscaux des années précédentes.

3.23 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est constitué par les ventes de produits finis et les ventes de biens dans le cadre des activités principales du Groupe, nettes de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises ainsi que les résultats latents et réalisés liés aux opérations de couverture (Ventes à terme de caoutchouc).

Conformément à la norme IAS 18 «Produits des activités ordinaires», les ventes de biens et produits finis sont enregistrées lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens et produits ont été transférés à l'acheteur. Les produits provenant de prestations de services sont enregistrés en fonction des prestations effectivement rendues au cours de l'exercice.

3.24 SUBVENTIONS PUBLIQUES

Les subventions publiques sont comptabilisées à leur juste valeur lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que le Groupe se conformera aux conditions d'octroi de ces subventions.

Les subventions publiques se rapportant à des coûts sont reportées et comptabilisées au compte de résultat sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser.

Les subventions publiques se rapportant à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont incluses dans les passifs non courants en subventions publiques différées et créditées au compte de résultat de façon linéaire sur la durée d'utilité attendue des actifs concernés.

3.25 RESULTAT OPERATIONNEL

Compte-tenu de la nature de l'activité du Groupe, la présentation du compte de résultat par fonction a été retenue.

En conformité avec les recommandations du Conseil National de la Comptabilité (CNC) et de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), le Groupe a fait le choix d'isoler les éléments non récurrents significatifs au sein de son résultat opérationnel et matérialise à ce titre le Résultat opérationnel courant et les Autres produits et charges non courants. Ces derniers ne comprennent que des éléments en nombre limité, inhabituels, anormaux et peu fréquents.

3.26 RESULTATS PAR ACTION

Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le résultat net dilué par action est obtenu en divisant le résultat consolidé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation et en tenant compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

3.27 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Les distributions de dividendes aux actionnaires de la Société sont comptabilisées en tant que dette dans les états financiers du Groupe au cours de la période durant laquelle les dividendes sont approuvés par les actionnaires de la Société mais n'ont pas encore été décaissés.

3.28 ENGAGEMENTS D'ACHAT D'INTERETS MINORITAIRES

En cas de dette relative aux options de vente (put) consenties à des minoritaires, la juste valeur de la dette est comptabilisée en tant que passif financier avec pour contrepartie une réduction des intérêts minoritaires. Lorsque la valeur de l'engagement excède le montant des intérêts minoritaires, le solde est comptabilisé en capitaux propres part du Groupe.

NOTE 4 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 31 décembre 2015, les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

Noms	Adresse
Société Internationale de Plantations d'Hévéas SA (SIPH)	53, rue du Capitaine Guynemer, 92400 Courbevoie (France)
Cavalla Rubber Corporation Inc (CRC)	Gedetarbo, Maryland County (République du Libéria)
Ghana Rubber Estates Ltd (GREL)	P.O Box 228 Takoradi (Ghana)
Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH)	Rue des Gallions ; Zone Portuaire Abidjan 01 (Côte d'Ivoire)
Rubber Estates Nigeria Limited (REN)	Ovia s/w LG (Nigéria)

Les pourcentages d'intérêt et de contrôle se présentent comme suit en 2015 et en 2014 :

Sociétés	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014
SIPH (société mère)	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CRC	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
GREL	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%
SAPH	68,06%	68,06%	68,06%	68,06%
REN	70,32%	70,32%	70,32%	70,32%

Toutes les filiales citées ci-dessus sont consolidées par intégration globale.

NOTE 5 – CONVERSION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la société REN intégrés dans la consolidation, libellés en Nairas nigériens, ont été convertis en euros aux taux suivants en 2015 et en 2014 :

RENL	Taux
Taux au 1er janvier 2014	219,619
Taux au 31 décembre 2014	219,980
Taux moyen sur l'exercice 2014	217,187
Taux au 1er janvier 2015	219,980
Taux au 31 décembre 2015	215,545
Taux moyen sur l'exercice 2015	218,029

Les états financiers de la société SAPH intégrés dans la consolidation, libellés en Francs CFA, ont été convertis en euros aux taux suivants en 2015 et en 2014 :

SAPH	Taux
Taux au 1er janvier 2014	655,957
Taux au 31 décembre 2014	655,957
Taux moyen sur l'exercice 2014	655,957
Taux au 1er janvier 2015	655,957
Taux au 31 décembre 2015	655,957
Taux moyen sur l'exercice 2015	655,957

Les comptes de la société GREL sont tenus en euros et ne sont donc pas impactés par les problématiques de conversion.

Les états financiers de la société CRC intégrés dans la consolidation, libellés en Dollars américains, ont été convertis en euros aux taux suivants en 2015 et 2014.

CRC	Taux
Taux au 1er janvier 2014	1,377
Taux au 31 décembre 2014	1,215
Taux moyen sur l'exercice 2014	1,329
Taux au 1er janvier 2015	1,215
Taux au 31 décembre 2015	1,093
Taux moyen sur l'exercice 2015	1,110

NOTE 6 – ECARTS D'ACQUISITION ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

6-1 ECARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie du Groupe, qui sont identifiées en fonction du pays dans lequel les activités sont exercées et du secteur d'activité :

Unités génératrices de trésorerie / Rubriques	SAPH (Côte d'Ivoire)	REN (Nigeria)	CRC (Liberia)	Total
Variation nette au 31 décembre 2013	11 606	3 744	0	15 350
Variation de la différence de conversion	0	-6	0	-6
Dépréciation de l'exercice	0	0	0	0
Valeur nette au 31 décembre 2014	11 606	3 738	0	15 344
Variation de la différence de conversion	0	77	0	77
Dépréciation de l'exercice	0	0	0	0
Valeur nette au 31 décembre 2015	11 606	3 815	0	15 421

A chaque arrêté annuel, la valeur recouvrable de chaque UGT du groupe est comparée à sa valeur contributive au bilan consolidé composée de l'écart d'acquisition et des actifs économiques (*immobilisations corporelles, besoin en fonds de roulement et quote-part des actifs supports*). Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan est supérieure à la valeur recouvrable de l'UGT et est imputée en priorité aux écarts d'acquisition.

Au 31 décembre 2015, à l'issue de l'impairment test, aucune dépréciation n'a été constatée sur les écarts d'acquisition. L'écart d'acquisition sur CRC est totalement déprécié depuis le 31 décembre 2013.

En outre, une variation à la hausse des taux d'actualisation de 2 % pour chacune des UGT n'entraînerait aucune dépréciation des écarts d'acquisition au 31 décembre 2015.

Les taux d'actualisation par pays utilisés respectivement pour la Côte d'Ivoire (SAPH), le Libéria (CRC), le Nigéria (REN) et le Ghana (GREL) se présentent comme suit au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014.

Rubrique	SAPH		CRC		REN		GREL	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Taux d'actualisation	15,00%	14,86%	14,94%	16,24%	14,73%	12,58%	15,72%	13,91%

6-2 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les autres immobilisations incorporelles évoluent de 1 674 milliers d'euros à 4 307 milliers d'euros au 31 décembre 2015. Cette évolution s'explique principalement par le logiciel SAP chez SAPH.

Des tests de perte de valeur des actifs ne sont mis en œuvre pour les immobilisations amortissables que lorsque des événements ou modifications d'environnement de marche indiquent un risque de perte de valeur.

A l'arrêté de la clôture 2015, à l'issue du test de perte de valeur, aucune dépréciation n'a été constatée sur les actifs incorporels amortissables de CRC.

Les taux d'actualisation par pays utilisés respectivement pour la Côte d'Ivoire (SAPH), le Libéria (CRC), le Nigéria (REN) et le Ghana (GREL) se présentent comme suit au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014.

Rubrique	SAPH		CRC		REN		GREL	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Taux d'actualisation	15,00%	14,86%	14,94%	16,24%	14,73%	12,58%	15,72%	13,91%

NOTE 7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au 31 décembre 2015, ce poste se détaille comme suit par nature :

<i>Rubriques</i>	<i>Valeur brute au 01/01/2015</i>	<i>Acquisitions</i>	<i>Cessions</i>	<i>Transferts (*)</i>	<i>Diff. de conversion</i>	<i>Valeur brute au 31/12/2015</i>
- Terrains	198	89	0	18	0	305
- Bâtiments	75 621	2 128	-233	8 609	1 427	87 553
- Matériel et outillage industriel	43 898	1 597	-2 784	7 775	788	51 275
- Matériel de bureau	6 635	274	-395	666	62	7 242
- Matériel de transport	23 827	89	-439	-2 191	488	21 774
- Installation et agencement	16 639	1 591	-18	6 515	31	24 759
- Autres immobilisations corporelles	1 811	0	0	-382	0	1 429
- Plantations immatures : prép. ter.	2 834	2 305	0	4 471	177	9 788
- Autres immobilisations en cours	21 636	16 140	0	-28 299	256	9 732
- Avances et acomptes s/immo. corp.	695	0	-702	7	0	0
TOTAL	193 794	24 214	-4 571	-2 811	3 229	213 856

<i>Rubriques</i>	<i>Amortissements et provisions au 01/01/2015</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>Cessions</i>	<i>Transferts (*)</i>	<i>Diff. de conversion</i>	<i>Amortissements et provisions au 31/12/2015</i>
- Terrains	0	5	0	0	-4	0	9
- Bâtiments	35 868	3 253	0	-225	-1 945	1 205	38 156
- Matériel et outillage industriel	27 100	4 452	0	-3 568	963	688	29 635
- Matériel de bureau	4 455	972	0	-390	159	49	5 245
- Matériel de transport	18 704	2 400	0	-407	-2 709	477	18 466
- Installation et agencement	6 396	2 675	0	-15	3 074	31	12 162
- Autres immobilisations corporelles	797	0	0	0	-14	0	783
- Immobilisations corp. en cours (α)	3 823	0	0	0	-375	424	3 873
- Avances et acomptes s/immo. corp.	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	97 143	13 757	0	-4 605	-849	2 874	108 328

(*) Les montants résiduels de la colonne « Transferts » correspondent aux actifs (en valeur brute et en amortissements) reclassés, au cours de l'exercice, en immobilisations incorporelles et en actifs biologiques.
 (α) Les provisions sur les immobilisations encours concernent CRC et résultent du test de perte de valeur réalisé à chaque arrêté.

Au 31 décembre 2015, les dépenses engagées dans le cadre de l'extension des terres de GREL en vue de la création de plantations ont été isolées en tant que telle en « Immobilisations en cours », dans une sous-ligne spécifique « Plantations immatures : préparation de terrain », suite à un avis juridique sur les propriétés foncières au Ghana.

Les immobilisations corporelles, en valeur nette, sont en hausse de 8,9 M€ et s'établissent à 105,5 M€ à fin décembre 2015. Elles se détaillent par nature comme suit :

<i>Rubriques</i>	<i>Valeur nette 31/12/2014</i>	<i>Dotations aux provisions pour perte de valeur</i>	<i>Reprises sur provisions pour perte de valeur</i>	<i>Autres variation nette de l'exercice</i>	<i>Valeur nette 31/12/2015</i>
- Terrains	198	0	0	98	296
- Bâtiments	39 753	0	0	9 643	49 396
- Matériel et outillage industriel	16 798	0	0	4 842	21 640
- Matériel de bureau	2 180	0	0	-183	1 997
- Matériel de transport	5 123	0	0	-1 814	3 308
- Installation et agencement	10 243	0	0	2 354	12 597
- Plantations immatures : prép. ter.	2 834	0	0	6 953	9 788
- Autres immobilisations corporelles	1 015	0	0	-369	646
- Immobilisations corporelles en cours	17 812	0	0	-11 953	5 860
- Avances et acomptes s/immo. corp.	695	0	0	-695	0
TOTAL	96 651	0	0	8 876	105 527

A la clôture de l'exercice 2015, suite à la mise à jour des prévisions de la Banque Mondiale des cours à moyen et long terme du caoutchouc, un impairment test a été réalisé en comparant la valeur recouvrable de l'UGT CRC à la valeur contributive des écarts d'acquisition et des actifs économiques inscrite au bilan consolidé.

A l'issue de ce test, la valeur des actifs contributifs de l'UGT CRC reste maintenue à zéro comme au 31 décembre 2014.

Pour rappel, ces provisions pour dépréciation présentent un caractère réversible, contrairement à celle du Goodwill (cf. note 6). De plus, une variation à la hausse des taux d'actualisation de 2 % pour chacune des UGT n'entraînerait ni dépréciation, ni reprise de provision complémentaires dans les comptes consolidés du groupe.

Les taux d'actualisation par pays utilisés respectivement pour la Côte d'Ivoire (SAPH), le Libéria (CRC), le Nigéria (REN) et le Ghana (GREL) se présentent comme suit au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014.

<i>Rubrique</i>	<i>SAPH</i>		<i>CRC</i>		<i>REN</i>		<i>GREL</i>	
	<i>2015</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2014</i>
Taux d'actualisation	15,00%	14,86%	14,94%	16,24%	14,73%	12,58%	15,72%	13,91%

A titre de rappel, au 31 décembre 2014, ce poste se détaillait comme suit par nature:

<i>Rubriques</i>	<i>Valeur brute au 01/01/2014</i>	<i>Acquisitions</i>	<i>Cessions</i>	<i>Transferts (*)</i>	<i>Diff. de conversion</i>	<i>Valeur brute au 31/12/2014</i>
. Terrains	198	-	0	0	-	198
. Bâtiments	64 066	5 815	-1 293	5 939	1 095	75 621
. Matériel et outillage industriel	32 245	10 018	-38	1 168	505	43 898
. Matériel de bureau	6 156	932	-15	-456	18	6 635
. Matériel de transport	20 942	2 286	-394	590	402	23 827
. Installations et agencements	14 518	2 594	-1 707	1 205	30	16 639
. Autres immobilisations en cours	19 822	11 447	-	-9 922	288	21 636
. Avances et acomptes s/ immo.	514	221	-	-40	-	695
. Plantations immatures prép.ter.	3 488	2 475	0	-3 310	181	2 834
. Autres immobilisations corp.	981	99	0	731	-	1 811
TOTAL	162 930	35 887	-3 446	-4 095	2 519	193 794

<i>Rubriques</i>	<i>Amortissements et provisions 01/01/2014</i>	<i>Dotations</i>	<i>Cessions</i>	<i>Transferts (*)</i>	<i>Diff. de conversion</i>	<i>Amortissements et provisions 31/12/2014</i>
. Terrains	-	-	-	-	-	-
. Bâtiments	32 905	3 079	-1 248	-	1 132	35 868
. Matériel et outillage industriel	21 684	4 925	-36	-	527	27 100
. Matériel de bureau	3 615	1 055	-35	-197	17	4 455
. Matériel de transport	13 772	4 924	-367	-	376	18 704
. Installations et agencements	6 157	1 719	-1 504	-3	27	6 396
. Autres immobilisations corporelles	426	186	-	184	-	797
. Immo. corporelles en cours (α)	731	2 740	-	-	353	3 823
. Avances et acomptes s/immo. corp.	-	-	-	-	-	-
TOTAL	79 291	18 627	-3 191	-16	2 432	97 143

(*) Les montants résiduels de la colonne « Transferts » correspondent aux actifs (en valeur brute et en amortissements) reclassés, au cours de l'exercice, en immobilisations incorporelles et en actifs biologiques.

(α) Les provisions sur les immobilisations encours concernent CRC et résultent du test de perte de valeur réalisé à chaque arrêté.

<i>Rubriques</i>	<i>Valeur nette au 31/12/2013</i>	<i>Dépréciation pour perte de valeur</i>	<i>Autres variation nette de l'exercice</i>	<i>Valeur nette au 31/12/2014</i>
. Terrains	198			198
. Bâtiments	31 161	-14	8 606	39 753
. Matériel et outillage industriel	10 560	-1 173	7 411	16 798
. Matériel de bureau	2 541	-86	-275	2 180
. Matériel de transport	7 171	-1 324	-724	5 123
. Installations et agencements	8 361	-121	2 003	10 243
. Autres immobilisations corporelles	555	190	270	1 015
. Avances et acomptes s/immobilisations corporelles	514		181	695
. Plantations immatures : préparation de terrain	3 488	-140	-514	2 834
. Immobilisations corporelles en cours autres	19 091	-3 045	1 766	17 812
TOTAL	83 639	-5 713	18 725	96 651

NOTE 8 - ACTIFS BIOLOGIQUES

Ce poste se détaille comme suit par nature d'actifs biologiques :

Rubriques	Valeur nette 31/12/2015	Valeur nette 31/12/2014
Plantations immatures et matures d'hévéas	49 217	44 787
Plantations immatures de palmier à huile	5 422	1 607
Pépinière	3 191	5 791
TOTAL	57 829	52 185
Dont:		
<u>Hévéas</u>	52 407	50 578
- SAPH	19 291	11 381
- GREL	7 348	14 374
- REN	25 768	24 823
- CRC	0	0
<u>Palmier à huile</u>	5 422	1 607
- SAPH	3 728	1 607
- GREL	439	0
- REN	0	0
- CRC	1 255	0
TOTAL	57 829	52 185

Les variations de la valeur comptable des actifs biologiques se résument comme suit entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2015 :

Rubriques	2015	2014
Au 1er janvier	52 185	98 677
Variation nette des pépinières	-2 605	-91
Ecart de conversion	536	150
Autres variations (α)	2 122	1 607
Variation de juste valeur (β)	5 593	-48 157
Au 31 décembre 2015	57 829	52 185

(α) Au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014, les autres variations correspondent principalement à des plantations de palmier à huile chez SAPH, CRC et GREL, en création ou en phase immature, maintenues à leur valeur nette comptable dans le cadre de la présentation des comptes consolidés.

(β) les variations de juste valeur sont présentées hors impact des écarts de conversion.

Les plantations d'hévéas (cultures matures et immatures) ont été évaluées sur la base d'un rapport d'expert au 31 décembre 2015.

La méthode retenue est celle des Discounted Cash Flows (DCF), partant de l'analyse selon laquelle il n'existe pas de marché actif pour les plantations d'hévéas et que les transactions ne sont pas fréquentes, surtout pour des plantations sans usine de transformation. En conséquence, la juste valeur des actifs biologiques est une juste valeur de niveau 3.

Les taux d'actualisation par pays utilisés respectivement pour la Côte d'Ivoire (SAPH), le Libéria (CRC), le Nigéria (REN) et le Ghana (GREL) se présentent comme suit au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014.

Rubrique	SAPH		CRC		REN		GREL	
	2015	2014	2015	2014	2015 (*)	2014	2015	2014
Taux d'actualisation	15,00%	14,86%	14,94%	16,24%	20,40%	12,58%	15,72%	13,91%

(*) Le taux d'actualisation utilisé au Nigéria dans le cadre de l'évaluation des actifs biologiques diffère de celui utilisé dans la détermination de la valeur recouvrable de l'UGT REN (cf. note 6 et note 7) en raison de l'inflation locale. En effet, celle-ci n'a pas été incluse dans les flux de trésorerie relatifs à la valeur recouvrable des actifs biologiques de REN (contrairement à la valeur recouvrable de l'UGT REN qui les appréhende directement dans ses flux de trésorerie). L'inflation locale a donc été corrigée directement dans le taux d'actualisation utilisé pour l'évaluation des actifs biologiques de REN en 2015.

Le cours du caoutchouc (RSS3) est connu par les prévisions de la Banque Mondiale et est estimé à 1,40 \$/kg pour 2016, 1,48 \$/kg pour 2017, 1,56 \$/kg pour 2018 et augmente légèrement les années suivantes jusqu'à 2,30 \$/kg en 2025.

Les projections de cours publiées par la Banque Mondiale en janvier 2016 et retenues pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2015, sont en baisse par rapport à celles publiées en janvier 2015 et ayant servi à l'arrêté des comptes au 31 décembre 2014. En 2016, la baisse est de 21% par rapport aux prévisions de la Banque Mondiale de janvier 2015. Puis, les cours projetés remontent en 2017 et 2018, respectivement de 6 et 5%.

La hausse de valeur des actifs biologiques (plantations d'hévéas) au 31 décembre 2015 a été de l'ordre de 4,4 millions d'euros, hors effet d'impôt. L'augmentation de valeur s'explique principalement par les prévisions de change du FMI qui permettent de convertir les prévisions du prix du caoutchouc en monnaies fonctionnelles des plantations.

L'évaluation à la juste valeur des plantations est sensible aux cours du caoutchouc retenus, et au taux d'actualisation. A titre d'illustration :

- une révision à la hausse de 1 point du taux d'actualisation conduit à une baisse de la valeur des plantations au 31 décembre 2015 de l'ordre de 17% ; inversement, la valeur des plantations augmente de l'ordre de 19%.
- une révision à la hausse de 2 points du taux d'actualisation conduit à une baisse de 31% de la valeur des plantations ; inversement, la valeur des plantations augmente de 40%.
- une diminution de 0,05 € / kg sur les estimations des cours pour les années 2016, 2017 et suivantes génère une variation à la baisse d'environ 23% de la juste valeur des plantations au 31 décembre 2015 ; une augmentation de 0,05 € / kg au titre des mêmes périodes conduit à une augmentation de la juste valeur des plantations de 23%
- une diminution de 0,10 € / kg sur les estimations des cours pour les années 2016, 2017 et suivantes génère une variation à la baisse d'environ 44% de la juste valeur des plantations au 31 décembre 2015 ; une augmentation de 0,10 € / kg au titre des mêmes périodes conduit à une augmentation de la juste valeur des plantations de 46%.

Dans le cadre de la présentation des comptes consolidés, les plantations de palmier à huile chez SAPH, CRC et GREL, en création ou en phase immature, ont été maintenues à leur valeur nette comptable, valeur proche de leur juste valeur. Au 31 décembre 2015, la juste valeur de ces actifs biologiques (*plantations de palmier*) s'élève à 5 422 milliers d'euros, contre 1 607 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

Les pépinières sont évaluées au coût historique et s'élèvent à 3 191 milliers d'euros au 31 décembre 2015 contre 5 791 à fin décembre 2014.

Les actifs biologiques de GREL ont été donnés, pour leur totalité (soit 7 787 milliers d'euros), en nantissement de dette, conjointement à la SG Ghana et la PROPARGO à la clôture de l'exercice.

Il n'y a aucun actif biologique dont la propriété est soumise à des restrictions chez SAPH, REN et CRC.

Le groupe ne reçoit aucune subvention portant sur ces actifs biologiques.

NOTE 9 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Ce poste comprend :

<i>Rubriques</i>	<i>Valeur brute 31/12/2015</i>	<i>Provisions 31/12/2015</i>	<i>Valeur Nette 31/12/2015</i>	<i>Valeur Nette 31/12/2014</i>
Titres de participation non consolidés	131	0	131	131
Autres immobilisations financières	1 339	-563	776	920
Total	1 469	-563	906	1 051

NOTE 10 - AUTRES ACTIFS NON COURANTS

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2015</i>	<i>31/12/2014</i>
Autres créances non courantes	3 309	2 871
Avances aux planteurs	-	-
Total	3 309	2 871

Le poste « Autres créances non courantes » correspond principalement à des créances diverses respectivement chez SAPH (2 944 k€) et CRC (19 k€), à des charges constatées d'avances chez REN (193 k€) ainsi qu'à des avances faites au personnel chez GREL (153k€).

Par ailleurs, des créances fiscales initialement en « Autres créances courantes » chez CRC ont été reclassées des « autres créances non-courantes » un montant de 1 398 k€, puis totalement dépréciées à l'issue du test d'impairment portant leur valeur nette recouvrable à zéro.

NOTE 11 - STOCKS

Rubriques	31/12/2015	31/12/2014
Caoutchouc		
Matières premières	22 273	20 912
Produits finis	15 518	13 681
Autres		
Stocks de marchandises	16 313	16 145
Dépréciation stocks de marchandises	-3 421	-3 449
Total	50 683	47 290

En application des normes IAS 2 (stocks) et IAS 41 (production agricole), les quantités en stocks font l'objet d'un suivi par provenance (*plantations propres ou achats auprès des planteurs villageois*) et par antériorité, ce qui permet de valoriser :

- les achats aux planteurs villageois, à leur coût effectif d'achat de la période (Prix d'achat auquel se rajoutent les frais accessoires d'achat).
- la production propre à la juste valeur, correspondant au Prix d'achat auprès des planteurs villageois à la date de récolte; ce prix d'achat est considéré comme la juste valeur à la date d'évaluation.

Le caoutchouc usiné (produit fini) est valorisé en rajoutant les frais d'usinage à la valorisation moyenne des fonds de tasse.

Au 31 décembre 2015, les stocks caoutchouc de matières premières et de produits finis s'analysent comme suit :

Rubriques	Quantité (en tonnes) au 01/01/2015	Prix unitaire (€/Kg) au 01/01/2015	Valeur (en milliers d'euros) au 01/01/2015	Quantité (en tonnes) au 31/12/2015	Prix unitaire (€/Kg) au 31/12/2015	Valeur (en milliers d'euros) au 31/12/2015	Variation (Tonnes)	Variation (K€)
Matières premières :								
SAPH	16 977	0,808	13 719	24 612	0,722	17 762	7 636	4 043
GREL	5 213	0,766	3 993	4 867	0,667	3 244	-345	-749
REN	1 508	0,755	1 139	1 126	0,704	793	-382	-346
CRC	2 543	0,811	2 061	672	0,706	474	-1 871	-1 587
Total	26 240	0,7970	20 912	31 277	0,712	22 273	5 037	1 360

Rubriques	Quantité (en tonnes) au 01/01/2015	Prix unitaire (€/Kg) au 01/01/2015	Valeur (en milliers d'euros) au 01/01/2015	Quantité (en tonnes) au 31/12/2015	Prix unitaire (€/Kg) au 31/12/2015	Valeur (en milliers d'euros) au 31/12/2015	Variation (Tonnes)	Variation (K€)
Produits finis :								
SAPH	9 908	1,010	10 003	12 492	0,908	11 344	2 584	1 341
GREL	1 112	0,956	1 063	1 423	0,873	1 243	311	180
REN	1 931	0,958	1 851	2 437	0,896	2 185	506	334
CRC	758	1,009	765	829	0,901	747	71	-18
Total	13 710	0,9979	13 681	17 181	0,903	15 518	3 472	1 837

Aucune dépréciation n'a été enregistrée sur les stocks de caoutchouc dans les comptes au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014.

Au 31 décembre 2014, les stocks caoutchouc de matières premières et de produits finis s'analysaient comme suit :

Rubriques	Quantité (en tonnes) au 01/01/2014	Prix unitaire (€/Kg) au 01/01/2014	Valeur (en milliers d'euros) au 01/01/2014	Quantité (en tonnes) au 31/12/2014	Prix unitaire (€/Kg) au 31/12/2014	Valeur (en milliers d'euros) au 31/12/2014	Variation (Tonnes)	Variation (K€)
Matières premières	30 666	1,175	36 020	26 240	0,797	20 912	-4 426	-15 108
Produits finis :	13 724	1,3892	19 065	13 710	0,9979	13 681	-14	-5 384

NOTE 12 - CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

Rubriques	2015	2014
Créances clients et comptes rattachés	23 784	27 716
<i>dont créances clients</i>	23 696	27 518
<i>dont comptes courants financiers</i>	89	198
Dépréciation des clients et comptes rattachés	-4 164	-5 583
Créances clients - net	19 621	22 133
Autres Créances	14 602	22 070
Charges constatées d'avance	177	352
Total	34 400	44 555

Les valeurs comptables des créances et autres débiteurs sont libellés majoritairement en euros.

Au 31 décembre 2015, les créances clients représentent un montant de 23 696 milliers d'euros.

La baisse nette du niveau des dépréciations est de 1 419 milliers d'euros et résulte de reprises nettes de provisions pour dépréciations sur des créances clients hors Union Européenne principalement chez SAPH.

Les clients de l'activité principale de vente du caoutchouc par SIPH ne sont pas concernés par ces risques, leur pratique est « paiement contre document ». Le classement par antériorité des provisions pour dépréciation des créances client est indiqué ci-après :

	31/12/2015	31/12/2014
Entre six mois et un an	956	3 297
Depuis plus d'un an	3 208	2 286
Total	4 164	5 583

	Montants en milliers d'euros
Au 1er janvier 2014	2 708
Provision pour dépréciation des créances	3 297
Reprise inutilisée	-504
Reclassement	83
Ecart de conversion	-0
Au 31 décembre 2014	5 583
Provision pour dépréciation des créances	956
Reprise inutilisée	-2 727
Reclassement	352
Ecart de conversion	0
AU 31 décembre 2015	4 164

Au 31 décembre 2015, les créances clients représentent un montant de 23 696 milliers d'euros. Ces créances se rapportent à un certain nombre de clients qui n'ont pas d'historique récent de défaillance. Le classement par échéance de ces créances est indiqué ci-après :

	31/12/2015	31/12/2014
Echu	4 521	3 498
Entre 0 et 3 mois	18 957	17 985
Entre 3 et 6 mois	0	6 035
Entre 6 et 9 mois	0	0
Entre 9 mois et 12 mois	217	0
TOTAL	23 696	27 518

Les modalités de paiement des clients habituellement pratiquées au sein du Groupe (remise des documents contre paiement) limitent le crédit accordé aux clients.

Les valeurs comptables des créances et autres débiteurs sont libellés majoritairement en euros.

Les autres catégories incluses dans les créances et autres débiteurs ne comportent des pas d'actifs significatifs dépréciés.

NOTE 13 – AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS / PASSIFS FINANCIERS COURANTS

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2015</i>	<i>31/12/2014</i>	<i>VARIATION</i>
<u>Autres actifs financiers courants</u>	503	791	- 288
Juste valeur des contrats de couverture caoutchouc	503	43	460
Comptes en devises	-	748	- 748

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2015</i>	<i>31/12/2014</i>	<i>VARIATION</i>
<u>Autres passifs financiers courants</u>	0	832	- 832
Juste valeur des contrats de couverture caoutchouc	0	83	- 832
Comptes en devises	-	748	-

Ces postes comprennent :

- Les comptes en devises (contrats à terme de devises) utilisés par le Groupe pour faire face aux risques de change. Ces éléments sont valorisés au cours de change de clôture ;
- les instruments de couverture à terme pour se prémunir du risque de volatilité des cours du caoutchouc. Ces éléments sont valorisés à leur juste valeur.

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES MATIERES

■ Contrats SWAP

Au 31 décembre 2015, l'engagement donné dans le cadre des contrats SWAP est de 6 550 tonnes de caoutchouc à échéance 2016, soit 7,4 millions d'euros. La valorisation de ces dérivés à la clôture s'élève à +503 milliers d'euros.

Les contrats de couverture dénoués au cours de l'exercice ont dégagé un produit net de 878 milliers d'euros comptabilisés en augmentation du chiffre d'affaires.

Variations de justes valeurs d'instruments dérivés matières directement reconnus en capitaux propres :

<i>En K€</i>	
Au 31 décembre 2014	-40
recyclé en charges / (produits) de l'exercice	-878
Variation de la période	1 421
Au 31 décembre 2015	503

NOTE 14 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2015</i>	<i>31/12/2014</i>
Liquidités (Note 26-3)	15 637	6 020
Valeurs mobilières de placement et dépôts bancaires à court terme (Note 26-3)	13 553	11 366
Total	29 190	17 386

NOTE 15 – CAPITAL APORTE ET PRIMES D'EMISSION

Rubriques	Nombre d'actions	Capital (Actions ordinaires)	Primes d'émission	Total
Au 1er janvier 2014	5 060 790	11 569	25 179	36 748
Au 31 décembre 2014	5 060 790	11 569	25 179	36 748
Au 31 décembre 2015	5 060 790	11 569	25 179	36 748

Le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation afin de servir un rendement aux actionnaires, de procurer des avantages aux autres partenaires et de maintenir une structure de capital optimale afin de réduire le coût du capital.

La prime d'émission désigne, en cas d'augmentation de capital dans une société, la somme versée aux souscripteurs en plus de la valeur nominale de l'action.

	2015	2014
Résultat revenant aux actionnaires de la Société (en K€)	-2 613	-44 966
Nombre moyen d'actions en circulation	5 060 790	5 060 790
Résultat de base et dilué par action (€ par action)	-0,52	-8,89

En 2015, aucun dividende n'a été distribué suite à l'assemblée générale mixte du 19 juin 2015.

En 2014, l'assemblée générale mixte des actionnaires du 06 juin 2014 a distribué un dividende d'un montant total de 4 960 milliers d'euros en 2014, soit 0,98 € par action, au titre de l'exercice 2013.

En 2013, l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2013 avait distribué un dividende d'un montant total de 20 243 milliers d'euros, soit 4,00 euros par action, au titre de l'exercice 2012.

Au 31 décembre 2015, les deux plus importants actionnaires restent SIFCA et CFM.

	SIFCA		Compagnie Financière Michelin	
	% capital	% droits de vote	% capital	% droits de vote
Au 31 décembre 2014	55,59%	63,26%	20,97%	23,31%
Au 31 décembre 2015	55,59%	63,10%	23,20%	24,76%

NOTE 16 – FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2015</i>	<i>31/12/2014</i>
Fournisseurs	22 927	21 858
Dettes fiscales et sociales, hors dette d'impôt	4 938	5 576
Autres dettes	6 549	7 877
TOTAL	34 414	35 310

Le poste « Fournisseurs » est en nette augmentation de 1 069 milliers d'euros, par rapport à l'exercice précédent, et s'explique essentiellement par la hausse de la part des achats extérieurs de caoutchouc (particulièrement en Côte d'Ivoire). En outre, le poste « Dettes fiscales et sociales » enregistre une nette baisse de 638 milliers d'euros due principalement à la diminution des dettes fiscales chez CRC (-649 k€) et SIPH (-346 k€). Enfin, la baisse nette constatée sur le poste « Autres dettes », de l'ordre de 1 328 milliers d'euros, s'explique principalement par la diminution du compte courant financier chez CRC (-551 k€) et REN (-112 k€).

NOTE 17 – DETTES D'IMPÔT SUR LE RESULTAT

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2015</i>	<i>31/12/2014</i>	<i>Variation Nette</i>
SAPH	0	41	-41
GREL	0	0	0
REN	65	34	31
TOTAL	65	75	-10

La baisse des dettes d'impôt sur le résultat s'explique par celle des résultats imposables en 2015, principalement chez SAPH enregistre pour la seconde année consécutive une perte nette (de l'ordre de 2 713 milliers d'euros en 2015 contre 5 792 milliers d'euros en 2014)

NOTE 18 – EMPRUNTS

<i>Rubriques</i>	31/12/2015	31/12/2014
Non courants		
Emprunts bancaires	57 606	44 754
	57 606	44 754
Courants		
Découverts bancaires (Note 24-3)	95	84
Emprunts bancaires	27 388	12 427
Crédit spot	24 392	21 343
	51 875	33 854
Total des emprunts	109 481	78 608

Le poste « Emprunts bancaires non courants » est en nette hausse à la clôture de l'exercice, principalement en raison :

- d'un nouveau tirage, au cours du premier semestre 2015 de 15 245 milliers d'euros par la SAPH sur une ligne de financement d'un montant total d'environ 45,7 millions d'euros octroyée en 2014 par Ecobank Côte d'Ivoire pour une durée de 7 ans.
Pour rappel, au 31 décembre 2014, le montant des lignes tirées s'élevait à 30 490 milliers d'euros;
- de l'incidence du retraitement au coût amorti des emprunts bancaires non courants pour +746 milliers d'euros (*dont +363 milliers d'euros chez GREL sur l'emprunt SG Ghana et +383 milliers d'euros chez SAPH sur l'emprunt Ecobank Côte d'Ivoire.*).
- atténué par les remboursements d'emprunts chez REN pour 1 876 milliers d'euros au titre de l'exercice 2015.

Le poste « crédit spot » concerne la SAPH. Au 31 décembre 2015, les ressources dégagées par la baisse des encours clients caoutchouc, dans un contexte baissier, ont permis de financer l'approvisionnement en matières premières caoutchouc et le règlement des encours fournisseurs. Cependant l'entreprise a dû recourir à du crédit spot pour le financement partiel de ses investissements en 2015.

L'analyse de l'évolution du poste Emprunts Bancaires Courants peut être présentée ainsi :

En milliers d'euros	31/12/2015	31/12/2014
▪ Proparco (GREL)	17 500	0
▪ Crédit Agricole (SIPH)	3 214	4 286
▪ Palatine (SIPH)	3 432	4 571
▪ Autres emprunts	27 729	24 997
Total	51 875	33 854

Les emprunts bancaires du groupe font l'objet dans certains cas de covenants.

- Au 31 décembre 2014 deux emprunts (Crédit Agricole et Palatine) ont fait l'objet d'un bris de ratios. L'encours total qui s'élevait à 8.857 milliers d'euros a été reclassé en Emprunts Bancaires Courants.
- Au 31 décembre 2015 les deux emprunts (Crédit Agricole et Palatine) ainsi qu'un nouvel emprunt (Proparco) ont fait l'objet de bris de ratios. L'encours de ces trois emprunts qui s'élève à 24.146 milliers d'euros est reclassé en Emprunts Bancaires Courants.

Les trois banques concernées ont chacune émis un waiver au cours du premier trimestre 2016 afin de sursoir au cas de défaut et renoncer au remboursement anticipé des dettes concernées.

■ *Swap de taux*

Au 31 décembre 2015, la valorisation du swap de taux Société Générale est à zéro (contrepartie capitaux propres) suite au remboursement du solde de l'emprunt intervenu en avril 2015.

Variations de justes valeurs d'instruments dérivés de taux directement reconnus en capitaux propres :

<i>En K€</i>	<i>Couverture de flux Taux</i>
Au 31 décembre 2014	-9
Variation de valeur recyclé en charges / (produits) de l'exercice	4 5
Variation de la période	9
Au 31 décembre 2015	0

Au 31 décembre 2015, la valorisation du swap de taux Crédit Agricole s'élève à -188 K€ (contrepartie capitaux propres).

Variations de justes valeurs d'instruments financiers directement reconnus en capitaux propres :

<i>En K€</i>	<i>Couverture de flux Taux</i>
Au 31 décembre 2014	-289
Variation de valeur recyclé en charges / (produits) de l'exercice	-55 156
Variation de la période	101
Au 31 décembre 2015	-188

Les échéances des emprunts non courants sont indiquées ci-après :

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2015</i>	<i>31/12/2014</i>
Inférieurs à 2 ans	4 038	2 256
Entre 2 et 5 ans	43 327	18 413
Supérieurs à 5 ans	10 242	24 085
	57 606	44 754

Les caractéristiques des principaux emprunts et crédits spots contractés par les filiales sont résumées, hors incidence du coût amorti, comme suit:

Organisme	Taux	Taux fixe/variable	Montant dû au 31/12/2015 (en milliers d'euros)	Montant dû au 31/12/2014 (en milliers d'euros)
SIPH				
Société Générale	5,65%	Fixe*		
Principal			0	571
Intérêts			0	6
Banque Palatine	3,20%	Fixe*		
Principal			3 429	4 571
Intérêts			0	5
Crédit Agricole	3,99%	Fixe*		
Principal			3 214	4 286
Intérêts			3	0
SAPH				
Ecobank	7,00%	Fixe		
Principal			45 735	30 490
Intérêts			385	0
SGBCI (Crédit spot)	4,00%	Fixe		
principal			6 098	10 671
Intérêts				
NSIA / BIAO (Crédit spot)	4,75%	Fixe		
principal			4 573	6 098
Intérêts				
BOA (Crédit spot)	4,80%	Fixe		
principal			4 573	4 573
Intérêts				
BICICI (Crédit spot)	4,50%	Fixe		
principal			4 573	0
Intérêts				
STANDARD (Crédit spot)	5,00%	Fixe		
principal			4 573	0
Intérêts				
REN				
Zenith bank	7,50%	Fixe		
Principal			4 949	6 667
Intérêts			0	0
GREL				
Agence Française de Développement.	2,50%	Fixe		
Principal			2 324	2 550
Intérêts			55	54
Société générale	Euribor 6mois+6,25%	Variable		
Principal			7 500	7 500
Intérêts			0	0
Proparco	Euribor 12mois+4,50%	Variable		
Principal			17 500	0
Intérêts			0	0
Total			109 485	78 043

* taux fixe après couverture

NOTE 19 – ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILES

Outre les autres avantages à long terme du personnel des filiales REN & GREL pour un montant de 416 milliers d'euros au 31 décembre 2015, ce poste comprend les indemnités de départ en retraite des employés du Groupe résumés comme suit :

	Solde au 31/12/14	Gains / pertes actuarielles	Coût des prestations rendues	Coûts financiers	Prestations payées	Autres	Diff. de conv.	Solde au 31/12/15
Indemnités de départ en retraite	7 573	2	613	617	-590	-3 092	117	5 239

Au 31 décembre 2015, la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies de SAPH a été compensée avec la juste valeur des actifs du régime (*valeurs quasi identiques*) portant à zéro, le solde de l'engagement net au passif (*contre 3 092 milliers d'euros au 31 décembre 2014*). Cette baisse constatée sur l'exercice a été présentée en « Autres variations ».

Les hypothèses actuarielles principales se résument comme suit (*le taux d'inflation est pris en compte dans le taux d'augmentation des salaires*) :

Rubrique	REN		SIPH		SAPH		GREL		CRC	
	2015	2014								
Taux d'actualisation	11,40%	15,60%	1,74%	4,60%	3,50%	3,50%	24,00%	17,00%	15,00%	15,00%
Taux d'augmentation futur des salaires	10,00%	10,00%	2,50%	2,50%	3,00%	3,00%	20,00%	20,00%	5,00%	5,00%

NOTE 20 - AUTRES PASSIFS LONG TERME

Rubriques	31/12/2015	31/12/2014
Autres passifs long terme	1 816	1 486
Total	1 816	1 486

Au 31 décembre 2015, ce poste connaît une nette augmentation de 330 milliers d'euros due pour l'essentiel à la hausse des provisions pour litiges chez SAPH de l'ordre de 1 086 milliers d'euros (*dont 690 k€ initialement en provisions courantes*), atténuée par la reprise d'une provision pour risques (-756 k€) désormais injustifiée, initialement constituée chez SIPH en anticipation de la contribution additionnelle de 3% assise sur la distribution de dividende.

NOTE 21 - PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS

Ce poste est composé de diverses provisions pour litiges d'un montant global de 468 milliers d'euros au 31 décembre 2015, lesquelles concernent principalement les filiales SAPH et GREL.

<i>Rubriques</i>	31/12/2015	31/12/2014
Autres provisions pour charges à moins d'un an	468	252
Autres provisions pour risques à moins d'un an	-	21
Provisions pour litiges à moins d'un an	-	690
Total	468	964

Les provisions pour autres passifs sont en baisse de 496 milliers d'euros en raison principalement du reclassement, en « passifs non courants », de provisions pour litiges de plus d'un an chez SAPH (-690k€) atténué par les dotations complémentaires de provisions pour risques et charges chez GREL (+200k€) et SAPH (+103k€).

NOTE 22 - IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés actifs et passifs ressortent au 31 décembre 2015 à un actif net de 7 446 milliers d'euros (*dont, impôts différés actifs de 11 315 milliers d'euros et impôts différés passifs de 3 870 milliers d'euros*), contre un actif net de 3 631 milliers d'euros au 31 décembre 2014

Au 31 décembre 2015, des impôts différés actifs de CRC d'un montant total de 1 744 milliers d'euros n'ont pas été comptabilisés. En effet les prévisions financières de la filiale ne présentent de bénéfice imposable qu'à compter de l'exercice 2025; ce qui fait peser un risque d'incertitude sur le recouvrement de telles créances d'impôts différés.

La variation des passifs (ou actifs) d'impôts différés nets durant l'exercice 2015 est détaillée ci-après :

	Juste valeur des actifs biologiques	Juste valeur de la production agricole	Différences temporaires	Neutralisation prov. Réglementée	Déficits reportables imputables sur des bénéfices futurs	Crédit d'impôt sur investissements	Autres	Total
Au 1er janvier 2014	6 491	1 814	2 000	3 497	0	0	526	14 327
Incidence des réserves	-39	2	24	0	0	0	725	713
Débité du / (crédité au) compte de résultat	-13 387	-1 020	-557	6	-713	-1 618	-1 382	-18 671
Au 31 décembre 2014	-6 936	796	1 467	3 503	-713	-1 618	-132	-3 631
Incidence des réserves	319	-25	45	0	0	0	-691	-352
Débité du / (crédité au) compte de résultat	859	-641	-933	4	-665	-2 499	412	-3 463
Au 31 décembre 2015	-5 757	130	579	3 507	-1 378	-4 117	-411	-7 446

NOTE 23 - CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

Rubriques	31/12/2015	31/12/2014
Salaires et traitements	37 445	37 702
Charges sociales	3 870	3 422
TOTAL	41 315	41 123

Les charges de personnel, quasi identiques à l'exercice précédent, s'élèvent à 41 315 milliers d'euros et sont présentées hors impact des provisions sur salaires et charges payées de départ à la retraite.

Par ailleurs, les effectifs moyens des sociétés consolidées sont les suivants :

Catégorie	31/12/2015	31/12/2014
Permanents	8 760	8 843
Non permanents	3 876	5 020
TOTAL	12 636	13 863

Le personnel non permanent correspond à la main d'œuvre agricole employée en dehors d'un contrat de travail permanent, qui est rémunérée, selon le contexte local et conformément à la législation en vigueur, à la tâche ou à la saison.

NOTE 24 - COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Rubriques	31/12/2015	31/12/2014
Revenus de valeurs mobilières	20	491
Autres produits financiers	464	1 499
<i>Total Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie</i>	<i>484</i>	<i>1 990</i>
Charges d'intérêt sur emprunts	-5 235	-2 024
<i>Total Charges de trésorerie et équivalent de trésorerie</i>	<i>-5 235</i>	<i>-2 024</i>
Total coût de l'endettement financier net	-4 751	-34

Le poste «Charges d'intérêt sur emprunts» enregistre une nette augmentation en raison des financements importants obtenus chez GREL et SAPH pour la poursuite des investissements stratégiques du Groupe.

NOTE 25 - IMPOT SUR LES SOCIETES

Le produit d'impôt s'analyse comme suit :

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2015</i>	<i>31/12/2014</i>
Impôts courants	-2 683	-3 089
Autres impôts exigibles sur résultat	-	-194
Impôts différés (Note 20)	3 463	18 671
Total	779	15 388

La rationalisation du produit d'impôt se résume comme suit :

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2015</i>	<i>31/12/2014</i>
(Perte) / bénéfice de l'exercice	-3 769	-61 931
(Charge) / produit d'impôt	779	15 388
Résultat avant impôt	-4 548	-77 320
Taux d'impôt de la société mère	34,43%	34,43%
(Charge) / Profit d'impôt théorique	1 566	26 621
Rapprochement :		
- Différences de taux d'imposition	-2 213	-9 479
- Impôts de distribution	0	-590
- Dépréciation des créances d'impôts différés (CRC)	0	-630
- Actifs d'impôts différés non reconnus (CRC)	-1 744	-2 459
- Activation crédit d'impôt sur investissements (SAPH)	2 499	1 618
- Autres	671	307
(Charge) / produit réel d'impôt	779	15 388

NOTE 26 - TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

26-1 GAINS ET PERTES LATENTS LIES AUX VARIATIONS DE JUSTE VALEUR

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2015</i>	<i>31/12/2014</i>
Investissements nets agricoles	10 699	16 015
* dont investissement	10 880	16 024
* dont valeur brute sortie	-181	-9
(Gain) / perte de juste valeur sur les plantations	-5 593	48 157
Ecart d'évaluation / juste valeur sur les stocks	2 525	4 284
Total	7 630	68 457

26-2 VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2015</i>	<i>31/12/2014</i>
Variation des stocks	-5 351	15 482
Variation des clients et autres débiteurs	7 183	14 405
Variation des fournisseurs et autres créditeurs	-96	-1 623
Charges à répartir sur plusieurs exercices	159	-
Total	1 895	28 264

La variation du besoin en fonds de roulement est due à la conjugaison des facteurs suivants :

- baisse des encours clients chez SIPH au 31 décembre 2015 ;
- baisse des créances fiscales principalement chez SAPH (TVA récupérable)
- hausse des encours de stocks, essentiellement chez SAPH
- baisse des avances et acomptes versées sur commandes essentiellement chez CRC et SIPH
- hausse des encours fournisseurs notamment chez SAPH

26-3 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE ET A LA CLOTURE DE LA PERIODE

Les éléments composant la trésorerie et ses équivalents à l'ouverture et à la clôture de la période se présentent comme suit :

<i>Rubriques</i>	<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31/12/2015</i>	<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie au 01/01/2015</i>	<i>Notes</i>
Valeurs mobilières de placement	13 551	11 364	Note 14
Disponibilités	15 637	6 020	Note 14
Intérêts courus non échus s/disponibilités	-	-	Note 14
<i>Sous-total Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	<i>29 189</i>	<i>17 384</i>	
Découverts bancaires	-95	-84	Note 16
Intérêts courus non échus - passif	-114	-81	
Total	28 979	17 218	

**NOTE 27 – EXTRAIT DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AVANT/APRES
APPLICATION DE LA NORME IAS 41 SUR LES ACTIFS BIOLOGIQUES**

En k€	2015			2014		
	TOTAL	IAS 41*	Avant IAS 41	TOTAL	IAS 41*	Avant IAS 41
Ventes de caoutchouc	224 980		224 980	226 749		226 749
Autres ventes	22 005		22 005	23 383		23 383
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	246 984		246 984	250 132		250 132
<i>Coûts des caoutchoucs produits & frais sur ventes</i>	-177 980		-177 980	-158 129		-158 129
<i>Variation stock matières 1ères & produits finis</i>	2 849	-2 525	5 374	-20 833	-4 284	-16 549
<i>Coûts des autres ventes</i>	-22 103		-22 103	-24 187		-24 187
Coûts des marchandises vendues	-197 234	-2 525	-194 709	-203 149	-4 284	-198 865
Marge sur coûts directs	49 750	-2 525	52 275	46 983	-4 284	51 267
Frais généraux	-25 139		-25 139	-36 312		-36 312
Autres produits et charge d'exploitation	-		-	-		-
Amortissements	-14 283	2 578	-16 860	-12 966	2 561	-15 527
Application IAS 41 sur plantation (β)	-5 286	-5 286	-0	-64 181	-64 181	0
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	5 042	-5 234	10 276	-66 476	-65 904	-572
+/- value cession, autres produits et charges opérationnels	-4 839	181	-5 020	-10 810	9	-10 819
RESULTAT OPERATIONNEL	203	-5 053	5 256	-77 286	-65 896	-11 390
Coût de l'endettement financier net	-4 751		-4 751	-34		-34
Impôt sur résultat	779	-218	997	15 388	15 008	381
RESULTAT	-3 769	-5 271	1 502	-61 931	-50 888	-11 043

(*) Application de la norme IAS 41 sur les plantations et les stocks : Cf. Note 26-1 de l'annexe aux comptes consolidés

(β) Hors retraitement des dotations aux amortissements sur les matures

NOTE 28 - INFORMATIONS SECTORIELLES

Conformément aux règles de management et au reporting interne du Groupe, les informations sectorielles sont présentées par activités puis par zones géographiques. Le principal décideur opérationnel du groupe SIPH est son Directeur Général.

28-1 INFORMATIONS PAR ACTIVITES

Les informations par activités au titre des exercices 2015 et 2014 se présentent de la manière suivante :

COMPTE DE RESULTAT <i>En milliers d'euros</i>	Caoutchouc		Autres activités		Total	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Chiffre d'affaires	224 980	226 749	22 005	23 383	246 984	250 132
<i>dont CA réalisés avec des tiers</i>	224 980	226 749	22 005	23 383	246 984	250 132
<i>dont CA inter-secteurs</i>	0	0	0	0	0	0
Marge sur coûts directs	49 849	47 787	-99	-804	49 750	46 983
Frais généraux	-25 139	-36 312			-25 139	-36 312
Dotations aux amortissements	-14 283	-12 966			-14 283	-12 966
Investissements agricoles (IAS 41)	-10 624	-16 024	-256		-10 880	-16 024
Juste valeur des actifs biologiques (IAS 41)	3 919	-48 157	1 674		5 593	-48 157
Résultat opérationnel courant	3 722	-65 671	1 320	-804	5 042	-66 476
+/- value ;	46	-144			46	-144
Autres produits & charges opérationnels	-4 885	-10 666			-4 885	-10 666
Résultat opérationnel	-1 117	-76 482	1 320	-804	203	-77 286
Coût de l'endettement net	-4 751	-34			-4 751	-34
Charge ou produit d'impôt sur résultat	1 069	15 111	-289	277	779	15 388
Résultat de la période des activités poursuivies	-4 800	-61 404	1 030	-527	-3 769	-61 931
Résultat net des activités non poursuivies	0	0			0	0
Résultat net de l'exercice	-4 800	-61 404	1 030	-527	-3 769	-61 931

Les autres produits et autres charges opérationnels se décomposent comme suit :

Autres produits et charges opérationnels (en milliers d'euros)	Caoutchouc		Autres activités		Total	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Autres coûts d'achats & achats externes	0	-1 220			0	-1 220
Autres charge de gestion	-2 197	-	-	-	-2 197	-
Dotations aux provisions pour dépréciation de créances	-27	-3 297			-27	-3 297
Dotations aux provisions pour dépréciation de stocks	-3 246	-503			-3 246	-503
Dotations aux provisions pour litiges	-	-700			-	-700
Dotations aux provisions pour risques et charges	-216	-162			-216	-162
AUTRES CHARGES NON COURANTES	-5 685	-5 882			-5 685	-5 882
Autres produits de gestion	1 278	216			1 278	216
Reprises de provisions pour dépréciation de créances	61	504			61	504
Reprises de provisions pour dépréciation de stocks	837	503			837	503
Reprises de provisions pour litiges	-	-			-	-
Reprises de provisions pour risques et charges	0	162			0	162
AUTRES PRODUITS NON COURANTS	2 176	1 386			2 176	1 386
Dotations aux provisions pour perte de valeur d'actif (CRC)	-1 376	-6 323			-1 376	-6 323
Reprises de provisions sur perte de valeur d'actif (CRC)	-	152			-	152
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS	-4 885	-10 666			-4 885	-10 666

BILAN ET AUTRES INFORMATIONS <i>(en milliers d'euros. à l'exception des effectifs)</i>	Caoutchouc		Autres activités		Total	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014
ACTIFS SECTORIELS						
Ecart d'acquisition	15 421	15 344			15 421	15 344
Immobilisations corporelles	105 527	96 651			105 527	96 651
Immobilisations financières	906	1 051			906	1 051
Actifs biologiques	52 407	50 580	5 422	1 605	57 829	52 185
Stocks et en cours	50 583	47 035	101	255	50 683	47 290
Clients et autres débiteurs	11 113	14 377	8 419	7 558	19 532	21 935
Autres actifs courants	14 494	21 160	374	1 460	14 868	22 620
Actifs non alloués					48 622	34 616
TOTAL DES ACTIFS CONSOLIDÉS					313 390	291 692
PASSIFS SECTORIELS						
Endettement financier. part à long terme	57 606	45 016			57 606	45 016
Provisions à long terme	5 779	7 837			5 779	7 837
Provisions courantes	468	964			468	964
Endettement financier. part à court terme	51 875	33 592			51 875	33 592
Fournisseurs	21 317	19 101	1 475	2 757	22 792	21 858
Dettes fiscales et sociales	4 991	5 576			4 991	5 576
Autres passifs courants	782	1 531			782	1 531
Passifs non alloués					11 600	16 046
TOTAL DES PASSIFS CONSOLIDÉS					155 893	132 419
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	35 329	50 933	142	133	35 471	51 066
AUTRES INFORMATIONS					0	0
Effectifs (moyens)	12 635	13 863			12 635	13 863

28-2 INFORMATIONS PAR ZONES GEOGRAPHIQUES

Les informations par zones géographiques au titre des exercices 2015 et 2014 se présentent de la manière suivante :

(en milliers d'euros, à l'exception des effectifs)		Chiffre d'affaires	Actifs nets sectoriels				Résultat opérationnel	Acquisition d'immobilisations incorporelles, corporelles et d'actifs biologiques	Effectif (moyens)
			Ecart d'acquisition	Immobilisations corporelles	Actifs biologiques	Immobilisations financières			
Côte d'Ivoire	2014	151 856	11 606	56 063	12 987	0	-31 893	31 780	6 427
	2015	148 560	11 606	62 949	23 019	0	5 856	22 091	5 881
Ghana	2014	40 132	0	22 330	14 374	0	-15 200	6 834	3 820
	2015	38 320	0	25 555	7 787	0	-5 180	6 584	3 299
Nigeria	2014	24 749	3 738	18 122	24 823	0	-19 884	7 178	2 348
	2015	25 452	3 815	16 905	25 768	0	-579	2 614	2 197
Liberia	2014	7 923	0	0	0	0	-14 564	5 274	1 248
	2015	12 627	0	0	1 255	0	-6 385	4 039	1 238
Total Afrique	2014	224 660	15 344	96 515	52 185	0	-81 541	51 066	13 843
	2015	224 958	15 421	105 409	57 829	0	-6 288	35 329	12 615
France	2014	25 472	0	136		1 051	4 255	0	20
	2015	22 026	0	118		906	6 491	142	20
Total	2014	250 132	15 344	96 651	52 185	1 051	-77 286	51 066	13 863
	2015	246 984	15 421	105 527	57 829	906	203	35 471	12 635

NOTE 29 – TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

29-1 TRANSACTIONS REALISEES ENTRE SIPH, SES ACTIONNAIRES ET LES ENTREPRISES LIEES

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par le Groupe dans le cadre normal de ses activités avec ses actionnaires et leurs filiales. Les transactions se font au prix de marché.

Elles se résument de la manière suivante pour les années 2015 et 2014:

Société Prestataire	Société Bénéficiaire	Charges		Produits		Nature de la transaction
		2015	2014	2015	2014	
SIPH	SIFCA			99	211	Ventes de marchandises
SIFCA	SIPH	7 205	7 319			Assistance technique
Michelin	SIPH	878	920			Assistance technique
SIPH	Michelin			58 438	55 577	Ventes de Caoutchouc
SIPH	INVENIO / OLAM			702	969	Ventes de dérivés
SIFCA	SAPH					Loyer des bureaux
SIPH	MOPP			95	110	Ventes General Trade
SIPH	PALMCI			2 608	5 018	Ventes General Trade
SIPH	SANIA			933	1 101	Ventes General Trade
SIPH	SUCRIVOIRE			4 515	6 652	Ventes General Trade

Société Prestataire	Société Bénéficiaire	Créances		Nature de la transaction
		2015	2014	
SIPH	PALMCI	705	2 033	Créances d'exploitation hors acomptes reçus
SIPH	SIFCA	13	133	Créances d'exploitation hors acomptes reçus
SIPH	MOPP	3		Créances d'exploitation hors acomptes reçus
SIPH	SANIA	151	246	Créances d'exploitation hors acomptes reçus
SIPH	SUCRIVOIRE	1 813	901	Créances d'exploitation hors acomptes reçus
SAPH	SANIA	142	0	Créances d'exploitation hors acomptes reçus

Société Prestataire	Société Bénéficiaire	Dettes		Nature de la transaction
		2015	2014	
SUCRIVOIRE	SIPH	100	85	Avances et acomptes reçues / cdes
SIFCA	SAPH	223	93	Dettes fournisseurs d'exploitation
SIFCA	GREL	371	355	Dettes fournisseurs d'exploitation
SIFCA	SIPH	0	332	Dettes fournisseurs d'exploitation
SIFCA	REN	54	167	Compte courant financier
SIFCA	GREL	0	0	Compte courant financier
PALMCI	SAPH	0	0	Compte courant financier
SIFCA	SAPH	1 288	832	Compte courant financier
SIFCA	CRC	-	321	Compte courant financier

Société "Prestataire" ou "Bénéficiaire"	Lien de parenté
SIFCA	Actionnaire principal du groupe SIPH
MICHELIN	Actionnaire du groupe SIPH
COSMIVOIRE / SANIA	Société sœur appartenant au Groupe SIFCA
MOPP	Société sœur appartenant au Groupe SIFCA
SUCRIVOIRE	Société sœur appartenant au Groupe SIFCA
PALMCI	Société sœur appartenant au Groupe SIFCA
INVENIO / OLAM	Société sœur appartenant au groupe OLAM, Co-actionnaire indirect du groupe SIFCA

29-2 REMUNERATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

Les rémunérations brutes versées dans le groupe SIPH (ou par les sociétés qui la contrôlent ou qu'elle contrôle) aux membres du Conseil d'administration et de la Direction Générale au titre des années 2015 et 2014 ressortent comme suit :

Tableau 1

I - Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social			Exercice N-1	Exercice N
Pierre BILLON	Présidence du Conseil d'administration depuis déc. 2012			
	* Rémunérations dues au titre de l'exercice détaillées dans les tableaux II et III		224 903	201 598
Bertrand VIGNES	Directeur Général de SIPH depuis le 31/08/2009			
	* Rémunérations dues au titre de l'exercice détaillées en tableau II		265 694	275 253
Total			490 597	476 851

Il n'y a pas d'options, ni d'attribution d'action au cours de l'exercice, ni au cours des exercices précédents. Certaines données de N-1 ont été corrigées.

Tableau 2

II a - Tableau Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
	Exercice N-1		Exercice N	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Pierre BILLON				
Rémunération fixe	174 772	174 772	158 436	158 436
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	27 157	27 157	27 049	27 049
Avantages en nature (logement-voiture...)	22 974	22 974	16 114	16 114
TOTAL	224 903	224 903	201 598	201 598
Bertrand VIGNES				
Rémunération fixe	203 738	203 738	215 469	215 469
Rémunération variable	14 359	14 359	14 666	14 666
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	3 157	3 157	3 049	3 049
Avantages en nature (logement-voiture...)	44 439	44 439	42 068	42 068
TOTAL	265 694	265 693	275 253	275 253

II b - Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

	Exercice N-1		Exercice N	
	montants dus	montants versés	montants dus	montants versés
Pierre BILLON				
Présidence du Conseil d'Administration SIPH (à partir de décembre 2012)				
Total rémunération	224 903	224 903	201 598	201 598
* Rémunération SAPH	197 746	197 746	174 549	174 549
* Rémunération SIFCA				
* Couverture sociale expatrié (1)	0	0	0	0
* Jetons de présence	27 157	27 157	27 049	27 049
**dont SIPH	24 000	24 000	24 000	24 000
**dont SAPH	3 157	3 157	3 049	3 049
Bertrand VIGNES				
Directeur Général				
Total rémunération	265 694	265 694	275 253	275 253
* Rémunération SIFCA	262 537	262 537	272 204	272 204
* Couverture sociale expatrié (1)	0	0	0	0
* Jetons de présence	3 157	3 157	3 049	3 049
**dont SIPH	0	0	0	0
**dont SAPH	3 157	3 157	3 049	3 049
Total	490 597	490 597	476 851	476 851

(1) Rémunération uniquement constituée d'une couverture sociale expatriée (Santé, Retraite & Prévoyance)

Tableau 3

III - Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
	Montants versés au cours de l'exercice N-1	Montants versés au cours de l'exercice N
Alassane DOUMBIA		
Jetons de présence	11 157	7 049
<i>dont SIPH</i>	8 000	4 000
<i>dont SAPH</i>	3 157	3 049
Autres rémunérations (1)	41 861	41 686
IMMORIV		
Représentant permanent :		
- Lucie BARRY-TANOUS (<i>Début de mandat 19 décembre 2012</i>)		
Jetons de présence	11 157	9 049
<i>dont SIPH</i>	8 000	6 000
<i>dont SAPH</i>	3 157	3 049
Autres rémunérations		
SIFCA		
Représentant permanent :		
- Frédérique VARENNES		
Jetons de présence	8 000	4 000
<i>dont SIPH</i>	8 000	4 000
<i>dont SAPH</i>	0	-
Autres rémunérations (1)	174 668	167 102
TRANSITYRE		
Représentant permanent :		
- Jean-Philippe HOLLAENDER (<i>Début de mandat : 21 avril 2011</i>)		
Jetons de présence	6 000	6 000
Autres rémunérations		
MBFP		
Représentant permanent :		
- Thierry SERRES		
Jetons de présence	9 157	5 016
<i>dont SIPH</i>	6 000	4 000
<i>dont SAPH</i>	3 157	1 016
Autres rémunérations	-	-
Total	262 000	239 902
Il n'y a pas d'avantages en nature		

(1) Rémunération brute due au titre d'un contrat de travail préexistant aux mandats exercés, et indiquée pour la période couvrant les mandats.

Il n'y a pas de rémunération sous forme de couverture sociale (santé, retraite et prévoyance)

Aucune des modalités suivantes de rémunération n'est applicable par SIPH :

- **Il n'existe pas de plan de souscription ou d'achat d'action** (les tableaux 4, 5, 8 et 9 ne sont pas applicables), ni pour les mandataires sociaux, ni pour les salariés. En conséquence, aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été attribuée aux dirigeants « mandataires sociaux » de SIPH au cours de l'exercice 2015, et aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été levée par les dirigeants « mandataires sociaux » de SIPH au cours de l'exercice 2015.
- **Il n'existe pas de plan d'attribution d'action de performance** (les tableaux 6, 7 et 10 ne sont pas applicables). En conséquence, aucune action de performance n'a été attribuée aux dirigeants « mandataires sociaux » de SIPH au cours de l'exercice 2015, et aucune action de performance n'est devenue disponible pour les dirigeants « mandataires sociaux » de SIPH au cours de l'exercice 2015.

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite complémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Pierre BILLON Président du Conseil d'Administration à partir de décembre 2012		x		x		x		x
Bertrand VIGNES Directeur Général		x		x		x		x

(*) Régime de retraite expatrié classique (IRCAFEX, CRE)

29-3 Modalités des garanties données ou reçues

→Pacte d'actionnaires entre la Compagnie Financière Michelin, SIFCA et Parme Investissement et Immoriv

Un pacte d'actionnaires a été conclu le 18 juillet 2007, en présence de SIPH, entre la société en commandite par actions Compagnie Financière Michelin (ci-après désignée "CFM"), la société anonyme de droit ivoirien SIFCA et la société de droit ivoirien Parme Investissement et la société anonyme de droit des Iles Vierges Britanniques Immoriv.

La conclusion du pacte s'inscrit dans le cadre de la poursuite d'une politique de croissance dans le caoutchouc naturel au travers de la société SIPH. L'intention des parties est la réorganisation opérationnelle et fonctionnelle de SIPH afin de lui conférer et d'optimiser son rôle de holding financière et commerciale, animatrice du groupe SIPH.

Ce pacte constitue un engagement de SIFCA et de Michelin afin d'éviter que le contrôle ne soit exercé de manière abusive par le ou les actionnaires majoritaires.

D'autre part, SIFCA et Michelin se sont engagés à ne pas agir de concert : cf. lettre à l'AMF du 20 décembre 2007.

Les mesures prises au sein des structures de gouvernances et notamment la dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général, ainsi que la nomination d'un censeur indépendant au sein du conseil d'administration participent également à la limitation du risque de contrôle abusif.

Au 18 juillet 2007, les parties au pacte détiennent 3 825 570 actions SIPH, représentant 75,59 % du capital et 84,26% des droits de vote de cette société, répartis de la façon suivante :

Société	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
SIFCA	2 813 410	55,59%	5 626 820	71,41%
CFM	1 012 160	20,00%	1 012 160	12,85%
Total	3 825 570	75,59%	6 638 980	84,26%

Entrée en vigueur et durée du pacte

Le pacte d'actionnaire en vigueur a été signé le 30 mars 2015 pour une durée de 5 ans. Ce pacte reprend pour l'essentiel les engagements réciproques du pacte précédent. Il a été publié à l'AMF en date du 02 avril 2015.

Engagement au maintien du niveau de participation

Parme Investissement et Immoriv, les actionnaires principaux de SIFCA, se sont engagées à conserver directement ou indirectement, une participation d'au moins 51% des droits de vote de SIFCA, cette dernière s'étant obligée quant à elle, à conserver directement ou indirectement, une participation d'au moins 34% des droits de vote de SIPH.

En cas de non-respect des engagements susmentionnés, le pacte prévoit que CFM pourra :

- exercer son droit de sortie conjointe totale,
- résilier certains contrats en vigueur entre les entités du Groupe Michelin et du groupe SIPH.

Toutefois, dans le cas où un tel changement de contrôle entraînerait un cas de garantie de cours ou d'offre publique obligatoire, le droit de sortie conjointe proportionnelle et le droit de sortie conjointe totale seront caducs.

Droit de sortie conjointe totale de CFM

En cas de non-respect des engagements de maintien du niveau de participation de Parme Investissement et Immoriv, d'une part, et de SIFCA d'autre part, le pacte prévoit que CFM pourra exercer un droit de sortie conjointe totale.

Ce droit de sortie conjointe totale permettra à CFM de céder au cessionnaire la totalité des actions qu'il détient au moment de la notification du projet de cession par SIFCA.

Droit de préemption

Les signataires se sont consentis mutuellement un droit de préemption portant sur les titres SIPH qu'ils détiennent.

Toute partie cédante devra notifier préalablement à l'autre tout projet de cession à un tiers ou à tout autre actionnaire.

Les autres parties disposeront d'un délai de vingt jours à compter de cette notification, pour notifier à l'actionnaire cédant, l'exercice de son droit de préemption. A défaut d'exercice de son droit de préemption dans ce délai, la cession projetée pourra être réalisée en faveur du cessionnaire envisagé dans les conditions prévues initialement dans un délai de trente jours. Tout tiers qui deviendrait actionnaire de la société à la suite d'une cession hors marché par une des parties devra, comme condition de validité de ladite cession, consentir aux autres parties un droit de préemption portant sur les titres objet de la cession.

Droit de sortie conjointe proportionnelle de CFM

Le pacte prévoit une clause de sortie conjointe proportionnelle par laquelle SIFCA s'est engagée à informer CFM de tout projet de cession. CFM disposera d'un délai de vingt jours :

- pour exercer le droit de préemption, ou
- pour exercer son droit de céder au cessionnaire envisagé un nombre de titres proportionnel au nombre de titres cédés par SIFCA.

En cas d'exercice par CFM du droit de sortie conjointe, la cession sera réalisée à la date, au prix et aux conditions mentionnés dans la notification adressée par SIFCA, y compris en cas de transfert d'apport.

En cas de refus du cessionnaire d'acquiescer les titres détenus par CFM, SIFCA ne pourra pas procéder à la cession projetée, sauf s'il achète les titres de CFM.

Clause relative à la gestion de SIPH

Il a été stipulé une clause relative à la composition et au fonctionnement du conseil d'administration de SIPH. Cette clause prévoit que la société devra être administrée par un conseil d'administration composé de six administrateurs, dont quatre administrateurs désignés par SIFCA, deux administrateurs par CFM. Il est prévu que CFM perdra son droit à une représentation au conseil si sa participation devient inférieure à 5% du capital de SIPH.

Il est prévu que pour l'adoption de certaines décisions importantes par SIPH le conseil d'administration devra statuer, sur première convocation, à l'unanimité des membres présents.

Sanction en cas de non-respect de la clause du pacte d'actionnaires relative à la gestion de la société SIPH

En cas de non-respect de la clause du pacte d'actionnaire relative à la gestion de SIPH, le pacte prévoit que CFM aura le droit de résilier de plein droit sans indemnité de sa part certains contrats conclus entre une entité du groupe SIPH et une entité du Groupe Michelin.

Cession d'actions par SIFCA et ses affiliés à un actionnaire indésirable

Le pacte entend par "actionnaire indésirable" toute personne :

- ayant une activité concurrente de CFM ou de toutes autres entités du Groupe Michelin, ou ne respectant pas de manière notoire l'éthique que CFM et les autres entités du Groupe Michelin s'emploient à respecter notamment en terme de gouvernance d'entreprise, de respect des normes professionnelles et de développement durable, et,
- étant susceptible de détenir plus de 5 % du capital social et des droits de vote de la société SIPH.

Dans l'hypothèse où SIFCA et ses affiliés envisageraient de procéder à une cession de titres à un "actionnaire indésirable", CFM bénéficiera du droit de préemption sur les titres cédés et d'un droit de substitution. CFM devra notifier à SIFCA son intention d'exercer son droit de substitution à l'expiration d'une période de trois mois à compter de l'expiration de la période de vingt jours durant laquelle le droit de préemption pourra être exercé. En cas d'exercice par CFM du droit de substitution, la cession sera réalisée à la date, au prix et aux conditions mentionnées dans le projet de cession.

Dans l'hypothèse où CFM n'exerce pas son droit de préemption, ni son droit de substitution dans les délais, CFM bénéficiera de manière alternative à nouveau d'un droit de préemption avec les autres actionnaires ou d'un droit de résiliation de certains contrats en vigueur avec les entités du Groupe Michelin et du groupe SIPH. Le droit de résiliation devra être réalisé dans un délai d'un mois.

NOTE 30 – GESTION DES RISQUES

30-1 RISQUE DE LIQUIDITE

30-1-1 Risque de liquidité et solvabilité du groupe

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et de titres négociables sur un marché, de disposer de ressources financières grâce à des facilités de crédit appropriées et d'être à même de dénouer ses positions sur le marché. Du fait du dynamisme des activités du Groupe, la direction financière a pour objectif de maintenir une flexibilité financière en conservant des possibilités de mobilisation de financements à court terme.

Les tableaux ci-après analysent les passifs financiers du Groupe qui seront réglés en net en fonction de fourchettes d'échéances basées sur la durée contractuelle résiduelle des passifs à la date de clôture. En outre, en cas de non-respect de ratios prudentiels contenus dans les conventions de prêts bancaires, les encours de dettes à long terme afférents sont reclassés en dettes financières à court terme à la date de clôture.

Les montants indiqués dans le tableau représentent les flux de trésorerie contractuels non actualisés.

Rubriques	31/12/2015	A moins d'un an	De plus d'un an et moins de deux ans	Entre deux et cinq ans	A plus de cinq ans
Au 31 décembre 2015					
Emprunts bancaires (hors dérivés)	84 807	27 201	4 038	43 327	10 242
Instruments dérivés *	188	188	0	0	0
Découverts bancaires et crédit spot	24 487	24 487	0	0	0
Total passifs financiers	109 481	51 875	4 038	43 327	10 242
Fournisseurs et autres dettes (hors dettes fiscales et d'impôts)	29 476	29 476		-	-

(*) Ayant un impact sur les capitaux propres de la période

Rubriques	TOTAL	A moins d'un an	De plus d'un an et moins de deux ans	Entre deux et cinq ans	A plus de cinq ans
Au 31 décembre 2014					
Emprunts et autres passifs financiers	78 608	33 854	2 256	18 413	24 085
Fournisseurs et autres dettes (hors dettes fiscales et d'impôts)	29 734	29 734		-	-

Les actifs financiers courants consolidés du Groupe (*disponibilités + créances clients et autres débiteurs*) s'élevant à 64 094 milliers d'euros au 31 décembre 2015 (*62 732 milliers d'euros au 31 décembre 2014*) auxquels s'ajoutent 50 683 milliers d'encours de stocks pour couvrir les passifs financiers à moins d'un an.

A la clôture de l'exercice, certains ratios de covenant ne sont plus respectés. En conséquence, le Groupe a reclassé en Passifs courants les encours qui étaient comptabilisés jusque-là en Passifs non courants.

L'analyse de l'évolution du poste Emprunts Bancaires Courants peut être présentée ainsi :

En milliers d'euros	31/12/2015	31/12/2014
▪ Proparco (GREL)	17 500	0
▪ Crédit Agricole (SIPH)	3 214	4 286
▪ Palatine (SIPH)	3 432	4 571
▪ Autres emprunts	27 729	24 997
Total	51 875	33 854

Les emprunts bancaires du groupe font l'objet dans certains cas de covenants.

- Au 31 décembre 2014 deux emprunts (Crédit Agricole et Palatine) ont fait l'objet d'un bris de ratios. L'encours total qui s'élevait à 8.857 milliers d'euros a été reclassé en Emprunts Bancaires Courants.
- Au 31 décembre 2015 les deux emprunts (Crédit Agricole et Palatine) ainsi qu'un nouvel emprunt (Proparco) ont fait l'objet de bris de ratios. L'encours de ces trois emprunts qui s'élève à 24.146 milliers d'euros est reclassé en Emprunts Bancaires Courants.

Les trois banques concernées ont chacune émis un waiver au cours du premier trimestre 2016 afin de sursoir au cas de défaut et renoncer au remboursement anticipé des dettes concernées.

30-1-2 Juste valeur des instruments financiers

Au 31 décembre 2015, le groupe SIPH détient différentes catégories d'instruments financiers évalués à la juste valeur, qui sont présentées dans le tableau suivant :

Rubriques	31 Décembre 2015		
	Valeur Comptable	Juste valeur	Niveau IFRS
Actifs financiers			
Juste valeur des contrats de couverture caoutchouc	503	503	Niveau 2
Comptes en devises	-	-	Niveau 2
Swap de taux			Niveau 2
Passifs financiers			
Emprunt bancaire (GREL)	1 779	1 260	Niveau 3
Juste valeur des contrats de couverture caoutchouc	-	-	Niveau 2
Comptes en devises	-	-	Niveau 2
Swap de taux *	188	188	Niveau 2

(*) Ayant un impact sur les capitaux

Rubriques	31 Décembre 2014		
	Valeur Comptable	Juste valeur	Niveau IFRS
Actifs financiers			
Juste valeur des contrats de couverture caoutchouc	43	43	Niveau 2
Comptes en devises	-	748	Niveau 2
Swap de taux			Niveau 2
Passifs financiers			
Emprunt bancaire (GREL)	3 162	2 550	Niveau 3
Juste valeur des contrats de couverture caoutchouc	83	83	Niveau 2
Comptes en devises	-	748	Niveau 2
Swap de taux *	298	298	Niveau 2

(*) Ayant un impact sur les capitaux

30-1-2-a Techniques d'évaluation

Les contrats de couverture de risque de change sont évalués en fonction des taux de change spot observables, des courbes de rendement des devises concernées, ainsi que des écarts de change entre les devises concernées.

Les swaps de taux d'intérêt sont évalués selon les techniques d'évaluation fondées sur les courbes de rendement de taux d'intérêt observables.

30-1-2-b Analyse des risques liés aux instruments financiers

Le groupe SIPH ne possède pas de dérivés non qualifiés de couverture à fin décembre 2015. La juste valeur des dérivés qualifiés de couverture s'analysent ainsi :

(en milliers d'euros)	Échéances inférieures à 1 an	Échéances entre 1 et 5 ans	Échéances supérieures à 5 ans	Juste valeur
Dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	503	-	-	503
Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-
Dérivés qualifiés de couverture de taux *	-188	-	-	-188
Total	315	-	-	315

(*) Ayant un impact sur les capitaux propres de la période

Au 31 décembre 2014, la juste valeur des dérivés qualifiés de couverture s'analysait comme suit :

(en milliers d'euros)	Échéances inférieures à 1 an	Échéances entre 1 et 5 ans	Échéances supérieures à 5 ans	Juste valeur
Dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	40	-	-	40
Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie	-748	-	-	-748
Dérivés qualifiés de couverture de taux *	-298	-	-	-298
Total	-1 006	-	-	-1 006

(*) Ayant un impact sur les capitaux propres de la période

→ Risques sur les produits dérivés destinés à sécuriser les prix de vente

Les dérivés qualifiés de couverture de juste valeur correspondent aux instruments de couverture à terme utilisés pour se prémunir du risque de volatilité des cours du caoutchouc. Ces éléments sont valorisés à la juste valeur à la clôture.

En effet SIPH procède à des opérations de couverture, sans but spéculatif, mais pour sécuriser son chiffre d'affaires et ses marges, sous la forme de swaps.

En contrepartie, sont pris en compte, les risques d'avoir à financer des appels de marges sur les contrats dérivés ou de livraisons sur les ventes à terme, en cas d'évolutions défavorables du marché.

Les couvertures étant utilisées pour sécuriser le prix des ventes physiques, il est indispensable qu'elles n'excèdent pas la capacité de livraison du physique. Ce risque est géré prudemment par SIPH par des engagements dont les quantités et l'échelonnement dans le temps sont adaptés à celles de la production et restent dans les limites d'engagement autorisées par le Conseil d'administration.

Le risque de retard de livraison ou de production – dans des cas de force majeure essentiellement – ne peut toutefois être totalement écarté. Cependant la prudence dans la prise d'engagements sur les produits dérivés permet de minimiser ce risque. »

→ **Risques de taux**

Les dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie correspondent aux comptes en devises (contrats à terme de devises) utilisés par le Groupe pour faire face aux risques de change. Ces éléments sont valorisés au cours de change de clôture ;

Des emprunts à taux variable ont été contractés par SIPH en 2011 pour un total de 15,8 millions d'euros, auprès des banques Crédit Agricole et Palatine. Ces emprunts ont fait l'objet d'une couverture de taux d'intérêt.

L'opportunité de couverture des risques sur taux d'intérêt variable sera systématiquement étudiée par le Groupe. La mise en place d'un mécanisme de couverture dépend du niveau de risque encouru, du coût du type de couverture proposée et des prévisions d'évolution des taux de référence.

Les autres risques sont évalués par SIPH comme non significatifs – en raison de leur faible probabilité d'occurrence ou d'impact sur la valeur de SIPH ou le résultat.

30-2 RISQUE LIE AUX FLUCTUATIONS DU MARCHÉ DU CAOUTCHOUC

30-2-1 Le marché du caoutchouc

Entre 2000 et 2014, la récolte de caoutchouc naturel a enregistré une progression de près de 80% correspondant à une production supplémentaire de 5,3 millions de tonnes.

Entre 2007 et 2014, la production additionnelle s'est élevée à 1,2 million de tonnes soit une croissance de 20%.

L'offre de caoutchouc naturel s'est avérée excédentaire par rapport à la demande sur la période 2011-2013. En 2014 et 2015 la production mondiale de caoutchouc, défavorisée par des prix très faibles, stagne à 11,9 millions de tonnes en 2015.

Malgré un ralentissement de l'économie, le marché asiatique assure plus de 90% de la production de caoutchouc naturel en 2015. Cette production est à la fois très parcellisée du fait d'un nombre élevé de petits planteurs et géographiquement concentrée.

La part de marché des grands pays producteurs, la Thaïlande (4,4 millions de tonnes) et l'Indonésie (3,1 millions de tonnes), représente plus de 62% de la production mondiale en 2015.

L'Afrique, avec 586.000 tonnes produites en 2015, n'assure que 5% de la récolte mondiale, mais couvre néanmoins plus de 20% de la demande française. Au sein de cette zone, la Côte d'Ivoire demeure le premier producteur avec plus de 60 % de la récolte Africaine.

Constatée sur des périodes longues, de 5, 10 ou 15 ans, la croissance de la consommation de caoutchouc naturel augmente d'environ 3%. Un coup d'arrêt est constaté dans cette croissance régulière en 2012, qui reprend dès 2013 et 2014 (avec 4,5 % et 5 %).

Si la consommation mondiale de caoutchouc naturel s'est avérée soutenue sur la période 2013-2014 avec un taux de croissance supérieur à sa moyenne de long terme (4%/an) appréciée sur la période 2000-2014, les données de l'année 2015 traduisent un net coup de frein sur la croissance de la demande qui s'est contractée de -0,8 %.

La part de la Chine dans la consommation mondiale, après une forte croissance jusqu'en 2014, est en léger recul en 2015, passant de 40% en 2014 à 39 % en 2015.

(Source LMC 4e trim. 2015)

(Source Intelligence caoutchouc 2015 – SNCP)

La tendance baissière des cours constatée, depuis les deux dernières années, s'est poursuivie en 2015: le Sicom 20, qui cotait au-delà de 1,42 \$/kg début janvier 2015 s'établissait à 1,17 \$/kg en fin d'année.

Exprimé en EURO, le cours moyen 2015 est légèrement en repli de 5% par rapport à 2014 (1,23€/kg contre 1,29€/kg en 2014), ce faible écart s'expliquant par la baisse de l'EURO.

Au cours de l'année, l'EURO a fortement chuté face à l'US Dollar, la moyenne des cours de la BCE 2015 s'établissant à 1.10 USD contre 1.33 USD en 2014.

La qualité « TSR 20 » cotée en \$ à Singapour (SICOM 20) est représentative de la majeure partie des productions du groupe SIPH.

SIPH maintiendra ses investissements stratégiques de croissance progressive des surfaces, de renouvellement et d'adaptation des capacités industrielles pour disposer de tous les atouts nécessaires en vue d'une reprise potentielle du marché, et décalera certains investissements dans le temps.

Le niveau actuel des cours n'étant pas rémunérateur malgré les actions volontaristes sur les prix de revient, SIPH aura recours à l'emprunt pour assurer ses besoins de financement. Le niveau actuel des cours n'étant pas rémunérateur malgré les actions volontaristes sur les prix de revient, SIPH aura recours à l'emprunt pour assurer ses équilibres financiers.

L'exploitation de l'hévéa s'exerce sur une durée de 40 ans, dont 7 ans environ avant les premières productions et ce, dans un marché cyclique ; l'offre s'adapte à l'évolution de la demande avec une inertie liée à la durée d'exploitation et de la période immature :

- la traversée d'un cycle bas est inhérente à l'activité. La possibilité de différer les investissements liés aux replantations en période de bas de cycle est un moyen pour l'entreprise de s'adapter à son contexte économique ;
- la gestion des replantations sur le long terme permet à SIPH de planifier sa production sur 20 à 30 ans à venir avec une augmentation régulière. Cette gestion patrimoniale des replantations permet à SIPH d'éviter de supporter le risque de cumuler une cyclicité des productions à celle des cours ;
- Les filiales de production du Groupe SIPH, pendant la traversée du bas de cycle, ont mobilisé 33 Millions d'euros de prêts structurés en 2015 pour financer leur développement (dont 29 M€ maintenus en disponibilités au 31 décembre 2015).

30-2-2 Risques liés aux fluctuations du marché du caoutchouc

Le caoutchouc est une matière première à cours variable, dont la volatilité s'est accentuée depuis quelques années. Quatre types de risques liés à la fluctuation des cours sont identifiés :

a) Fluctuation des cours sur le résultat et la trésorerie et risque de liquidité

- i) Impact de la variation des cours sur le Résultat Opérationnel Courant – hors variation de juste valeur des actifs biologiques

Les résultats du Groupe sont liés aux cours du caoutchouc ; le Groupe commercialise un caoutchouc issu de deux origines : les plantations du Groupe d'une part, et les achats aux planteurs villageois, d'autre part. Ces deux origines de caoutchouc ne contribuent pas de la même façon à la création de valeur ajoutée :

- le caoutchouc issu des plantations du Groupe a un coût de production indépendant du niveau des cours. SIPH génère donc une marge positive ou négative selon que le cours est supérieur ou inférieur au prix de revient : au-delà du point mort, la marge augmente proportionnellement aux cours ;

- le prix d'achat au planteur villageois est fixé en référence au SICOM 20. La qualité « 20 » cotée en dollars américains à Singapour (SICOM 20) est représentative de la majeure partie des productions du groupe SIPH. Le prix de revient de ce caoutchouc suit donc les fluctuations du marché. Ainsi, en cas de hausse des cours, la marge au kilo dégagée sur ce caoutchouc acheté n'augmente pas aussi rapidement que celle réalisée sur le caoutchouc issu des plantations du Groupe.

Grâce à ces deux origines de caoutchouc, le Groupe dispose :

- d'un effet de levier en cas d'augmentation des cours, en raison des marges réalisées sur ses productions propres ;
- d'un effet « d'amortisseur » en cas de baisse des cours, la contribution positive du caoutchouc acheté permettant d'abaisser le point mort.

Afin de se prémunir du risque de volatilité de ces cours, et pour se couvrir contre une baisse des prix qui pourrait affecter la marge du groupe sur les ventes de caoutchouc provenant de ses filiales, SIPH a mis en place des couvertures, avec des produits dérivés fermes ou optionnels.

Le niveau des cours constaté depuis fin 2015 correspond au prix de revient actuel des deux origines de production. Le groupe poursuit ses actions volontaristes de réduction de ses prix de revient et de contrôle de ses investissements, qui seront de l'ordre de 20 à 25 M€ en 2016. Le financement de ce programme sera assuré en mobilisant les encours de trésorerie disponible à la clôture de l'exercice (environ 29M€).

ii) Impact de la variation de juste valeur des actifs biologiques

Selon les normes IFRS, les plantations (actifs biologiques) sont évaluées à leur juste valeur. Cette méthode peut induire en cas de fluctuation des cours, une volatilité importante du Résultat Opérationnel Courant. Cette variation de juste valeur des actifs biologiques ne représente qu'un écart de valorisation des actifs n'induisant aucun mouvement de trésorerie.

b) Risque de fluctuation des cours entre la production et les ventes

Matières premières : le prix d'achat du caoutchouc (matières premières) acheté aux producteurs indépendants (61% de la production de SIPH), est établi en référence à un prix planché fixé par les organismes de la filière (en corrélation avec les cours internationaux). Il se rajoute à ce prix des frais accessoires d'achat, comme le font les autres intervenants du marché.

Produits finis : les ventes sont conclues au fur et à mesure de la production, entre 1 à 3 mois avant l'embarquement. Le prix de vente est fixé au moment de la conclusion de la vente, sur la base des cours internationaux à cette date.

SIPH procède à la mise au marché de toutes ses productions au fur et à mesure de la récolte ou de l'achat. Les stocks sont donc couverts par les ventes conclues mais non encore embarquées.

Les modalités de commercialisation et d'engagement sont régulièrement fixées et examinées par le Conseil d'administration.

Afin de se prémunir du risque de volatilité de ces cours, et pour se couvrir contre une baisse des prix qui pourrait affecter la marge du groupe sur les ventes de caoutchouc provenant de ses filiales, SIPH a recours à des produits dérivés fermes ou optionnels.

c) Risques sur les produits dérivés destinés à sécuriser les prix de vente :

SIPH sécurise son chiffre d'affaires par la mise en place de produits dérivés (ventes de couvertures, swap).

Si les cours évoluent rapidement à la hausse, SIPH doit financer les appels de marge liés à ces produits dérivés.

Les produits dérivés étant utilisés pour sécuriser le prix des ventes physiques, il est indispensable que ces ventes de couvertures n'excèdent jamais la capacité de livraison du physique. Ce risque est géré prudemment par SIPH par des engagements dont les quantités et l'échelonnement dans le temps sont adaptés à celles de la production et restent dans les limites d'engagement autorisées par le Conseil d'administration.

Le risque de retard de livraison ou de production – dans des cas de force majeure essentiellement – ne peut toutefois être totalement écarté.

La prudence dans la prise d'engagements sur les produits dérivés permet de minimiser ce risque.

d) Risque sur stocks

Les stocks sont couverts par les ventes conclues mais non encore embarquées.

30-3 RISQUE CLIENT

La concentration des « pneumatiquiers » limite le nombre des clients.

R1 International est le premier client du Groupe et représente 27,70 % du chiffre d'affaires consolidé caoutchouc en 2015. Les dix premiers clients du Groupe représentent plus de 80 % du chiffre d'affaires caoutchouc.

La sécurisation des encaissements est réalisée d'une part, par l'inscription des relations commerciales dans un partenariat industriel à long terme et, d'autre part, par la pratique du « paiement contre document », qui n'autorise la livraison de la marchandise au client qu'après réception de son règlement. Toutefois, dans un marché baissier et volatile, le risque que les clients refusent les livraisons en invoquant le moindre défaut de qualité est accru.

30-4 RISQUE DE CHANGE

Tous les comptes entre SIPH et ses filiales sont libellés en euros ; à l'exception des comptes courants financiers entre SIPH et de CRC libellés en USD. Le caoutchouc est coté en USD. Les ventes de SIPH sont effectuées en euros.

En conséquence, dans le groupe SIPH, les outils de production et les comptes clients conservent leurs valeurs en monnaie forte. Le passif est en monnaie locale, à l'exception de certains engagements bien identifiés (dont le poste essentiel est la dette à long terme de GREL, libellée en euros).

Du fait de la nature de ses actifs commerciaux en euros (créances clients) et de la gestion de sa trésorerie qui ne conserve en devises que les ressources correspondant aux besoins courants en devises, SIPH est peu sensible au risque de change opérationnel, lié aux fluctuations de change sur ses actifs, ses passifs et ses engagements commerciaux et monétaires.

► **SAPH (Côte d'Ivoire)**

La société SAPH tient sa comptabilité en Francs CFA, devise qui a une parité fixe avec l'euro.

Les financements de la filiale SAPH étant libellés en Francs CFA, de même que ses comptes fournisseurs, une éventuelle dévaluation du CFA lui serait favorable. Les charges (dont notamment, la masse salariale) et les engagements financiers seraient alors dévalués. En effet, la majorité des charges est exprimée en CFA alors que le chiffre d'affaires est facturé en euros. Dès lors, il en résulterait une amélioration immédiate à la fois de la rentabilité de l'activité, mais également de la situation du bilan (valeur des actifs conservée contre dévaluation du passif).

► **GREL (Ghana)**

La société GREL a obtenu l'autorisation du gouvernement ghanéen de tenir sa comptabilité en euros. La monnaie ghanéenne, le cedi, est donc traitée dans la comptabilité du groupe SIPH comme une devise. La tenue de la comptabilité de GREL en euro dans un pays dont la monnaie locale est susceptible de connaître une dévaluation traduit de façon réaliste les engagements de cette société.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de GREL sont placés en euros, à l'exception des besoins courants qui sont disponibles en monnaie ghanéenne.

► **REN (Nigéria)**

REN tient sa comptabilité en monnaie locale, le Naira.

L'intégration des comptes de REN dans la consolidation de SIPH est donc susceptible de générer des écarts de change.

Actuellement, ces écarts sont faibles, compte-tenu des taux de change existants (*215,545 nairas / € au 31 décembre 2015, 219,980 nairas / € au 31 décembre 2014*).

► **CRC (Libéria)**

CRC tient sa comptabilité en dollars américains. Les dettes de CRC sont libellées en dollars américains.

L'intégration des comptes de CRC dans la consolidation de SIPH est donc susceptible de générer des écarts de change, selon la parité euro/dollar.

30-5 RISQUE SUR LE CAPITAL

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation afin de servir un rendement aux actionnaires, de procurer des avantages aux autres partenaires et de maintenir une structure de capital optimale afin de réduire le coût du capital. Pour préserver ou ajuster la structure de son capital, le Groupe peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, reverser du capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions, etc.

Conformément aux usages du secteur, le Groupe suit de près son capital en contrôlant son ratio d'endettement. Ce ratio représente l'endettement net rapporté au total des capitaux propres. L'endettement net correspond au total des emprunts tels qu'ils figurent au bilan consolidé, diminué de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014, les ratios d'endettement sont les suivants :

Rubriques	31/12/2015	31/12/2014
Total des emprunts	109 481	78 608
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie	-29 190	-17 386
Endettement net	80 291	61 222
Total des capitaux propres	157 496	159 272
Ratio d'endettement net	50,98%	38,44%

L'endettement net du groupe est en augmentation de l'ordre de 19,1 M€, par rapport au 31 décembre 2014, suite aux financements additionnels obtenus en Côte d'Ivoire et au Ghana en 2015 pour la poursuite des investissements stratégiques du Groupe.

Le ratio d'endettement net s'établit donc à 50,98% des fonds propres consolidés au 31 décembre 2015 contre 38,44% au 31 décembre 2014.

30-6 RISQUE JURIDIQUE

30-6-1 Risque juridique sur conformité aux lois et règlements

Le contexte législatif et réglementaire des pays du groupe SIPH est susceptible d'évolutions rapides. SIPH et ses filiales s'assurent de l'application correcte des dernières évolutions, en recourant, notamment, à des experts, en particulier dans les domaines du droit fiscal et du droit du travail.

30-6-2 Risque juridique sur mode de commercialisation des produits

Les ventes de matières premières de SIPH sont soumises aux dispositions des contrats internationaux adaptés aux produits commercialisés :

- les ventes de caoutchouc sont effectuées selon les conditions de la RTAE (*Rubber Trade Association of Europe*) ;
- les ventes d'huile de palme sont effectuées selon les conditions fixées par la FOSFA (*Federation of Oils, Seeds and Fats Association*) ;
- les ventes de tourteaux de coton sont effectuées selon les conditions de la GAFTA (*Grain and Feed Trade Association*) ;
- les ventes de sucre sont effectuées selon les conditions « *Sugar Association of London* ».

30-6-3 Faits exceptionnels et litiges

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres faits exceptionnels ou litiges, que ceux indiqués dans les comptes et l'annexe consolidés, pouvant avoir ou ayant eu dans un passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de SIPH ou de ses filiales.

30-6-4 Risque juridique sur propriété intellectuelle et sur franchises et licences

Le Groupe n'est pas concerné par ce type de risque.

30-7 RISQUE SUR ACTIONS

La société SIPH n'intervient pas sur son titre et ne détient à ce jour aucun titre en autocontrôle.

La filiale SAPH est cotée à la bourse d'Abidjan. SIPH n'a pas vocation à intervenir sur le marché du titre SAPH dans le cadre de régulation du cours et les titres qu'elle possède ne constituent pas un placement de trésorerie à court terme.

NOTE 31 – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS

31-1 ENGAGEMENTS DONNES

- Engagement de blocage de SICAV à hauteur de 32 500 € chez la Société Générale, en garantie d'une caution donnée par la Société Générale au profit du bailleur des bureaux occupés par SIPH à Courbevoie.
- Pour l'emprunt de 8 Millions d'euros contracté auprès de la Banque Palatine en 2011 SIPH holding s'est engagé à maintenir la situation nette sociale à un niveau au moins équivalent à 90% de celui existant au 31-12-10, à maintenir un endettement ajusté consolidé sur capacité d'autofinancement consolidée inférieur ou égal à 2, à maintenir un rapport entre l'endettement ajusté consolidé sur les fonds propres consolidés inférieur ou égal à 0,5. Au 31 décembre 2014, le non-respect des ratios prudentiels avait conduit le groupe à reclasser les dettes financières non courantes de SIPH holding vis-à-vis de la Palatine en dette à court terme. Au 31 décembre 2015, ces dettes s'élèvent à 3,4 M€ et restent maintenues au niveau des dettes financières courantes du groupe.
- Pour l'emprunt de 7,5 Millions d'euros contracté auprès du Crédit Agricole en 2011, SIPH s'est engagé à maintenir un rapport entre l'endettement net consolidé sur EBITDA inférieur à 1, et un rapport entre endettement net consolidé sur les fonds propres consolidés inférieur ou égal à 0,7. Au 31 décembre 2014, le non-respect des ratios prudentiels avait conduit le groupe à reclasser les dettes financières non courantes de SIPH holding vis-à-vis du Crédit Agricole en dette à court terme. Au 31 décembre 2015, l'encours de ces dettes s'élèvent à 3,2M€ et reste maintenu au niveau des emprunts courants du groupe.
- Pour l'emprunt de 7,5 Millions d'euros contracté par GREL auprès de la Société Générale Ghana en 2014, sur une durée de 10 ans, une lettre de confort a été donnée par la SIPH. GREL devra domicilier une partie des encaissements sur ses ventes à l'export y compris mais non limité aux opérations réalisées avec les sociétés du groupe SIPH, à hauteur de la quote-part de la SG Ghana, dans le financement total de GREL. Une hypothèque a été donnée à la SG sur des terrains et bâtiments présents sur la concession pour une valeur de 7,5 Millions d'euros. Les actifs biologiques de GREL ont été donnés conjointement à la SG Ghana et la Proparco en nantissement de dettes pour leur totalité à la clôture de l'exercice, soit 7 787 milliers d'euros.
- Pour l'emprunt de 17,5 Millions d'euros contracté par GREL auprès de la PROPARCO en 2015 d'une durée de 10 ans, GREL s'est engagé à maintenir un rapport entre l'endettement net et les fonds propres inférieur à 1, un rapport entre la variation nette de trésorerie et le service de la dette supérieur ou égal à 1,2 et un rapport entre l'endettement net et l'EBIDTA inférieur ou égal à 3,5. Les ratios financiers seront calculés à chacun des arrêts annuels et semestriels en prenant en compte les douze derniers mois d'activité. Une hypothèque a été donnée à la PROPARCO sur des terrains et bâtiments présents sur la concession pour une valeur de 17,5 Millions d'euros.

Au 31 décembre 2015, le non-respect des ratios prudentiels a conduit le groupe à reclasser les dettes financières non courantes de GREL vis-à-vis de la Proparco (17 500 k€) en dette à court terme.

- Engagement au profit de Theodoro GONZALES de payer tous les coûts et indemnités occasionnés par la perte de documents par DHL, qu'ils soient dus à DELMAS dans le cas où la garantie serait appelée. Cet engagement prend fin le 07/05/2018.
- Principaux engagements donnés dans l'accord de concession CRC :
 - CRC devra investir USD 78 000 000 se décomposant ainsi : USD 35 000 000 pendant la période de réhabilitation, et USD 43 000 000 sur 30 ans. Au 31 décembre 2015 l'ensemble des investissements réalisés s'élèvent à environ USD 41 000 000.
 - CRC devra mettre en place un programme de plantation et/ou de replantation d'hévéas et de palmiers répondant aux obligations suivantes :
 - ✓ au moins 40 % de la concession devra être plantée ou replantée à la fin de la 10ème année
 - ✓ au moins 80 % à la fin de la 20ème année
 - ✓ 100 % à la fin de la 25ème année
 - CRC devra assurer des conditions sanitaires modernes, fournir de l'eau potable, des habitations, des écoles élémentaires, secondaires, des dispensaires...
 - Ratio d'endettement-covenant : CRC devra respecter le ratio d'endettement 3:1 (maximum dette/capitaux propres).
- Pour l'emprunt de 46 M€ contracté par SAPH auprès d'un consortium mené par Ecobank Côte d'Ivoire, en 2014, sur une durée de 7 ans, les engagements suivants ont été donnés :
 - Dès la signature de la Convention (Décembre 2014) :
 - ✓ Nantissement de 1er rang sur les créances à hauteur de 5 milliards de FCFA
 - ✓ Nantissement de 1er rang du compte de domiciliation des recettes à hauteur de 2 milliards de FCFA
 - ✓ Nantissement de 1er rang du compte de règlement à hauteur de 2 milliards de FCFA
 - 12 mois après la signature (Décembre 2015), Gage de Matériel de 1er rang sur les actifs financés à hauteur de 19,4 milliards de FCFA.
 - A partir de la fin de la période de grâce, à partir des comptes annuels à fin 2016 :
 - ✓ Ratio « Dette Nette/EBE » inférieur ou égal à 4,0x
 - ✓ Ratio de Couverture du Service de la Dette (« RCSD »):« (EBE diminué si elle est positive et augmentée si elle est négative, (i) de la variation du BFR, (ii) du montant des investissements et, (iii) de l'impôt IS/service de la dette » supérieur ou égal à 1,25x
 - Compte de domiciliation alimenté par :
 - ✓ 20% des recettes pendant les 2 ans de période de grâce
 - ✓ puis 30 milliards CFA sur 12 mois la 3ème année,
 - ✓ et à partir de la 4ème année un montant annuel équivalent à l'encours de la facilité au 1er janvier de l'année en cours.
- Engagements donnés sur des contrats à terme de caoutchouc au 31 décembre 2015
 - Contrats SWAP EUR portant sur 6 650 tonnes
 - Contrats SWAP USD ; pas d'engagements donnés au 31 décembre 2015

31-2 ENGAGEMENTS REÇUS

- Garanties d'actifs et de passifs consenties à SIPH par la Compagnie Financière Michelin dans le cadre de l'opération d'apport des titres de la société REN à SIPH :
 - Garantie spécifique concernant les déficits fiscaux des filiales AREL, ORREL et WAREL imputables sur des résultats futurs; ces déficits ressortaient au 1er janvier 2006 à environ 1,6 millions d'euros. Cette garantie n'est soumise à aucune limitation de durée;
 - Garantie spécifique concernant certains risques fiscaux identifiés à hauteur d'un montant d'environ 2,8 millions d'euros. Cette garantie n'est soumise à aucune limitation de durée.
 - Ces garanties n'ont pas été mises en jeu au cours de l'exercice 2015.

- Engagements reçus sur des contrats à terme de caoutchouc au 31 décembre 2015
 - Contrats SWAP EUR portant sur 6 650 tonnes
 - Contrats SWAP USD ; pas d'engagements reçus au 31 décembre 2015

- Couverture de taux d'intérêt (cap de taux) consenti par la Banque Palatine suite à la mise en place en 2011 d'un emprunt de 8 millions d'euros (taux variable). Le taux effectif de cet emprunt après couverture est de 3,20% maximum.

- Couverture de taux d'intérêt (swap de taux) consenti par le Crédit Agricole suite à la mise en place en 2011 d'un emprunt de 7,5 millions d'euros (taux variable). Le taux effectif de cet emprunt après couverture est de 3,99%.

Au 31 décembre 2015, le Groupe SIPH dispose de 105,1 millions d'euros de lignes de crédit confirmées (dont 4,6 millions d'euros non tirées) et détaillées comme suit :

Organismes (En milliers d'euros)	Facilités de trésorerie			
	Confirmées	Tirées	Non tirées	Échéance
Long terme				
<u>GREL</u>				
<i>SG Ghana</i>	7 500	7 500	-	mai 2024
<i>Proparco</i>	17 500	17 500	-	décembre 2024
<u>RENL</u>				
<i>Zenith Bank</i>	4 949	4 949	-	août 2018
<u>SAPH</u>				
<i>ECOBANK</i>	45 735	45 735	-	octobre 2021
Sous-total - Long terme	75 683	75 683	-	
Court terme				
<u>SAPH</u>				
<i>BICICI</i>	4 573	4 573	-	janvier 2016
<i>Ecobank</i>	3 049	-	3 049	janvier 2016
<i>Standard</i>	4 573	4 573	-	février 2016
<i>SGBCI</i>	6 098	6 098	-	mars 2016
<i>NSIA - BIAO</i>	4 573	4 573	-	mars 2016
<i>BOA</i>	4 573	4 573	-	octobre 2016
<u>RENL</u>				
<i>Zenith Bank</i>	444	444	-	septembre 2018
Sous-total - Court terme	27 885	24 836	3 049	
Total - Facilités de trésorerie	103 568	100 519	3 049	

NOTE 32 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, LES PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET LES PRINCIPES ET LES REGLES ARRETES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR DETERMINER LES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du code de commerce pour les SA à Conseil d'administration, votre Président vous rend compte par le présent rapport :

1. de la composition et des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ainsi que de l'étendue des pouvoirs du Directeur Général (*première partie*) ;
2. des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe (*deuxième partie*) ; et
3. des principes et des règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux (*troisième partie*).

Dans sa séance du 21 avril 2011, le Conseil d'administration de la société a décidé d'adopter le « Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites » établi par MiddleNext (le « Code de gouvernance MiddleNext ») comme code de référence de la société pour l'établissement du présent rapport. Ce code est disponible sur le site de MiddleNext (www.middlenext.com).

SIPH respecte la majorité des préconisations édictées par le Code de référence MiddleNext. Les recommandations « comply or explain » sont exposées ci-après :

▪ R1 : Cumul contrat de travail et mandat social :

Le Président du Conseil ainsi que son Directeur Général ne sont pas concernés par cette recommandation, n'étant pas liés par un contrat de travail avec SIPH.

Pour les administrateurs concernés, il est maintenu la coexistence d'un contrat de travail et d'un mandat social, justifiée par l'existence de fonctions techniques séparées, toutes très antérieures à la prise de mandat.

▪ R2 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux :

En ce qui concerne les rémunérations des mandataires sociaux, la Société se conforme aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext. Ainsi, les principes de détermination de ces rémunérations répondent aux critères d'exhaustivité, d'équilibre, de benchmark, de cohérence, de lisibilité, de mesure et de transparence.

▪ R3 : Indemnités de départ :

Les mandataires sociaux ne bénéficient pas d'indemnités ou avantages susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou au titre d'une clause de non concurrence.

▪ R4 : Régimes de retraite supplémentaire :

SIPH n'a pas mis en place de régime de retraite supplémentaire à prestation définie.

▪ R5 : Stock-options et attribution gratuite d'actions :

SIPH n'attribue pas de stock option ou d'action gratuite.

▪ R6 : Mise en place d'un règlement intérieur du conseil :

Un nouveau pacte d'actionnaire (*résumé publié le 13/04/2015 par l'AMF réf. 215C0430*) a été conclu le 30 mars 2015 pour une durée de 5 ans (*remplace le pacte de 2007 venu à expiration fin mars 2015*). Celui-ci détermine la composition et les modalités de fonctionnement du Conseil.

La mise en place d'un règlement intérieur, spécifique au Conseil, a été proposée à ses membres, lors de la réunion du 28.08.2015. L'établissement de ce projet est toujours en cours de discussion.

▪ R7 : Déontologie des membres du conseil :

Au moment de sa nomination, chaque administrateur est sensibilisé aux responsabilités qui lui incombent et est encouragé à observer les règles de déontologie relatives aux obligations résultant de son mandat et se conformer aux règles de cumul des mandats, informer le Conseil en cas de conflit d'intérêt survenant après l'obtention de son mandat, faire preuve d'assiduité aux réunions du Conseil et d'assemblée générale, s'assurer qu'il possède toutes les informations nécessaires sur l'ordre du jour des réunions du Conseil avant de prendre toute décision et respecter le secret professionnel.

▪ R8 : Composition du conseil – Présence de membres indépendants au sein du conseil :

La composition du Conseil d'administration de SIPH et son mode de fonctionnement ont été définis par un pacte d'actionnaire signé le 30 mars 2015 entre SIFCA et la COMPAGNIE FINANCIERE DU GROUPE MICHELIN « SENARD ET CIE » (*remplace le pacte de 2007*). Ces actionnaires représentent 78,79 % du capital de la SIPH et constituent l'actionnariat de référence.

Ce nouveau pacte a introduit l'obligation d'avoir un administrateur indépendant. SIPH n'est donc pas comply avec le code Middlenext qui recommande d'avoir 2 administrateurs indépendants pour un conseil composé d'au moins 6 membres.

Toutefois, depuis 2008, le Conseil d'administration du Groupe s'est doté d'un censeur indépendant qui a un « rôle de conseiller ». Celui-ci justifie de l'ensemble des critères d'indépendances préconisés par le Code Middlenext.

▪ R9 : Choix des administrateurs :

Chaque proposition de nomination ou de renouvellement de mandat a fait l'objet d'une résolution distincte permettant aux actionnaires de se prononcer librement sur la composition du Conseil d'administration de la Société.

▪ R10 : Durée des mandats des membres du conseil :

La durée des mandats des administrateurs votés par l'Assemblée Générale du 19 juin 2015 a été ramenée à 3 ans, contre 4 ans précédemment.

- R11 : Information des membres du conseil :

L'ordre du jour est établi par le Président. Il est communiqué préalablement à chaque réunion et accompagné, dans la mesure du possible, des projets de documents soumis aux membres du Conseil ainsi qu'aux commissaires aux comptes lorsqu'ils sont convoqués.

Le pacte d'actionnaires, signé le 30 mars 2015, prévoit les modalités et les délais pratiques de délivrance de l'information aux membres du conseil.

- R12 : Mise en place de comités :

L'ordonnance 2008-1278 du 8 décembre 2008 a rendu obligatoire pour les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, la mise en place d'un comité d'audit. L'article L 823-20 nouveau issu de l'ordonnance susmentionnée exempte toutefois de cette obligation de constituer un comité d'audit, les sociétés disposant d'un organe remplissant les fonctions de ce comité, « qui peut être le conseil d'administration, sous réserve de l'identifier et de rendre publique sa composition ».

Le Conseil d'administration a décidé, par délibération du 31 août 2012, d'assumer lui-même les fonctions du comité spécialisé mentionné à l'article L.823-19 du Code de commerce, par application des dispositions de l'article L.823-20 4° du code précité. Un communiqué paru sur le site SIPH le 04 septembre 2012 a rendu publique sa composition.

- R13 : Réunions du conseil et des comités :

Le Conseil de SIPH se réunit obligatoirement au minimum 3 fois par an, et à chaque fois que l'intérêt social le nécessite.

Le Code de référence recommande un minimum de 4 réunions annuelles. Le Conseil d'administration de SIPH s'est réuni 3 fois en 2015 et n'est donc pas comply, pour la première fois, avec le code Middlenext. Cependant, les membres du Conseil se sont réunis de manière plus informelle (*par visio-conférence ou conf-call*) lorsque la situation de la société l'exigeait.

- R14 : Rémunération des administrateurs :

La politique de distribution des jetons de présence tient compte de l'assiduité de chaque administrateur au sein du conseil.

- R15 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil :

L'examen du présent rapport du président puis le débat ouvert préalablement à son approbation permettent au Conseil d'administration d'analyser le travail réalisé au cours de chaque exercice et sa manière de fonctionner. Le Conseil d'administration considère que ce faisant il respecte l'esprit des recommandations Middlenext visant la mise en place d'une procédure d'évaluation.

Le Conseil déclare avoir pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce code.

PREMIERE PARTIE : **Composition, conditions de préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration et étendue des pouvoirs du Directeur Général**

1.) COMPOSITION DU CONSEIL ET DIRECTION

La société SIFCA contrôle, au 31 décembre 2015, 55,59 % du capital et 63,10 % des droits de vote de SIPH. Le deuxième actionnaire CFM (Compagnie Financière Michelin) détient quant à lui 23,20 % des actions du capital et 24,76 % des droits de vote au 31 décembre 2015.

SIFCA et CFM actionnaires de référence détiennent ainsi 78,79 % du capital social de la SIPH.

Le flottant représente 21,21 % du capital au 31 décembre 2015, contre 23,43 % au 31 décembre 2014.

1.1.) Composition du Conseil

» Administrateurs :

Au 31 décembre 2015, le Conseil d'administration est composé de 7 administrateurs dont un administrateur indépendant qui a été nommé par l'Assemblée Générale du 19 juin 2015 :

- Pierre BILLON, Président du Conseil
- Alassane DOUMBIA, administrateur
- Frédérique VARENNES, Représentant Permanent de SIFCA SA
- Lucie BARRY-TANNOUS, Représentant Permanent d'IMMORIV SA
- Thierry SERRES, Représentant Permanent de MFPB BV
- Jacques-Philippe HOLLAENDER, Représentant Permanent de TRANSITYRE BV
- Olivier de SAINT SEINE, administrateur indépendant

Le Conseil actuel a été renouvelé dans son ensemble lors de l'assemblée générale du 19 juin 2015.

Les mandats des administrateurs ont été renouvelés pour une période de 3 ans, et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Les membres du Conseil décident de manière collégiale de la qualification d'indépendance des administrateurs.

Le choix et la détermination de la qualification d'indépendance d'un administrateur a été fixé par le pacte d'actionnaire (*en vigueur depuis fin mars 2015*), en l'absence d'un comité des nominations.

Ainsi le pacte d'actionnaire précise que « *un administrateur indépendant au sens des dispositions du « Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites » établi par MiddleNext auquel se réfère la Société depuis le 21 avril 2011, dont la candidature aura été soumise aux instances compétentes de la Société d'un commun accord par CFM et SIFCA, étant précisé qu'en cas de désaccord entre CFM et SIFCA, cet Administrateur sera in fine proposé par SIFCA* » (*cf. pacte d'actionnaires, point 7.1 Composition du Conseil d'administration*)

✎ Censeur :

M. Bernard DIGUET est au Conseil d'administration du Groupe en qualité de censeur indépendant.

Celui-ci a été coopté par le conseil en 2008 et l'Assemblée générale du 04 juin 2010 l'a nommé en tant que censeur. Son mandat a été renouvelé pour une durée de 3 ans lors de l'Assemblée générale du 21 juin 2013.

Le rôle de M. Bernard DIGUET est essentiellement celui d'un conseiller auprès de la société. A ce titre il est convoqué à tous les comités d'audit et tous les conseils d'administration de la SIPH, et il prend part à toutes les délibérations avec voix consultative uniquement et ce conformément aux statuts de la société (art. 26 bis).

M. Bernard DIGUET participe activement aux Conseils et aux Comités, il a été notamment en charge d'établir une note d'orientation et la charte pour le comité d'audit.

1.2.) Représentation équilibrée des femmes et hommes

Dans les sociétés dont les titres financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé, le président du conseil d'administration rend compte de la composition du conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein.

Le Conseil s'est ainsi doté de deux représentants permanents de sexe féminin en 2011 et en 2012 afin de respecter la parité hommes/femmes établi par la loi 2011-103 du 27 janvier 2011.

1.3.) Mandats des membres du Conseil et de la Direction

Les mandats de Président du Conseil et de Directeur Général sont dissociés depuis août 2009.

Direction :

Bertrand VIGNES est Directeur Général de la SIPH depuis le 31 août 2009.

Bertrand Vignes : Ingénieur Agronome. Il intègre le Groupe Michelin en 1981, et assure différents postes techniques et opérationnels dans les plantations d'hévéas en Côte d'Ivoire et au Nigeria. A partir de 1986, il participe à la création d'un projet hévéicole dans le Mato Grosso au Brésil, puis assure la direction des plantations Michelin de Bahia, puis du Mato Grosso. De 1999 à 2009 il est responsable du département Caoutchouc Naturel et Plantations du Groupe Michelin. A compter de février 2009, Bertrand Vignes quitte Michelin pour intégrer la société SIFCA en tant que Directeur Général Adjoint. Il est nommé Directeur Général de la société SIPH à compter du 31 août 2009.

Président du Conseil d'administration :

Pierre BILLON a été nommé Président du Conseil d'administration par le Conseil du 19 décembre 2012 en remplacement de M. Jean-Louis BILLON.

Pierre BILLON : Né le 16 mai 1970, Pierre Billon est administrateur de Sifca, administrateur et Directeur Général de Sifcom, société holding ayant les mêmes actionnaires majoritaires que Sifca.

Titulaire d'un DESS en Marketing obtenu à l'Université de Nice Sophia Antipolis et d'un Mastère de Finance de l'Ecole Supérieure de Commerce de Nice-CERAM, Pierre Billon a effectué l'ensemble de sa carrière professionnelle dans le secteur bancaire avant d'intégrer les Groupes Sifca et Sifcom. Il a travaillé de 1995 à 1999 à la Citibank Monte Carlo en tant que Trader sur le marché des changes et le marché monétaire puis Trésorier de la banque et conseiller en investissement auprès de la clientèle privée. En 1999, Il a rejoint la banque d'affaires Africa Merchant Bank en tant qu'analyste financier spécialisé dans les financements de projets. En décembre 2001, il a pris la Direction Générale de Comafrique Entreprises puis celle de sa maison mère Sifcom en janvier 2006.

Administrateurs :

Alassane DOUMBIA : Titulaire d'un Master en Finance, il débute sa carrière chez Archer Daniel Midland en Angleterre en tant qu'Auditeur Interne. En 2001, il intègre le département banque d'affaires « Africa Merchant Bank » de la filiale Belgo-lusitane de la Banque Fortis. Fin 2005, il entre à la Sifca en tant que responsable du département nouveaux projets et financement stratégique. En 2008, il est nommé Directeur dudit département. Mr DOUMBIA est également administrateur de Sifca.

Frédérique Varennes : Titulaire d'une maîtrise en droit des affaires et d'un master en gestion d'entreprise (IAE), Frédérique Varennes intègre SIPH en 1985 en tant que Chargée d'Etudes de faisabilité Agro-industrielles, puis est nommée Secrétaire Général de plusieurs filiales du groupe SIPH

De 1992 à 2000, elle assure les fonctions de Responsable du contrôle de gestion et de l'audit interne.

De 2000 à 2010, elle exerce la fonction de Directeur Administratif et Financier et participe au succès de la réorganisation du groupe SIPH (restructuration financière, croissance externe, réactivation de la vie boursière de SIPH).

Depuis septembre 2011, elle assure la fonction de Secrétaire Général de SIPH.

Lucie Barry-Tannous : Titulaire d'une maîtrise en Droit des Affaires et d'un DESS en Economie du Développement, elle a débuté sa carrière comme consultant pour le PNUD et le FIDA en 1992 au Mali. Elle intègre le groupe ECOBANK en 1993 en tant que responsable de l'Administration du Crédit à Lomé au TOGO, fonction qu'elle occupera à PARIBAS à Yaoundé (Cameroun) en 1996.

Elle entre au Lycée Français de Lagos (NIGERIA) de 1997 à 2001 en tant qu'enseignante.

En 2001, elle a rejoint COMAFRIQUE où elle a occupé successivement les fonctions de Secrétaire Général, d'Administrateur Général puis Directeur Général de COMAFRIQUE Technologies. Elle assure également le secrétariat administratif et juridique de SIFCOM depuis 2007.

Thierry Serres : Ingénieur Agronome ; Il intègre le Groupe Michelin en 1995, et assure différents postes opérationnels dans les plantations d'hévéas au Nigeria et en Côte d'Ivoire. A partir de 2006, il pilote plusieurs projets d'implantation du Groupe en Asie et d'évolution des mélanges à base de caoutchouc naturel. Depuis janvier 2009, et désormais basé à Singapour, il est responsable technique du pôle Caoutchouc Naturel et Composites du Groupe Michelin.

Jacques-Philippe Hollaender : Diplômé de la Rouen Business school et master en management de Aston University, il rejoint le Groupe Michelin en 2001. Il occupe le poste de relations investisseurs. Il est actuellement Directeur Financier de la ligne produit Matériaux de Michelin.

Olivier de Saint Seine : Dès 1980, il côtoie le domaine du caoutchouc au sein de SAFIC-ALCAN, dont il est membre du Comité de direction du Groupe. En 1991, il quitte le Groupe ALCAN pour intégrer SIPH dont il a assuré les fonctions de directeur financier. Il devient Directeur Général Adjoint de SIPH en 1999 et quitte le Groupe en 2012. Il est actuellement Président de l'Institut Français du caoutchouc qui coordonne et mutualise les efforts de recherches et de développements sur l'hévéa.

Censeur :

Bernard Diguët : Après une licence de sciences économiques et un diplôme de l'Institut d'études politiques, il intègre en 1960 la Banque de France, où il sera nommé Inspecteur (1965) puis Chef de mission de la Commission bancaire (1974). Détaché en Afrique en 1985, il sera successivement Conseiller auprès des Ministres des Finances et de l'Economie du Sénégal et de la Côte d'Ivoire, chargé notamment du suivi des programmes d'ajustements structurels et de redressements bancaires et financiers. Appelé en 1994 au Cabinet du Ministre de la Coopération, il rejoindra ensuite le Secrétariat général de la Présidence de la République comme Conseiller technique. Membre de la Section des relations extérieures au Conseil Economique et Social (2007), il reste concerné par les questions financières et de développement comme membre du Comité d'Audit de l'Agence française de développement et de sa filiale Proparco.

Nom, prénom et adresse professionnelle	MANDATS		Mandat et fonction principale exercée dans la SIPH	AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES AU COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES	
	Date de nomination	Date d'échéance du mandat		En Cours	Echus
<p>Pierre BILLON Abidjan, Boulevard de Vridi - 01 BP 3727 Abidjan Côte d'Ivoire né le : 16/05/1970</p>	<p>Coopté et Nommé par le Conseil d'administration du 19/12/2012 – ratifié par l'AG du 21/06/2013</p> <p>Renouvelé par l'Assemblée Générale du 19/06/2015</p>	<p>Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017</p>	<p>Administrateur et Président du Conseil d'administration</p>	<p>Administrateur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ SIFCA (CI) ^(A) et de ses filiales (<i>PALMCI</i> ^(*), <i>SANIA</i>, <i>SUCRIVOIRE</i>, <i>SAPH</i> ^(*), <i>MOPP</i>, <i>CRC</i>) ; ▪ BANQUE ATLANTIQUE (CI) ^(A) ▪ SICOMED (CI) ^(A) ▪ SOGEMED (CI) ^(A) ▪ MCI (CI) ^(A) ▪ SIFCOM (CI) ^(A) et de ses filiales : (<i>SMT CI</i>, <i>COMAFRIQUE TECH</i>, <i>MOVIS</i>) ▪ RENL (Nigéria) <p>Président du Conseil d'administration de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ ATC COMAFRIQUE (CI) ^(A) ▪ SAPH ^(*) (CI) ^(A) ▪ GREL (Ghana) ▪ SIFCA (CI) ^(A) <p>Représentant Permanent de : SIFCOM aux conseils de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Orange (CI)</i> ^(A) ▪ <i>France Câbles (France)</i> ▪ <i>Canal + (CI)</i> ^(A) 	

^(A) CI = Côte d'Ivoire

^(*) PALMCI, SAPH et MOVIS sont cotées à la BRVM

Nom, prénom et adresse professionnelle	MANDATS		Mandat et fonction principale exercée dans la SIPH	AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES AU COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES	
	Date de nomination	Date d'échéance du mandat		En Cours	Echus
IMMORIV SA Road town, pasea estae, po Box 3149 Tortola, British Virgin Island			Administrateur	Administrateur de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ SIFCA (CI) ^(A) ▪ PALMCI (*) (CI) ^(A) ▪ RENL (Nigéria) ▪ COMAFRIQUE TECH (CI) (▪ SUCRIVOIRE (CI) (▪ SIFCOM (CI) ^(A) 	
Représentant Permanent : Lucie BARRY TANNOUS née le : 05/07/1967	Nommée par l'assemblée générale Mixte du 27/06/2011 Renouvelée par l'Assemblée Générale du 19/06/2015	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017	L. BARRY TANNOUS Représentant Permanent	Président du Conseil d'administration de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ SIFCOM (CI) ^(A) ▪ SMT (CI) ^(A) ▪ MOVIS (CI) ^{(A) (*)} Administrateur de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ MOVIS (Belgique) ▪ COMAFRIQUE TECH (CI) ^(A) ▪ ATC COMAFRIQUE (CI) ^(A) ▪ PALMCI (CI) ^{(A) (*)} ▪ RENL (Nigéria) ▪ SIFCA (CI) ^(A) Représentant Permanent de : SIFCA aux conseils de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ SAPH (CI) ^{(A) (*)} ▪ ^(A) 	

^(A) CI = Côte d'Ivoire

^(*) PALMCI, SAPH et MOVIS sont cotées à la BRVM

Nom, prénom et adresse professionnelle	MANDATS		Mandat et fonction principale exercée dans la SIPH	Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années	
	Date de nomination	Date d'échéance du mandat		En Cours	Echus
Alassane DOUMBIA 01 BP 1289 - Abidjan 01 Côte d'Ivoire Né le 14/07/1976	Nommé par l'assemblée générale Mixte du 27/06/2011 Renouvelé par l'Assemblée Générale du 19/06/2015	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017	Administrateur	Président du Conseil d'administration de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ SUCRIVOIRE (CI) ^(A) ▪ PALMCI (*) (CI) ^(A) ▪ CRC (Libéria) ▪ MOPP (Libéria) ▪ WAL Administrateur de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ SAPH (*) (CI) ^(A) ▪ SIFCOM (CI) ^(A) ▪ COMAFRIQUE TECH (CI) ^(A) ▪ SENDISO (Sénégal) ▪ SIFCA (Vice-Président) Représentant Permanent de : <ul style="list-style-type: none"> » SIFCOM (CI) ^(A) au conseil de : <ul style="list-style-type: none"> ○ SMT (CI) ^(A) » SIFCA (CI) ^(A) aux conseils de : <ul style="list-style-type: none"> ○ SANIA (CI) ^(A) ○ RENL (Nigéria) » IMMORIV aux conseils de : <ul style="list-style-type: none"> ○ COMAFRIQUE TECH (CI) ^(A) ○ SIFCA (CI) ^(A) ○ PALMCI (*) (CI) ^(A) ○ RENL (Nigéria) 	

^(A) CI = Côte d'Ivoire

^(*) PALMCI, SAPH et MOVIS sont cotées à la BRVM

Nom, prénom et adresse professionnelle	MANDATS		Mandat et fonction principale exercée dans la SIPH	Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années	
	Date de nomination	Date d'échéance du mandat		En Cours	Echus
<p>SIFCA SA Rue des Thoniers, 01 BP 1289 Abidjan - Côte d'Ivoire</p> <p>Représentant Permanent : Frédérique VARENNES 53 Rue du Capitaine Guynemer – 92400 COURBEVOIE née le : 15/10/1960</p>	<p>Nommée par l'assemblée générale Mixte du 27/06/2011</p> <p>Renouvelée par l'Assemblée Générale du 19/06/2015</p>	<p>Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017</p>	<p>Administrateur</p> <p>F. VARENNES Représentant Permanent</p>	<p>Administrateur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ SANIA (CI) ^(A) ▪ SUCRIVOIRE (CI) ^(A) ▪ SAPH (CI) ^(A) ▪ THSP (CI) ^(A) ▪ SIFCOM ASSUR (CI) ^(A) <p style="text-align: center;">-</p>	
<p>Olivier de SAINT SEINE 17 Rue de Saxe – 75007 PARIS Né le 09/01/1946</p>	<p>Nommé par l'assemblée générale du 19/06/2015</p>	<p>Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015</p>	<p>Administrateur indépendant</p>	<p>Administrateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ CRC (Libéria) ▪ RENL (Nigéria) <p>Représentant Permanent de : SIPH aux conseils de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ SAPH (*) (CI) ^(A) ▪ RENL (Nigéria) 	

^(A) CI = Côte d'Ivoire

^(*) PALMCI, SAPH et MOVIS sont cotées à la BRVM

Nom, prénom et adresse professionnelle	MANDATS		Mandat et fonction principale exercée dans la SIPH	AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES AU COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES	
	Date de nomination	Date d'échéance du mandat		En Cours	Echus
MFPB « Michelin Finance (Pays-Bas) B.V.» Huub van Doorneweg 2 – NL - 5151 DT Drunen - Pays-Bas Représentant Permanent : Thierry SERRES né le 25/08/1970	Nommée par l'assemblée générale du 20/10/2006 Renouvelée par l'assemblée générale du 27/06/2011 Renouvelée par l'assemblée générale du 19/06/2015	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017	Administrateur T. SERRES Représentant Permanent	Représentant Permanent de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Michelin Finance (Pays-Bas) B.V. au Conseil de SAPH (*) (CI) ^(A) 	
TRANSITYRE B.V. Eikdonk 5 - NL-4825 AZ Breda – Pays-Bas Représentant Permanent : Jacques-Philippe HOLLAENDER Né le 19/03/1966	Nommée par l'assemblée générale du 20/10/2006 Renouvelée par l'assemblée générale du 27/06/2011 Renouvelée par l'assemblée générale du 19/06/2015	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017	Administrateur J-P HOLLAENDER Représentant Permanent	Représentant Permanent de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ COMPAGNIE FINANCIERE DU GROUPE MICHELIN, "Senard et Cie" au Conseil de SAPH (*) (CI) ^(A) 	

^(A) CI = Côte d'Ivoire

2.) TRAVAUX DU CONSEIL

2.1.) *Rôle du Conseil*

Conformément au titre 3 – article 25 §1 & §3 des statuts de la société : « Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et, dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent ».

« Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles ».

Aux cours de ses différentes réunions, le Conseil d'administration étudie systématiquement l'évolution des résultats du groupe SIPH, tant réalisés que prévisionnels.

Par ailleurs, les membres du Conseil d'administration sont régulièrement informés de tout événement significatif dans la marche des affaires de la société.

SIFCA et Michelin, représentés au Conseil d'administration, sont destinataires du reporting mensuel de SIPH et de ses filiales.

Le Conseil d'administration examine et décide les opérations d'importance stratégiques.

2.2.) *La tenue des réunions du Conseil*

Le Conseil d'administration se réunit au minimum trois fois par an et en tout état de cause, à chaque fois que l'intérêt social le nécessite.

L'agenda des réunions du Conseil en 2015 a été le suivant :

- **09 avril 2015** : Arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2014 ; Examen des conventions réglementées (*au cours de l'exercice écoulé et au cours d'exercices antérieurs*) ; Approbation du rapport de gestion, du rapport RSE et du rapport du président sur le contrôle interne de l'exercice 2014 ; Présentation du projet des résolutions et date de l'AG ; Tableau emploi-ressources de SIPH & ses filiales 2015 et BP long termes avec l'examen des projets d'investissements et des équilibres financiers, des financements et trésorerie et la recherche de partenaires pour CRC ; Marche des affaires relatif à la commercialisation et le traitement des contrats de couverture sur SAP ; Projet de convention de trésorerie entre SIPH et CRC et Principes des Achats Michelin.
- **28 août 2015** : Arrêté des comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2015 ; Revue des prévisions financières du groupe et financement ; Marche des Affaires 2015 avec revue de la commercialisation, de la procédure SIPH concernant la politique de couverture et des projets de développement futurs du Groupe ; Réflexion sur l'opportunité de la mise en place d'un règlement intérieur ; Avenant au contrat d'assistance technique entre RENL et SIPH et approbation d'une lettre de confort de la filiale RENL pour un nouvel agric loan.

- **17 décembre 2015** : Examen du probable 2015 et du budget 2016 ; Budgets 2016 et Business plans long terme du groupe SIPH et équilibres financiers avec l'examen des projections financières 2016, et le suivi et les financements des filiales ; Marché des affaires relatif à la commercialisation et la recherche de partenariat pour CRC ; Examen des conventions réglementées de l'exercice 2015 et 2016 ; Suivi de l'état d'avancement du projet SAP ; Réflexion sur l'opportunité d'acquisition de participation auprès de l'Etat Ghanéen et de plantations en Côte d'Ivoire.

Le taux de participation des administrateurs aux Conseils d'administration en 2015 a été de 65 %.

2.3.) L'évaluation des travaux du Conseil d'administration

La relecture de ce rapport du Président puis le débat instauré à l'occasion de son approbation permettent au conseil d'administration d'analyser le travail réalisé au cours de chaque exercice et sa manière de fonctionner. Le Conseil d'administration considère que cela tient lieu de procédure d'évaluation des travaux du Conseil d'administration.

3.) RELATIONS DU CONSEIL AVEC LES TIERS

Conformément à l'article L.823-17 du Code de commerce, les Commissaires aux Comptes sont convoqués aux réunions du Conseil qui examinent et arrêtent les comptes intermédiaires (semestriels), les comptes annuels ainsi qu'à toutes les assemblées d'actionnaires.

4.) COMMUNICATION AVEC LE MARCHE

SIPH publie ses comptes annuels et semestriels dans les délais légaux.

Un communiqué sur le chiffre d'affaire est publié dans les quarante-cinq jours suivants la fin de chaque trimestre.

L'ensemble des communiqués et l'information réglementée sont disponibles sur le site de la société : WWW.SIPH.COM.

5.) COMITE D'AUDIT

Le Conseil d'administration d'août 2012 a décidé de remplir les fonctions du comité d'audit, en se réunissant en dehors de la présence du Président et du Directeur Général. Le comité d'audit se réunit au moins une fois préalablement à chaque conseil d'administration et présente les conclusions de ses travaux lors de chaque conseil.

6.) COMITES SPECIALISES

Le Conseil d'administration a décidé de ne pas mettre en place de comité spécialisé (*comités spécialisés, comité des comptes, comité de rémunération, comité de sélection et de nomination*), compte tenu de la position opérationnelle de ses membres, de leur présence dans les Conseils des filiales, et de la taille de la société SIPH.

7.) LIMITATIONS DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Le Conseil d'administration du 31 août 2009, sur proposition de son Président, a décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, conformément aux dispositions de l'article L.225-51-1 du Code de commerce.

Pierre BILLON a pris la Présidence du Conseil d'administration en décembre 2012 et Bertrand VIGNES la fonction de Directeur Général depuis août 2009.

Le Directeur Général dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances et représenter la société dans ses relations avec les tiers, le tout dans la limite des dispositions légales ainsi que des stipulations des statuts de la société et des pouvoirs réservés au Conseil d'administration tels que définis au pacte d'actionnaires du 30 mars 2015 conclu entre les sociétés SIFCA et CFM.

8.) DISPOSITIONS STATUTAIRES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

L'article 30 des statuts de la société a été modifié lors de l'Assemblée Générale du 22 juin 2012 afin de se conformer aux dispositions des articles R.225-69 et R.225-63 du Code de commerce (*modifié par le décret 2010-684 du 23.06.2010 et décret n° 2011-1473 du 09.11.2011*) relatif aux délais de convocation.

L'article 31 des statuts de la société a été modifié lors de l'Assemblée Générale du 22 juin 2012 et du 19 juin 2015 afin de se conformer respectivement aux dispositions de l'article L.225-106 du Code de commerce (modifié par l'*ordonnance n°2010-1511 du 09.12.2010* et de l'article R.225-85 (modifié par l'*ordonnance n°2014-1466 du 08.12.2014*) en ce qui concerne les dispositions relatives au régime du mandat d'actionnaire et aux règles d'inscription en compte.

Les modalités de la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont ainsi énoncées aux articles 29 à 31 des statuts de la Société.

L'information concernant les convocations aux assemblées générales sont mises en ligne sur le site **www.siph.com**.

9.) INFORMATIONS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE (article L.225-100-3 du Code de commerce)

Dans le cadre de l'article L.225-100-3 du code de commerce, il est précisé qu'il existe un pacte d'actionnaire entre SIFCA, Parme Investissement et Immoriv d'une part et d'autre part la Compagnie Financière du Groupe Michelin « SENARD et CIE », décrit au paragraphe 29-3-1 de l'annexe aux comptes consolidés de SIPH.

Ce pacte d'actionnaire a été signé le 30 mars 2015 pour une durée de 5 ans, et reprend pour l'essentiel les engagements réciproques du pacte précédent (*pacte datant de 2007 et venu à expiration fin mars 2015*). Le résumé du pacte a été publié par l'AMF le 13/04/2015 réf. 215C0430 et est disponible sur [HTTP://WWW.AMF-FRANCE.ORG/](http://WWW.AMF-FRANCE.ORG/).

DEUXIEME PARTIE : Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe

1.) OBJECTIFS DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES DU GROUPE SIPH

Les procédures de contrôle interne en vigueur au sein du groupe SIPH concernent l'ensemble des sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation du groupe, constitué par SIPH et ses filiales.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a publié en juillet 2010, les résultats des travaux du groupe de place établi sous son égide, dans un document intitulé « Le dispositif de gestion des risques et de contrôle interne : cadre de référence ». Le référentiel du groupe SIPH en matière de contrôle interne et de risque s'inspire de ce document ainsi que la recommandation AMF n°2010-15 / Rapport complémentaire de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise, la rémunération des dirigeants et le contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites.

Le présent rapport prend en compte les recommandations du Groupe de travail mis en place par l'AMF pour étudier des axes d'amélioration du rapport des Présidents sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques. Les recommandations de ce groupe de travail ont été publiées en février 2016.

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques comprend un ensemble de moyens, comportements, procédures et actions adaptés aux caractéristiques propres au groupe SIPH et à l'ensemble de ses filiales, qui :

- contribuent à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources ;
- doivent lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient stratégiques, opérationnels, financiers ou liés à la conformité.

Le dispositif vise plus particulièrement à assurer :

- l'application des instructions et des orientations fixées par le Conseil d'administration et la Direction Générale ;
- l'efficacité et l'efficience des opérations, à travers le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux qui concourent à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité de l'information financière et du système de contrôle interne qui la sous-tend ;
- la conformité aux lois et règlements.

SIPH est nécessairement conduite à prendre des risques dans le cadre de ses activités, en vue d'atteindre ses objectifs. Le dispositif de contrôle interne mis en place vise à faire en sorte que les risques soient correctement appréhendés et pris en connaissance de cause, conformément aux règles de gouvernance de la société.

Le dispositif de gestion des risques de SIPH ne se limite pas à une vision exclusivement négative du risque, mais traduit également la recherche d'opportunités et la volonté de développer les entreprises du Groupe dans des environnements intrinsèquement soumis aux aléas.

SIPH a mis en place un dispositif de Contrôle Interne qui, aussi adéquat soit-il, ne peut fournir qu'une assurance raisonnable, et non pas une garantie absolue, quant à la réalisation des objectifs de l'entreprise, en raison des limites inhérentes à tout contrôle. Ainsi, le Groupe ne peut pas exclure le risque d'une défaillance du Contrôle Interne susceptible de l'exposer, notamment à un acte de fraude.

Les informations données dans ce rapport ne prétendent pas être exhaustives et ne couvrent pas l'ensemble des risques auxquels la société pourrait être confrontée dans le cadre de ses activités, mais uniquement les risques jugés les plus sensibles. Dans des contextes interne et externe changeants, la communication telle que présentée dans ce rapport, correspond à la vision des risques de l'exercice 2015, actualisée à la fin du premier trimestre 2016.

2.) DESCRIPTION DES ACTEURS ET DES SYSTEMES DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Cette partie décrit la gouvernance mise en place par SIPH pour assurer l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que l'organisation desdits systèmes. Cette description repose sur cinq composantes :

- L'organisation générale : une organisation comprenant une définition claire des responsabilités, disposant de ressources et de compétences adéquates, et s'appuyant sur des procédures, des systèmes d'information, des outils et des pratiques appropriés ;
- La diffusion en interne d'informations pertinentes, fiables, dont la connaissance et l'analyse permet à chacun d'exercer ses responsabilités ;
- Un système visant à recenser et à analyser les principaux risques identifiables au regard des objectifs de la société, et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion de ces risques ;
- Des activités de contrôle proportionnées aux enjeux propres à chaque entité et processus, et conçues pour réduire les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de la société ;
- Une surveillance permanente du dispositif de contrôle interne, ainsi qu'un examen régulier de son fonctionnement et de son efficacité.

Ces composantes sont détaillées ci-dessous :

2.1.) ORGANISATION GENERALE

L'organisation générale du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe SIPH repose sur les éléments suivants :

2.1.1 VALEURS ET CODE DE CONDUITE

Le Groupe SIFCA a communiqué, au cours de l'année 2015, les valeurs qui guident ses actions et ses comportements. Ces valeurs sont les suivantes : Responsabilité, Ethique, Qualité. Elles doivent être incarnées par tout le personnel du Groupe SIFCA, et par conséquent, par l'ensemble des entités de SIPH.

Un Code de Conduite a également été diffusé, en vue de rendre opérationnelles et effectives, l'appropriation et la mise en œuvre des valeurs du Groupe par l'ensemble des dirigeants et employés du Groupe SIFCA, sans égard à leurs titres et niveaux de responsabilités.

Ce Code de Conduite est en phase d'implémentation progressive, avec comme entité pilote, la SAPH, plus importante filiale de SIPH. A ce jour, la SAPH dispose d'un Comité d'Ethique qui se réunit régulièrement, et tous les dirigeants et employés de la société ont signé le Code de Conduite et déclaré de bonne foi, les situations de conflits d'intérêts auxquelles ils sont exposés.

La mise en œuvre du Code de Conduite dans les autres entités de SIPH va se poursuivre en 2016.

2.1.2 LA DEFINITION, LE SUIVI DE LA STRATEGIE ET DES OBJECTIFS

Un processus de définition des objectifs globaux de SIPH comprend un réexamen annuel de la stratégie avant l'élaboration des budgets.

Des revues stratégiques se tiennent, pour chaque entité de SIPH, à la fin du premier semestre de chaque année. Les options définies au cours de ces revues permettent d'assurer la préparation de budgets pertinents, en ligne avec l'orientation stratégique du Groupe.

2.1.3 ORGANIGRAMMES, FICHES DE POSTES ET POLITIQUE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Dans toutes les entités du Groupe SIPH, des organigrammes et fiches de postes permettent de définir les responsabilités des dirigeants et du personnel. Ces organigrammes et fiches de postes sont régulièrement suivis et mis à jour en fonction des évolutions constatées.

Sur la base des descriptions et finalités des postes, les objectifs globaux de SIPH et de ses entités sont déclinés en objectifs par département et par poste. Les évaluations annuelles, basées sur des outils modernes de gestion de la performance, permettent de mesurer l'atteinte des objectifs au niveau des entités, des départements et des individus.

Dans chaque entité de SIPH, des formations adaptées sont administrées au personnel en fonction des niveaux de responsabilités et des besoins spécifiques de développement identifiés.

2.1.4 SYSTEMES D'INFORMATION

Le Groupe SIPH s'est engagé dans un projet de modernisation de son système d'information afin de piloter ses activités avec des données de meilleure qualité, mieux affinées et disponibles en temps réel.

En juillet 2015, la SAPH, filiale de SIPH, a migré sur l'ERP SAP pour l'ensemble de ses activités (*agricoles, industrielles, ventes, fonctions supports et information financière*).

Ce processus de migration sur SAP va se poursuivre au cours de l'année 2016 avec la holding SIPH, pour ses activités de commercialisation du caoutchouc.

Les autres entités du Groupe suivront progressivement, conformément à un plan de déploiement défini et dont l'objectif final est de permettre à SIPH de disposer d'un système d'information unique pour piloter plus efficacement.

2.1.5 BASES DOCUMENTAIRES DES PROCEDURES ET INSTRUCTIONS DE CONTROLE INTERNE

Les entités de SIPH disposent d'une base documentaire qui regroupe les procédures et instructions applicables à leurs activités. Cette base documentaire s'appuie sur les instructions générales données par les holdings SIPH et SIFCA.

Dans les filiales SAPH et GREL, cette base documentaire a connu des améliorations majeures lors de la certification des systèmes de management de la qualité à la norme ISO 9001 version 2008.

Dans le cadre du passage à l'ERP SAP, la base documentaire connaît également des améliorations significatives dans les entités SIPH Holding et SAPH.

Le projet de manuel de procédures, lancé par la Direction Générale de SIFCA en mars 2013, est toujours en cours. Les versions provisoires des documents doivent être actualisées des changements majeurs de systèmes d'informations en cours. La finalisation de ce projet interviendra véritablement lorsque le système intégré SAP aura atteint un niveau de maturité et de déploiement suffisants dans les entités du Groupe.

L'objectif à moyen terme de toute cette démarche est de disposer d'une base documentaire uniformisée sur l'ensemble du périmètre SIPH, afin de soutenir la gestion des activités dans le système d'information intégré unique qui sera progressivement déployé.

2.1.6 SYSTEMES QUALITE, DE PROGRES ET D'AMELIORATION CONTINUE

Le Groupe SIPH est, en permanence, à la recherche de progrès. Il met en œuvre des systèmes et outils de progrès en vue d'accroître son efficacité.

Les principaux systèmes et outils de progrès continu mis en œuvre sont les suivants :

- Des ressources humaines et matérielles importantes dédiées aux progrès et améliorations continus.
- La programmation industrielle dont l'objectif principal est d'améliorer la satisfaction des clients finaux des produits, par une fabrication et une livraison dans les délais, des grades spécifiés dans les contrats des clients. Cet outil a été principalement déployé à la SAPH, qui est la plus importante entité du Groupe SIPH et celle qui a les enjeux les plus critiques de satisfaction des clients.
- Le système de management de la qualité ISO 9001 version 2008 : ce système doit permettre à SIPH d'améliorer en permanence les relations clients/fournisseurs aussi bien au niveau de ses processus internes que des parties prenantes externes. L'objectif final reste la satisfaction des clients finaux de manière efficace et efficiente. Ce système a été mis en place dans les filiales SAPH et GREL.
- L'organisation industrielle : cette technique consiste à mener des études en vue de rechercher l'efficacité et l'efficience dans les activités du Groupe. Elle est déployée dans toutes les filiales de SIPH.
- Le management quotidien de la performance : plusieurs techniques sont déployées dans les usines et les plantations de SIPH en vue de suivre au quotidien la performance et de prendre des actions correctives au besoin.

- Le management participatif : SIPH met en œuvre un management participatif, à travers, notamment, des groupes de travail multidisciplinaires comprenant plusieurs niveaux de responsabilités sur des sujets d'intérêt majeur, ou encore en encourageant les employés à proposer des idées progrès quel que soit leur niveau de responsabilité.

Tous ces systèmes et outils de progrès contribuent au renforcement des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de SIPH.

2.2.) DIFFUSION EN INTERNE D'INFORMATION PERTINENTES ET FIABLES

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques de SIPH s'appuie sur la diffusion et le partage transparents en interne, des informations nécessaires au pilotage des activités. Les principaux cadres, outils et documents mis en place pour assurer la diffusion efficace des informations en interne sont les suivants :

2.2.1 REFERENTIEL GROUPE SIPH

2.2.1-A Unités d'œuvre et indicateurs de performance

Les unités d'œuvre spécifiques à l'hévéaculture sont définies, ainsi que les principaux indicateurs de performances opérationnels (*référentiel des unités d'œuvre et de performance*).

Ces unités et indicateurs ont été élaborés par des groupes de travail réunissant les intervenants concernés, sont communiqués en interne et font l'objet des reporting opérationnels et financiers.

2.2.1-B Définition des centres budgétaires

Les activités des sociétés du groupe SIPH sont distinguées par centre analytique, décrits dans un manuel (référentiel des centres budgétaires). Ce référentiel est appliqué par toutes les sociétés du groupe, pour les business plans, les budgets, les reportings et les arrêtés de comptes.

Un centre budgétaire regroupe des activités définies et homogènes, il est placé sous l'autorité d'un responsable identifié, seul autorisé à prendre un engagement dans les conditions précisées par le référentiel, et chargé d'assurer le suivi de l'exécution, sous le management de la Direction et le contrôle de la Direction financière.

Ces centres budgétaires correspondent :

- Au business modèle économique : Ils structurent donc la présentation des Business-plans à long terme, des budgets, des reportings, et des arrêtés des comptes sociaux. A ce titre, leur correcte application est auditée par l'audit interne. Les centres budgétaires structurent également les comptes consolidés qui sont construits par destination ;
- A l'organisation des responsabilités, selon le principe de responsabilité budgétaire.

2.2.2 ORGANISATION ET COMMUNICATION DE L'INFORMATION

2.2.2-A Outil de gestion de l'information : Business Object Finance

L'information financière, comprenant également les unités d'œuvres principales, est structurée et reportée dans une application « Business Object Finance ».

2.2.2-B Cycles de communication entre SIPH et ses filiales

Sont gérés dans ce système unifié d'information :

- Les comptes sociaux arrêtés (liasses),
- La consolidation statutaire,
- Le reporting mensuel,
- Le reforecast,
- Le budget annuel.

Ces cycles sont gérés, animés et commentés par les Directions financières, sous la responsabilité de la Direction Générale et de la Direction Financière du groupe SIPH.

Un reporting mensuel portant sur le bilan matière, le compte de résultat, le suivi des coûts et des marges unitaires, l'engagement des investissements et le tableau de flux est opérationnel chez SIPH et ses filiales. Le budget de l'exercice est revu mensuellement pour faire l'objet d'une reprévision annuelle lors de l'établissement des reportings mensuels. La qualité des budgets, des reportings mensuels, des prévisions et l'analyse des écarts font partie intégrante du dispositif visant à fiabiliser l'information financière.

Le Conseil d'administration étudie régulièrement les réalisations et les prévisions de SIPH et de ses filiales, Les tableaux de flux réalisés et prévisionnels sont systématiquement examinés.

Le Secrétariat Général s'assure du respect des obligations d'information du marché.

L'information communiquée au public est soumise préalablement au Conseil d'Administration et à la Direction Générale.

2.2.2-C Cycles de communication au sein des filiales

Au sein des filiales, les cycles de communication se présentent comme suit :

- Les budgets des entités sont déclinés par responsables budgétaires, qui les répercutent à leurs collaborateurs ;
- Des états financiers et suivis budgétaires mensuels des entités, matérialisant les performances réalisées par la société sur la période concernée, sont diffusés à toutes les directions et responsables d'activités ;
- Des comités de directions réunissent mensuellement, autour du Directeur Général de chaque entité, l'ensemble des directeurs d'activités. Ces réunions permettent au Comité de direction de discuter de l'exécution budgétaire et de plusieurs autres points relatifs au fonctionnement de l'entreprise.
- Des réunions de groupes de travail et comités de pilotages multidisciplinaires, mises en place au sein des entités sur des problématiques majeures, permettent de partager des informations pertinentes et soutiennent les efforts des directions d'activités dans l'exécution budgétaire et l'amélioration continue des performances.

2.3.) PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES

2.3.1 DESCRIPTION GENERALE

Le processus de gestion des risques est le dispositif mis en œuvre pour réduire l'impact des menaces internes et externes sur les activités de SIPH. Ce dispositif est également destiné à identifier et saisir des opportunités, qui ne sont pas toujours anticipées dans les budgets, et peuvent apparaître dans le processus d'analyse des risques.

La gestion des risques est intégrée au processus de gouvernance de SIPH. Elle est prise en compte à chacune des étapes suivantes du pilotage du Groupe :

- Lors de la revue annuelle de la stratégie : un processus d'analyse des risques permet de définir des orientations à la fois ambitieuses et réalistes, qui tiennent compte des contraintes internes et externes auxquelles le Groupe est exposé.
- Au cours du processus d'élaboration des budgets : une analyse des risques permet de prendre des hypothèses pertinentes et de construire des budgets qui s'alignent avec l'orientation stratégique de SIPH.
- Le processus de gestion des risques entre dans une phase opérationnelle lorsque les budgets sont validés. A ce stade, l'analyse et le suivi des risques doit permettre d'atteindre les objectifs et d'anticiper les surprises qui surviennent au cours de l'exécution budgétaire, qu'il s'agisse d'évènements positifs ou négatifs. L'identification rapide des risques et opportunités permet de les remonter de manière plus efficace afin de prendre les mesures qui optimisent le fonctionnement du Groupe.

2.3.2 LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES

La gestion des risques de SIPH s'appuie sur une cartographie des risques, mise à jour de façon trimestrielle. La définition des rôles dans l'élaboration et le suivi de la cartographie des risques est la suivante :

- L'ensemble du dispositif de cartographie et de gestion des risques fait l'objet d'une gouvernance par le Conseil d'Administration et d'un suivi par le Comité d'Audit. La cartographie des risques est examinée et validée trimestriellement par le Comité d'Audit, qui rend compte de ses travaux au Conseil d'Administration.
- Les directions d'activités et responsables budgétaires des entités sont en charge de gérer les risques liés aux objectifs qui leur sont assignés. Ils constituent la première ligne de défense. Ils doivent s'engager sur des plans d'actions de gestion des risques et apporter la preuve de l'efficacité des réponses qui sont apportées aux menaces et opportunités identifiées.
- Les départements de contrôle de gestion, contrôle financier, amélioration continue et qualité, notamment, donnent une assurance à la direction générale des entités sur l'atteinte des objectifs par les directions et responsables budgétaires. Cette assurance à la direction générale des entités sur l'atteinte des objectifs et la maîtrise des risques constitue la deuxième ligne de défense.
- L'audit interne effectue une évaluation indépendante de l'efficacité du dispositif de gestion des risques. Cette évaluation est discutée avec la Direction Générale et le Comité d'Audit. Il ressort de ces discussions, des recommandations aux Directions Générales de SIPH et des entités, qui se matérialisent par des plans d'actions à court, moyen et long termes. L'audit interne constitue la troisième ligne de défense.

2.4.) ACTIVITES DE CONTROLE

Les activités de contrôle sont destinées à garantir la fiabilité du dispositif de contrôle interne relatif à l'information sur l'exécution budgétaire et les états financiers. Ces activités de contrôle s'appuient sur les dispositifs suivants :

2.4.1 PRINCIPLE DE RESPONSABILITE BUDGETAIRE : DIRECTION GENERALE ET RESPONSABLES BUDGETAIRES

La responsabilité budgétaire déjà décrite ci-dessus constitue la base du dispositif de contrôle interne de suivi de l'atteinte des objectifs. Cette responsabilité budgétaire est assumée au niveau des entités par les directions générales des sociétés du groupe SIPH, qui agissent dans le cadre des pouvoirs qui leur sont conférés.

Le passage au système de gestion intégrée SAP va permettre aux responsables budgétaires de contrôler de manière plus performante leurs activités.

En effet, ce système d'information permet de bénéficier d'une information actualisée tous les jours, qui peut être analysée et contrôlée en continu sans avoir à attendre les clôtures mensuelles. Cette approche est déjà mise en œuvre à la SAPH, avec l'octroi des accès à des transactions aux responsables budgétaires, afin de leur permettre de consulter directement la situation des coûts de leurs activités. Cette approche permet au Contrôle de Gestion de réinvestir les temps anciennement consacrés à la consolidation des données budgétaires, dans des analyses et recherches de pistes de valeurs ajoutées.

2.4.2 DIRECTION FINANCIERE ET DIRECTION DU CONTROLE DE GESTION, RESPECTIVEMENT GARANTES DE LA FIABILITE DE LA PRODUCTION DES DONNEES COMPTABLES ET DE L'INFORMATION PREVISIONNELLE

La fiabilité de l'information financière du groupe SIPH est assurée par la direction financière de son actionnaire majoritaire, SIFCA, basé en Côte d'Ivoire, à proximité géographique des filiales opérationnelles de SIPH. La direction financière est garante de la fiabilité et de l'exhaustivité de l'information financière.

Pour cela, les ressources suivantes sont disponibles :

- les services de comptabilité générale et analytique de l'ensemble des filiales, placés sous la direction fonctionnelle de la direction financière ;
- les services de suivi budgétaire des filiales, en charge de l'établissement du budget, de son suivi et de la re-prévision budgétaire (reforecast), placés sous la direction fonctionnelle du Contrôle de gestion du groupe SIFCA;
- Une implication systématique dans tous les outils de gestion de l'information.

2.4.3 REUNIONS MENSUELLES DE SUIVI ENTRE LES ENTITES, SIPH HOLDING ET SIFCA

Les activités de contrôle comprennent une obligation pour les directions générales des entités, de rendre compte, mensuellement, de l'exécution budgétaire et des performances financières à SIFCA et SIPH.

Cette obligation de rendre compte est exprimée à travers des réunions mensuelles de suivi d'activités qui réunissent les directions générales de chaque filiale, de SIFCA et de SIPH. Ces réunions multipartites sont possibles grâce aux dispositifs de vidéoconférence mis en place dans toutes les filiales du Groupe SIPH.

2.5.) SURVEILLANCE DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

2.5.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration tient une place fondamentale dans la bonne gouvernance du groupe SIPH. Il a pour rôle majeur de définir la stratégie, ainsi que les grandes lignes de son application.

Afin de l'assister dans sa mission de conseil et de contrôle de la gestion du Groupe, et conformément à la réglementation en vigueur, le Conseil d'Administration de SIPH a mis en place un Comité d'Audit dont la principale mission est détaillée ci-dessous :

2.5.2 LE COMITE D'AUDIT

Conformément à l'ordonnance du 08 décembre 2008, le comité d'audit veille notamment à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidés du groupe SIPH et à la qualité du contrôle interne et de l'information délivrée aux actionnaires et aux marchés. Ainsi, le Comité d'Audit est notamment chargé des missions suivantes :

- suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques ;
- suivi du contrôle légal des comptes et examen des comptes consolidés ;
- examen et suivi de l'indépendance des Commissaires aux Comptes

Le Comité d'Audit se réunit chaque fois qu'il juge nécessaire et au moins trois fois par an sur convocation de son président ou du président du Conseil d'Administration. Les délibérations du Comité d'Audit sont constatées par des procès-verbaux signés par deux membres présents.

En 2015, le Comité d'Audit s'est réuni trois fois et a été amené à examiner les points suivants :

- Les comptes annuels 2014 et budgets et prévisions du Groupe ;
- La préparation de la clôture au 30 juin 2015 et la revue des points de contrôle sur les risques ;
- Examen semestriel des comptes au 30 juin 2015, programme d'audit, systèmes d'information et situation foncière ;
- La préparation des comptes consolidés 2015, la cartographie des risques, le programme d'audit et les projets en cours.

2.5.3 LA DIRECTION AUDIT INTERNE

La fonction d'audit interne est assurée par SIFCA pour le groupe SIPH dans le cadre de la convention d'assistance technique qui les lie.

La Direction de l'Audit Interne a pour vocation d'évaluer de manière indépendante la qualité du contrôle interne à tous les niveaux de l'organisation, en fonction du plan d'audit annuel, établi et mis à jour conformément à la cartographie des risques, et approuvé par le Président du Conseil d'administration et le Comité d'audit.

Les missions de la Direction de l'Audit Interne portent principalement sur les points suivants :

- Coordonner le suivi et le reporting sur la cartographie des risques ;
- Vérifier la pertinence et l'efficacité des processus de contrôle interne existants et proposer des recommandations en vue d'accroître leur efficacité ;
- Proposer et mettre en place des procédures complémentaires si nécessaire, en vue d'assurer la veille réglementaire en matière de contrôle interne, notamment en ce qui concerne le règlement AMF ;
- Développer des plans d'audit, d'en assurer la réalisation, et de rendre compte de son action auprès du Secrétaire Général, à la Direction Générale et au Comité d'Audit ;
- Proposer la mise en place de nouveaux contrôles si nécessaire ;
- Evaluer et proposer des axes de renforcement des processus antifraudes

Des rapports de fin de mission sont adressés aux pays audités et à leur hiérarchie. Une synthèse annuelle des faiblesses majeures relevées dans ces rapports est présentée au Président du Conseil d'administration, ainsi qu'au Comité d'audit, qui reçoit également les observations éventuelles des Commissaires aux comptes sur le contrôle interne.

Par ailleurs, des missions de suivi sont organisées afin de vérifier la mise en place des recommandations formulées par la Direction de l'Audit Interne.

La direction de l'audit interne coordonne son action avec les auditeurs externes et présente régulièrement au Comité d'Audit les plans d'actions et les résultats de l'évaluation du contrôle interne et de la gestion des risques.

3.) DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET DE LEUR GESTION

Dans l'exercice de ses activités, le Groupe SIPH est exposé à un ensemble de risques, pouvant impacter sa performance et l'atteinte de ses objectifs. Afin de mettre en œuvre les moyens de gérer ses risques dans les filiales, le Groupe SIPH a recensé les risques grâce à une approche dynamique en amont avec les équipes de management et en aval avec les équipes opérationnelles et fonctionnelles.

Les principaux risques ont été identifiés par la Direction Générale conjointement avec les directions fonctionnelles et les managers.

Une refonte de la cartographie des risques a été effectuée début 2013, avec une actualisation en 2014 et 2015. Conformément aux recommandations de l'AMF (cadre de référence du contrôle interne), cette action a été menée en trois étapes :

- recensement des principaux risques internes ou externes pouvant constituer un obstacle à l'atteinte des objectifs du Groupe SIPH ;
- analyse et évaluation des risques selon une échelle qualitative de leur criticité en prenant en compte leur impact financier, humain ou de réputation et leur possible occurrence ;
- traitement des risques visant à les maintenir dans les limites acceptables via leur suppression, leur réduction, leur transfert ou leur acceptation.

Le Comité d'Audit analyse régulièrement ces risques, et les dispositions prises pour les gérer.

La cartographie des risques a permis de préciser les principaux facteurs de risques propres au Groupe SIPH.

Les risques les plus significatifs et les contrôles ou dispositions pour y faire face sont résumés ci-après. Les risques majeurs sont repris en note 30 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les risques sont regroupés en quatre grandes catégories :

- Les risques stratégiques,
- Les risques financiers,
- Les risques opérationnels,
- Les risques de conformité.

Les principaux risques afférents à chacune de ces catégories sont détaillés ci-dessous :

3.1.) RISQUES STRATEGIQUES

3-1-1 RISQUE LIE AUX FLUCTUATIONS DU MARCHE DU CAOUTCHOUC

3-1-1-a Le marché du caoutchouc

Entre 2000 et 2014, la récolte de caoutchouc naturel a enregistré une progression de près de 80% correspondant à une production supplémentaire de 5,3 millions de tonnes.

Entre 2007 et 2014, la production additionnelle s'est élevée à 1,2 million de tonnes soit une croissance de 20%.

L'offre de caoutchouc naturel s'est avérée excédentaire par rapport à la demande sur la période 2011-2013. En 2014 et 2015 la **production mondiale** de caoutchouc, défavorisée par des prix très faibles, stagne à **11,9 millions de tonnes en 2015**.

Malgré un ralentissement de l'économie, le marché asiatique assure plus de 90% de la production de caoutchouc naturel en 2015. Cette production est à la fois très parcellisée du fait d'un nombre élevé de petits planteurs et géographiquement concentrée.

La part de marché des grands pays producteurs, la Thaïlande (4,4 millions de tonnes) et l'Indonésie (3,1 millions de tonnes), représente plus de 62% de la production mondiale en 2015.

L'Afrique, avec 586.000 tonnes produites en 2015, n'assure que 5% de la récolte mondiale, mais couvre néanmoins plus de 20% de la demande française. Au sein de cette zone, la Côte d'Ivoire demeure le premier producteur avec plus de 60 % de la récolte Africaine.

Constatée sur des périodes longues, de 5, 10 ou 15 ans, la croissance de la consommation de caoutchouc naturel augmente d'environ 3%. Un coup d'arrêt est constaté dans cette croissance régulière en 2012, qui reprend dès 2013 et 2014 (avec 4,5 % et 5 %).

Si la consommation mondiale de caoutchouc naturel s'est avérée soutenue sur la période 2013-2014 avec un taux de croissance supérieur à sa moyenne de long terme (4%/an) appréciée sur la période 2000-2014, les données de l'année 2015 traduisent un net coup de frein sur la croissance de la demande qui s'est contractée de -0,8 %.

La part de la Chine dans la consommation mondiale, après une forte croissance jusqu'en 2014, est en léger recul en 2015, passant de 40% en 2014 à 39 % en 2015.

(Source LMC 4^e trim. 2015)

(Source Intelligence caoutchouc 2015 – SNCP)

La tendance baissière des cours constatée, depuis les deux dernières années, s'est poursuivie en 2015 : le Sicom 20, qui cotait au-delà de 1.42 \$/kg début janvier 2015 s'établissait à 1.17 \$/kg en fin d'année.

Exprimé en Dollars, le cours moyen 2015 est en forte baisse de 20% par rapport à 2014 (1,37 \$/Kg contre 1,71 €/Kg en 2014).

Exprimé en EURO, le cours moyen 2015 est légèrement en repli de 5% par rapport à 2014 (1,23€/kg contre 1,29€/kg en 2014), ce faible écart s'expliquant par la baisse de l'EURO.

Au cours de l'année, l'EURO a fortement chuté face à l'US Dollar, la moyenne des cours de la BCE 2015 s'établissant à 1.10 USD contre 1.33 USD en 2014.

La qualité « TSR 20 » cotée en \$ à Singapour (SICOM 20) est représentative de la majeure partie des productions du groupe SIPH.

SIPH maintiendra ses investissements stratégiques de croissance progressive des surfaces, de renouvellement et d'adaptation des capacités industrielles pour disposer de tous les atouts nécessaires en vue d'une reprise potentielle du marché, et décalera certains investissements dans le temps.

Le niveau actuel des cours n'étant pas rémunérateur malgré les actions volontaristes sur les prix de revient, SIPH aura recours à l'emprunt pour assurer ses besoins de financement.

L'exploitation de l'hévéa s'exerce sur une durée de 40 ans, dont 7 ans environ avant les premières productions et ce, dans un marché cyclique ; l'offre s'adapte à l'évolution de la demande avec une inertie liée à la durée d'exploitation et de la période immature :

- la traversée d'un cycle bas est inhérente à l'activité. La possibilité de différer les investissements liés aux replantations en période de bas de cycle est un moyen pour l'entreprise de s'adapter à son contexte économique ;
- la gestion des replantations sur le long terme permet à SIPH de planifier sa production sur 20 à 30 ans à venir avec une augmentation régulière. Cette gestion patrimoniale des replantations permet à SIPH d'éviter de supporter le risque de cumuler une cyclicité des productions à celle des cours ;
- Les filiales de production du Groupe SIPH, pendant la traversée du bas de cycle, ont mobilisé 33 Millions d'euros de prêts structurés en 2015 pour financer leur développement (dont 29 M€ maintenus en disponibilités au 31 décembre 2015).

3-1-1-b Risques liés aux fluctuations du marché du caoutchouc

Le caoutchouc est une matière première à cours variable, dont la volatilité s'est accentuée depuis quelques années.

Quatre types de risques liés à la fluctuation des cours sont identifiés :

i. Fluctuation des cours sur le résultat et la trésorerie et risque de liquidité

Impact de la variation des cours sur le Résultat Opérationnel Courant – hors variation de juste valeur des actifs biologiques

Les résultats du Groupe sont liés aux cours du caoutchouc ; le Groupe commercialise un caoutchouc issu de deux origines : les plantations du Groupe d'une part, et les achats aux planteurs villageois, d'autre part.

Ces deux origines de caoutchouc ne contribuent pas de la même façon à la création de valeur ajoutée :

- le caoutchouc issu des plantations du Groupe a un coût de production indépendant du niveau des cours. SIPH génère donc une marge positive ou négative selon que le cours est supérieur ou inférieur au prix de revient : au-delà du point mort, la marge augmente proportionnellement aux cours ;
- le prix d'achat au planteur villageois est fixé en référence au SICOM 20. La qualité « 20 » cotée en dollars américains à Singapour (SICOM 20) est représentative de la majeure partie des productions du groupe SIPH. Le prix de revient de ce caoutchouc suit donc les fluctuations du marché. Ainsi, en cas de hausse des cours, la marge au kilo dégagée sur ce caoutchouc acheté n'augmente pas aussi rapidement que celle réalisée sur le caoutchouc issu des plantations du Groupe.

Grâce à ces deux origines de caoutchouc, le Groupe dispose :

- d'un effet de levier en cas d'augmentation des cours, en raison des marges réalisées sur ses productions propres ;
- d'un effet « d'amortisseur » en cas de baisse des cours, la contribution positive du caoutchouc acheté permettant d'abaisser le point mort.

Afin de se prémunir du risque de volatilité de ces cours, et pour se couvrir contre une baisse des prix qui pourrait affecter la marge du groupe sur les ventes de caoutchouc provenant de ses filiales, SIPH a mis en place des couvertures, avec des produits dérivés fermes ou optionnels.

Le niveau des cours constaté depuis fin 2015 correspond au prix de revient actuel des deux origines de production. Le groupe poursuit ses actions volontaristes de réduction de ses prix de revient et de contrôle de ses investissements, qui seront de l'ordre de 20 à 25 M€ en 2016. Le financement de ce programme sera assuré en mobilisant les encours de trésorerie disponible à la clôture de l'exercice (environ 29 M€).

Impact de la variation de juste valeur des actifs biologiques

Selon les normes IFRS, les plantations (actifs biologiques) sont évaluées à leur juste valeur. Cette méthode peut induire en cas de fluctuation des cours, une volatilité importante du Résultat Opérationnel Courant. Cette variation de juste valeur des actifs biologiques ne représente qu'un écart de valorisation des actifs n'induisant aucun mouvement de trésorerie.

ii. Risque de fluctuation des cours entre la production et les ventes

L'approche de l'exposition au risque matière est l'analyse de la sensibilité des stocks aux variations de prix des matières premières. Cela convient à identifier les quantités en stocks et les ventes à prix fixe associées. Le montant de stock résiduel correspond à la part exposée aux variations de prix des matières premières. Cette exposition est couverte par SIPH par le biais de sa couverture de position.

Matières premières : le prix d'achat du caoutchouc (matières premières) acheté aux producteurs indépendants (62 % de la production de SIPH), est établi en référence à un prix planché fixé par les organismes de la filière (en corrélation avec les cours internationaux). Il se rajoute à ce prix des frais accessoires d'achat, comme le font les autres intervenants du marché.

Produits finis : les ventes sont conclues au fur et à mesure de la production, entre 1 à 3 mois avant l'embarquement. Le prix de vente est fixé au moment de la conclusion de la vente, sur la base des cours internationaux à cette date.

SIPH procède à la mise au marché de toutes ses productions au fur et à mesure de la récolte ou de l'achat.

Les stocks sont donc couverts par les ventes conclues mais non encore embarquées. Les modalités de commercialisation et d'engagement de SIPH sont régulièrement fixées et examinées par le Conseil d'administration qui définit la politique de couverture applicable au groupe SIPH.

Afin de se prémunir du risque de volatilité de ces cours, et pour se couvrir contre une baisse des prix qui pourrait affecter la marge du groupe sur les ventes de caoutchouc provenant de ses filiales, SIPH a recours à des produits dérivés fermes ou optionnels.

iii. Risques sur les produits dérivés destinés à sécuriser les prix de vente :

SIPH sécurise son chiffre d'affaires par la mise en place de produits dérivés (ventes de couvertures, swap).

Si les cours évoluent rapidement à la hausse, SIPH doit financer les appels de marge liés à ces produits dérivés.

Les produits dérivés étant utilisés pour sécuriser le prix des ventes physiques, il est indispensable que ces ventes de couvertures n'excèdent jamais la capacité de livraison du physique. Ce risque est géré prudemment par SIPH par des engagements dont les quantités et l'échelonnement dans le temps sont adaptés à celles de la production et restent dans les limites d'engagement autorisées par le Conseil d'administration.

La prudence dans la prise d'engagements sur les produits dérivés permet de minimiser ce risque.

Les instruments dérivés souscrits sont documentés en couverture de flux de trésorerie des ventes futures sur la base des cours à terme. Pour les besoins de la comptabilité de couverture, elles sont affectées à des contrats dans l'objectif de couvrir le Chiffre d'affaires futur.

Tableau de synthèse des engagements au 31/12/2015 :

Matières premières	Montants notionnels (nominaux) par année de maturité N+1	Tonnage au 31/12/15	Prix de vente moyen (€)	Prix d'exercice total (€)	Mise au marché (€)	Qualification de l'objectif de détention (own use 10, couverture, trading)
Nom de la MP	Caoutchouc papier en tonnes	-6 550	1 130,41	7 404 200	503 309,03	Couverture
Nom de la MP	Caoutchouc physique en tonnes	18 902				
	Solde en tonnes	12 352				

Sensibilité aux variations des risques de prix (à la hausse ou à la baisse) :

Au 31/12/2015, l'impact des contrats de couvertures SIPH est de +503 K€, soit +0,32% du total des capitaux propres SIPH de la même période.

Une variation des cours de caoutchouc de 100\$/ tonnes pour 6 650 tonnes de papiers impacte les capitaux propres de SIPH de :

-0,06% du total des capitaux propres en cas d'augmentation de 100\$/ tonnes

Ou

+0.7% du total des capitaux propres en cas de diminution de 100\$/ tonnes

Tableau de sensibilité aux variations des risques de prix :

Matière première: caoutchouc	N	N
	Augmentation de 100 USD par tonnes	Diminution de X USD par 100 tonnes
Impact sur les capitaux propres avant impôt	-0,1 M€	+1,1 M€

Les principaux risques associés aux instruments dérivés chez SIPH sont couverts grâce à :

- Un cadre de gestion formalisé conforme au règlement EMIR sur la gestion des dérivés
- De nombreux contrôles de second niveau notamment sur :
 - la mise au marché du portefeuille et recalcul du résultat des dérivés dénoués
 - Rétrocession de l'effet des dérivés dénoués par filiale.
 - Suivi et fiabilité de l'exposition de façon quotidienne avec un rapprochement formalisé systématique

Le risque de retard de livraison ou de production – dans des cas de force majeure essentiellement – ne peut toutefois être totalement écarté.

iv. Risque sur stocks

Les stocks sont couverts par les ventes conclues mais non encore embarquées.

3-1-2 RISQUES LIES A LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ET AUX ACQUISITIONS

Les risques associés au développement et aux acquisitions découlent des évolutions pouvant modifier les anticipations concernant l'environnement politique et administratif, les relations avec les communautés locales, la réponse aux besoins sociaux des salariés (santé...) les difficultés possibles d'approvisionnement et de logistique (électricité, transport, télécommunication...), ressources en main d'œuvre.

Les risques spécifiques aux développements des plantings résident également dans la longueur du cycle de l'hévéa, car le retour sur investissement ne débute que 7 ans après le planting, sur une durée qui varie selon la fluctuation des cours. Cette particularité induit une difficulté à assurer le financement des plantings uniquement sur fonds propres.

3-1-2-a Risque lié à la stratégie de développement

SIPH a pour objectif de conserver sa position de leader en tant que producteur de caoutchouc africain. La stratégie de développement et d'acquisitions nécessaires est élaborée par le Conseil d'administration de SIPH qui réunit les expériences et les compétences de SIFCA (premier opérateur agro-industriel en Afrique de l'Ouest) et de Michelin (Industrie pneumatique et opérateur spécialisé du caoutchouc).

3-1-2-b Risques liés à l'investissement dans CRC (Libéria)

Localisée dans le Maryland, à l'est du Libéria et à la frontière de la Côte d'Ivoire, les plantations propres de CRC sont constituées de 5 630 hectares dédiés à l'hévéa, dont moins de 4000 hectares sont des hévéas âgés.

La proximité immédiate en Côte d'Ivoire des plantations de SAPH et de SIFCA doit permettre à CRC de bénéficier de l'assistance de ses partenaires. Michelin fournit une assistance technique à cette société. Parallèlement, SIFCA renforce de plus en plus sa présence managériale auprès de cette filiale.

Le verger existant est donc constitué d'arbres âgés, dont le potentiel productif décline, tandis que les nouvelles plantations seront réalisées progressivement et ne contribueront pas significativement à la génération de cash-flow à court terme. Le projet est donc actuellement financé uniquement sur les fonds propres de SIPH, soit 58 M€ (63 M\$) à fin 2015, dont 58 M\$ ont été apporté en capital à CRC.

Les besoins de financement de CRC représentent 7 à 10 M\$ par an environ, dans un contexte de retournement du cycle du caoutchouc. Le programme d'investissement est revu à la baisse en cette période de bas de cycle, en ralentissant les rythmes de planting. SIPH est disposé à associer un partenaire financier et capitalistique pour l'accompagner sur ce projet à long terme.

3-1-2-c Risques de financement des programmes de développement Ghana et Côte d'Ivoire

Les programmes de développement du Groupe au Ghana et en Côte d'Ivoire s'inscrivent dans un rythme de croissance plus soutenu.

Au Ghana, 17,5 M€ ont été mobilisés en 2015 auprès de la Proparco pour le financement d'investissements de GREL.

Le financement des développements en Côte d'Ivoire est assuré par les banques locales sous forme de prêts, dont les conditions de rémunération sont actuellement similaires à celles des prêts structurés. La seconde tranche du prêt structuré auprès d'Ecobank Côte d'Ivoire a été mobilisée en 2015, pour 15 millions d'euros portant à 45 millions d'euros, les fonds à moyen et long terme mobilisés par notre filiale ivoirienne.

Ces programmes de développement au Ghana et en Côte d'Ivoire sont toutefois revus à la baisse dans cette période de bas de cycle, afin de contribuer à améliorer les covenants associés à ces financements.

3-1-2-d Risques liés au manque de ressources humaines

La croissance et le développement du Groupe induisent des besoins croissants en ressources humaines qui justifient la priorité donnée au recrutement à la formation et la mobilité des compétences nécessaires sur le périmètre du Groupe.

3-1-3 RISQUES LIES A LA STRATEGIE INDUSTRIELLE

Accompagné de l'assistance technique de Michelin, SIPH mobilise ses ressources pour adapter ses capacités d'usines à l'accroissement tant de ses productions que des achats extérieurs.

L'augmentation des quantités de caoutchouc acheté induit une moindre maîtrise de la qualité de la matière première, ce qui pénalise la production des grades de produits finis les plus recherchés des pneumatiquiers.

Depuis 2012, le Groupe investit dans des unités de pré traitement du caoutchouc, qui devraient permettre de mieux maîtriser les qualités produites. La totalité des usines du Groupe est équipée d'unités de pré traitement.

Les augmentations de capacité des usines sont l'occasion de faire évoluer le process industriel pour s'adapter à l'évolution de la matière première : ces adaptations ont été réalisées en 2013 pour GREL, En Côte d'Ivoire, la majeure partie des adaptations a été faite en 2014 ; la dernière usine ivoirienne a été réalisée en 2015. D'autres projets d'augmentation des capacités des usines sont à l'étude dans le Groupe SIPH.

3-1-4 RISQUE LIE A L'ACTIVITE AGRICOLE

Le Groupe couvre par des polices d'assurance, les risques classiques ainsi que certains risques spécifiques à son activité, ainsi qu'à la nature et la localisation de ses actifs.

En Côte d'Ivoire et au Ghana, les risques classiques (parc véhicule et engins, usines et bureaux, contre l'incendie, la responsabilité civile d'exploitation, l'indemnisation des employés en cas d'accident du travail) sont assurés.

A ces risques classiques s'ajoutent d'autres risques spécifiques, tels que certains transports de fonds.

Il faut noter qu'aucune compagnie n'assure le risque d'incendie des plantations d'hévéas. Ce risque est bien connu des planteurs et le Groupe le gère par la mise en place de moyens de prévention lors des saisons sèches : rondes régulières de surveillance, mise en place de dispositifs visant à contenir le développement de feu, tels des pare-feu notamment.

Les pathologies de l'hévéa identifiées dans les plantations de SIPH font l'objet de surveillances systématiques et de traitements adaptés.

Aucune pathologie susceptible de porter atteinte au potentiel productif des hévéas n'a été identifiée à ce jour. Le microcyclus, maladie cryptogamique responsable de la destruction de plantations d'hévéas en Amérique du Sud, n'a jamais été identifié sur le continent africain.

3-1-5 RISQUE CLIENT

La concentration des « pneumatiquiers » limite le nombre des clients.

R1 International est le premier client du Groupe et représente 27,70 % du chiffre d'affaires consolidé caoutchouc en 2015. Les dix premiers clients du Groupe représentent plus de 80 % du chiffre d'affaire caoutchouc.

La sécurisation des encaissements est réalisée d'une part, par l'inscription des relations commerciales dans un partenariat industriel à long terme et, d'autre part, par la pratique du « paiement contre document », qui n'autorise la livraison de la marchandise au client qu'après réception de son règlement. Toutefois, dans un marché baissier et volatile, le risque que les clients refusent les livraisons en invoquant le moindre défaut de qualité est accru.

3-1-6 RISQUE DE DEPENDANCE

Il existe une relative dépendance du Groupe vis-à-vis de Michelin mais cette situation a évolué depuis fin 2011.

La convergence d'intérêts existant entre les deux Groupes a permis d'organiser une transition efficace. Le groupe SIPH, et son actionnaire principal SIFCA, disposent depuis 2012 des ressources nécessaires en prenant directement en charge les experts indispensables à l'activité.

L'augmentation des volumes et l'évolution des marchés ont conduit SIPH à développer de nouveaux marchés notamment asiatiques. Michelin n'est plus le premier client du Groupe ce qui limite encore le risque de dépendance.

Les conditions commerciales appliquées sur les ventes de caoutchouc s'inscrivent dans les pratiques courantes en matière de négoce de caoutchouc naturel, le Groupe conserve son lien avec le marché et les autres « pneumatiquiers ».

Le Groupe développe ses liens commerciaux avec les clients consommateurs de caoutchouc.

3.2.) RISQUES FINANCIERS

3-2-1 RISQUE DE LIQUIDITE

3-2-1-a Risque de liquidité et solvabilité du groupe

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et de titres négociables sur un marché, de disposer de ressources financières grâce à des facilités de crédit appropriées et d'être à même de dénouer ses positions sur le marché. Du fait du dynamisme des activités du Groupe, la direction financière a pour objectif de maintenir une flexibilité financière en conservant des possibilités de mobilisation de financements à court terme.

Les tableaux ci-après analysent les passifs financiers du Groupe qui seront réglés en net en fonction de fourchettes d'échéances basées sur la durée contractuelle résiduelle des passifs à la date de clôture. En outre, en cas de non-respect de ratios prudentiels contenus dans les conventions de prêts bancaires, les encours de dettes à long terme afférents sont reclassés en dettes financières à court terme à la date de clôture.

Les montants indiqués dans le tableau représentent les flux de trésorerie contractuels non actualisés.

Rubriques	31/12/2015	A moins d'un an	De plus d'un an et moins de deux ans	Entre deux et cinq ans	A plus de cinq ans
Au 31 décembre 2015					
Emprunts bancaires (hors dérivés)	84 807	27 201	4 038	43 327	10 242
Instruments dérivés	188	188	0	0	0
Découverts bancaires et crédit spot	24 487	24 487	0	0	0
Total passifs financiers	109 481	51 875	4 038	43 327	10 242
Fournisseurs et autres dettes (hors dettes fiscales et d'impôts)	29 476	29 476		-	-

Rubriques	TOTAL	A moins d'un an	De plus d'un an et moins de deux ans	Entre deux et cinq ans	A plus de cinq ans
Au 31 décembre 2014					
Emprunts et autres passifs financiers	78 608	33 854	2 256	18 413	24 085
Fournisseurs et autres dettes (hors dettes fiscales et d'impôts)	29 734	29 734		-	-

Les actifs financiers courants consolidés du Groupe (*disponibilités + créances clients et autres débiteurs*) s'élevant à 64 094 milliers d'euros au 31 décembre 2015 (62 732 milliers d'euros au 31 décembre 2014) auxquels s'ajoutent 50 683 milliers d'encours de stocks pour couvrir les passifs financiers à moins d'un an.

A la clôture de l'exercice, certains ratios de covenant ne sont plus respectés. En conséquence, le Groupe a reclassé en Passifs courants les encours qui étaient comptabilisés jusque-là en Passifs non courants.

L'analyse de l'évolution du poste Emprunts Bancaires Courants peut être présentée ainsi :

En milliers d'euros	31/12/2015	31/12/2014
▪ Proparco (GREL)	17 500	0
▪ Crédit Agricole (SIPH)	3 214	4 286
▪ Palatine (SIPH)	3 432	4 571
▪ Autres emprunts	27 729	24 997
Total	51 875	33 854

Les emprunts bancaires du groupe font l'objet dans certains cas de covenants.

- Au 31 décembre 2014 deux emprunts (Crédit Agricole et Palatine) ont fait l'objet d'un bris de ratios. L'encours total qui s'élevait à 8.857 milliers d'euros a été reclassé en Emprunts Bancaires Courants.
- Au 31 décembre 2015 les deux emprunts (Crédit Agricole et Palatine) ainsi qu'un nouvel emprunt (Proparco) ont fait l'objet de bris de ratios. L'encours de ces trois emprunts qui s'élève à 24.146 milliers d'euros est reclassé en Emprunts Bancaires Courants.

Les trois banques concernées ont chacune émis un waiver au cours du premier trimestre 2016 afin de sursoir au cas de défaut et renoncer au remboursement anticipé des dettes concernées.

3-2-1-b Juste valeur des instruments financiers

La note 30 de l'annexe aux comptes détaille les instruments financiers de couverture utilisés, les méthodes d'évaluation, les encours et leur évolution. Le groupe SIPH ne possède pas de dérivés non qualifiés de couverture à fin décembre 2015.

Produits dérivés destinés à sécuriser les prix de vente

Les dérivés qualifiés de couverture de juste valeur correspondent aux instruments de couverture à terme utilisés pour se prémunir du risque de volatilité des cours du caoutchouc. Ces éléments sont valorisés à la juste valeur à la clôture.

SIPH procède à ces opérations de couverture, sans but spéculatif, mais pour sécuriser son chiffre d'affaires et ses marges, sous la forme de swaps.

En contrepartie, sont pris en compte, les risques d'avoir à financer des appels de marges sur les contrats dérivés ou de livraisons sur les ventes à terme, en cas d'évolutions défavorables du marché.

Les couvertures étant utilisées pour sécuriser le prix des ventes physiques, il est indispensable qu'elles n'excèdent pas les capacités de livraison. Ce risque est géré prudemment par SIPH par des engagements dont les quantités et l'échelonnement dans le temps sont adaptés à celles de la production et restent dans les limites d'engagement autorisées par le Conseil d'administration.

Le risque de retard de livraison ou de production – dans des cas de force majeure essentiellement – ne peut toutefois être totalement écarté. Cependant la prudence dans la prise d'engagements sur les produits dérivés permet de minimiser ce risque.

Risques de change et de taux sur emprunts

Les dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie correspondent aux comptes en devises (contrats à terme de devises) utilisés par le Groupe pour faire face aux risques de change. Ils sont valorisés au cours de change de clôture.

La SIPH a contracté en 2008 un emprunt à taux variable auprès de la Société Générale, lequel a fait l'objet d'une couverture de taux d'intérêt par un contrat de swap.

Des emprunts à taux variable ont été contractés par SIPH en 2011 pour un total de 15,8 millions d'euros, auprès des banques Crédit Agricole et Palatine. Ces emprunts ont également fait l'objet d'une couverture de taux d'intérêt par un contrat de swap.

L'opportunité de couverture des risques sur taux d'intérêt variable sera systématiquement étudiée par le Groupe. La mise en place d'un mécanisme de couverture dépend du niveau de risque encouru, du coût du type de couverture proposée et des prévisions d'évolution des taux de référence.

Les autres risques sont évalués par SIPH comme non significatifs – en raison de leur faible probabilité d'occurrence ou d'impact sur la valeur de SIPH ou le résultat.

3-2-2 RISQUE DE CHANGE

Tous les comptes entre SIPH et ses filiales sont libellés en euros. Le caoutchouc est coté en USD. Les ventes de SIPH sont effectuées en euros.

En conséquence, dans le groupe SIPH, les outils de production, les stocks et les comptes clients conservent leurs valeurs en monnaie forte. Le passif est en monnaie locale, à l'exception de certains engagements bien identifiés (dont le poste essentiel est la dette à long terme de GREL, libellée en euros).

Du fait de la nature de ses actifs commerciaux en euros (stocks de caoutchouc, créances clients) et de la gestion de sa trésorerie qui ne conserve en devises que les ressources correspondant aux besoins courants en devises, SIPH est peu sensible au risque de change opérationnel, lié aux fluctuations de change sur ses actifs, ses passifs et ses engagements commerciaux et monétaires.

► SAPH (Côte d'Ivoire)

La société SAPH tient sa comptabilité en Francs CFA, devise qui a une parité fixe avec l'euro.

Les financements de la filiale SAPH étant libellés en Francs CFA, de même que ses comptes fournisseurs, une éventuelle dévaluation du CFA lui serait favorable. Les charges (dont notamment, la masse salariale) et les engagements financiers seraient alors dévalués. En effet, la majorité des charges est exprimée en CFA alors que le chiffre d'affaires est facturé en euros. Dès lors, il en résulterait une amélioration immédiate à la fois de la rentabilité de l'activité, mais également de la situation du bilan (valeur des actifs conservée contre dévaluation du passif).

► GREL (Ghana)

La société GREL a obtenu l'autorisation du gouvernement ghanéen de tenir sa comptabilité en euros. La monnaie ghanéenne, le cedi, est donc traitée dans la comptabilité du groupe SIPH comme une devise. La tenue de la comptabilité de GREL en euro dans un pays dont la monnaie locale est susceptible de connaître une dévaluation traduit de façon réaliste les engagements de cette société.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de GREL sont placés en euros, à l'exception des besoins courants qui sont disponibles en monnaie ghanéenne.

► **RENL (Nigéria)**

REN tient sa comptabilité en monnaie locale, le Naira.

L'intégration des comptes de RENL dans la consolidation de SIPH est donc susceptible de générer des écarts de change.

Actuellement, ces écarts sont faibles, compte-tenu des taux de change existants (215,545 nairas / € au 31 décembre 2015, 219,980 nairas / € au 31 décembre 2014).

► **CRC (Libéria)**

CRC tient sa comptabilité en dollars américains. Les dettes de CRC sont libellées en dollars américains.

L'intégration des comptes de CRC dans la consolidation de SIPH est donc susceptible de générer des écarts de change, selon la parité euro/dollar.

3-2-3 RISQUE SUR LE CAPITAL

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation afin de servir un rendement aux actionnaires, de procurer des avantages aux autres partenaires et de maintenir une structure de capital optimale afin de réduire le coût du capital. Pour préserver ou ajuster le structure de son capital, le Groupe peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, reverser du capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions, etc.

Conformément aux usages du secteur, le Groupe suit de près son capital en contrôlant son ratio d'endettement. Ce ratio représente l'endettement net rapporté au total des capitaux propres. L'endettement net correspond au total des emprunts tels qu'ils figurent au bilan consolidé, diminué de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014, les ratios d'endettement sont les suivants :

Rubriques	31/12/2015	31/12/2014
Total des emprunts	109 481	78 608
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie	-29 190	-17 386
Endettement net	80 291	61 222
Total des capitaux propres	157 496	159 272
Ratio d'endettement net	50,98%	38,44%

L'endettement net du groupe est en augmentation de l'ordre de 19,1 M€, par rapport au 31 décembre 2014, suite aux financements additionnels obtenus en Côte d'Ivoire et au Ghana en 2015 pour la poursuite des investissements stratégiques du Groupe.

Le ratio d'endettement net s'établit donc à 50,98% des fonds propres consolidés au 31 décembre 2015 contre 38,44% au 31 décembre 2014.

3-2-4 RISQUE SUR ACTIONS

La société SIPH n'intervient pas sur son titre et ne détient à ce jour aucun titre en autocontrôle.

La filiale SAPH est cotée à la bourse d'Abidjan. SIPH n'a pas vocation à intervenir sur le marché du titre SAPH dans le cadre de régulation du cours et les titres qu'elle possède ne constituent pas un placement de trésorerie à court terme.

3.3.) RISQUES OPERATIONNELS

3-3-1 RISQUE PAYS

L'implantation de longue date du Groupe SIFCA en Afrique de l'Ouest lui permet d'avoir une connaissance concrète et une appréciation réaliste des risques pays.

Le développement induit par l'activité hévécicole dans les régions rurales constitue un facteur fort d'intégration et d'adaptation de l'activité de SIPH à son contexte.

L'appréciation du niveau général de sécurité qui prévaut encore a conduit le groupe SIPH à renforcer systématiquement les mesures de sécurisation des personnes et des biens.

3-3-1-a Côte d'Ivoire

Le processus de normalisation des Institutions et des Administrations a connu d'importantes avancées et se poursuit dans un climat socio-politique apaisé.

La sécurité s'est améliorée de façon significative (*cf. indice « sécurité » publié par les Nations Unies*).

La relance économique est effective avec une croissance estimée à 8,6% pour l'année 2014, et d'environ 8,5% en 2016, selon le FMI.

D'importants projets d'infrastructures sont en cours de réalisation notamment en matière de routes et d'énergie.

La réforme de secteurs structurants est effective dans le domaine agricole et social : café-cacao. D'autres projets similaires sont annoncés pour d'autres filières.

3-3-1-b Libéria

La région ouest-africaine, et en particulier le Libéria ont été perturbées en 2014 par la « crise Ebola ». Le Groupe a organisé très tôt un comité de crise, définissant et accompagnant des mesures internes de prévention, et d'anticipation de l'éventuelle propagation de l'épidémie. L'activité au Libéria a été affectée par la fermeture de la frontière ivoirienne empêchant les exportations de caoutchouc et les importations de matériel et d'intrants, mais aucun cas n'a été recensé sur nos sites et le sud-est du Libéria a été peu affecté. Une autorisation exceptionnelle de transfert de marchandises à la frontière ivoirienne a permis de maintenir l'activité. La situation a connu une amélioration significative en d'année 2015.

Le Libéria bénéficie depuis quelques années d'importants accords d'investissements étrangers pour sa reconstruction.

Le rapport de la Banque Mondiale Doing Business de 2015 a classé le pays à la 174^e place (sur 189 pays) contre 144 en 2014 (sur 189 pays). Pour rappel, la réduction du taux d'imposition des sociétés de 35% à 25% lui avait valu l'amélioration de ce classement en 2014.

La Société Financière Internationale (SFI) collabore avec le Gouvernement du Libéria afin d'améliorer le climat d'investissement en facilitant l'accès au financement et par le renforcement des infrastructures de transport et d'électricité. (Source : *World Investment Report, UNCTAD *Estimate*).

Sur le plan sécuritaire, les Nations Unies continue d'appuyer sur place le programme national de sécurité initié en 2011.

Malgré des années de guerre civile, le Libéria demeure le second producteur africain de caoutchouc naturel, et le pays offre des conditions naturelles très favorables au développement de l'hévéaculture.

3-3-1-c Nigéria

Dans ce pays de 153 millions d'habitants, sixième producteur mondial de pétrole, l'insécurité reste un élément majeur de préoccupation et d'incertitude.

Les populations du Delta revendiquent une redistribution plus favorable des ressources pétrolières. Le conflit inter-ethnique et interreligieux s'est accentué avec une recrudescence de la violence dans la partie nord du pays du fait de groupes islamistes radicaux.

Avec l'appui de pays occidentaux, les autorités nigérianes déploient d'importants efforts pour lutter contre ces mouvements.

Sont à relever comme des risques à prendre spécialement en compte pour notre implantation :

- des menaces sur la sécurité du personnel pour les plantations implantées dans la Région du Delta. Le Groupe a en conséquence renforcé les mesures destinées à permettre à l'ensemble de son personnel de travailler dans des conditions sécurisées.
- des difficultés de circulation pouvant gêner l'approvisionnement des usines et l'évacuation du caoutchouc.

En dépit de ces événements et de ce contexte, l'exploitation de la filiale au Nigéria se poursuit sans subir de dégâts significatifs : les plantations du groupe sont situées, pour l'essentiel, hors des régions les plus agitées, les exportations de caoutchouc s'effectuent dans des conditions normales grâce à la proximité du port de Lagos.

3-3-1-d Ghana

Le Ghana offre aux investisseurs un contexte économique et politique stable et ne présente pas de risque pays particulier.

3-3-2 RISQUES DE FRAUDE

Sont à prendre en considération :

- Le détournement d'une matière première à une valeur marchande, négociable immédiatement dans les pays d'implantation.
- L'importance des paiements en espèces, du fait des localisations des plantations et usines dans les pays,

Pour faire face aux risques de détournement de la matière première, SIPH dispose d'outils spécifiques, adaptés à son activité et issus de son savoir-faire et de son expérience. Des mesures de renforcement des contrôles ont été adoptées pour limiter ce risque. Les Directions Générales et directions financières sont plus particulièrement responsabilisées sur la sécurisation des productions et des stocks.

Les programmes d'audit interne 2016 intégreront ce risque de façon significative.

Des dispositions sont prises pour maîtriser les risques sur les règlements : outre les dispositifs de contrôle interne mis en place dans les filiales et suivis par SIFCA, des audits systématiques sont opérés par SIFCA, dans le cadre de son contrat de prestations de services.

3-3-3 RISQUE LIE AUX HOMMES CLES

Le Groupe estime disposer d'une organisation et d'une structure de management qui lui permet de poursuivre son activité et son développement dans des conditions normales, dans l'hypothèse où l'un des membres de son équipe dirigeante serait dans l'incapacité d'assurer ses fonctions.

3.4.) RISQUES DE CONFORMITE

3-4-1 RISQUE DE CREDIBILITE ET DE RESPONSABILITE

3-4-1-a Risque lié à la qualité de l'information financière

L'organisation décrite, l'audit interne et la qualité des processus budgétaires (*établissement et contrôle des budgets*) et la mise en place de reportings hebdomadaires et mensuels fiabilisent le suivi de la gestion des productions, des coûts, des ventes et des investissements.

3-4-1-b Risque lié au développement durable

La culture de l'hévéa contribue naturellement mais très efficacement au développement durable.

► Développement économique

Par la création d'emplois stables en milieu rural, la promotion de l'hévéaculture auprès des agriculteurs indépendants et l'utilisation de sous-traitants locaux, SIPH joue un rôle actif dans le développement des régions d'implantation de ses plantations, qui constituent des pôles de développement économique dans des zones rurales.

► Développement social

L'hévéaculture est fortement consommatrice de main d'œuvre agricole : les effectifs consolidés de SIPH représentent plus de 10 000 personnes, dans le respect des législations locales et internationales.

A ces effectifs s'ajoutent les planteurs indépendants et les sous-traitants qui bénéficient, avec SIPH, des revenus de l'hévéaculture.

Dans les cas où certains services ne sont pas pris en charge par les Etats, SIPH assure à ses employés les services de santé (dispensaires, médicaments, évacuation sanitaires, campagnes de prévention contre le SIDA ou le paludisme), la scolarisation des enfants (création et entretiens d'écoles) ou même certaines infrastructures (eau potable, électrification des villages, etc.).

► **Ecologie et respect de l'environnement**

Les plantations d'hévéas participent à la lutte contre la désertification africaine, par le maintien de milliers d'hectares boisés.

La culture de l'hévéa et le traitement du latex ne présentent pas de risques industriels et technologiques spécifiques. Les technologies utilisées et les processus de fabrication sont connus et bien maîtrisés.

La culture de l'hévéa et le traitement du latex ne causent pas de dommages environnementaux identifiés. L'essentiel des eaux rejetées sont traitées par lagunage et les travaux d'aménagements complémentaires pour équiper l'ensemble des sites sont en cours.

Le stockage et l'usinage du latex dégagent une odeur désagréable mais non toxique. Cette nuisance reste toutefois très relative compte-tenu de la situation des centres de traitement localisés dans les plantations. Des investissements sont en cours chez GREL pour limiter cette nuisance. Le produit fini ne présente pas les mêmes inconvénients.

► **Engagement des actionnaires de référence de SIPH**

Les actionnaires de référence de SIPH (SIFCA & Compagnie Financière Michelin) partagent les mêmes convictions en matière d'éthique et de responsabilité.

SIFCA a créé en 2008, une direction du développement durable ainsi qu'un comité de pilotage. SIPH inscrit son action dans les axes de progrès fixés par cette direction, lesquels sont résumés ci-après :

- assurer la diffusion et l'application systématique de la politique d'hygiène et de sécurité et des conditions de vie des employés du Groupe ;
- assurer à l'ensemble du personnel, un équipement et des outils de travail sécurisés ;
- assurer un logement des travailleurs permanents et saisonniers, dans le respect des standards de qualité du Groupe, comprenant en particulier un accès à l'eau potable, l'assainissement et l'électricité ;
- déployer une politique active de prévention des maladies infectieuses, notamment SIDA et paludisme ;
- prévenir des pollutions accidentelles du sol et de l'eau.

L'engagement de SIPH et ses réalisations en matière de développement durable lui permettent de conserver son image de promoteur responsable de l'hévéaculture.

3-4-2 RISQUE JURIDIQUE

3-4-2-a Risque juridique sur conformité aux lois et règlements

Les risques juridiques et fiscaux de SIPH et de ses filiales ont été examinés à l'occasion de l'entrée de nouveaux partenaires au capital de SIPH ou de SIFCA, en 2005, 2007 et 2008.

Aucun risque significatif n'a été identifié à ces occasions.

Le contexte législatif et réglementaire des pays du groupe SIPH est susceptible d'évolutions rapides. SIPH et ses filiales s'assurent de l'application correcte des dernières évolutions, en recourant, notamment, à des experts, en particulier dans les domaines du droit fiscal et du droit du travail.

3-4-2-b Risque juridique sur mode de commercialisation des produits

Les ventes de matières premières de SIPH sont soumises aux dispositions des contrats internationaux adaptés aux produits commercialisés :

- les ventes de caoutchouc sont effectuées selon les conditions de la RTAE (*Rubber Trade Association of Europe*) ;
- les ventes d'huile de palme sont effectuées selon les conditions fixées par la FOSFA (*Federation of Oils, Seeds and Fats Association*) ;
- les ventes de tourteaux de coton sont effectuées selon les conditions de la GAFTA (*Grain and Feed Trade Association*) ;
- les ventes de sucre sont effectuées selon les conditions « *Sugar Association of London* ».

3-4-2-c Faits exceptionnels et litiges

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres faits exceptionnels ou litiges, que ceux indiqués dans les comptes et l'annexe consolidés, pouvant avoir ou ayant eu dans un passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de SIPH ou de ses filiales.

3-4-2-d Risque juridique sur propriété intellectuelle et sur franchises et licences

Le Groupe n'est pas concerné par ce type de risque.

TROISIEME PARTIE :

Principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

Les rémunérations et avantages de toute nature (hors jetons de présence) accordés aux mandataires sociaux sont fixés par le Conseil d'administration, et approuvés par les Assemblées Générales en tant que conventions réglementées :

Le montant des jetons de présence est fixé par l'assemblée des actionnaires, et le conseil d'administration décide de leur répartition.

- Pour la société SIPH, un montant limité à 72 000 € brut pour les jetons de présence a été approuvé par l'Assemblée du 21 juin 2013, et est réparti entre les administrateurs sur décision du Conseil d'administration ;
- Aucune autre rémunération n'est versée aux administrateurs de SIPH au titre de leur mandat social.
- Par ailleurs, le Président du Conseil de SAPH perçoit une rémunération au titre de son mandat social.

En dehors de ce qui précède, les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune autre indemnité, rémunération, avantage en nature ou retraite complémentaire, au titre de leur mandat respectif.

CONCLUSION

Le groupe SIPH a organisé une répartition du contrôle des risques entre les filiales et la société mère.

Les actifs sont principalement concentrés dans les filiales tandis que la commercialisation et les flux de trésorerie qu'elle induit sont gérés par le siège.

Les procédures en place dans les filiales font l'objet des améliorations qui s'imposent afin de garantir au mieux la conservation des actifs et de leur valeur ainsi que la maîtrise des engagements.

Par ailleurs un effort particulier est porté sur la standardisation de l'information élaborée par les filiales afin d'améliorer le suivi de la performance de l'opérateur Michelin, l'efficacité du contrôle de gestion de SIPH et de l'audit SIFCA.

SIPH est attentif aux évolutions légales et réglementaires, et continuera à faire évoluer son dispositif de contrôle interne, en conservant la souplesse et la réactivité opérationnelle de ses filiales.

Le Président du Conseil d'administration

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 Paris la Défense Cedex

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Société Internationale de Plantations d'Hévéas

Société Anonyme
53, rue du Capitaine Guynemer
92400 Courbevoie

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Société Internationale de Plantations d'Hévéas, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 10 de l'annexe relative aux emprunts, notamment dans ses mentions liées aux covenants.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société constitue des provisions pour dépréciation des titres de participation et des créances rattachées à des participations afin de prendre en compte les pertes de valeur de certaines filiales. Ces provisions sont évaluées tel que décrit en note 2.1.3 « Immobilisations financières » de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction et à vérifier que la note 2.1.3 « Immobilisations financières » de l'annexe donne une information appropriée. Nous rappelons toutefois que, ces estimations étant fondées sur des prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront, parfois de manière significative, des prévisions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2016

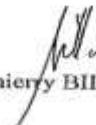
Les commissaires aux comptes

Mazars



Lionel GOTLIB

Deloitte & Associés



Thierry BILLAC

RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Société Internationale de Plantations d'Hévéas - SIPH, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- les notes 3.12 et 8 de l'annexe relatives à l'évaluation à la juste valeur des actifs biologiques (plantations d'hévéas) du groupe SIPH en application de la norme IAS 41 qui préconise d'évaluer les actifs biologiques, lors de leur comptabilisation initiale et à chaque date de clôture, selon la méthode de la juste valeur. Ces notes exposent les modalités d'évaluation à la juste valeur des actifs biologiques qui correspond à la somme des flux nets de trésorerie actualisés attendus de l'exploitation des plantations. Cette évaluation repose sur des estimations (notamment les projections de prix du caoutchouc) ainsi que sur des paramètres dont la volatilité génère une incertitude sur la valeur future de ces actifs. En conséquence, la juste valeur de ces actifs biologiques est susceptible de connaître des ajustements au cours des exercices suivants.
- la note 18 de l'annexe relative aux emprunts, notamment dans ses mentions liées aux covenants.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 3.12 décrit les traitements comptables retenus par votre société relatifs aux actifs biologiques en fonction de la norme IAS 41. Comme indiqué précédemment, les notes 3.12 et 8 traitent de l'évaluation à la juste valeur des actifs biologiques (plantations d'hévéas). Nous avons examiné la méthodologie retenue pour l'application de la norme IAS 41, nous avons revu les hypothèses retenues lors de l'évaluation des actifs biologiques à la juste valeur et nous nous sommes assurés du caractère approprié des informations données dans les notes aux états financiers consolidés.

Par ailleurs, comme indiqué dans les notes 3.2, 3.10, 6.1, 6.2 et 7 relatives respectivement aux « Hypothèses et estimations comptables », « Perte de valeur des actifs corporels et incorporels immobilisés », « Ecarts d'acquisition », « Autres immobilisations incorporelles » et « Immobilisations corporelles », la société procède à des tests de dépréciation de l'ensemble des actifs, y compris les écarts d'acquisition. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation concernant notamment les écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly sur Seine et Courbevoie, le 28 avril 2016

Les Commissaires aux comptes

**DELOITTE
& ASSOCIES**


Thierry BILLAC

MAZARS


Lionel GOTLIB

Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

Deloitte & Associés
185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Société Internationale de Plantations d'Hévéas - SIPH

Société Anonyme
53, rue du Capitaine Guynemer
92400 Courbevoie

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions et engagements réglementés**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Convention de fourniture de caoutchouc avec GREL

- **Objet :** contrat de fourniture de caoutchouc incluant la gestion des couvertures, établi le 9 septembre 2013, renouvelé par tacite reconduction le 1^{er} janvier 2016 pour une période de deux ans.
- **Modalités :** les achats auprès de GREL sont réalisés au prix de vente de SIPH diminué d'une marge unitaire fixe à la tonne. Cette marge inclut la gestion des couvertures pour le compte de GREL.
- **Personnes concernées :** GREL, société disposant d'au moins un administrateur en commun (Pierre Billon)
- **Motifs justifiants de son intérêt pour la société retenus par le conseil :** cette convention constitue un outil de la politique du prix de transfert de SIPH

Convention de fourniture de caoutchouc avec RENL

- **Objet :** RENL confie à SIPH la commercialisation de ses productions de caoutchouc, contrat de vente par contrat de vente pour l'exercice 2016.
- **Modalités :** les achats auprès de RENL sont réalisés au prix de vente de SIPH diminué d'une marge unitaire fixe à la tonne.
- **Personnes concernées :** RENL, société disposant d'au moins un administrateur en commun (Pierre Billon, Immoriv SA et Olivier de Saint-Seine)
- **Motifs justifiants de son intérêt pour la société retenus par le conseil :** cette convention constitue un outil de la politique du prix de transfert de SIPH

Convention de fourniture de caoutchouc avec SAPH

- **Objet :** contrat de fourniture de caoutchouc, établi le 7 septembre 1999, renouvelable par tacite reconduction le 1^{er} juillet 2016.
- **Modalités :** les achats auprès de SAPH sont réalisés au prix de vente de SIPH diminué d'une marge unitaire fixe à la tonne. Cette marge inclut la gestion des couvertures pour le compte de SAPH.
- **Personnes concernées :** SAPH, société disposant d'au moins un administrateur en commun (Pierre Billon, Alassane Doumbia et SIFCA)
- **Motifs justifiants de son intérêt pour la société retenus par le conseil :** cette convention constitue un outil de la politique du prix de transfert de SIPH

Avenant à la convention d'assistance technique avec RENL

- Objet : avenant au contrat d'assistance technique du 3 août 2011.
- Modalités : cet avenant prolonge la convention d'assistance technique jusqu'au 31 décembre 2016. Après cette date, la convention sera reconduite annuellement par tacite reconduction.
- Personnes concernées : RENL, société disposant d'au moins un administrateur en commun (Pierre Billon, Immoriv SA et Olivier de Saint-Seine)
- Motifs justifiants de son intérêt pour la société retenus par le conseil : cette convention constitue un outil de la politique du prix de transfert de SIPH

Convention d'assistance technique avec SAPH

- Objet : contrat d'assistance technique, établi le 1^{er} janvier 2012, renouvelé par tacite reconduction le 1^{er} janvier 2016.
- Modalités : ce contrat est rémunéré sur la base d'un pourcentage du chiffre d'affaires caoutchouc de SAPH.
- Personnes concernées : SAPH, société disposant d'au moins un administrateur en commun (Pierre Billon, Alassane Doumbia et SIFCA)
- Motifs justifiants de son intérêt pour la société retenus par le conseil : cette convention constitue un outil de la politique du prix de transfert de SIPH

Conventions et engagements des exercices antérieurs non soumis à l'approbation d'une précédente assemblée générale

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et qui n'ont pas été soumis à l'approbation de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Convention de fourniture de caoutchouc avec RENL

- Objet : RENL confie à SIPH la commercialisation de ses productions de caoutchouc, contrat de vente par contrat de vente
- Modalités : les achats auprès de RENL sont réalisés au prix de vente de SIPH diminué d'une marge unitaire fixe à la tonne. Les achats enregistrés par SIPH au titre de l'exercice 2015 s'élèvent à 25 310 K€ brut.
- Personnes concernées : RENL, société disposant d'au moins un administrateur en commun (Pierre Billon, Immoriv SA et Olivier de Saint-Seine)
- Motifs justifiants de son intérêt pour la société retenus par le conseil : cette convention constitue un outil de la politique du prix de transfert de SIPH

Convention de fourniture de caoutchouc avec SAPH

- **Objet** : contrat de fourniture de caoutchouc, établi le 7 septembre 1999, renouvelé par tacite reconduction le 1^{er} juillet 2015.
- **Modalités** : les achats auprès de SAPH sont réalisés au prix de vente de SIPH diminué d'une marge unitaire fixe à la tonne. Cette marge inclut la gestion des couvertures pour le compte de SAPH. Les achats enregistrés par SIPH au titre de la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 30 juin 2015 s'élèvent à 61 546 K€ brut.
- **Personnes concernées** : SAPH, société disposant d'au moins un administrateur en commun (Pierre Billon, Alassane Doumbia et SIFCA)
- **Motifs justifiants de son intérêt pour la société retenus par le conseil** : cette convention constitue un outil de la politique du prix de transfert de SIPH

Convention d'assistance technique avec Michelin

- **Objet** : contrat d'assistance technique, établi le 7 février 2012, renouvelé par tacite reconduction le 1^{er} janvier 2015.
- **Modalités** : ce contrat est rémunéré sur la base d'une partie fixe et d'une partie variable. La rémunération de Michelin au titre de cette convention s'est élevée à 878 K€ en 2015.
- **Personnes concernées** : Michelin, administrateur et actionnaire disposant d'une fraction de droits de votes supérieure à 10%
- **Motifs justifiants de son intérêt pour la société retenus par le conseil** : cette convention constitue un outil de la politique du prix de transfert de SIPH

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de fourniture de caoutchouc avec GREL

- **Objet** : contrat de fourniture de caoutchouc incluant la gestion des couvertures, établi le 9 septembre 2013.

- Modalités : les achats auprès de GREL sont réalisés au prix de vente de SIPH diminué d'une marge unitaire fixe à la tonne. Cette marge inclut la gestion des couvertures pour le compte de GREL. Les achats enregistrés par SIPH au titre de l'exercice 2015 s'élèvent à 34 542 K€ brut.
- Personnes concernées : GREL, société disposant d'au moins un administrateur en commun (Pierre Billon)
- Motifs justifiants de son intérêt pour la société retenus par le conseil : cette convention constitue un outil de la politique du prix de transfert de SIPH

Convention d'assistance technique avec GREL

- Objet : contrat d'assistance technique, établi le 22 juin 2012.
- Modalités : ce contrat est rémunéré sur la base d'un pourcentage du chiffre d'affaires et du résultat avant impôts de GREL. Les achats enregistrés par SIPH au titre de l'exercice 2015 s'élèvent à 1 764 K€ brut.
- Personnes concernées : GREL, société disposant d'au moins un administrateur en commun (Pierre Billon)
- Motifs justifiants de son intérêt pour la société retenus par le conseil : cette convention constitue un outil de la politique du prix de transfert de SIPH

Convention d'assistance technique avec SAPH

- Objet : contrat d'assistance technique, prenant effet le 1^{er} janvier 2012.
- Modalités : ce contrat est rémunéré sur la base d'un pourcentage du chiffre d'affaires caoutchouc de SAPH. Les achats enregistrés par SIPH au titre de l'exercice 2015 s'élèvent à 2 136 K€ brut.
- Personnes concernées : SAPH, société disposant d'au moins un administrateur en commun (Pierre Billon, Alassane Doumbia et SIFCA)
- Motifs justifiants de son intérêt pour la société retenus par le conseil : cette convention constitue un outil de la politique du prix de transfert de SIPH

Convention d'assistance technique avec SIFCA

- Objet : contrat d'assistance technique, établi le 14 mars 2012.
- Modalités : ce contrat est rémunéré sur la base d'une partie fixe et d'une partie variable. Les achats enregistrés par SIPH au titre de l'exercice 2015 s'élèvent à 7 205 K€ brut.
- Personnes concernées : SIFCA, administrateur et actionnaire disposant d'une fraction de droits de votes supérieure à 10%.

- Motifs justifiants de son intérêt pour la société : cette convention constitue un outil de la politique du prix de transfert de SIPH

Conventions et engagements approuvés au cours de l'exercice écoulé

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale du 19 juin 2015, sur rapport spécial des commissaires aux comptes du 27 avril 2015.

Convention de fourniture de caoutchouc avec SAPH

- Objet : contrat de fourniture de caoutchouc, établi le 7 septembre 1999, renouvelé par tacite reconduction le 1^{er} juillet 2014.
- Modalités : les achats auprès de SAPH sont réalisés au prix de vente de SIPH diminué d'une marge unitaire fixe à la tonne. Cette marge inclut la gestion des couvertures pour le compte de SAPH. Les achats enregistrés par SIPH au titre de la période allant du 1^{er} juillet 2015 au 31 décembre 2015 s'élèvent à 79 542 K€ brut.
- Personnes concernées : SAPH, société disposant d'au moins un administrateur en commun (Pierre Billon, Alassane Doumbia et SIFCA)

Convention d'assistance technique avec RENL

- Objet : contrat d'assistance technique, établi le 3 août 2011, renouvelé le 1^{er} janvier 2014.
- Modalités : le montant global facturé par SIPH au titre de cette convention s'est élevé à 1 300 K€ brut en 2015.
- Personnes concernées : RENL, société disposant d'au moins un administrateur en commun (Pierre Billon, Immoriv SA et Olivier de Saint-Seine)

Convention de gestion des couvertures avec RENL

- Objet : convention confiant à SIPH la gestion des couvertures de vente de caoutchouc
- Modalités : le coût de cette prestation est intégré dans le prix d'achat du caoutchouc.
- Personnes concernées : RENL, société disposant d'au moins un administrateur en commun (Pierre Billon, Immoriv SA et Olivier de Saint-Seine)

Convention de gestion des couvertures avec SAPH

- Objet : convention confiant à SIPH la gestion des couvertures de vente de caoutchouc
- Modalités : le coût de cette prestation est intégré dans le prix d'achat du caoutchouc.
- Personnes concernées : SAPH, société disposant d'au moins un administrateur en commun (Pierre Billon, Alassane Doumbia et SIFCA)

Convention de trésorerie avec GREL

- Objet : convention de trésorerie, établie le 17 juillet 2012, courant jusqu'au 31 décembre 2015. Cette convention permet à SIPH de procéder à des avances à GREL pour l'aider à financer son programme d'extension en attendant la mise en place de financements structurés et adaptés à son programme de développement.
- Modalités : le prêt maximum autorisé est de 10 000 K€. Au 31 décembre 2014 l'avance s'élevait à 7 500 K€. Cette avance a été totalement remboursée au cours de l'exercice 2015.
- Personnes concernées : GREL, société disposant d'au moins un administrateur en commun (Pierre Billon).

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2016

Les commissaires aux comptes

Mazars



Lionel GOTLIB

Deloitte & Associés



Thierry BILLAC

Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 Paris Cedex

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
9200 Neuilly sur Seine

Société Internationale de Plantations d'Hévéas

Société Anonyme

53, rue du Capitaine Guynemer

92400 Courbevoie

**Rapport des Commissaires aux Comptes établi en
application de l'article L. 225-235 du Code de commerce
sur le rapport du Président du Conseil d'Administration**

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Société Internationale de Plantations d'Hévéas et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

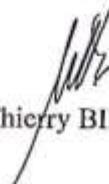
Paris La Défense et Neuilly sur Seine, le 28 avril 2016
Les Commissaires aux Comptes

Mazars



Lionel GOTLIB

Deloitte & Associés



Thierry BILLAC

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2016

Hotel Baltimore - Salon Trocadero
88, bis avenue Kleber 75116 Paris

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice 2015 – Approbation des comptes sociaux
- Affectation du résultat de l'exercice 2015,
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2015 – Approbation des comptes consolidés
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président et approbation
- Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce figurant dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées
- Renouvellement du mandat d'un administrateur
- Renouvellement du mandat du Censeur
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

TEXTE DES RESOLUTIONS

Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2016

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils lui sont présentés et donne au Conseil d'administration quitus entier et sans réserve pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à -3.177.065,35 euros au report à nouveau qui passera de 16.878.856,52 € à 13.701.791,17 €.

L'assemblée générale prend acte des dividendes distribués, au titre des trois précédents exercices :

Dividende mis en distribution au titre des exercices :	Total Brut	Soit € brut/titre
2014	0 €	0,00
2013	4 959 574,42 €	0,98
2012	20 243 160,00 €	4,00

TROISIEME RESOLUTION

Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils lui sont présentés.

QUATRIEME RESOLUTION

Approbation du rapport du Président du Conseil d'administration

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, les procédures de contrôle interne et les principes et les règles arrêtés par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux définies à l'Article L.225-37 et L.225-68 du Code de Commerce, approuve ce rapport.

CINQUIEME RESOLUTION

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés à l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce, prend acte et approuve les conclusions dudit rapport et les conventions et engagements qui y sont mentionnés relatifs aux **conventions d'assistances techniques et de commercialisation et ses avenants autorisés au cours de l'exercice écoulé ainsi que les conventions et engagements des exercices antérieurs non soumis à l'approbation de la précédente assemblée générale.**

SIXIEME RESOLUTION

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés à l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce, prend acte et approuve les conclusions dudit rapport et les conventions et engagements qui y sont mentionnés relatifs à **l'assistance technique entre SIPH et MICHELIN autorisée au cours de l'exercice écoulé ainsi que de l'exercice antérieur et non soumise à l'approbation de la précédente assemblée générale.**

SEPTIEME RESOLUTION

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé - Rapport spécial des commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'Article R.225-30 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

HUITIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat d'un administrateur indépendant

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur **Olivier de SAINT SEINE** arrive à son terme, décide de le renouveler pour une nouvelle période de un an (1 an), soit jusqu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2016.

NEUVIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat de Censeur

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur **Bernard DIGUET** arrive à son terme, décide de le renouveler pour une nouvelle période de trois ans (3 ans), soit jusqu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2018.

DIXIEME RESOLUTION

Accomplissement des formalités requises par la loi

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du procès-verbal constatant les délibérations de la présente assemblée, pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.